

Les entreprises en France

Insee Références

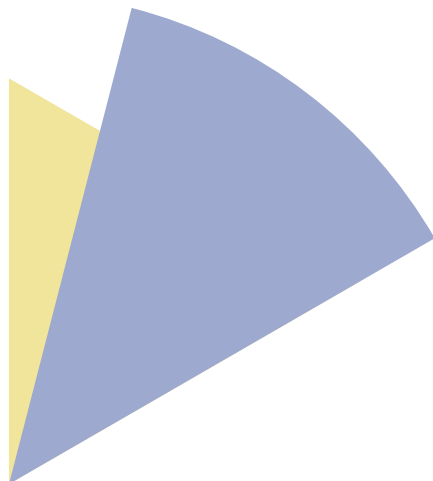
Édition 2021



Les entreprises en France

Insee Références

Édition 2021



Coordination

Louis Le Clainche,
Gabriel Sklénard

Contribution

Insee :

Séverine Arnault,
Hervé Bacheré,
Audrey Baillot,
Guillaume Bichler,
Nicolas Bignon,
Nicolas Boudrot,
Aurélie Casarotti,
Christine Chambaz,
Thomas Cohadon,
Corinne Darmaillacq,
Emmanuel Delame,
Lian Du Mesnil Du Buisson,
Cindy Duc,
François-Xavier Dussud,
Julien Deroyon,
Sandrine Firquet,
Sophie Gaignon,
Gaëlle Gateaud,
Julien Giorgi,
Pierre Girard,
Samuel Givois,
Fabien Guggemos,
Jérôme Laurent,
Louis Le Clainche,
Laurent Léveillé,
Pascal Levy,
Margot Perben,
Suzanne Scott,
Marc Simon,
Gabriel Sklénard,
Catherine Souquet,
Valérie Texier,
Hélène Thélot,
Tony Vuillemin

*Ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation (SIES) :*

Thomas Balcone,
Lisa Kerboul,
Laure de Maillard-Taillefer

*Direction générale
des entreprises (DGE) :*
Kymble Christophe,
Valentin Dillies

*Direction générales
des Finances publiques
(Pôle Statistiques Publiques) :*
Olivier Arnal

Banque de France :
Benjamin Bureau,
Bertrand Colles,
Anne Duquerroy,
Patricia Hubert,
Mathias Lé,
Lorianne Py,
Jean-Pierre Villetelle

Directeur de la publication

Jean-Luc Tavernier

Directrices de la collection

Aurélie Goin,
Séverine Pujol

Rédaction

Xavier Besnard,
Catherine Demaison,
Agnès Dugué,
Anne Evrard,
Fanny Gateau,
Pierre Glénat,
Philippe Goarant,
Laurence Grivet,
Claire Lesdos,
Valérie Quénechdu,
Anne Saint-Ourens,
Odile Samson,
Corinne Tchobanian

Composition

Jouve

Image de la couverture

© Renáta Sedmáková /
Stock.Adobe.com

Éditeur

Institut national
de la statistique
et des études économiques
88, avenue Verdier CS 70058,
92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

© Insee 2021

« Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source
et de l'auteur ».

Avertissement

Sauf mention contraire, les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont relatifs à des **entreprises**.

Depuis 2013, l'Insee prend progressivement en compte dans l'élaboration de ses statistiques annuelles d'entreprises, la définition de l'entreprise au sens économique. En 2017, conformément aux engagements pris auprès d'Eurostat, les données sur les caractéristiques comptables et financières des entreprises ont pour la première fois été entièrement diffusées selon cette approche. Le poids respectif des différents secteurs d'activité ou des tailles d'unités s'est trouvé ainsi modifié. Pour ce faire, l'Insee met en œuvre une nouvelle technique dite de « profilage » qui consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Les différentes parties de cet ouvrage (vue d'ensemble et fiches) s'appuient, en grande partie, sur des données issues du dispositif Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) ou de Lifi (Liaisons financières entre sociétés). Étant donné que des modifications de champs ou de méthodologie peuvent intervenir entre deux millésimes successifs N-1 et N, les données N-1 sont recalculées sur la base du champ et de la méthodologie retenus pour les données N. C'est pourquoi l'ensemble des chiffres 2018 s'appuyant sur Esane ou Lifi et publiés dans *Les entreprises en France – Édition 2020* ne sont pas comparables avec ceux portant sur 2019 dans *Les entreprises en France – Édition 2021*. Seuls les chiffres clés portant sur 2018 et figurant dans cette édition à la fin de chaque fiche sectorielle sont comparables avec ceux portant sur 2019 : les niveaux des variables comptables pour le millésime 2018 ont en effet été recalculés à champ et méthodologie 2019.

Dans l'ensemble de l'ouvrage, les entrepreneurs individuels sous le régime du micro-entrepreneur seront désignés, pour plus de simplicité, par le terme de « micro-entrepreneurs ».

Dans cette Édition 2021, les agrégats calculés à partir d'Esane sont ceux publiés également dans les « Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2019 », et se rapportent à un champ plus large que dans les éditions antérieures : ce champ inclut désormais les micro-entrepreneurs et les micro-entreprises au sens fiscal. L'impact sur les différents indicateurs de cette extension de champ est marginal, étant donné le faible poids économique de ces unités. En revanche, pour les indicateurs qui utilisent la dimension individuelle des données d'Esane (par exemple : écart inter-quartile, dispersion, distribution), le champ du calcul continue à exclure les micro-entrepreneurs et les micro-entreprises au sens fiscal, dans la mesure où pour la majorité de ces unités les données comptables sont peu renseignées (absence de liasse fiscale, moins d'obligations déclaratives en général, etc.).

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les entreprises en France

Introduction	7
Vue d'ensemble	9
La situation de l'appareil productif français avant la crise sanitaire de la Covid-19	11
Dossiers	35
Pandémie de Covid-19 et pertes d'activité : évaluation de l'impact de la crise sur les trajectoires des entreprises françaises en 2020	37
Le secteur de l'hébergement-restauration à travers la crise sanitaire de 2020	47
Caractéristiques et dynamiques de l'emploi dans les <i>start-up</i> en France	55
Fiches thématiques	67
1. Structure du système productif	69
1.1 Catégories d'entreprises	70
1.2 ETI en France	72
1.3 PME en France	74
1.4 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises par zone d'emploi	76
1.5 Créations et suppressions d'emplois par catégories d'entreprises et zones d'emploi	78
1.6 Firmes multinationales et territoires	80
1.7 Créations d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs)	82
1.8 Créateurs d'entreprises	84
2. Activité, emploi et coûts salariaux	87
2.1 Valeur ajoutée	88
2.2 Taux de marge	90
2.3 Emploi	92
2.4 Coût du travail et salaires	94
3. Mondialisation, compétitivité et innovation	97
3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices	98
3.2 Mondialisation et firmes multinationales	100
3.3 Investissement	102
3.4 TIC et commerce électronique	104
3.5 Recherche et développement expérimental	106
3.6 Innovation	108
3.7 Impôt sur les sociétés	110
3.8 Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises	112
3.9 Financement des PME	114

4. Énergie et développement durable	117
4.1 Consommation d'énergie dans l'industrie	118
4.2 Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement	120
Fiches sectorielles	123
5. Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers	125
5.1 Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers	126
6. Industrie	129
6.1 Vision du secteur de l'industrie avec la définition économique des entreprises	130
6.2 Chiffres clés de l'industrie	132
7. Construction	135
7.1 Vision du secteur de la construction avec la définition économique des entreprises	136
7.2 Chiffres clés de la construction	138
8. Commerce	141
8.1 Vision du secteur du commerce avec la définition économique des entreprises	142
8.2 Chiffres clés du commerce	144
9. Transports et entreposage	147
9.1 Vision du secteur des transports et de l'entreposage avec la définition économique des entreprises	148
9.2 Chiffres clés des transports et de l'entreposage	150
10. Services marchands	153
10.1 Vision du secteur des services marchands avec la définition économique des entreprises	154
10.2 Chiffres clés des services marchands	156
Annexes	159
Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage	161
Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)	163
Glossaire	169

Introduction

Cet ouvrage a pour vocation d'offrir la vue la plus complète de notre système productif. L'objectif est plus structurel que conjoncturel. S'appuyant sur des données d'entreprises, il permet d'éclairer le diagnostic agrégé grâce à l'examen des comportements individuels. Il rend ainsi compte de la diversité des entreprises qui constituent notre tissu productif.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane). Celui-ci mobilise de nombreuses sources administratives, notamment des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des enquêtes statistiques. Ce dispositif ambitieux fournit l'image la plus détaillée possible du monde des entreprises en mettant en cohérence l'ensemble de ces informations. Compte tenu des délais de recueil de l'information et de la complexité de l'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2019.

L'ouvrage est structuré en deux parties.

La première est constituée d'une **vue d'ensemble** :

- La situation de l'appareil productif français avant la crise sanitaire de la Covid-19.

Viennent ensuite trois **dossiers** :

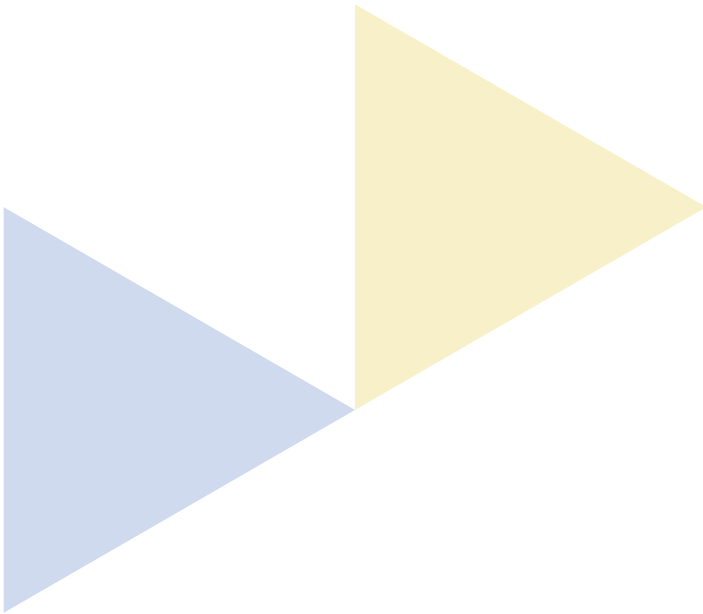
- Pandémie de Covid-19 et pertes d'activité : évaluation de l'impact de la crise sur les trajectoires des entreprises françaises en 2020 ;
- Le secteur de l'hébergement-restauration à travers la crise sanitaire de 2020 ;
- Caractéristiques et dynamiques de l'emploi dans les *start-up* en France.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, un ensemble de **fiches thématiques et sectorielles** présentent les chiffres de référence sur les entreprises. Chaque fiche comprend une page de commentaires et une page de figures (tableaux ou graphiques).

Les **fiches thématiques** éclairent des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité autour de quatre grands domaines : la structure du système productif ; l'activité, l'emploi et les coûts salariaux ; la mondialisation, la compétitivité et l'innovation ; l'énergie et le développement durable. Quand des données sont disponibles, ces fiches intègrent aussi des éléments de comparaison européenne.

Enfin, pour chaque grand secteur d'activité, les **fiches sectorielles** présentent d'une part la nouvelle vision du secteur avec la définition économique de l'entreprise, et d'autre part les chiffres clés sur l'année 2019. Les chiffres clés sur l'année 2018 sont également présentés pour chaque grand secteur : ils ont été recalculés pour être à champ et méthodologie 2019, afin que les comparaisons 2018-2019 soient interprétables sur le plan économique. Des résultats à un niveau sectoriel plus détaillé sont mis à disposition sur le site Internet www.insee.fr dans la rubrique « chiffres clés » et « chiffres détaillés ». ●

Vue d'ensemble



La situation de l'appareil productif français avant la crise sanitaire de la Covid-19

L'appareil productif français en 2019 apparaît toujours très concentré : quelques milliers de multinationales génèrent à elles seules plus de la moitié de la valeur ajoutée et sont à l'origine de près de 90 % des exportations. *A contrario*, le tissu économique local est constitué de plusieurs millions de PME, dont la très grande majorité sont des microentreprises : près des trois quarts d'entre elles ne disposent d'aucun salarié et on comptabilise près de 2 millions d'entreprises individuelles. L'organisation en groupe de sociétés n'est pas réservée aux seules entreprises de grande taille : près d'une PME hors microentreprises sur deux a opté pour ce mode d'organisation. La tertiarisation du système productif est massive, y compris dans l'industrie ou la construction, deux secteurs dans lesquels les grands groupes intègrent de plus en plus de filiales tertiaires.

Durant les cinq années précédant la crise sanitaire (2015-2019), la situation moyenne des entreprises s'est améliorée : des gains de productivité dans l'ensemble des secteurs (+ 8 %), en particulier dans l'industrie (+ 12 %) et le commerce (+ 12 %) ; un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux entreprises, notamment dans l'industrie, le commerce et la construction (le taux de marge y progresse respectivement de 1,6 point, 2,3 points et 3,0 points) ; une nette hausse du taux d'investissement dans tous les secteurs (+ 1,8 point) ; enfin, sont comptabilisées de très nombreuses créations d'entreprises (+ 55 %) ainsi qu'un net recul des défaillances (- 18 %).

Au-delà de ce diagnostic global portant sur l'ensemble du système productif avant la crise, la situation économique des TPE-PME indépendantes montre certaines spécificités en comparaison avec le reste des entreprises sur la période 2015-2019 : absence de gains de productivité en moyenne sur la période ; amélioration plus marquée du taux de marge moyen (en partie liée aux mesures de baisse du coût du travail ciblées sur les bas salaires) même si un tiers d'entre elles enregistrent des pertes d'exploitation en 2019 (contre 16 % pour le reste des entreprises) ; taux d'investissement atone en dépit d'un taux d'autofinancement moyen supérieur à 100 %.

Quant à la situation financière de l'ensemble des TPE-PME, elle n'a cessé de s'améliorer en moyenne sur la période 2015-2019, tant en matière de liquidité (trésorerie plus abondante en fin de période) que de solvabilité (renforcement des fonds propres couplé à un net désendettement financier). Cependant certaines TPE-PME se trouvent encore dans des situations financières difficiles en 2019 : ainsi 38 % rencontrent des problèmes de liquidité pour financer leur cycle d'exploitation et 29 % déclarent des problèmes de solvabilité (fonds propres négatifs ou taux d'endettement financier supérieur à 200 %). Qui plus est, au sein des TPE-PME indépendantes, la proportion d'entre elles faisant face à des problèmes de liquidité ou de solvabilité en 2019 est plus élevée dans les secteurs qui seront en 2020-2021 les plus exposés à la crise (hébergement-restauration, services à la personne, commerce de détail, construction, etc.).

En 2019, les 4,1 millions d'**entreprises** implantées en France et dont l'activité principale relève des **secteurs marchands¹ non agricoles et non financiers²** rassemblent au total 4,4 millions d'unités légales et génèrent 1 241 milliards d'euros de **valeur ajoutée** (hors taxes), soit près de 51 % du PIB. Pour réaliser cette valeur ajoutée, les entreprises ont eu recours à du travail et à du capital : 13,3 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), 2 842 milliards d'euros d'**immobilisations corporelles** et 599 milliards d'euros d'**immobilisations incorporelles**.

¹ Incluant également la partie marchande d'activités principalement non marchandes (santé, action sociale, enseignement, etc.).

² Incluant néanmoins les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*. Les entreprises agricoles et financières (établissement de crédit, assurances, etc.) sont comptabilisées dans le cadre de dispositifs statistiques spécifiques, de même que les activités non marchandes.

Les multinationales génèrent à elles seules plus de la moitié de la valeur ajoutée

Au sein de l'appareil productif, le capital physique est beaucoup plus concentré que l'emploi salarié ou la valeur ajoutée. Ainsi, les 50 entreprises enregistrant le plus d'immobilisations corporelles dans leur bilan en concentrent au total 42 %, alors que les 50 entreprises générant le plus de valeur ajoutée en concentrent au total 19 % et les 50 entreprises employant le plus de salariés en comptabilisent 15 %

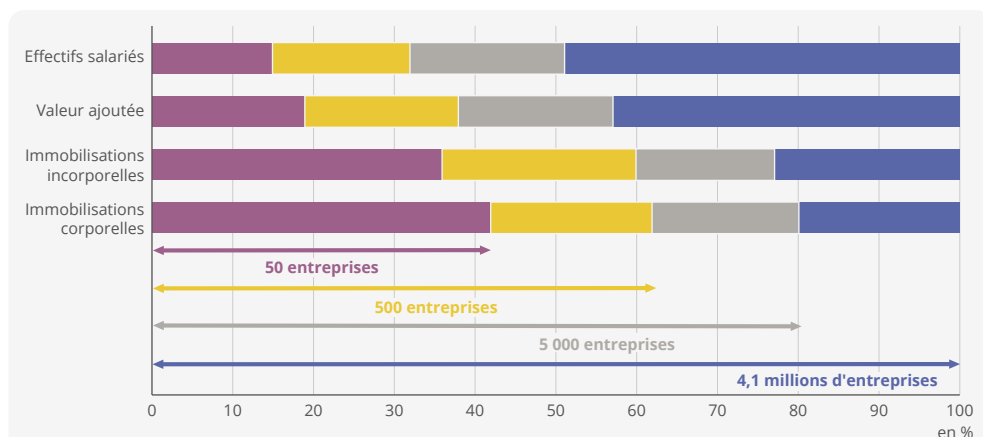
► **figure 1.**

La répartition de la valeur ajoutée par **catégorie d'entreprises** illustre également le caractère très concentré de la production de richesse au sein de l'appareil productif [Béguin, Hecquet, Lemasson, 2012] : en 2019, 276 **grandes entreprises (GE)** et 5 861 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** concentrent à elles seules 57 % de la valeur ajoutée totale. Dans leur très grande majorité, ces entreprises sont organisées en **groupe** de sociétés, avec souvent un déploiement à l'international : 97 % des GE correspondent à la partie française de **firmes multinationales**, constituées en moyenne de 89 filiales implantées en France. C'est également le cas pour 52 % des ETI (regroupant en moyenne 12 filiales en France). Au total, les multinationales génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée en France. Par ailleurs, 39 % des ETI et 40 % des PME (hors microentreprises) sont des groupes franco-français, constitués respectivement en moyenne de 10 et 3 filiales.

Le développement économique des GE et des ETI repose en grande partie sur la croissance externe : entrée de nouvelles sociétés dans le groupe par acquisition ou création. La croissance externe de ces entreprises vise à atteindre une taille suffisante permettant des économies d'échelle, des gains de productivité, des synergies entre filiales et un meilleur accès aux financements externes. Pour les grandes entreprises cotées, elle peut aussi répondre à des objectifs d'accroissement de la valorisation boursière. Cette croissance externe contribue au renforcement de la concentration de l'appareil productif.

Le niveau de concentration varie selon les secteurs d'activité. Les secteurs de l'énergie, des transports et de l'information-communication sont les plus concentrés (présence de **monopoles**, d'**oligopoles**, etc.). Il est fréquent de trouver de telles structures de marché dans les secteurs où la technologie de production induit des coûts fixes très élevés, à l'instar des secteurs de l'énergie (par exemple : centrales nucléaires), des transports (grandes infrastructures) ou des télécommunications. Ces secteurs dits stratégiques sont encore aujourd'hui sous l'héritage des grandes entreprises nationales (GEN) créées après la seconde guerre mondiale.

► 1. Répartition des principaux agrégats économiques de la fonction de production parmi les entreprises en 2019



Lecture : en 2019, les 50 entreprises déclarant les plus fortes immobilisations incorporelles concentrent 36 % des immobilisations incorporelles totales, les 500 premières entreprises en concentrent 60 %, les 5 000 premières 77 %.

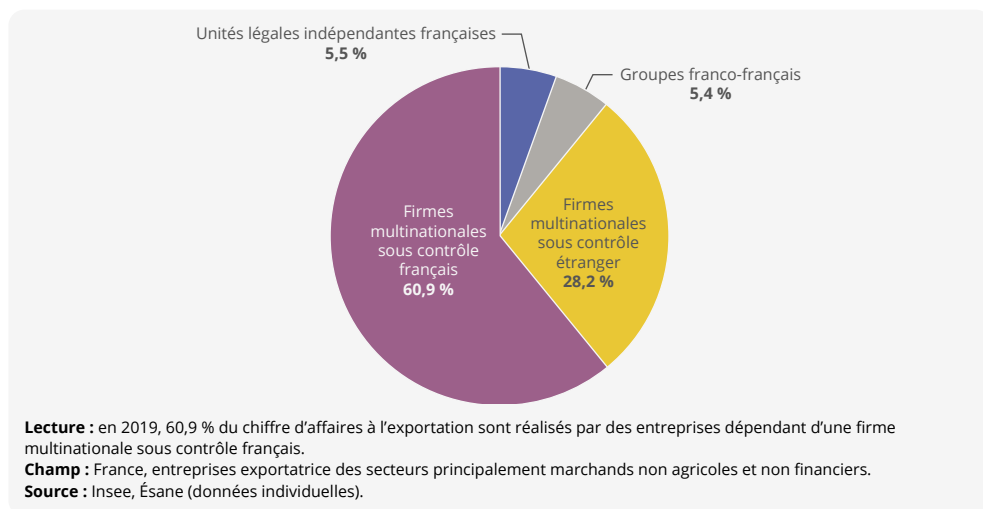
Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

Les multinationales concentrent près de 90 % des exportations

En 2019, les firmes multinationales concentrent à elles seules 89 % du chiffre d'affaires à l'export ► **figure 2**. Ces entreprises disposant de filiales à l'étranger, une partie des exportations leur est directement destinée. Dans certains secteurs industriels, la **chaîne de valeur mondiale** peut être longue et les échanges commerciaux entre filiales d'un même groupe très importants. Les firmes multinationales affichent un taux d'export de 28 % (45 % dans l'industrie et 16 % dans les services marchands). Dans les firmes multinationales industrielles, l'essentiel des exports transitent *via* des filiales spécialisées du commerce de gros. À l'inverse, l'activité des **groupes franco-français** est moins orientée vers l'international : ils sont en effet très présents dans des secteurs davantage tournés vers le marché domestique, à l'instar de la construction, de l'hébergement-restauration ou de l'immobilier. Quant aux unités légales indépendantes, la majorité d'entre elles n'ont pas les moyens d'accéder aux marchés internationaux : seules 4 % ont exporté en 2019 (contre près de la moitié des firmes multinationales et 18 % des groupes franco-français).

► 2. Chiffre d'affaires à l'export selon le type de groupe en 2019

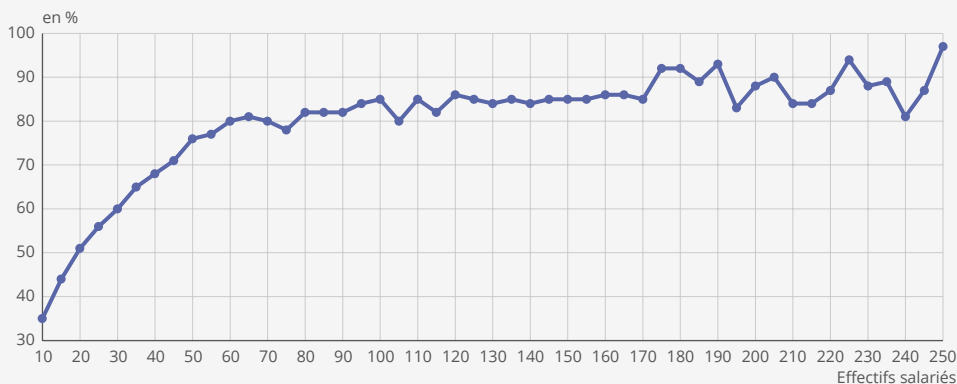


Près de la moitié des PME, hors microentreprises, sont organisées en groupe

Le système productif compte 4,1 millions de **petites et moyennes entreprises (PME)**, dont 3,9 millions de **microentreprises (MIC)**. Si la très grande majorité des MIC sont constituées d'une seule **unité légale**, près de la moitié des PME non microentreprises ont opté pour l'organisation en groupe. Ce phénomène est observé depuis plusieurs décennies et prend de l'importance pour plusieurs raisons : la structuration en groupe permet de mieux gérer le risque, de rationaliser l'organisation, de faciliter la transmission ; elle peut aussi traduire l'attrait des investisseurs étrangers pour le rachat de sociétés de petite taille [Loiseau, 2001] : 40 % correspondent à des groupes franco-français et 8 % à des segments de groupes multinationaux. Ces petits groupes ne sont constitués en moyenne que de deux sociétés. Pour une PME de moins de 100 salariés, plus elle est grande (en matière d'effectifs salariés), plus sa probabilité d'être organisée en groupe est élevée, mais au-delà de 100 salariés, la très grande majorité des PME sont organisées en groupe ► **figure 3**. En effet, il existe des effets de seuil relatif au nombre de salariés dans la PME : en deçà de certains seuils (comme par exemple celui de 50 salariés) la formation des groupes s'intensifie et au-delà, les filiales se multiplient dans les groupes déjà constitués [Deroyon, 2016]. Le choix de l'organisation en groupe peut résulter d'une stratégie d'optimisation des PME vis-à-vis du cadre réglementaire (seuils sociaux, etc.).

Les MIC, indépendantes à 97 %, correspondent pour moitié à des **entreprises individuelles (EI)** : il s'agit le plus souvent de professions libérales, d'artisans, de commerçants, etc. Hors EI, les MIC sont

► 3. Part de petites et moyennes entreprises (hors microentreprises) organisées en groupe selon le nombre de salariés en 2019



Lecture : en 2019, 68 % des PME (hors MIC) ayant entre 36 et 40 salariés en équivalent temps plein sont, en moyenne, organisées en groupe.

Champ : France, PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

pour moitié sans salarié (le non salariat y prédomine souvent) et incarnent le tissu économique de proximité [Bacheré, 2015].

Un appareil productif très largement tourné vers le tertiaire

Le système productif français est fortement tourné vers les activités tertiaires : 46 % des entreprises exercent leur activité principale dans les services marchands, 16 % dans les services non marchands (santé, enseignement, action sociale), 16 % dans le commerce et 4 % dans les transports. Ces entreprises génèrent au total près des deux tiers de la valeur ajoutée en 2019. Certaines de ces activités tertiaires sont exclusivement adressées aux entreprises (elles relèvent de ce que l'on nomme le *Business to business* ou *BtoB*), il s'agit des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien³. Elles sont exercées par 18 % des entreprises et génèrent 15 % de la valeur ajoutée totale. *A contrario*, d'autres sont très majoritairement orientées vers les particuliers (*Business to Consumer* ou *BtoC*) : le commerce de détail, l'hébergement-restauration, les arts, spectacles, activités récréatives et autres services. Ces activités destinées aux particuliers sont exercées par 45 % des entreprises et génèrent 21 % de la valeur ajoutée totale. Souvent en contact direct avec le public, ces entreprises seront particulièrement touchées par les restrictions sanitaires décidées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 en 2020-2021.

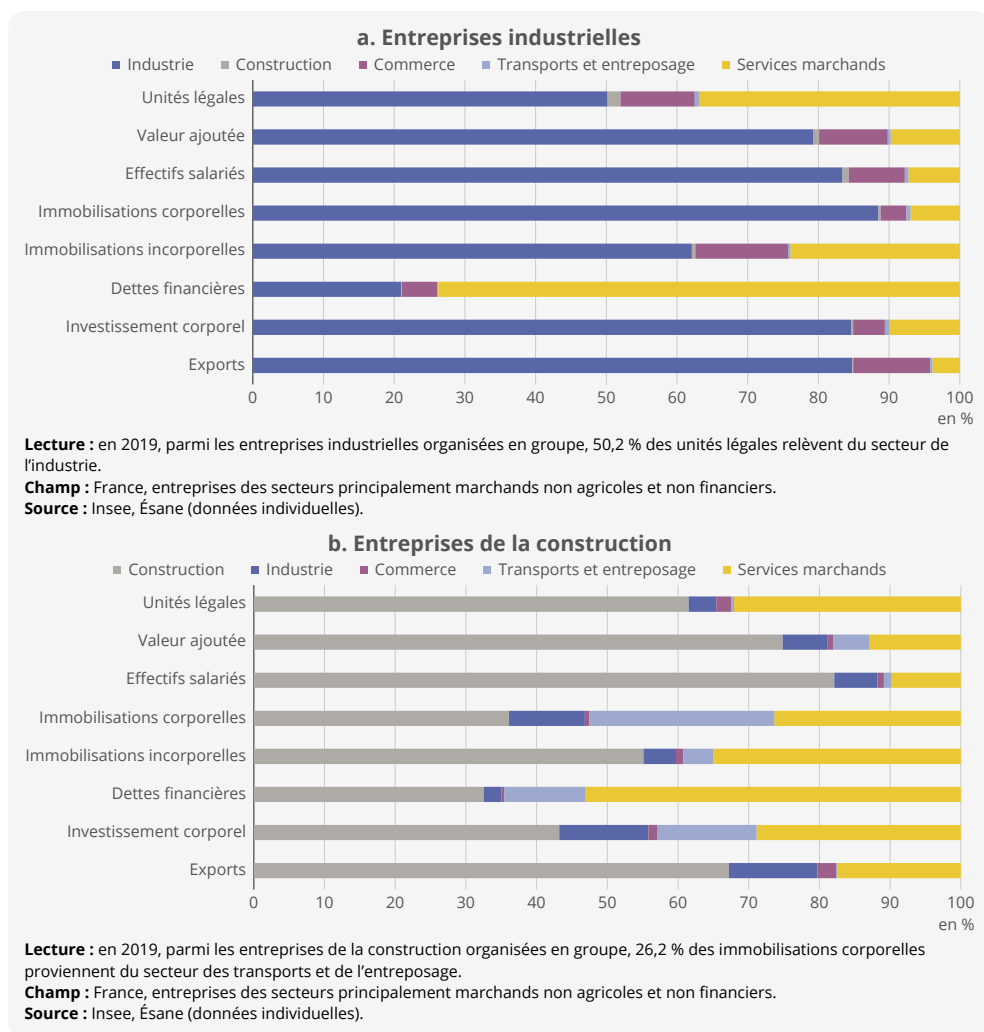
De nombreuses filiales tertiaires au sein des groupes de l'industrie ou de la construction

En 2019, 18 % des entreprises exercent dans les secteurs de l'industrie et de la construction. Elles génèrent près d'un tiers de la valeur ajoutée totale. Dans ces secteurs, les coûts fixes sont élevés et la chaîne de valeur particulièrement longue, les entreprises ont ainsi un intérêt à croître. Cette croissance est souvent externe et se matérialise par un recours accru à la filialisation. Ainsi, les grandes entreprises industrielles contrôlent souvent un grand nombre de sociétés, dont une part importante exerce une activité tertiaire, soit en amont du processus de production (recherche et développement - R&D, activités de conseil financier, juridique ou comptable, d'ingénierie, de marketing, etc.), soit en aval (commerce de gros, transports, etc.).

³ Inclut les sièges sociaux ou *holdings* mixtes.

La moitié des unités légales des entreprises industrielles organisées en groupe appartiennent au secteur tertiaire ► **figure 4a**⁴. Ces unités légales du tertiaire pèsent pour 10 % de la valeur ajoutée du secteur de l'industrie, ainsi que 15 % des investissements et des effectifs salariés du secteur. Les unités légales du secteur des services marchands représentent à elles seules les trois quarts de la dette financière (58 % pour les *holding* et sièges sociaux). Quant au secteur de la construction, s'il est certes constitué de nombreuses PME, il est aussi structuré autour de grands groupes franco-français. Ces derniers se diversifient, par création ou rachat de filiales spécialisées dans des activités tertiaires de haut niveau, afin de répondre notamment aux nouvelles normes environnementales et énergétiques des bâtiments. Le tiers des filiales composant les groupes de la construction exercent une activité relevant du tertiaire ► **figure 4b**. Elles génèrent alors 19 % de la valeur ajoutée, comptabilisent 40 % des immobilisations incorporelles et 20 % des exports de ces groupes.

► 4. Spécialisation sectorielle des filiales composant les entreprises organisées en groupe en 2019



4 Les services non marchands ne sont pas inclus dans cette figure et la suivante, puisque leur poids est très faible et donc très peu visible par rapport aux autres secteurs.

Des facteurs de production très différents selon les secteurs d'activité

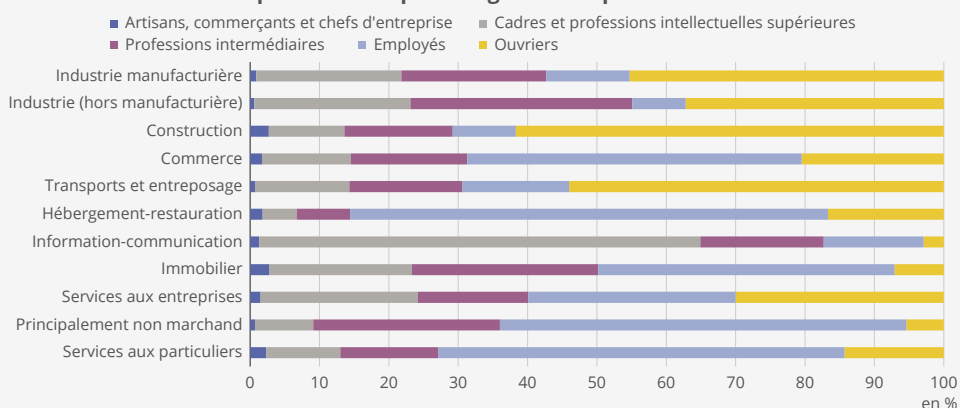
Dans le tertiaire, la structure de l'emploi salarié par profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) varie fortement selon les secteurs : d'un côté, des services dits de « basse-moyenne technologie » comme le commerce, les transports, l'hébergement-restauration, les services aux particuliers et les services principalement non marchands, dans lesquels prédominent les ouvriers et les employés, et d'un autre côté des services dits de « haute technologie » comme les services aux entreprises ou l'information-communication, où les cadres et professions intermédiaires sont les plus représentés

► figure 5a.

Dans la construction comme dans l'industrie, les ouvriers constituent la catégorie la plus représentée (44 % et 62 % respectivement). Néanmoins les cadres et professions intermédiaires sont davantage présents dans l'industrie qu'ils ne le sont dans la construction, probablement en lien avec la complexité des technologies de production mobilisées.

► 5. Structure des facteurs de production en 2019

a. Emplois salariés par catégorie socioprofessionnelle

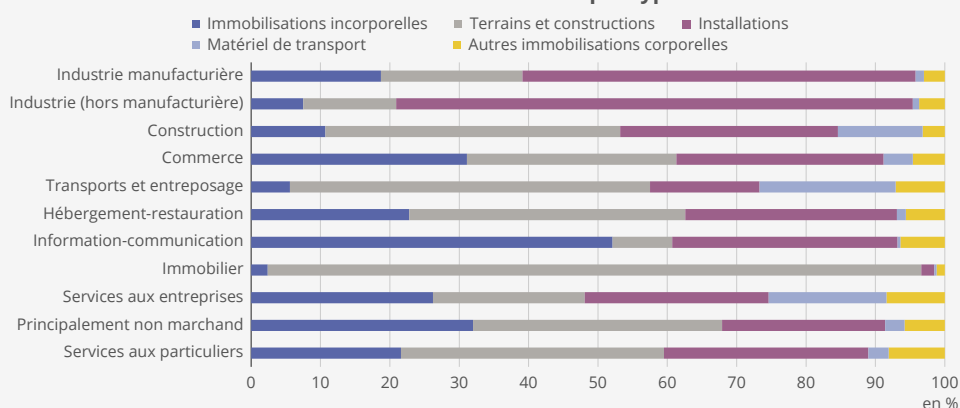


Lecture : en 2019, dans le secteur de l'hébergement-restauration, 68,9 % des salariés sont des employés.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Érane - Flores (données individuelles).

b. Immobilisations non financières par type d'actif



Lecture : en 2019, les immobilisations non financières du secteur des services aux entreprises sont composées à 26,2 % d'immobilisations incorporelles.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Érane (données individuelles).

La structure des immobilisations corporelles et incorporelles varie aussi fortement selon les secteurs d'activité ► **figure 5b**. Comme l'organisation des entreprises en groupe est ici prise en compte, l'ensemble des immobilisations non financières mobilisées par le secteur sont comptabilisées, y compris celles portées par des filiales n'appartenant pas au dit secteur. Par exemple, au sein des groupes industriels, une part importante des immobilisations incorporelles sont comptabilisées dans des filiales relevant des services aux entreprises, tout comme les bâtiments sont souvent enregistrés à l'actif du bilan des filiales immobilières du groupe. Mais l'industrie se distingue par la prééminence des « installations générales et techniques, de matériels et outillages industriels » (64 %). Dans le tertiaire, les services aux entreprises, le commerce et l'information-communication se caractérisent par la part importante d'actifs incorporels (respectivement 26 %, 31 % et 52 %). Pour autant, s'il demeure des spécificités en matière de structure du capital selon le secteur considéré, la prise en compte de l'organisation en groupe des entreprises contribue à les atténuer. Il n'en reste pas moins que la répartition sectorielle du stock d'immobilisations corporelles brutes en 2019 (2 760 milliards d'euros) demeure très inégale, en lien avec les différences intersectorielles de technologie de production : 35 % sont comptabilisées dans l'industrie, 19 % dans l'immobilier et 15 % dans les transports, mais seulement 9 % dans le commerce et 3 % dans l'hébergement-restauration.

Afin d'identifier des caractéristiques structurelles des entreprises susceptibles de se transformer en faiblesses ou, au contraire, en atouts en situation de crise, un panel d'entreprises a été constitué sur les cinq années précédant la crise sanitaire (2015 à 2019) ► **encadré 1**. La suite de cet article porte sur les entreprises de ce panel. La situation des entreprises relevant des secteurs qui seront les plus touchés par la crise sanitaire ► **encadré 2** est particulièrement analysée.

► Encadré 1 - Sources et champ de l'étude

Les données du dispositif Ésane mobilisées pour la photographie de l'appareil productif en 2019

Le dispositif **Ésane** (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises, c'est-à-dire une photographie annuelle de la population des entreprises appartenant au système productif et de leurs principales caractéristiques comptables. Les données d'Ésane sont obtenues en mobilisant au maximum les données administratives (déclarations fiscales et sociales) complétées par des enquêtes statistiques *ad hoc*. Ces données sont de nature comptable – suivant le plan comptable général (PCG) – et permettent de disposer du compte de résultat et du bilan de chaque entreprise dans le champ d'Ésane, soit l'ensemble des sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières, excepté les *holdings* (classe 6420Z de la NAF rév.2) et les auxiliaires de services financiers et d'assurances (division 66) qui font partie du champ.

Depuis le millésime 2016, ces données sont produites dans les deux métriques suivantes : d'une part, l'unité légale (UL) et d'autre part, l'entreprise au sens du décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008. L'entreprise y est définie comme « *la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes* ».

Pour la photographie de l'appareil productif en 2019, le concept d'entreprise au sens économique est majoritairement retenu, car jugé plus pertinent que celui d'unité légale pour décrire le système productif (prise en compte des liens financiers entre sociétés et consolidation des flux intragroupes). L'essentiel de la photographie du système productif est construit à partir du dernier fichier Fare (Fichier approché des résultats d'Ésane) relatif à 2019, dernier millésime disponible à ce jour. Le fichier Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié), dont le dernier millésime disponible est 2018, permet quant à lui d'analyser la structure de l'emploi salarié par profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS).

Un panel d'entreprises spécifiquement construit pour l'identification des forces et faiblesses de l'appareil productif sur la période 2015-2019

L'analyse des forces et faiblesses de l'appareil productif français avant la crise sanitaire requiert de calculer un certain nombre d'indicateurs économiques et financiers à l'échelle de chaque entreprise et d'en apprécier l'évolution sur la période 2015-2019. Si les principaux indicateurs analysés dans cette vue





d'ensemble sont souvent présentés sous forme agrégée (permettant une analyse globale des entreprises par grand secteur d'activité), la dimension microéconomique des données est aussi exploitée ici : pour déterminer un champ d'analyse homogène sur toute la période et détecter les valeurs atypiques¹ ; pour évaluer l'influence des entrées/sorties d'entreprises sur l'évolution de certains indicateurs agrégés ; pour mesurer l'évolution de la dispersion de certains indicateurs. Pour enrichir le diagnostic de la situation des entreprises avant la crise, un panel d'entreprises a été construit sur la période 2015-2019, à partir de l'appariement, pour chaque année, des fichiers sur les liaisons financières (Lifi) (donnant pour chaque groupe économique la société tête de groupe et ses filiales) et des fichiers Fare donnant pour chaque unité légale les éléments comptables contenus dans la liasse fiscale transmise à la DGFIP (compte de résultat, bilan, etc.).

Étant donné que le profilage des groupes [Haag, 2019] est encore en cours d'évolution, il n'a pas été possible d'en tenir compte dans le panel : ainsi, ni le découpage des grands conglomérats diversifiés en plusieurs entreprises dotées chacune d'une autonomie de décision, ni la neutralisation des flux intragroupes pour les variables comptables non additives (chiffre d'affaires, dettes financières, etc.) ne sont effectués ici. Mais le panel permet de suivre dans le temps les groupes tels qu'ils sont identifiés dans Lifi année après année et permet de tenir compte de leur démographie : apparitions/disparitions de groupes (par fusion, scission de groupes), et modifications de leur contour (acquisition ou cession de filiales). Ce suivi de la démographie des groupes est facilité depuis 2015 par la prise en compte de la **continuité économique** des groupes dans Lifi. Par ailleurs, le secteur d'activité du groupe est déterminé sur la base de son activité principale. Le champ sectoriel retenu pour l'analyse est celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**.

Pour des raisons liées à la fiabilité et la disponibilité des données, le champ du panel couvre l'ensemble des groupes employant au moins 10 salariés (en ETP) sur toute la période 2015-2019 (les micro-groupes² sont donc exclus du champ d'analyse), auxquels s'ajoute l'ensemble des **unités légales indépendantes** (sans aucune restriction sur le nombre de salariés employés) qui sont assujetties à l'impôt sur les sociétés (régimes BIC-RN/BIC-RSI) et qui n'ont pas opté pour le statut juridique d'**entreprise individuelle** (EI) ► **figure**.

Dénombrement des unités présentes dans le panel Ésane sur la période 2015-2019

		2015	2016	2017	2018	2019
Microentreprises - MIC	Unités légales indépendantes	1 266 795	1 259 912	1 254 377	1 271 182	1 262 570
	Total	1 266 795	1 259 912	1 254 377	1 271 182	1 262 570
Petites et moyennes entreprises - PME	Groupes	44 675	45 028	46 270	47 054	49 923
	Unités légales indépendantes	63 844	65 462	67 924	68 512	65 929
	Total	108 519	110 490	114 194	115 566	115 852
Entreprises de taille intermédiaire - ETI	Groupes	4 484	4 524	4 730	4 893	5 086
	Unités légales indépendantes	312	323	332	314	346
	Total	4 796	4 847	5 062	5 207	5 432
Grandes entreprises - GE	Groupes	216	226	237	245	252
	Unités légales indépendantes	2	3	4	2	3
	Total	218	229	241	247	255
Groupes		49 375	49 778	51 237	52 192	55 261
Total	Unités légales indépendantes	1 330 953	1 325 700	1 322 637	1 340 010	1 328 848
Total		1 380 328	1 375 478	1 373 874	1 392 202	1 384 109

Note : chaque année, près de 50 000 micro-groupes (< 10 ETP) et 1,4 million d'unités légales indépendantes (entreprises individuelles), pour lesquelles les données comptables de bilan sont souvent indisponibles (moins d'obligations déclaratives auprès de la DGFIP), sont exclues du panel.

Champ : France, groupes de sociétés (de plus 10 salariés) et unités légales indépendantes, assujetties à l'IS (hors entreprises individuelles) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Ésane - Lifi (données individuelles).

- 1 Méthode du « *box plot* de Tukey ». Pour une entreprise donnée, un ratio comptable est considéré atypique si son niveau se trouve à l'extérieur de l'intervalle $[Q1-5EIQ; Q3+5EIQ]$, où $Q1$ et $Q3$ sont respectivement les 1^{er} et 3^e quartile et EIQ , l'écart inter-quartile $Q3-Q1$. Par exemple, pour la productivité apparente du travail et l'intensité capitalistique mesurées au niveau de chaque entreprise (ce qui requiert déjà qu'elles déclarent une valeur ajoutée, un effectif salarié et des immobilisations corporelles strictement positives), ont été considérées atypiques 0,2% d'entre elles sur la période 2015-2019 : ces entreprises ont donc été exclues du panel lors de l'analyse de la productivité.
- 2 Ces micro-groupes ont un poids économique faible au sein de l'appareil productif : en moyenne sur la période 2015-2019, ils représentent 2,5 % du chiffre d'affaires, 2,4 % de la valeur ajoutée et 1,7 % des effectifs salariés.

► Encadré 2 - Définition de la population des entreprises dont l'activité relève des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire

Tous les secteurs ont été impactés par les confinements successifs en 2020-2021. De mars à juillet 2020, le fonds de solidarité a bénéficié aux entreprises de tous les secteurs ayant accusé une baisse d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires, sous un certain nombre de conditions, notamment en matière d'effectifs. À partir de septembre, le gouvernement a décidé de concentrer cette aide sur les secteurs les plus touchés par la crise en les répartissant en 3 catégories ou « secteurs », selon le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 :

- les entreprises du **secteur 1** (S1) correspondent aux secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel qui ont été affectés par les conséquences économiques et financières de l'épidémie de Covid-19, en raison notamment de la dépendance de leur activité à l'accueil du public ;
- les entreprises du **secteur 1 bis** (S1bis) correspondent aux secteurs dont l'activité dépend directement, en amont ou en aval, de celles du secteur 1 et qui ont subi une très forte baisse de leur chiffre d'affaires ;
- quant aux entreprises des **secteurs 2** (S2), il s'agit des entreprises n'appartenant pas aux secteurs S1 et S1bis, impliquant l'accueil du public et dont l'activité a été interrompue du fait de l'épidémie de Covid-19, à l'exclusion des fermetures volontaires. S'y retrouvent un grand nombre d'entreprises ayant, un moment, été qualifiées de « commerces non essentiels ».

Depuis le confinement de l'automne 2020, l'appartenance à ces secteurs conditionne l'accès à des aides d'un montant plafond plus élevé pouvant aller jusqu'à 10 000 euros. Qui plus est, en vertu de décret du 20 novembre 2020, il n'y a plus aucune restriction de taille pour être éligible (de cette façon les grandes PME peuvent devenir bénéficiaires à compter de cette date).

Cette vue d'ensemble caractérise la situation entre 2015 et 2019 des entreprises fortement exposées aux conséquences économiques de la crise sanitaire en 2020 : dans le panel ► **encadré 1**, il s'agit des **unités légales indépendantes**¹ appartenant aux catégories d'entreprises « Microentreprises » et « PME » et dont l'activité principale relève des secteurs S1-S1bis-S2. La situation de ces entreprises est étudiée dans les dimensions économiques suivantes : efficacité productive, partage de la VA, investissement et rentabilité, et situation financière. L'objectif est d'évaluer les vulnérabilités ou les forces des entreprises de ces secteurs avant la crise sanitaire, et de les comparer à des entreprises semblables mais moins exposées à la crise : les unités légales indépendantes de taille « Microentreprise » ou « PME » et dont l'activité principale ne relève pas des secteurs S1-S1bis-S2 ► **figure**.

Dénombrement des TPE-PME indépendantes présentes dans le panel sur la période 2015-2019 et dont l'activité relève des secteurs S1-S1bis-S2

	2015	2016	2017	2018	2019
Industrie	15 178	15 009	14 744	14 622	14 494
Construction	25 857	25 634	25 442	25 535	25 312
Commerce	158 491	153 403	148 484	144 866	143 794
Transports	11 459	14 822	17 817	19 824	19 764
Hébergement-restauration	136 819	137 054	136 804	137 816	136 130
Information-communication	19 028	18 761	18 582	18 598	18 437
Immobilier	125 621	126 247	126 061	129 682	131 880
Services aux entreprises	135 346	136 060	138 082	142 326	140 646
Services aux particuliers	61 527	61 810	62 162	63 656	63 035
Total	689 326	688 800	688 178	696 925	693 492

Champ : France, unités légales indépendantes de taille TPE-PME, assujetties à l'IS (hors entreprises individuelles) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

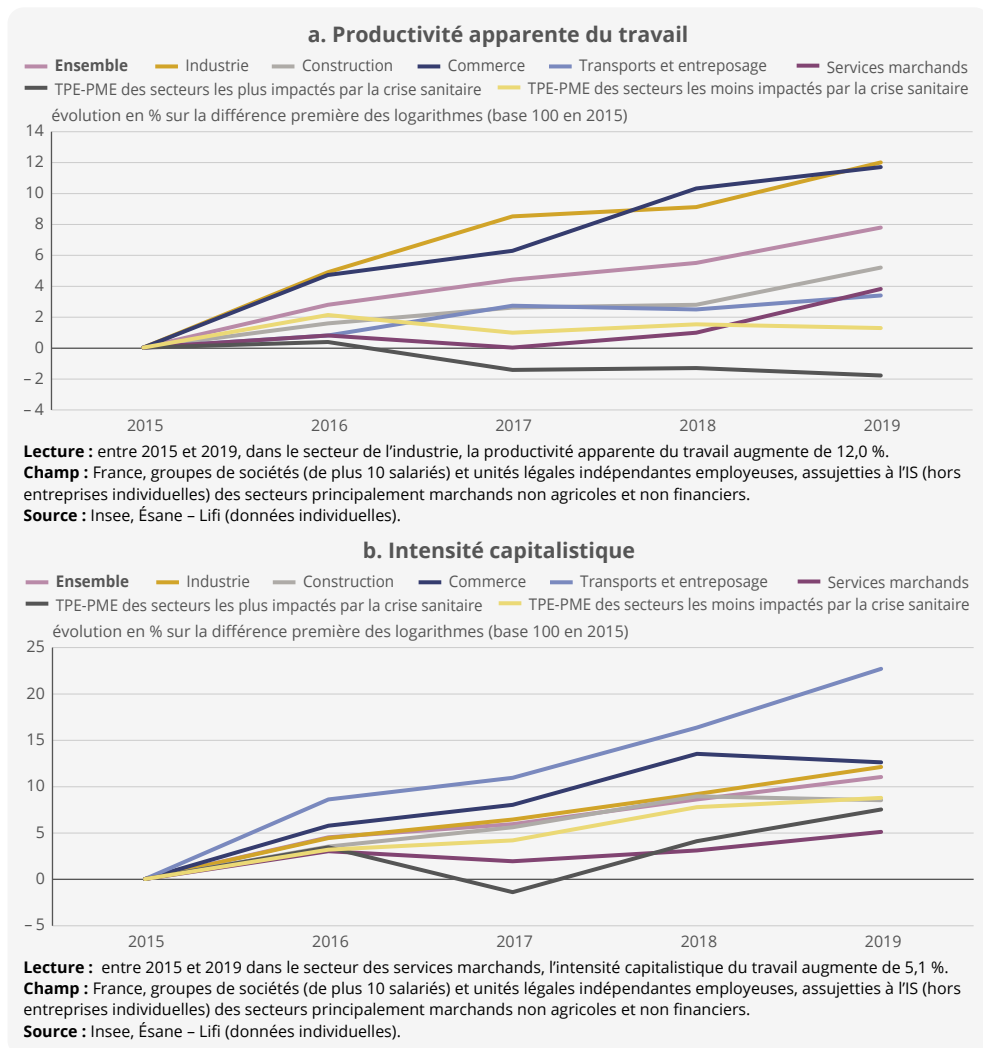
Source : Insee, É sane - Lifi (données individuelles).

¹ Les secteurs S1, S1bis et S2 peuvent concerner des filiales de groupe (de petite taille). Mais le suivi dans le temps de ces filiales s'avère complexe, c'est pourquoi on se restreint ici aux seules unités légales indépendantes.

Des gains de productivité significatifs dans l'industrie et le commerce entre 2015 et 2019

L'efficacité productive des entreprises peut être mesurée par la **productivité apparente du travail**, indicateur faisant le rapport entre le volume⁵ de valeur ajoutée générée par l'entreprise en une année et la quantité de travail qu'elle a mobilisée durant cette période (ici le nombre de salariés⁶ mesuré en équivalent temps plein - ETP). Dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, la productivité du travail a progressé de 7,8 % en France entre 2015 et 2019, soit une hausse moyenne de près de 1,5 % par an ► **figure 6a**. Les gains de productivité durant ces cinq années ont

► 6. Évolution de l'efficacité productive des entreprises selon le secteur



5 La valeur ajoutée en volume a été obtenue ici en déflatant la valeur ajoutée de chaque unité légale d'un secteur donné par l'indice de prix de la valeur ajoutée de la branche à laquelle il appartient (au niveau A88 de la Naf. Rev2), tel qu'il est mesuré par les Comptes nationaux.

6 L'information sur l'emploi non salarié n'est pas disponible dans les données É sane. Le calcul de la productivité apparente du travail n'est donc effectué que sur le champ des entreprises déclarant au moins un salarié. Parmi les microentreprises (MIC) retenues dans le panel, près d'une sur deux ne déclare aucun salarié.

été particulièrement élevés dans l'industrie et le commerce (respectivement + 12,0 % et + 11,7 %), tandis qu'ils ont été de moindre ampleur dans les autres secteurs : + 5,2 % dans la construction, + 3,4 % dans les transports et + 3,8 % dans les services marchands.

La période d'observation n'est pas assez longue pour mesurer un rythme de progression tendancielle de productivité qui pourrait refléter des changements structurels dans l'appareil productif (innovations technologiques, organisationnelles, meilleure allocation des ressources, amélioration des compétences des salariés, etc.).

Au-delà des effets du cycle, ces gains de productivité peuvent traduire une hausse de **l'intensité capitalistique** des entreprises et/ou du rythme du progrès technologique (habituellement approchée par la productivité globale des facteurs - PGF - mais non mesurée ici). Entre 2015 et 2019, l'intensité capitalistique⁷ s'est accrue dans l'ensemble des secteurs (+ 11,0 %), en particulier dans le commerce et l'industrie (+ 12,6 % et + 12,1 % respectivement) ► **figure 6b**, traduction d'une substitution accrue du capital au travail dans ces deux secteurs. Ce phénomène peut lui-même résulter d'une baisse du coût du capital relativement à celui du travail (baisse continue des taux d'intérêt réels, réduction des prélèvements fiscaux sur le capital, etc.). Le secteur des transports est atypique, au vu de la progression deux fois plus rapide que la moyenne de l'intensité capitalistique dans ce secteur (+ 22,7 %). Ce phénomène de substitution capital-travail est plus limité dans les services marchands, secteur structurellement moins capitalistique.

Les TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire enregistrent des pertes de productivité sur la période 2015-2019

À rebours de ce qui est observé sur l'ensemble des entreprises, les TPE⁸-PME des secteurs qui seront les plus impactés par la crise sanitaire⁹ enregistrent des pertes de productivité chaque année (- 1,8 % sur la période 2015-2019). Ces entreprises semblent ainsi connaître des problèmes d'efficacité productive durant les cinq années précédant la crise liée à la Covid-19 : pour 54 % de ces TPE-PME, la productivité baisse entre 2015 et 2019. Les TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire enregistrent au contraire des gains de productivité sur la même période (+ 1,3 %), même s'ils sont d'ampleur plus faible que ce qui est observé sur l'ensemble des entreprises.

Au sein des services marchands et de l'industrie, une divergence accrue de gains de productivité sur la période 2015-2019 entre les entreprises « à la frontière technologique » et le reste des entreprises

Dans les services marchands, les écarts de gain de productivité augmentent entre les entreprises les plus productives dites « à la frontière technologique » (mesurées ici par les 10 % des entreprises les plus productives au sein de chaque secteur¹⁰) et le reste des entreprises. Entre 2015 et 2019, la productivité des entreprises « à la frontière technologique » augmente de près de 12 %, alors que le reste des entreprises affichent des gains nettement plus faibles, de l'ordre de + 5 %, soit un écart de 7 points en 2019 ; dans l'industrie, cet écart est du même ordre de grandeur en 2019 (+ 8 points) ► **figure 7**. Ces divergences au sein des services marchands et de l'industrie sont observées dans de nombreux pays de l'OCDE comme en France [Andrews, Criscuolo, Gal, 2016].

Dans les services marchands, 71 % des entreprises « à la frontière technologique » employant plus de 250 salariés (i.e. celles pesant le plus dans le calcul de la productivité agrégée du secteur), correspondent à des segments de multinationales ou à des groupes franco-français dont l'activité principale relève soit des services aux entreprises soit de l'information-communication. Il s'agit donc

7 L'intensité capitalistique est un ratio faisant ici le rapport entre le stock de capital corporel en volume et les effectifs salariés en ETP. Pour disposer du stock du capital en volume, des retraitements ont été nécessaires : la méthodologie du partage volume/prix retenue ici est explicitée dans [Crépon, Heckel, 2000].

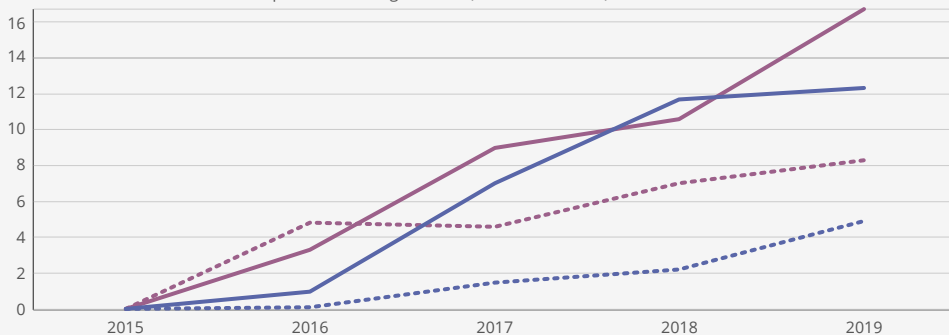
8 Les TPE ou « Très Petites Entreprises » désignent ici les microentreprises (MIC) retenues dans la présente étude ► **encadrés 1 et 2**. Cet acronyme est davantage utilisé dans le langage courant, que celui de microentreprises (définition de la LME de 2008).

9 Il s'agit des unités légales indépendantes de taille MIC ou PME dont l'activité principale relève des secteurs S1, S1bis et S2 ► **encadré 2**.

10 Les secteurs retenus sont ceux de la NAF.Rev2 au niveau A38. Par ailleurs, le dernier décile de productivité est calculé pour chaque année N entre 2015 et 2019, et ce calcul repose sur les productivités des entreprises mesurées en N. La population des entreprises à la frontière technologique n'est donc pas fixe sur la période d'analyse.

► 7. Évolution de la productivité apparente du travail des entreprises de l'industrie et des services marchands

— Industrie - entreprises à la frontière technologique
 — Services marchands - entreprises à la frontière technologique
 - - - Industrie - le reste des entreprises
 - - - Services marchands - le reste des entreprises



Note : les entreprises à la frontière technologique sont les 10 % les plus productives du secteur considéré.

Lecture : entre 2015 et 2019, la productivité apparente du travail des entreprises à la frontière technologique du secteur de l'industrie augmente de 16,7 %.

Champ : France, groupes de sociétés (de plus de 10 salariés) et unités légales indépendantes employeuses, assujetties à l'IS (hors entreprises individuelles) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane - Lifi (données individuelles).

souvent d'entreprises innovantes au cœur de la transformation numérique en cours [Firquet, 2020]. La faible diffusion de ces innovations au reste des entreprises pourrait expliquer, au moins en partie, les divergences de productivité observées. Par ailleurs, en lien avec l'implantation au cours des dernières décennies de filiales des GAFAs (*Google, Apple, Facebook, Amazon*) sur le territoire français, quelques entreprises pourraient concentrer à elles seules les rentes d'innovation et les parts de marché au détriment des autres (phénomène dit du « *winner takes all* »).

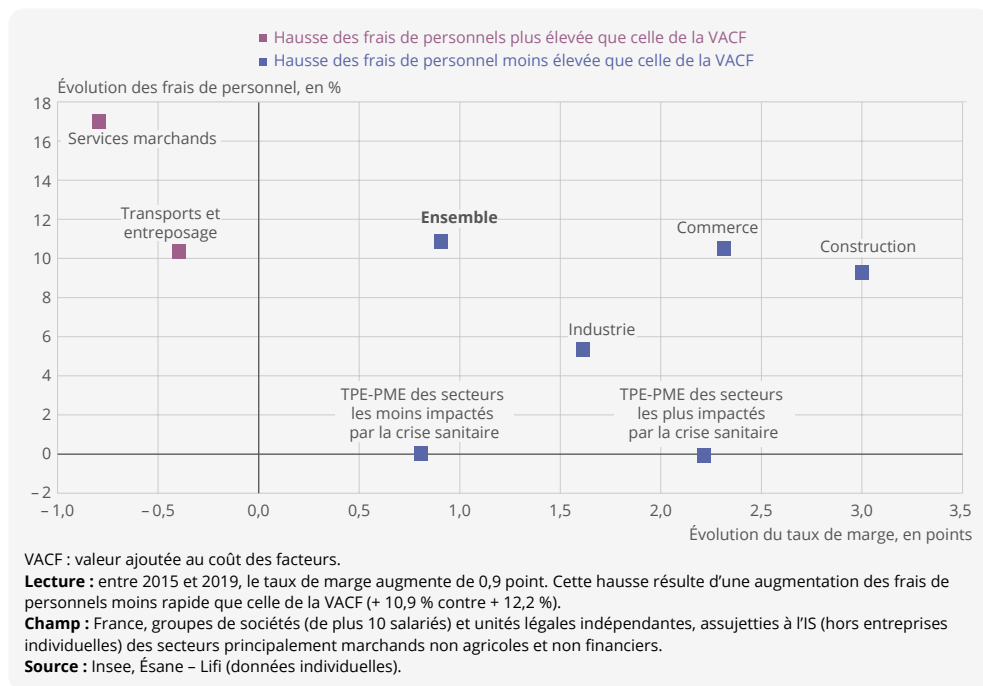
Un taux de marge en hausse sur la période 2015-2019 dans l'ensemble des secteurs, sauf dans les services marchands et les transports

Entre 2015 et 2019, le partage de la valeur ajoutée des entreprises s'est peu modifié : ainsi la part de la valeur ajoutée allouée à la rémunération du capital, mesurée ici par le **taux de marge** au coût des facteurs, a progressé de + 0,9 point, passant de 24,1 % à 25,0 %. Cette hausse cache néanmoins des évolutions contrastées selon les secteurs d'activité ► **figure 8**. Ainsi, le taux de marge recule nettement dans les services marchands (- 0,8 point) et dans les transports et l'entreposage (- 0,4 point), tandis qu'il progresse de façon notable dans la construction (+ 3,0 point), dans le commerce (+ 2,3 points) et dans l'industrie (+ 1,6 point). Le taux de marge diminue dans l'ensemble des secteurs relevant des services marchands à l'exception de l'hôtellerie-restauration où il augmente de 0,3 point sur la période 2015-2019. La baisse du taux de marge est ainsi particulièrement marquée dans l'information-communication (- 1,9 point) et les services aux particuliers (- 1,8 point). À court terme, l'évolution du taux de marge au coût des facteurs dépend de l'évolution du coût réel du travail¹¹ par ETP et de celle de la productivité apparente du travail : si une entreprise enregistre des gains de productivité supérieurs à la hausse du coût réel d'un ETP, alors son taux de marge va s'améliorer.

De nombreuses mesures fiscal-sociales ont été mises en œuvre dans les entreprises sur la période 2015-2019 : la plupart leur ont été favorables et ont contribué à limiter la hausse du coût réel du travail par ETP (**Pacte de responsabilité, Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** - CICE, réduction de cotisations sociales, etc.). Le CICE, mesure ciblée sur les salaires inférieurs à 2,5 SMIC, a

¹¹ Il est mesuré ici par le montant des frais de personnel (salaires et cotisations sociales employeur) déflatés par le prix de la valeur ajoutée (déflaté mesuré ici par la Comptabilité nationale au niveau des branches A88 de la NAF. rév2).

► 8. Évolution du taux de marge, des frais de personnel et de la valeur ajoutée au coût des facteurs entre 2015 et 2019



d'abord bénéficié aux secteurs intensifs en main d'œuvre peu qualifiée, comme la construction ou le commerce. Dans les services marchands, les gains de productivité (+ 3,8 %) plus faibles que dans les autres secteurs entre 2015 et 2019 ont cependant pu s'avérer insuffisants pour compenser la hausse du coût réel du travail par ETP (+ 4,6 %), réduisant ainsi les marges des entreprises.

Le taux de marge des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire augmente nettement entre 2015 et 2019

Dans les TPE-PME des secteurs qui seront les plus impactés par la crise sanitaire, le taux de marge augmente sur la période 2015-2019 (+ 2,2 points). Cette amélioration du taux de marge est plus marquée que dans les TPE-PME des secteurs qui seront les moins impactés par la crise sanitaire (+ 0,8 point). Les TPE-PME des secteurs les plus affectés affichent une croissance modeste de leur valeur ajoutée (VA) entre 2015 et 2019, mais le partage de la VA leur est plus favorable du fait que les **frais de personnel** en valeur reculent très légèrement sur la période alors que la **valeur ajoutée au coût des facteurs** croît. Toutefois, pour 53 % des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire, le taux de marge a reculé entre 2015 et 2019 et près d'un tiers font même face à des pertes d'exploitation (excédent brut d'exploitation négatif) en 2019, contre respectivement 49 % et un peu plus d'un quart pour les TPE-PME moins impactées par la crise ► **figure 9**.

Un taux d'investissement en nette hausse dans l'ensemble des secteurs

Entre 2015 et 2019, le **taux d'investissement** en actifs corporels bruts s'établit en moyenne à 18,0 % et augmente chaque année sur cette période, passant de 16,2 % en 2015 à 18,0 % en 2019 ► **figure 10**. Cette amélioration du taux d'investissement s'inscrit dans un contexte économique porteur pour l'investissement sur toute la période 2015-2019. Tout d'abord, l'amélioration des perspectives de demande liées à la reprise mondiale a stimulé les dépenses d'investissement, amplifiant les variations de la demande anticipée (effet accélérateur). De plus, le recul net et continu

► 9. Situation économique et financière des TPE-PME indépendantes entre 2015 et 2019 selon leur exposition à la Covid-19

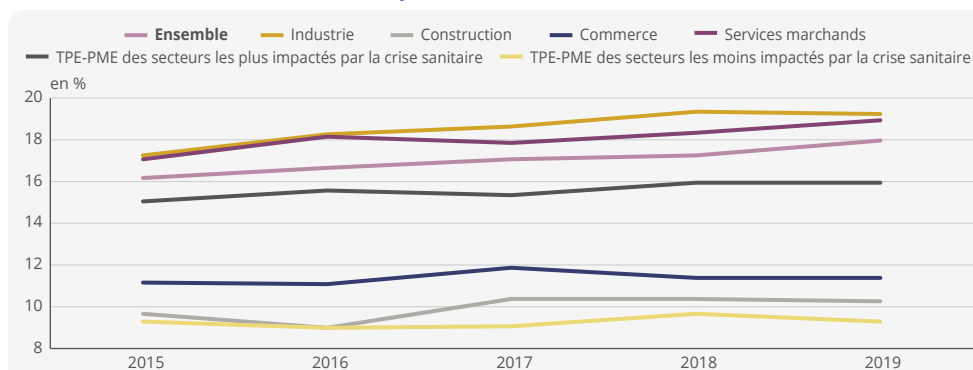
			Proportion d'entreprises, en %				
			2015	2016	2017	2018	2019
Résultat d'exploitation	Entreprises avec un EBE < 0	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	32,2	31,3	31,3	31,7	31,9
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	28,2	27,3	27,0	27,1	27,3
Investissement	Entreprises n'ayant pas investi	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	53,1	53,2	52,7	52,8	53,3
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	45,1	45,2	45,1	45,4	45,7
	Entreprises avec un taux d'autofinancement < 50 %	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	16,5	15,5	15,6	15,7	15,6
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	16,5	15,7	15,4	15,3	15,4
Solvabilité des entreprises	Entreprises avec des fonds propres < 0	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	25,1	24,1	23,4	22,8	22,9
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	19,5	18,6	18,0	17,7	17,9
	Entreprises avec un levier financier > 200 %	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	12,5	11,5	10,6	10,2	10,2
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	10,5	9,6	9,0	8,6	8,5
	Entreprises avec des dettes financières > 3 x capacité d'autofinancement	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	50,4	48,6	47,4	47,2	47,3
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	44,0	42,5	41,7	41,4	41,4
	Entreprises avec un EBE < charges d'intérêt	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	33,9	32,8	32,6	33,0	33,1
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	29,3	28,3	27,8	27,9	28,1
Liquidité des entreprises	Entreprises avec un ratio de liquidité restreinte < 1	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	49,8	48,3	46,9	44,8	44,8
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	36,5	35,3	33,9	32,1	32,2
	Entreprises avec une trésorerie brute inférieure à un mois de chiffre d'affaires	TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire	41,5	40,2	38,5	38,3	38,3
		TPE-PME des secteurs les moins impactés par la crise sanitaire	44,9	43,2	41,5	41,5	41,7

Lecture : en 2019, 31,9 % des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire ont enregistré un déficit d'exploitation (excédent brut d'exploitation négatif - EBE), contre 27,3 % pour les TPE-PME des autres secteurs.

Champ : France, TPE-PME indépendantes assujetties à l'IS (hors entreprises individuelles) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane - Lifi (données individuelles).

► 10. Taux d'investissement brut corporel selon le secteur



Note : le secteur des transports et de l'entreposage n'apparaît pas sur le graphique étant donné son taux d'investissement très élevé (en lien avec la commande publique et le renouvellement des grandes infrastructures). Il est néanmoins pris en compte dans la courbe « Ensemble » du graphique.

Lecture : en 2019, le taux d'investissement des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire est de 16,0 %.

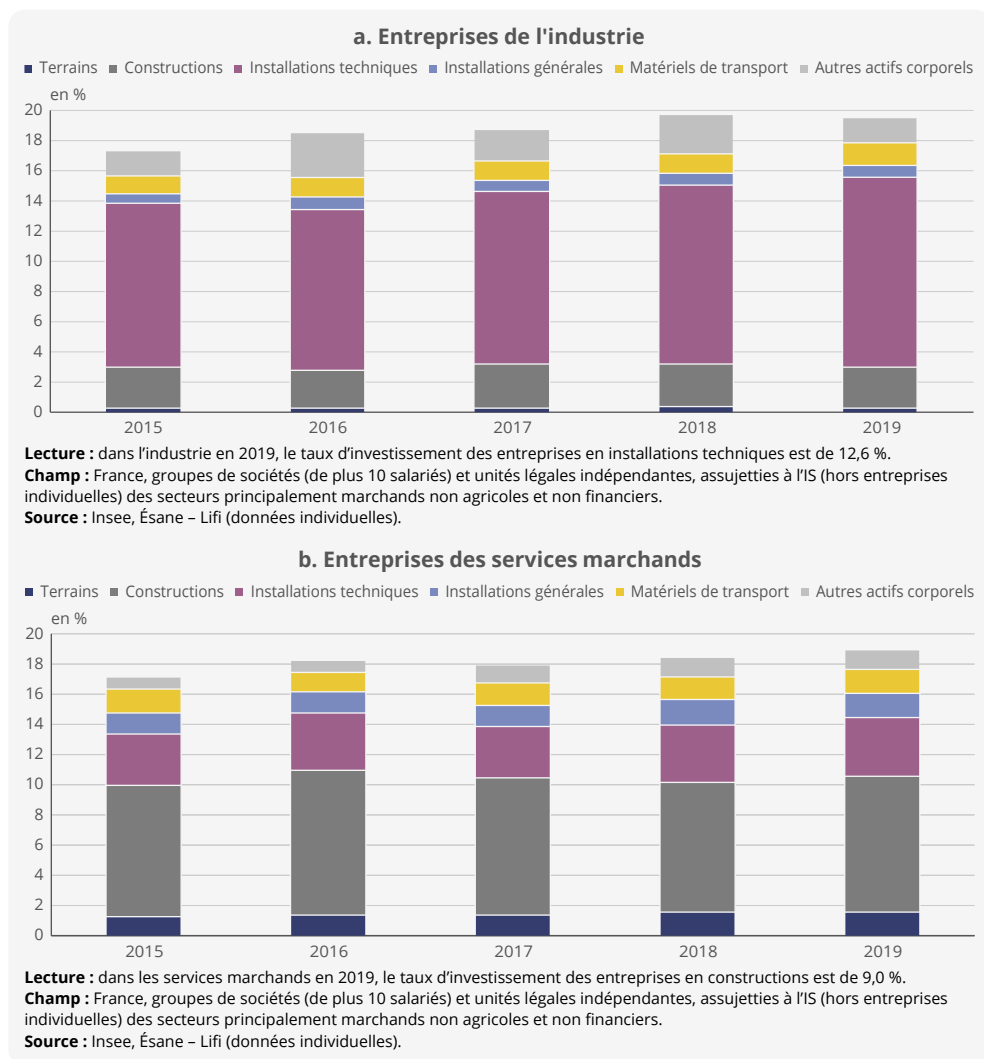
Champ : France, groupes de sociétés (de plus 10 salariés) et unités légales indépendantes, assujetties à l'IS (hors entreprises individuelles) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane - Lifi (données individuelles).

des taux d'intérêt réels d'emprunt¹² contribue à réduire le coût du capital et à améliorer la **profitabilité** des entreprises (en contrebalançant la légère baisse de la **rentabilité économique**). D'autres facteurs ont pu également jouer positivement sur l'investissement : hausse de la valorisation boursière des entreprises cotées, dispositifs publics de soutien à l'investissement (CICE, suramortissement, baisse du taux d'impôt sur les sociétés - IS, etc.).

Dans l'industrie, l'investissement en « installations techniques, machines et matériels industriels » prédomine et a le plus augmenté dans la valeur ajoutée sur la période (+ 1,7 point) ► **figure 11a**. Dans les services marchands, l'investissement en « constructions » prédomine (relativement à la VA du secteur) mais il est quasi stable sur la période (+ 0,3 point). La structure du taux d'investissement par type d'actif évolue assez peu sur la période ► **figure 11b**.

► 11. Décomposition du taux d'investissement par type d'actif



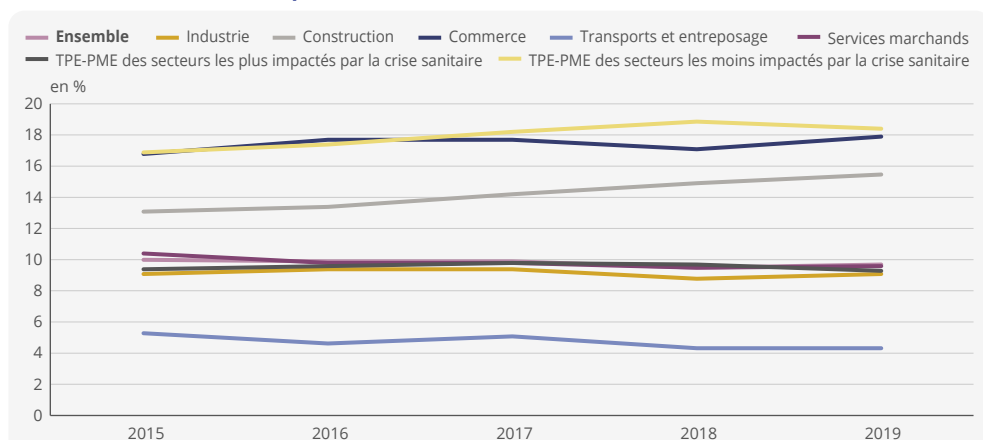
¹² Cette baisse bénéficie à l'ensemble des catégories d'entreprises.

À l'instar de l'ensemble des entreprises, le taux d'investissement des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire augmente sur la période 2015-2019 (+ 0,9 point). *A contrario*, le taux d'investissement des TPE-PME des autres secteurs est stable sur la période, et à un niveau nettement plus faible (9 % contre 15 %). Mais en 2019, 53 % des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire n'ont pas investi (contre 46 % pour les TPE-PME des autres secteurs) ► **figure 9**.

Une rentabilité économique en légère baisse, sauf dans le commerce et la construction

L'efficacité financière du processus de production peut être mesurée par la rentabilité économique des immobilisations corporelles brutes qui s'élève en moyenne à 9,8 % sur la période 2015-2019. Elle a reculé sur cette période, passant de 10,0 % en 2015 à 9,7 % en 2019 ► **figure 12**. Au niveau sectoriel, la rentabilité a baissé dans tous les secteurs, sauf dans la construction et le commerce où elle a progressé de respectivement 2,4 points et 1,1 point, et dans l'industrie où elle est restée stable. La rentabilité des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire est quasi stable entre 2015 et 2019 (- 0,1 point). *A contrario*, la rentabilité des TPE-PME des autres secteurs progresse nettement sur la période (+ 1,5 point). 32 % des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire font face à une rentabilité négative en 2019 (contre 27 % pour les autres TPE-PME) ► **figure 9**.

► 12. Rentabilité économique selon le secteur



Lecture : en 2019, la rentabilité économique du secteur de la construction est de 15,5 %.

Champ : France, groupes de sociétés (de plus 10 salariés) et unités légales indépendantes, assujetties à l'IS (hors entreprises individuelles) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane - Lifi (données individuelles).

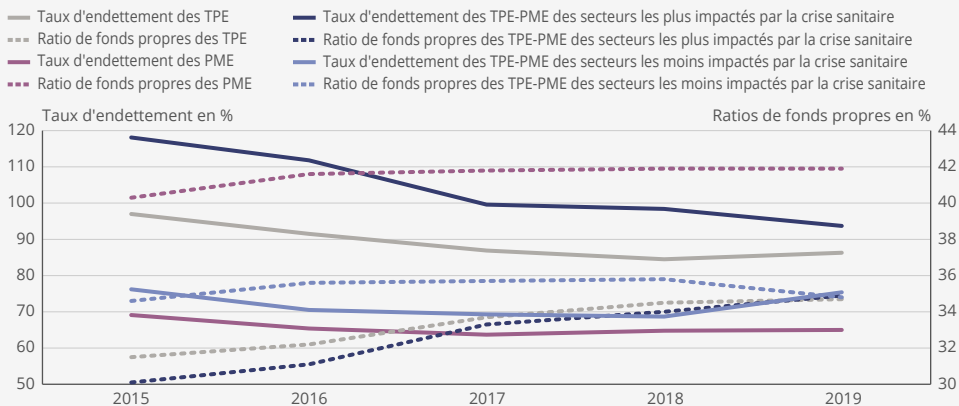
Renforcement de la structure financière des TPE-PME entre 2015 et 2019

Sur la période 2015-2019, la situation financière des TPE-PME s'est globalement améliorée. La structure financière des TPE-PME s'est renforcée sur cette période ► **figure 13a** : le poids des **fonds propres** dans leur bilan a progressé de 3,2 points pour les TPE et de 1,6 point pour les PME.

Dans le même temps, le **taux d'endettement financier** des TPE-PME a baissé sur la période 2015-2018 (- 12,5 points pour les TPE et - 4,3 points pour les PME) pour ensuite légèrement remonter en 2019, atteignant un niveau de 86,3 % des fonds propres pour les TPE et 65,0 % pour les PME. Mais les PME restent davantage capitalisées que les TPE. Cet assainissement des bilans a rendu une capacité d'endettement aux TPE-PME avant d'aborder la crise de la Covid-19 [Gaignon, 2020]. Ce renforcement de la structure financière résulte principalement de la mise en réserve de bénéfices et moins d'apports externes en capital [Morénillas, Sklénard, 2020].

► 13. Situation financière des TPE-PME

a. Endettement et fonds propres

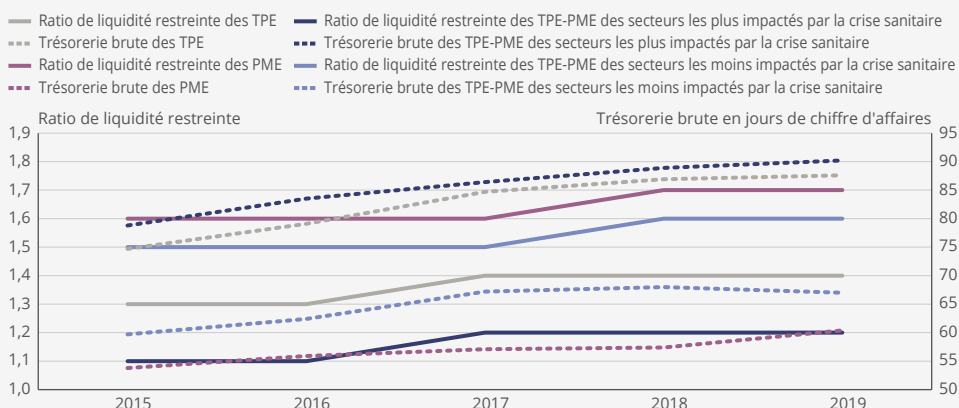


Lecture : en 2019, le taux d'endettement des TPE est de 86,3 %.

Champ : France, groupes de sociétés (de plus 10 salariés) et unités légales indépendantes, assujetties à l'IS (hors entreprises individuelles) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Érane - Lifi (données individuelles).

b. Liquidité restreinte et trésorerie brute



Lecture : en 2019, le ratio de liquidité restreinte des TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire est de 1,2.

Champ : France, groupes de sociétés (de plus 10 salariés) et unités légales indépendantes, assujetties à l'IS (hors entreprises individuelles) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Érane - Lifi (données individuelles).

En dépit d'un net désendettement financier, les TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire restent en 2019 moins capitalisées que les autres

Entre 2015 et 2019, l'amélioration de la structure financière des TPE-PME des secteurs qui seront les plus impactés par la crise sanitaire est nette mais elle demeure dégradée par rapport à celle des TPE-PME des secteurs qui seront les moins impactés. Ainsi, le taux d'endettement financier des premières a certes reculé fortement (- 24,4 points entre 2015 et 2019) mais d'une part, ce mouvement de désendettement semble marquer une pause en 2019 et d'autre part, le taux d'endettement est à un niveau encore élevé en 2019 (94 % des fonds propres, contre 75 % pour les TPE-PME des autres secteurs). 23 % des TPE-PME exposées à la Covid-19 enregistrent des fonds propres négatifs en 2019 (contre 18 % pour les autres TPE-PME) et 10 % présentent un taux d'endettement supérieur à 200 % (contre 8 % pour les autres TPE-PME) ► **figure 9.**

Malgré une forte hausse de la trésorerie brute entre 2015 et 2019, les TPE-PME des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire ont des liquidités plus faibles en 2019

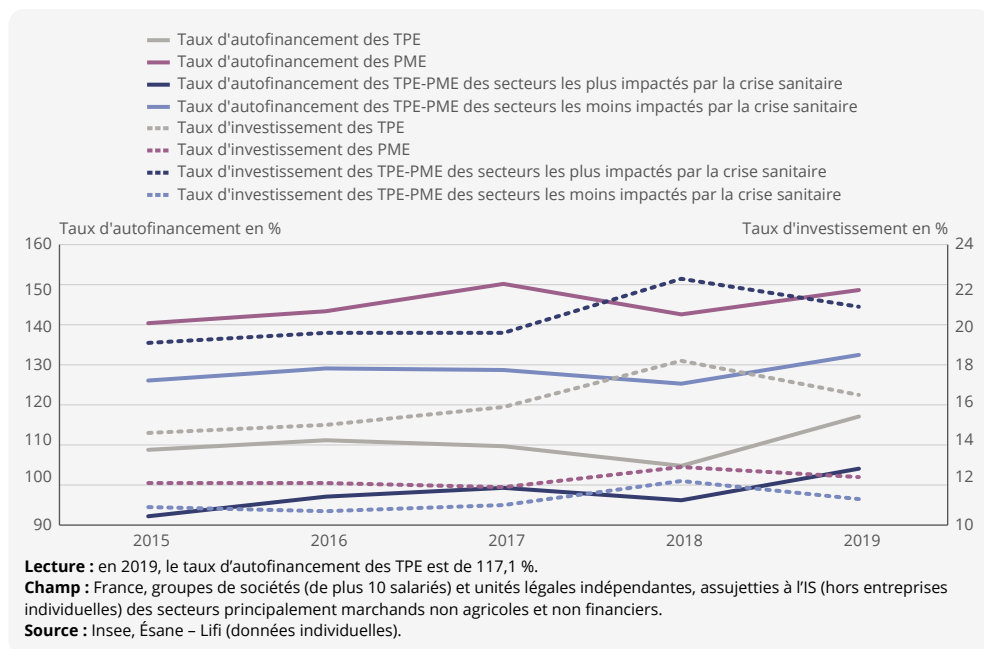
Globalement plus solvables, les TPE-PME disposent aussi de plus de liquidités en 2019 qu'en 2015 ► **figure 13b** : en 2019, la **trésorerie** brute des TPE représente 87,6 jours de chiffre d'affaires (CA) (contre 74,7 en 2015) et celle des PME s'élève à 60,4 jours de CA (contre 53,8 en 2015). De plus, les TPE-PME présentent un **ratio de liquidité restreinte** supérieur à 1 sur toute la période et orienté à la hausse : en moyenne ces entreprises sont en capacité d'honorer leurs dettes de court terme avec leurs seuls actifs de court terme liquides (par exemple, les disponibilités et les créances clients).

En dépit d'une amélioration sur la période 2015-2019, les TPE-PME des secteurs qui seront les plus impactés par la crise sanitaire présentent des liquidités plus faibles (une fois prise en compte les dettes de court terme) que les TPE-PME des autres secteurs. En 2019, ces sociétés affichent un ratio de liquidité restreinte de l'ordre de 1,2 en moyenne contre 1,6 pour les TPE-PME des autres secteurs, en particulier, le poids des dettes fiscales et sociales dans leur bilan est élevé (elles représentent près d'un quart de leur passif). En 2019, les TPE-PME rencontrant des problèmes de liquidité (ratio de liquidité restreinte strictement inférieur à 1) sont nettement plus nombreuses dans les secteurs les plus impactés par la crise sanitaire que dans les autres secteurs (45 % contre 32 %) ► **figure 9**.

Amélioration de la capacité d'autofinancement de l'investissement des TPE-PME

Les TPE-PME qui sont davantage capitalisées et disposent d'un volant de trésorerie suffisant pour faire face aux aléas de l'activité courante ont une plus grande autonomie financière vis-à-vis de leurs créanciers (établissements de crédits, fournisseurs, etc.), notamment dans le cadre du financement de leurs projets d'investissement. Ainsi la **capacité d'autofinancement** des TPE et des PME excède en moyenne le montant total de leurs investissements : en 2019, leurs **taux d'autofinancement** s'élèvent respectivement à 117 % et 149 %, et il est même en hausse sur la période (+ 8 points pour les TPE et + 8 points pour les PME) ► **figure 14**. Mais comme cette épargne n'est pas seulement

► 14. Taux d'autofinancement et taux d'investissement des TPE-PME



dévolue au financement de l'investissement (elle peut être mobilisée pour le désendettement, la distribution de dividendes, la constitution d'une épargne de précaution, etc.) et que l'investissement a eu tendance à croître sur la période, les besoins des TPE-PME en financements externes demeurent importants. De plus, au-delà des constats globaux, en 2019, près de 16 % des TPE-PME des secteurs qui seront les plus impactés par la crise sanitaire présentent une capacité d'autofinancement inférieure à 50 % de leurs investissements, ce qui implique des besoins de financement externes ► **figure 9**. Cette proportion est toutefois similaire pour les autres TPE-PME.

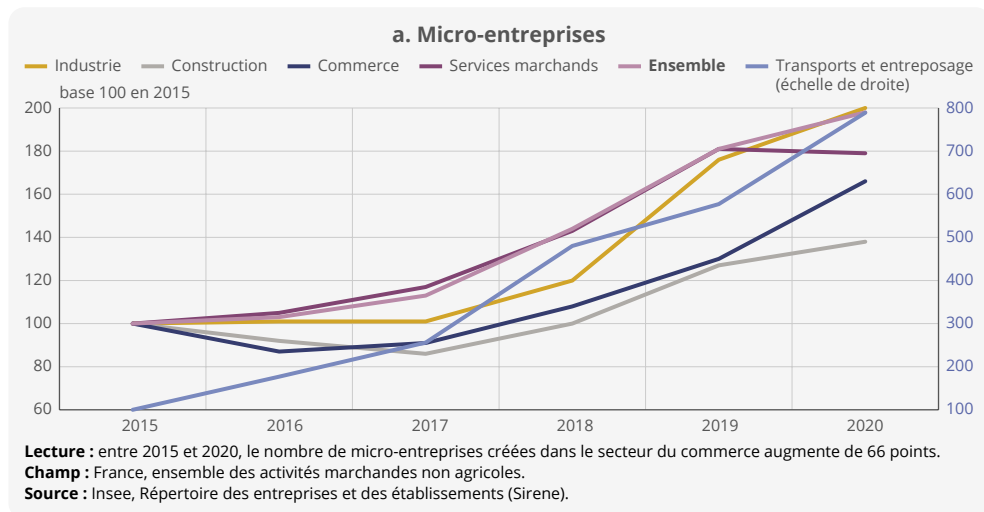
Très forte hausse des créations de micro-entreprises entre 2015 et 2019

La période 2015-2019 est marquée par une très forte hausse des créations d'entreprises dans l'économie marchande (hors secteur agricole) : 525 000 créations d'entreprises en 2015, contre 815 000 en 2019, soit une progression de + 55 %. Cette forte hausse est portée par les créations d'entreprises individuelles sous le régime du **micro-entrepreneur** (+ 81 % sur la période 2015-2019) ► **figure 15a**. Le cadre réglementaire du régime du micro-entrepreneur a évolué en 2017-2018 et a pu contribuer à le rendre encore plus attractif : hausse des seuils-plafond de CA pour bénéficier du régime, baisse des taux de cotisations sociales [Gourdon, 2020]. La hausse des créations de **micro-entreprises** est particulièrement prononcée dans le secteur des transports (+ 477 % entre 2015 et 2019), sous l'effet de l'essor des voitures de transport avec chauffeurs (VTC) et de la livraison à domicile, en lien avec le développement du commerce électronique et des grandes plateformes [Bignon, Richet, 2020]. Étant donné que seule près d'une micro-entreprise créée en 2014 sur trois est encore active trois ans après, la forte hausse des créations de ce type d'entreprises doit être relativisée, car elles peuvent *in fine* contribuer assez peu au renouvellement du tissu productif [Richet, 2019].

A contrario, les créations d'entreprises hors régime de la micro-entreprise peuvent davantage contribuer à ce renouvellement, avec des entreprises davantage pérennes [Dorolle, 2021]. Elles ont progressé sur la période 2015-2019 : les créations de **sociétés** sont en hausse de + 27 % et celles d'entreprises individuelles classiques de + 25 %.

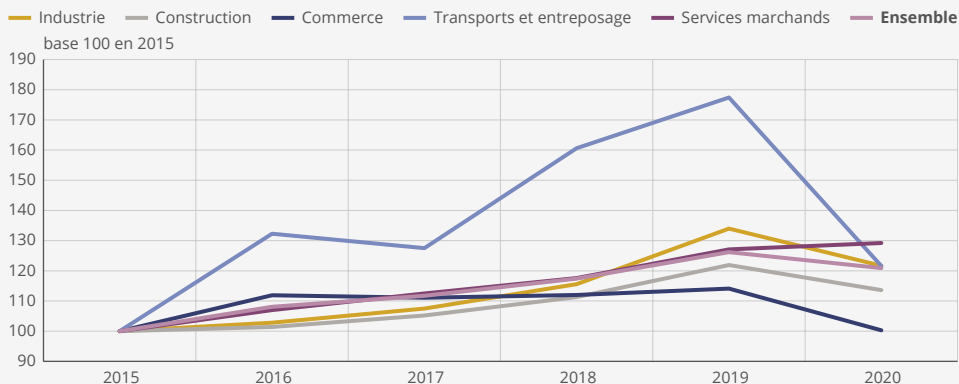
En 2020, 848 200 entreprises ont été créées, soit 33 000 de plus qu'en 2019, et ce malgré la crise liée au Covid-19. Cette hausse est principalement due à l'essor des immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur, en particulier dans les transports, le commerce et les activités immobilières (respectivement + 22 %, + 9 % et + 10 % par rapport à 2019). Dans les transports, il s'agit essentiellement de créations de micro-entreprises dans la livraison à domicile, activité

► 15. Évolution du nombre de créations d'entreprises par rapport à 2015



► 15. Évolution du nombre de créations d'entreprises par rapport à 2015

b. Entreprises hors micro-entreprises



Lecture : entre 2015 et 2020, le nombre d'entreprises hors micro-entreprises créées dans l'ensemble des secteurs augmente de 21 points.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

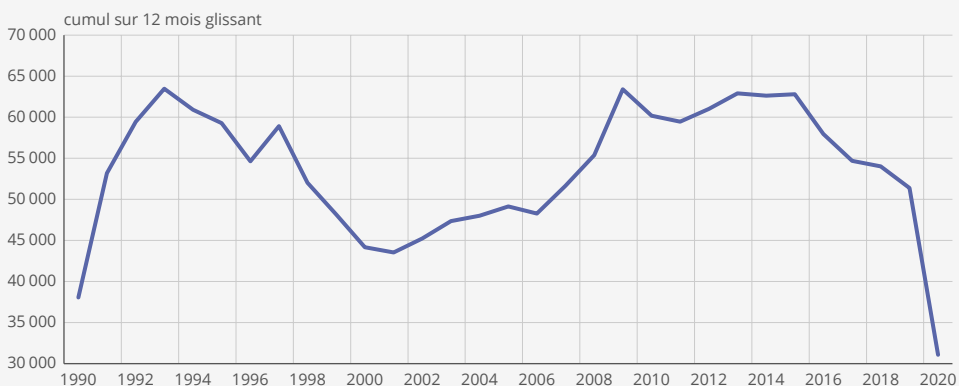
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

stimulée lors des confinements en 2020, et dans le commerce, ce sont principalement des créations de micro-entreprises dans les activités de vente à distance [Gourdon, 2021]. À l'inverse, les créations d'entreprises (hors micro-entreprises) se replient en 2020 dans tous les secteurs, et tout particulièrement dans les transports (- 56 %) ► **figure 15b**.

Net recul des défaillances d'entreprises entre 2015 et 2019, suivi d'un recul historique en 2020

Après la crise financière de 2008 et jusqu'en 2015, le nombre annuel de **défaillances** d'entreprises avoisinait les 60 000 ► **figure 16**. À partir de 2015, le nombre de défaillances baisse continûment et en 2019, ce sont moins de 50 000 défaillances qui sont comptabilisées. Sur la période 2015-2019,

► 16. Nombre de défaillances d'entreprises cumulées sur 12 mois sur les 30 dernières années



Note : données CVS-CJO.

Lecture : le nombre de défaillances cumulées sur 12 mois est de 31 069 en 2020.

Champ : France.

Source : Banque de France.

le recul est de 18 % et s'observe sur l'ensemble des secteurs, particulièrement ceux du commerce, de l'industrie et de l'immobilier (respectivement - 30 %, - 25 % et - 24 %). L'environnement économique plus favorable et l'amélioration de la situation financière des entreprises a pu contribuer à réduire les procédures collectives (redressement judiciaire ou liquidation judiciaire). Au-delà de ces défaillances, les sorties d'entreprises du marché peuvent trouver également leur origine dans des cessations volontaires (par exemple le départ à la retraite) ou encore des procédures à l'amiable.

En 2020, les défaillances reculent très fortement par rapport à 2019 (- 39 %) pour atteindre le niveau le plus bas jamais enregistré depuis 30 ans : moins de 30 000 défaillances. Ce fort recul pourrait s'expliquer à la fois par l'assouplissement temporaire des règles de déclaration de cessation de paiement et par les nombreux dispositifs d'aides financière destinés aux entreprises des secteurs affectés par la crise sanitaire [Banque de France, 2021]. Ce recul est marqué dans l'ensemble des secteurs, allant de - 31 % dans l'immobilier à - 47 % dans la construction. ●

Auteurs :

Gabriel Sklénard (Insee)

Louis Le Clainche (Insee)

► Définitions

Un **monopole** est une situation de marché dans laquelle un seul vendeur fait face à une multitude d'acheteurs. Le bien ou le service distribué ne doit pas être substituable. De fait, les vrais monopoles sont très rares, car dans la plupart des cas, d'autres produits peuvent remplir la même fonction.

Une situation d'**oligopole** se rencontre lorsqu'il y a, sur un marché, un nombre faible d'offreurs (vendeurs) disposant d'un certain pouvoir de marché et un nombre important de demandeurs (clients).

La **chaîne de valeur mondiale** désigne l'ensemble des activités productives réalisées par les entreprises en différents lieux géographiques au niveau mondial pour amener un produit ou un service du stade de la conception au stade de la production et de la livraison au consommateur final. Ces activités englobent selon les cas la recherche-développement, la conception, la production, la commercialisation, la distribution, la vente au détail, et parfois même la gestion et le recyclage des déchets.

Entre deux années N-1 et N, on dit qu'il y a un **continuité économique** pour deux groupes G1 et G2 s'il y a continuité arrière et continuité avant, c'est-à-dire :

- il y a « continuité arrière » entre un groupe G1 en N et G2 en N-1 si l'ensemble des unités légales en commun entre G1 et G2 représente plus de 50 % des effectifs de G1 ;
- il y a « continuité avant » entre un groupe G1 en N et G2 en N-1 si l'ensemble des unités légales en commun entre G1 et G2 représente plus de 50 % des effectifs de G2.

Dans ce cas, on attribue le même identifiant aux groupes G1 et G2 et on considère donc qu'ils correspondent au même groupe en N-1 et en N, malgré les éventuelles modifications de périmètre.

La **productivité « apparente du travail »** ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés. Elle est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail : la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) ; seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte et il peut être quantifié de plusieurs manières :

- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
- si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».
- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'ETP (équivalent temps plein), on parle de « productivité par ETP ».

Le **Pacte de responsabilité et de solidarité** comprend deux volets ; un volet « solidarité » en faveur du pouvoir d'achat des ménages modestes et un volet « compétitivité » destiné aux entreprises, mis en place fin 2013. Le volet « compétitivité » consiste en trois types de mesures : baisse du coût du travail, baisse des impôts sur les entreprises et simplification de la vie des entreprises. Les mesures en termes de baisse du coût du travail sont :

- baisse des cotisations familiales pour les travailleurs indépendants : leurs cotisations baissent de 3,1 points depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- maintien et majoration de l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage, pour les salaires au niveau du Smic (réduction générale de cotisations sociales patronales sur les bas salaires) ;
- baisse de 1,8 point des cotisations familiales sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic, depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- élargissement de cette mesure aux salaires compris entre 1,6 à 3,5 Smic depuis le 1^{er} avril 2016.





La **productivité « apparente du capital »** ne tient compte que du seul facteur capital comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (travail et capital) et de la façon dont ils sont combinés. Elle est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur capital :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) ;
- seul est retenu le volume de capital mis en œuvre dans le processus de production, c'est-à-dire le capital fixe productif.

Les **fonds propres** correspondent aux sommes versées par les associés ou actionnaires de l'entreprise, augmentées des profits générés annuellement par l'entreprise qui ne sont pas distribués en dividendes. En comptabilité, les fonds propres sont constitués des « capitaux propres » et des « autres fonds propres ».

Le **taux d'endettement financier** correspond à un ratio financier donnant le poids de l'endettement financier par rapport à ses capitaux propres. Il mesure dans quelle proportion l'entreprise est dépendante de ses créanciers et indique son niveau de solvabilité.

La **trésorerie** désigne l'ensemble des sommes d'argent mobilisables à court terme, appelées aussi « disponibilités » : avoirs détenus en banque (compte créditeur chez l'établissement bancaire), sommes présentes en caisses et valeurs mobilières de placement (VMP). Il est d'usage de calculer la trésorerie nette des dettes financières à court terme (découverts bancaires et comptes courants d'associés). La trésorerie nette correspond également à la différence entre le fond de roulement et le besoin en fond de roulement de l'entreprise.

Le **ratio de liquidité restreinte** mesure la capacité d'une entreprise à disposer d'une liquidité relative à son actif circulant par rapport à son passif à court terme, sans prendre en compte la valorisation des stocks. Ce ratio fait le rapport des actifs circulants hors stocks (créances et disponibilités) au passif circulant (dettes de court terme). Un ratio inférieur à 1 est une alerte, car il signale que l'entreprise se trouverait en difficulté financière en cas de dette imprévue ou d'exigibilité de remboursement immédiate de la part des créanciers.

Une unité légale est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Les **immobilisations corporelles** sont les actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production à la clôture de l'exercice, évalués à leur valeur brute comptable ; par extension, ils incluent les avances et acomptes versés sur commandes d'actifs corporels. Ils comprennent les terrains (y compris les agencements et aménagements des terrains), les constructions, les installations techniques, matériel et outillage industriels, les autres immobilisations corporelles et les immobilisations en cours.

Les **immobilisations incorporelles** sont les actifs immatériels non financiers détenus par l'entreprise à la clôture de l'exercice, évalués à leur valeur brute comptable. Ils comprennent le fonds commercial et les autres immobilisations incorporelles (frais d'établissement, frais de développement, concessions, brevets, avances et acomptes sur immobilisations incorporelles).

Les **immobilisations non financières** sont la somme des immobilisations corporelles et incorporelles.

Voir **Immobilisations corporelles ; Immobilisations incorporelles.**

L'**intensité capitalistique** mesure, pour une unité, les actifs nécessaires pour générer un revenu. Elle se calcule en rapportant des immobilisations corporelles brutes à l'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP).

Voir **Ratios.**

Les **frais de personnels** désignent les salaires et traitements (rémunérations en espèces allouées aux salariés, avant déduction des cotisations et contributions sociales à la charge de ces derniers, dès l'instant où elles trouvent leur origine dans le contrat de travail, et même si du point de vue fiscal ces sommes n'ont pas le caractère de salaires) ainsi que les charges sociales (part patronale seulement lorsque les cotisations comprennent également une part salariale).

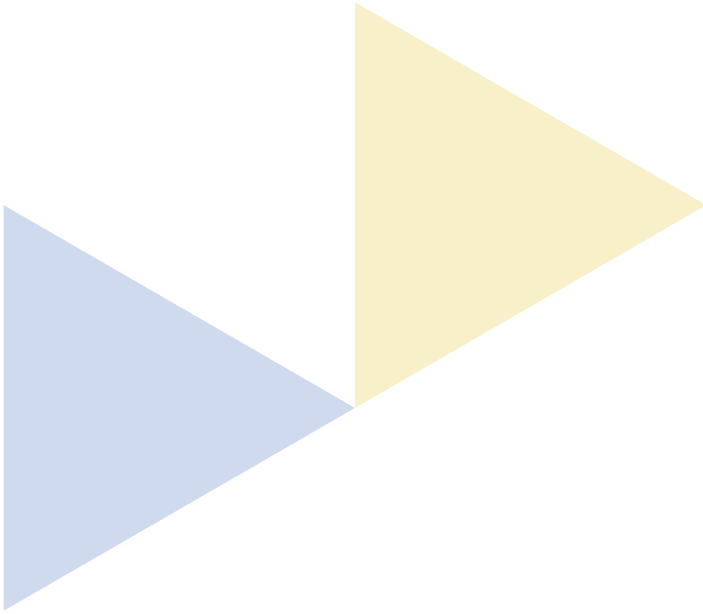
La **profitabilité** est un indicateur faisant la différence entre la rentabilité économique du capital et son coût (ce dernier étant souvent approché par le taux d'intérêt réel de long terme). Un investissement est dit profitable lorsque la profitabilité est positive: sa rentabilité dépasse alors son coût.

Catégorie d'entreprises, entreprise, Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), entreprise individuelle (EI), firme multinationale, groupe, groupe franco-français, micro-entrepreneur (régime du), micro-entreprise (au sens fiscal), micro-entreprise (MIC), petite et moyenne entreprise (PME), entreprise de taille intermédiaire (ETI), grande entreprise (GE), groupe, rentabilité économique, secteurs marchands non agricoles et non financiers, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, unité légale, taux d'investissement, unité légale indépendante, valeur ajoutée : voir *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- **Andrews D., Crisculo C., Gal P.**, « The Best versus the Rest: The Global Productivity Slowdown, Divergence across Firms and the Role of Public Policy », *Productivity Working Papers 5*, OECD publishing, 2016.
- **Bacheré H.**, « Les très petites entreprises, 2 millions d'unités très diverses », *Insee Focus* n° 24, mars 2015.
- **Banque de France**, « Les défaillances d'entreprises - France », *Stat info*, janvier 2021.
- **Béguin J.-M., Hecquet V., Lemasson J.**, « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait - Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprises », *Insee Première* n° 1399, mars 2012.
- **Bignon N., Richet D.**, « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique », *Insee Première* n° 1821, octobre 2020.
- **Conseil national de productivité**, « Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ? », Premier rapport, juillet 2019.
- **Crépon B., Heckel T.**, « Informatisation en France : une évaluation à partir de données individuelles », *Documents de travail* n° G2000/13, Insee.
- **Deroyon J.**, « Les PME organisées en groupe : un phénomène important dès les unités de petite taille », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Dorolle A.**, « En 2019, 61 % des entreprises classiques créées cinq ans plutôt sont toujours actives », *Insee Première* n° 1852, avril 2021.
- **Firquet S.**, « Le numérique stimule l'innovation dans le secteur tertiaire », *Insee Première* n° 1811, août 2020.
- **Giorgi J., Scott S.**, « Pandémie de Covid-19 et pertes d'activité : le cas des entreprises françaises en 2020 », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Gourdon H.**, « Les créations d'entreprises en 2019 - L'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs se poursuit », *Insee Première* n° 1790, janvier 2020.
- **Gourdon H.**, « Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1837, février 2021.
- **Graignon M.**, « Les PME ont abordé la crise de la Covid-19 avec une structure financière renforcée », *Le Bulletin de la Banque de France* n°232/1, novembre-décembre 2020.
- **Guillou S., Mini C., Lallement R.**, « L'investissement des entreprises françaises est-il efficace ? », France stratégie, Presse des Mines, 2018.
- **Haag O.**, « Le profilage à l'Insee. Une identification plus pertinente des indicateurs économiques », *Courrier des statistiques* n° 2, Insee, juin 2019.
- **Loiseau H.**, « Des groupes de la taille d'une PME, un phénomène en plein essor », *Insee Première* n° 764, mars 2001.
- **Morénilas N., Sklénard G.**, « La faiblesse des fonds propres des TPE accroît leur fragilité », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Richet D.**, « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : trois ans après, 36 % sont actifs », *Insee Première* n° 1765, juillet 2019.
- **Souquet C.**, « Impact du premier confinement sur les sociétés : l'Île-de-France plus affectée que les autres territoires », *Insee Focus* n° 234, mai 2021.

Dossiers



Pandémie de Covid-19 et pertes d'activité : évaluation de l'impact de la crise sur les trajectoires des entreprises françaises en 2020

Début 2020, la pandémie de Covid-19 et les mesures de restriction prises pour l'endiguer ont provoqué un choc inédit sur l'activité des entreprises françaises. L'activité a été très ralentie pendant le premier confinement dans tous les secteurs, avec des chocs d'ampleur variable selon les secteurs. Au contraire, lors du deuxième confinement, seuls certains secteurs ont subi de nouvelles pertes après une reprise modérée pendant l'été.

En 2020, le secteur à son niveau le plus fin explique jusqu'à 48 % de la variance des chocs d'activité mensuels observés, contre une part presque nulle en temps normal. La diversité des chocs au sein des secteurs reste cependant importante.

Quatre trajectoires-types se distinguent selon les pertes d'activité subies au mois le mois par les entreprises, illustrant les différents niveaux de résilience des entreprises face à la crise. Le secteur d'activité est le facteur principal expliquant l'appartenance aux profils-types. À secteur égal, le profil de trajectoire est également corrélé à la capacité d'adaptation organisationnelle et productive dont l'entreprise a fait preuve pendant la crise.

Début 2020, la pandémie de Covid-19 a provoqué un choc majeur sur l'activité économique mondiale et les mesures de restrictions sanitaires, concrétisées en France par plusieurs périodes de confinement et déconfinement progressif et par un ensemble de mesures évolutives comme les couvre-feux et les restrictions de déplacement, ont provoqué un ralentissement brutal de l'activité économique. Sur l'ensemble de l'année 2020, en France, le PIB a diminué de 7,9 % et la valeur ajoutée des entreprises de 8,1 %. Ces évolutions globales masquent l'hétérogénéité des situations individuelles des entreprises, y compris au sein d'un même secteur d'activité.

Ce dossier estime l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique des entreprises, à la fois au niveau de l'économie dans son ensemble, au niveau sectoriel et au niveau individuel ► [sources](#). Pour chaque entreprise et secteur, l'évolution de son chiffre d'affaires sur l'année 2020 est simulée dans un scénario où la pandémie ne serait pas survenue ► [encadré 1](#). Cette situation contrefactuelle est ensuite comparée au chiffre d'affaires réellement observé. Cette méthode innovante permet de quantifier le manque à gagner économique attribuable à la crise et d'analyser l'hétérogénéité des chocs au niveau individuel.

► Encadré 1 – Méthode d'estimation des chocs d'activité

Les chocs d'activité de chaque entreprise sont estimés par la différence entre le chiffre d'affaires observé et le chiffre d'affaires qui aurait prévalu en l'absence de crise, ou chiffre d'affaires contrefactuel. Ce chiffre d'affaires contrefactuel est estimé en deux étapes.

La première étape consiste à estimer un chiffre d'affaires contrefactuel total par secteur et catégorie de taille. On distingue 16 secteurs, de la nomenclature agrégée A17, et 3 tailles d'entreprise : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises (ETI-GE), soit 48 groupes.

Le chiffre d'affaires total de ces groupes *secteur x taille* est calculé mensuellement entre janvier 2015 et janvier 2020. Les observations sur cette période sont utilisées pour modéliser la dynamique hors-crise de chacun des groupes. Pour chaque groupe s , la modélisation consiste en une stationnarisation puis une sélection du meilleur couple (p_s, q_s) de paramètres d'ordres auto-régressif et de moyenne mobile à incorporer dans un modèle SARIMA. Le couple sélectionné est celui minimisant le critère AIC parmi 64 combinaisons possibles de paramètres.





In fine, cette procédure permet d'obtenir une modélisation robuste de chacune des séries *secteur x taille* transformée et stationnarisée correspondant à l'équation (1). En notant $Y_{t,s}$ le chiffre d'affaires du groupe *secteur x taille s* le mois t et $X_{t,s} = \log(Y_{t,s}) - \log(Y_{t-12,s})$:

$$X_{t,s} = (\varphi_{1,s} X_{t-1,s} + \dots + \varphi_{p,s} X_{t-p,s}) + \varepsilon_{t,s} - (\psi_{1,s} \varepsilon_{t-1,s} + \dots + \psi_{q,s} \varepsilon_{t-q,s}), \forall s \quad (1)$$

Ces équations sont mobilisées pour calculer la prévision linéaire optimale mensuelle $\widehat{X}_{t,s}$ de chaque série entre février et décembre 2020 et en déduire $\widehat{Y}_{t,s}$ correspondant à l'estimation du chiffre d'affaires qui aurait été observé sans crise sur chaque mois de 2020 pour chaque groupe *secteur x taille*.

La seconde étape consiste à répartir le chiffre d'affaires contrefactuel total estimé en première étape entre toutes les entreprises d'un groupe *secteur x taille*. Cette ventilation du chiffre d'affaires se fait mois par mois, en commençant par février 2020 pour finir par décembre 2020. La part de marché mensuelle de chaque entreprise dans son groupe d'appartenance incorpore la saisonnalité propre de son activité et sa dynamique récente de développement. La part individuelle attribuée au premier mois t (ici février 2020) de la prévision à chaque entreprise i du groupe *secteur x taille s* vaut :

$$\widehat{S}_{i,s,t} = \frac{1}{2} \left(S_{i,s,t-12} + \frac{1}{3} \sum_{j=1}^3 S_{i,s,t-j} \right) \cdot \left(1 + \frac{1}{2} \frac{\left(\sum_{j=1}^3 Y_{i,t-j} - \sum_{j=1}^3 Y_{i,t-12-j} \right)}{\left(\sum_{j=1}^3 Y_{i,t-j} + \sum_{j=1}^3 Y_{i,t-12-j} \right)} \right) \quad (2)$$

La part de marché attribuée à chaque entreprise au mois de février 2020 correspond à la moyenne de sa part de marché sur les 3 mois précédents et de sa part de marché en février 2019, à laquelle on ajoute un coefficient de pondération individuelle visant à incorporer la tendance de croissance ou décroissance de l'entreprise sur l'année écoulée. Ces parts de marchés mensuelles sont ensuite ajustées de sorte à se sommer à 1 au sein de chaque groupe *secteur x taille*. Le chiffre d'affaires contrefactuel individuel s'obtient en multipliant la part de marché individuelle ainsi estimée par l'activité totale du groupe *secteur x taille* auquel appartient l'entreprise. Le choc d'activité mensuel estimé est la différence entre le chiffre d'affaires observé et ce chiffre d'affaires contrefactuel.

La part et le montant d'activité contrefactuels du mois de mars ($t + 1$) sont calculés en s'appuyant sur la même équation (2), mais où la part de marché du mois précédent (février) n'est pas celle observée, mais celle estimée à l'étape précédente, et ainsi de suite jusqu'en décembre ($t + 10$).

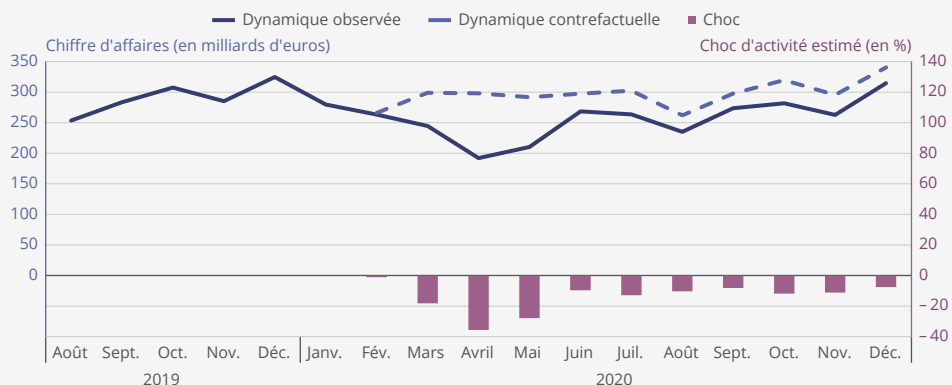
Un choc d'activité brutal d'ampleur variable selon le secteur

L'activité économique totale a été très ralentie pendant le premier confinement de 2020. Entre mars et mai, son niveau se situe 27 % en dessous de son niveau estimé en l'absence de crise sanitaire

► **figure 1.** Sur le seul mois d'avril, cet écart est de - 35 %¹. L'activité économique a ensuite rebondi entre juin et septembre, tout en restant 10 % en dessous de son niveau attendu hors crise. La perte d'activité du printemps n'a donc pas été compensée par une activité plus élevée en été ou au début de l'automne. Au quatrième trimestre, qui inclut le deuxième confinement, la perte d'activité est estimée à environ 10 %. D'une part, le deuxième confinement a été plus court et moins contraignant que le premier. D'autre part, les entreprises ont pu davantage adapter leur stratégie et leur organisation qu'au début de la crise.

1 L'ordre de grandeur de ces écarts est comparable avec les pertes estimées dans les *Notes de conjoncture* de l'Insee avec une méthodologie différente.

► 1. Évolution du choc d'activité économique agrégé au cours de l'année 2020

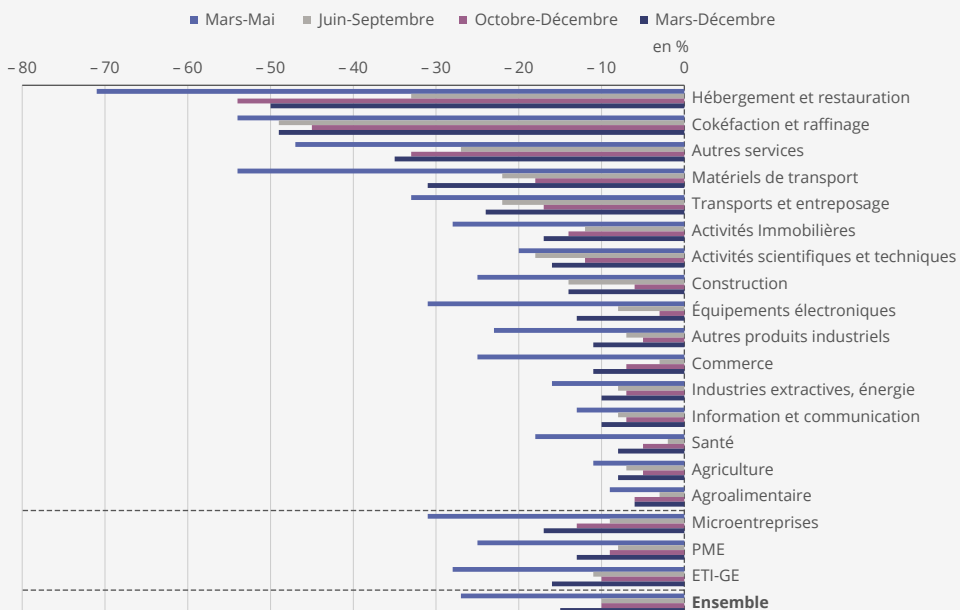


Lecture : en avril 2020, le volume de chiffre d'affaires total observé est de 192 milliards d'euros, contre 298 milliards d'euros estimés si la pandémie de Covid-19 n'avait pas eu lieu (contrefactuel). Le choc d'activité en avril s'établit ainsi à - 36 %.

Source : DGFiP, déclarations TVA ; calculs des auteurs.

Le premier confinement a constitué un choc pour tous les secteurs, mais d'ampleur variable. L'hébergement-restauration, la fabrication de matériels de transport et les « autres services » sont les trois secteurs dont l'activité économique a été la plus déprimée, avec une perte d'activité estimée respectivement à - 71 %, - 54 % et - 47 % entre mars et mai² ► **figure 2**. Les secteurs de l'information

► 2. Ventilation par secteur et taille du choc d'activité économique entre mars et décembre 2020



Lecture : dans l'hébergement-restauration, la perte d'activité par rapport à une situation contrefactuelle où la crise sanitaire n'aurait pas eu lieu est de - 71 % sur la période mars-mai 2020, et de - 50 % sur la période mars-décembre.

Source : déclarations TVA (DGFiP) ; calculs des auteurs.

² Le secteur cokéfaction-raffinage a également connu un choc important par rapport à son niveau d'activité attendu, mais une partie de cet écart est attribuable à des chocs exogènes intervenus juste avant le début de la crise, comme la fermeture des raffineries.

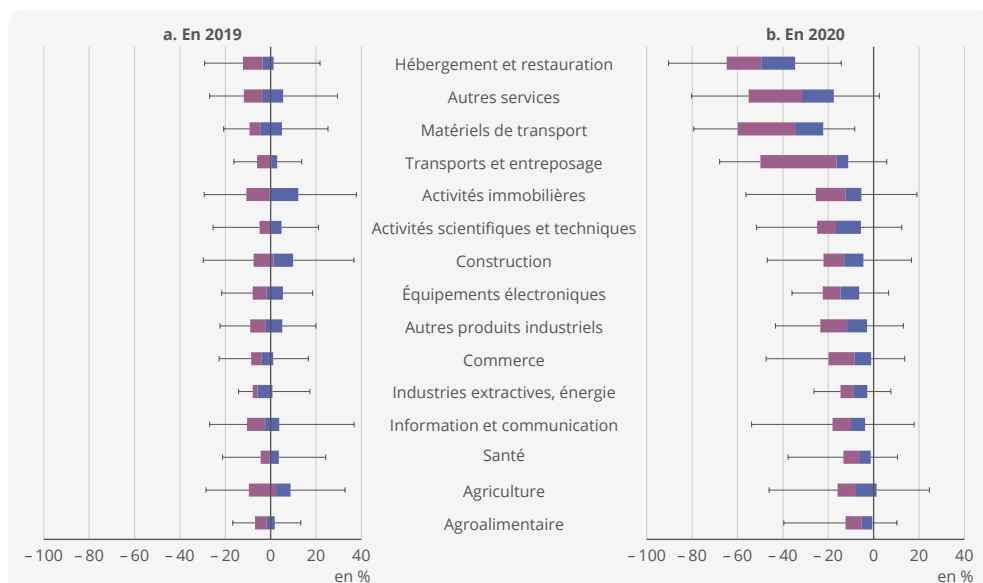
et de la communication, de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont mieux résisté (respectivement - 13 %, - 11 % et - 9 %). Au contraire, lors du deuxième confinement, seuls certains secteurs ont vu leur activité se dégrader à nouveau de manière significative après la reprise modérée de la période estivale : hébergement-restauration (- 54 %) et les « autres services »³ (- 33 %). Pour l'essentiel des autres secteurs, l'activité a baissé de façon plus limitée.

Dans plusieurs secteurs industriels, comme l'électronique et les autres produits industriels, l'activité économique a rebondi entre les deux confinements et s'est presque rétablie au niveau attendu lors du second (- 3 % et - 5 % respectivement).

Les différences entre entreprises dépendent avant tout, mais pas seulement, des secteurs, du fait des restrictions d'activité

Au-delà des chocs d'activités agrégés causés par la crise, les situations individuelles des entreprises sont très hétérogènes. La dispersion des chocs d'activité, pondérés par les effectifs, observée tout au long de la crise est comparée avec celle constatée en 2019, année « normale » ► **figure 3**. En 2020, la proportion de chocs négatifs est importante et la proportion de chocs positifs faible, alors qu'en 2019 on observe à peu près autant de chocs positifs que de chocs négatifs. Par ailleurs, la dispersion des chocs individuels est plus importante en 2020 au sein de tous les secteurs. Enfin, les chocs médians diffèrent entre secteurs en 2020 alors qu'ils sont comparables et proches de zéro en 2019.

► 3. Dispersion des chocs d'activité par secteur en 2019 et 2020



Note : la dispersion des chocs individuels d'activité au sein de chaque secteur est représentée par une boîte à moustaches. Les différents segments des boîtes distinguent les quantiles à 25 %, 50 % (médiane) et 75 %. Les extrémités (moustaches) représentent la valeur des quantiles à 5 % et 95 %. En raison de ses faibles effectifs, le secteur Cokéfaction-raffinage n'est pas représenté.

Lecture : en 2019, dans l'hébergement-restauration, 5 % des salariés travaillent dans une entreprise ayant connu un choc d'activité un choc inférieur ou égal à - 29,1 % ; 75 % inférieur ou égal à 1,3 %. En 2020, dans le même secteur, 5 % des salariés travaillent dans une entreprise ayant connu un choc d'activité au moins inférieur ou égal à - 90,4 %, et 75 % inférieur ou égal à - 34,6 %.

Source : DGFiP, déclarations TVA ; calculs des auteurs.

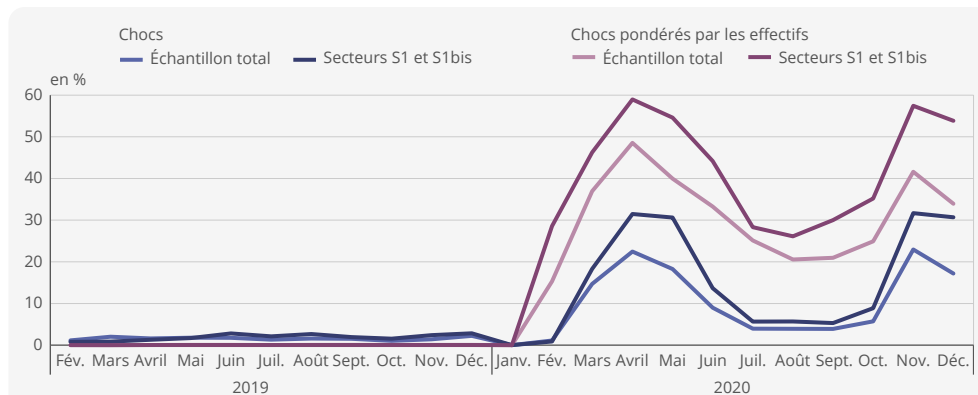
³ Les autres services sont essentiellement composés des arts, spectacles et activités récréatives, des services de coiffure et de soins corporels et des réparations d'ordinateurs et autres biens personnels.

La forte hétérogénéité des chocs observée au sein de chacun des secteurs en 2020 s'explique par la présence simultanée d'entreprises très pénalisées, parfois cessant leur activité, et d'autres atteignant à l'inverse leur niveau d'activité attendu malgré la crise. Au sein d'un même secteur (selon la décomposition en 17 secteurs de la nomenclature agrégée NAF2008), les mesures de restriction sanitaire ont pu être très différentes, ce qui peut contribuer à expliquer cette situation. En particulier, les interdictions d'accueil du public ou de rassemblements, très ciblées, ont touché des sous-secteurs définis plus finement.

Cette hypothèse est en partie confirmée en comparant les chocs médians, pondérés par les effectifs, subis par les entreprises en fonction de leur sous-secteur défini au niveau le plus fin de la nomenclature d'activité française (NAF, 732 sous-classes dont 637 entrant dans le champ de cette étude). Même dans les secteurs agrégés les plus touchés par la crise, les chocs médians annuels varient beaucoup entre les sous-secteurs plus fins les composant, pouvant refléter l'inégale intensité des mesures de restriction sanitaire, le mode d'organisation ou l'adaptation de ce dernier. Dans l'hébergement-restauration, les établissements de restauration rapide ont mieux résisté (- 34 %) que les débits de boissons (- 55 %) ou les services de traiteurs (- 70 %). Dans les « autres services », la perte la plus importante concerne la gestion des salles de spectacle (- 80 %) alors que les services funéraires se sont maintenus (- 4 %). De la même façon, les secteurs les moins touchés, comme le commerce et la fabrication alimentaire, comprennent également des sous-secteurs fortement touchés (grands magasins - 52 %, pâtisserie - 23 % par exemple) et d'autres connaissant des gains d'activité, bien que modérés (commerce de détail d'appareils électroménagers + 8 %, fabrication de pâtes alimentaires + 8 %). Dans ces secteurs, les préférences des consommateurs en période de confinement peuvent expliquer une part des différences observées.

À ce niveau très fin de découpage, le secteur d'activité explique une part nettement plus importante de la dispersion des chocs individuels d'activité en 2020 (43 % en pondérant par les effectifs) qu'une année sans crise (moins de 1 % en 2019⁴). Le rôle du secteur dans la variance des chocs observés est également plus important durant les confinements ► **figure 4**. En avril 2020, la contribution du secteur à la variance des chocs avec pondération par les effectifs est de 48 %. Par ailleurs, le rôle

► 4. Contribution du secteur d'activité à la variance des chocs d'activité



Note : les secteurs S1 et S1bis regroupent des sous-secteurs particulièrement touchés par la crise et les fermetures administratives.

Lecture : la variance intersectorielle, c'est-à-dire la variabilité entre les différents secteurs, représente 23 % de la variance totale des chocs d'activité en avril 2020. Si l'on pondère par les effectifs, elle représente 49 % de la variance totale. Au sein des secteurs S1 et S1bis, la part de variance intersectorielle s'élève à 31 % sur l'échantillon non pondéré et à 59 % sur l'échantillon pondéré. Sur l'année 2019, la contribution de la variance intersectorielle est presque nulle : elle ne dépasse jamais 2,5 % sur l'année.

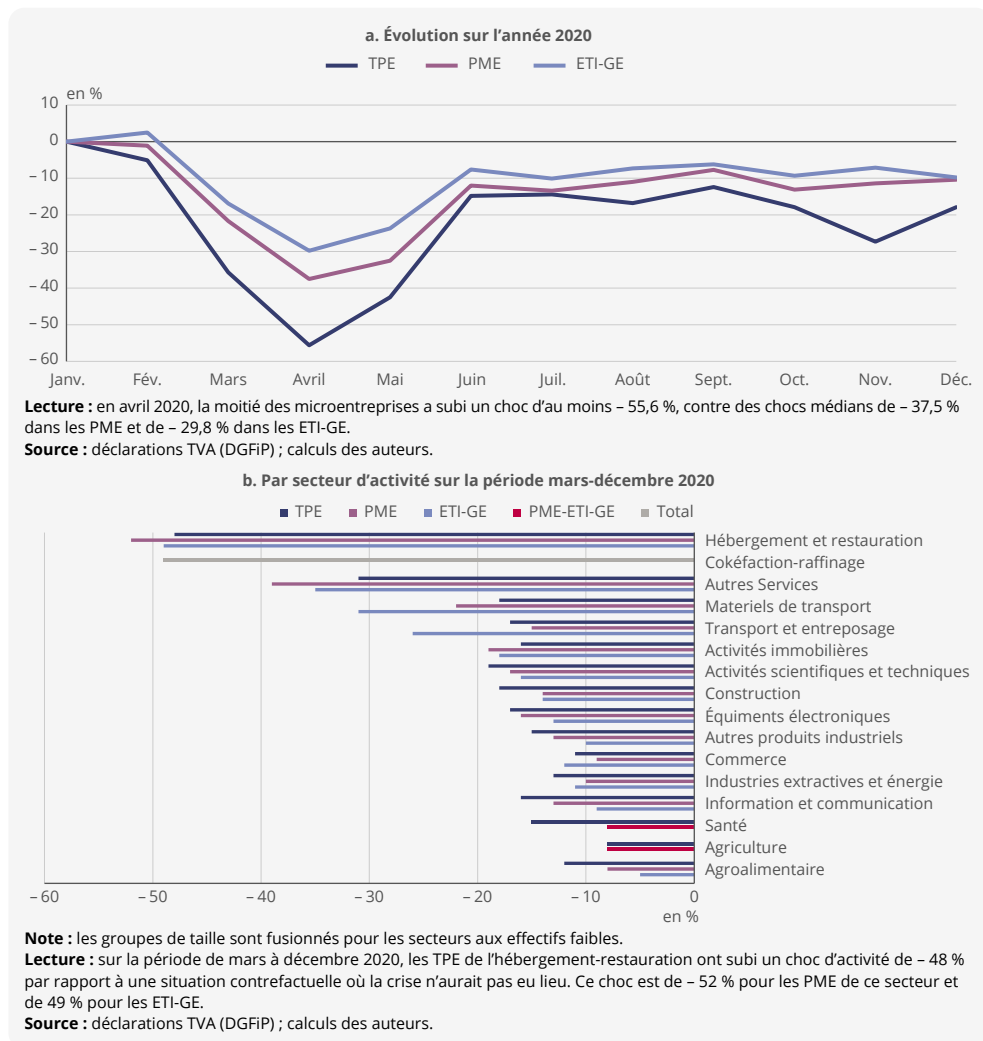
Source : DGFIP, déclarations TVA ; calculs des auteurs.

4 Autrement dit, même sans crise, le modèle simule des trajectoires déviant parfois de l'activité observée *in fine*, mais ces déviations sont aléatoires et ne dépendent pas du secteur d'activité. Au contraire pendant la crise, les déviations à la trajectoire hors-crise attendue dépendent fortement du secteur.

du secteur dans la dispersion des chocs est systématiquement plus important dans ceux les plus concernés par des mesures de restriction sanitaires (secteurs S1 et S1 bis⁵).

Pour autant, le secteur d'activité n'explique pas à lui seul la diversité des situations après un an de crise. Ainsi, les microentreprises ont en moyenne connu des pertes d'activité plus élevées que les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises (ETI-GE) lors des deux confinements. Elles ont de plus subi le choc médian le plus important sur l'ensemble de l'année, devant les PME et les ETI-GE ► **figure 5a**. Dans de nombreux secteurs d'activité, les petites entreprises ont rencontré des difficultés spécifiques. Toutefois, dans certains secteurs parmi les plus touchés, comme l'hébergement-restauration et la fabrication de matériel de transport, les ETI-GE ont enduré des chocs moyens plus prononcés ► **figure 5b**.

► 5. Choc médian d'activité selon la taille de l'entreprise



5 Les secteurs S1 et S1bis sont définis par les modifications successives du décret 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité. Ces listes ont été reconstruites, mois par mois, sur l'ensemble de l'année 2020. La liste S1 concerne des secteurs particulièrement touchés pas la crise et les fermetures administratives, en particulier dans la restauration, le tourisme, l'évènementiel, la culture et le sport. La liste S1bis concerne des secteurs liés, par exemple, à la distribution de films ou l'édition de livres.

La sévérité du choc subi par les entreprises, bien que liée à la taille et au secteur d'activité des entreprises, ne se résume pas à ces caractéristiques. Par ailleurs, l'intensité au mois le mois de ces chocs a varié au cours de l'année, la suite de l'analyse se concentre donc sur les trajectoires individuelles de choc des entreprises.

Quatre profils-types de trajectoire de chocs pendant la crise

Analyser les trajectoires individuelles des entreprises au mois le mois permet de regarder si les chocs les plus importants sont toujours subis par les mêmes entreprises. Quatre trajectoires-types se dégagent en fonction des chocs mensuels d'activité subis en 2020 ► **encadré 2**, ► **figure 6** :

- Les entreprises « **non affectées** » par la crise (36 % des entreprises, 42 % des salariés) : le premier confinement a eu un impact négatif limité, avec un choc moyen⁶ de - 14 % en avril, suivi d'un rattrapage de l'activité attendue à partir du mois de juin.

► Encadré 2 – Une classification des entreprises selon leur trajectoire de chocs

Les trajectoires de chocs mensuels (de février à décembre 2020) des entreprises ont été réparties en classes, de sorte que ces trajectoires soient les plus similaires possibles au sein d'une classe et les plus différentes possibles entre deux classes.

La méthode utilisée est un « clustering de courbes », ce qui signifie que la mesure de la similarité entre deux trajectoires prend en compte la position relative des différents points de la trajectoire, en ayant recours à une distance DTW (*Dynamic Time Warping*). Les premiers points de deux séries (ici les chocs de février 2020) sont comparés entre eux, de même que les derniers points (décembre 2020). Les autres points sont comparés à la fois à la valeur point du même mois, mais aussi à celle des mois immédiatement voisins. Par exemple, le choc du mois d'avril de la première série sera comparé à son choc le plus proche dans la seconde série entre les mois de mars et mai, et réciproquement. Cette déformation temporelle permet de comparer les séries en tant que trajectoires et non seulement en tant qu'ensemble de points indépendants.

Le nombre de classes a été déterminé en maximisant le nombre de classes et minimisant l'indice de Davies-Boudoin. Cet indice compare, pour chaque paire de classe, la distance moyenne des éléments au centre de leurs classes et la distance entre les centres de classe.

Pour caractériser les entreprises appartenant à chacune de ces classes, l'analyse s'appuie sur l'enquête Insee sur l'**Impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises**. Outre les informations disponibles dans Fare 2018 (secteur d'activité, taille, date de création, existence d'une activité exportatrice), cette enquête donne des informations sur le comportement des entreprises pendant la crise : proportion de salariés en télétravail, réorganisation de la logistique commerciale pendant les confinements (développement de systèmes de vente en ligne, de vente directe, de nouveaux systèmes de livraisons), développement de nouveaux produits, activités ou services, réalisation d'investissements spécifiques pendant les confinements, notamment dans les nouvelles technologies et réorganisation de l'activité *via* une modification des fournisseurs ou partenaires ou la mise en commun de ressources avec d'autres entreprises.

Cette analyse est réalisée sur les 13 500 entreprises de l'échantillon ayant répondu l'enquête.

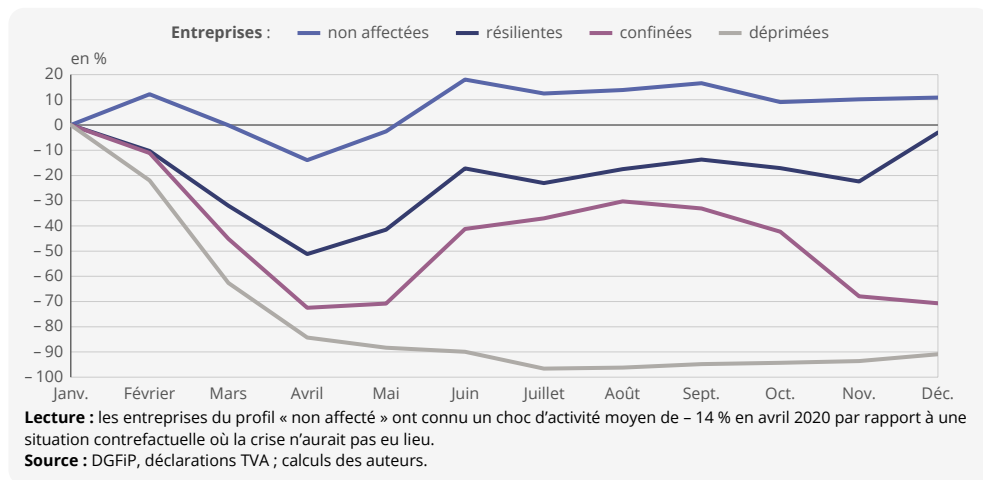
Ces données sont mobilisées comme variables explicatives dans un modèle *logit polytomique non-ordonné* visant à expliquer la trajectoire-type que suivent les entreprises.

Les effets marginaux associés à une variable explicative sont exprimés en taux de variation de la probabilité prédite, conditionnellement aux variables X , d'appartenir à chaque classe. Par exemple, l'effet marginal associé à une variable binaire X_j vaut :

$$\frac{P(\text{Profil}_c | X_j = 1, X) - P(\text{Profil}_c | X_j = 0, X)}{P(\text{Profil}_c | X_j = 0, X)}, \forall c \in [1, 4]$$

⁶ Toutes les moyennes citées sont calculées sur des séries winsorisées à droite : tous les chocs supérieurs au 95^e centile de choc sont ramenés à ce quantile.

► 6. Choc d'activité moyen en 2020 pour chaque profil de trajectoire individuelle



- Les entreprises « **résilientes** » face à la crise (38 % des entreprises, 44 % des salariés) : la perte d'activité moyenne est substantielle au printemps, avec un choc moyen de - 51 % en avril. À partir de juin, les pertes sont moindres et le choc moyen reste stable autour de - 20 % sur la fin d'année.
- Les entreprises « **confinées** » (20 % des entreprises, 12 % des salariés) : le choc moyen est important lors des confinements (- 72 % en avril et - 70 % en novembre et décembre), avec une relance limitée de l'activité pendant l'été.
- Les entreprises « **déprimées** » (6 % des entreprises, 2 % des salariés) : l'activité s'est effondrée lors du premier confinement (- 84 % en moyenne en avril), sans reprise à l'été. Un tiers des entreprises déprimées déclare un chiffre d'affaires nul d'avril à décembre 2020.

Le type de trajectoire est très corrélé au secteur d'activité et à l'adaptation organisationnelle

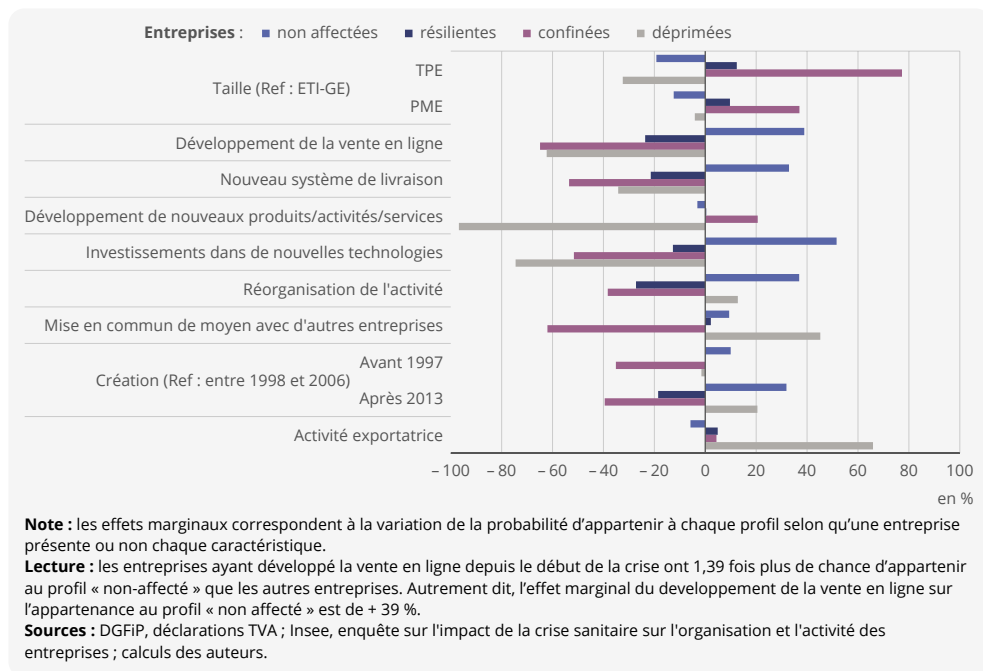
Même en tenant compte de l'organisation et de l'adaptation de l'activité des entreprises pendant la crise sanitaire ► **encadré 2**, le secteur d'activité reste le facteur prépondérant pour expliquer la répartition des entreprises entre les trajectoires-types. Il représente 85 % de la part de la ventilation des entreprises expliquée par le modèle *logit multinomial* utilisé. Cette part importante est attribuable à la très forte dépendance sectorielle des profils les plus touchés, composés quasi-intégralement d'entreprises de secteurs concernés par les interdictions d'accueil du public et de rassemblement pendant les confinements. Les secteurs ayant la plus forte probabilité d'appartenir au profil « non affecté », conditionnellement aux autres variables, sont ceux de la fabrication de produits électroniques grand public, les secteurs de l'industrie alimentaire, les activités vétérinaires et le secteur médical. Dans le profil « résilient » se retrouvent majoritairement les secteurs de fabrication d'articles de joaillerie, d'ordinateurs et d'équipements périphériques et d'équipements automobiles. Les secteurs ayant la plus forte probabilité d'appartenir au profil « confiné » sont ceux des transports ferroviaires et des bibliothèques et musées. Enfin, dans le profil « déprimé », les sous-secteurs de la culture, de l'hébergement-restauration, du tourisme et des transports de voyageurs sont les plus surreprésentés.

Conditionnellement au secteur, l'effet de chacune des autres variables sur la probabilité de se retrouver dans les différentes classes est statistiquement significatif mais de faible ampleur

► **figure 7.**

Tout d'abord, les microentreprises, dont la trajectoire moyenne présente des chocs importants entre mars et mai puis à partir d'octobre, ont, toutes choses égales par ailleurs, plus de chance d'appartenir

► 7. Effets des caractéristiques et de l'organisation sur la probabilité d'appartenir à chaque profil de trajectoire



au profil « confiné ». Autrement dit, elles ont des difficultés spécifiques pendant les confinements, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles et de leurs stratégies d'adaptation.

Le fait d'exporter est quant à lui associé à une probabilité plus élevée d'appartenir au profil « déprimé », probablement du fait de la dépendance aux débouchés étrangers et de la chute de la demande extérieure.

En ce qui concerne l'adaptation organisationnelle et productive des entreprises en 2020, le développement de nouveaux produits et systèmes de ventes à la suite de la crise est corrélé à une probabilité plus élevée d'appartenir au profil « non affecté », et plus faible d'appartenir aux profils les plus touchés. Il en va de même pour la réalisation d'investissements spécifiques dans de nouvelles technologies, en particulier numériques.

En revanche, la réorganisation de l'activité et la mise en commun de ressources avec d'autres entreprises sont liées à une plus forte probabilité d'appartenir à la fois au profil « non affecté » et au profil « déprimé ». Les entreprises ayant rapidement adapté leur activité ont pu maintenir leur niveau de chiffre d'affaires. Au contraire, la mise en commun de ressources a pu être contrainte *a posteriori* pour les entreprises les plus touchées, expliquant un effet marginal positif dans le profil « déprimé » par un mécanisme de causalité inverse.

Si le secteur est bien le facteur explicatif principal des trajectoires de chocs des entreprises, les corrélations observées avec d'autres de leurs caractéristiques, ainsi qu'avec leur stratégie d'adaptation pendant la crise, permettent de mieux comprendre la dispersion observée, en particulier au sein des secteurs. ●

Auteurs :

Julien Giorgi (Insee)

Suzanne Scott (Insee)

► Sources

Dans le cadre du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les entreprises détaillent leurs ventes et achats à la Direction générale des Finances publiques chaque mois, trimestre ou année. Ces déclarations permettent de reconstituer le chiffre d'affaires de chaque entreprise, en sommant l'ensemble de ses opérations, imposables ou non, sur le territoire français ou à l'étranger. Seules les entreprises faisant une déclaration mensuelle sont retenues ici.

Des reports de déclaration d'un mois sur l'autre, se traduisant par une déclaration nulle un mois donné suivie d'une déclaration égale à l'activité de deux mois le mois suivant, ont été corrigés en répartissant l'activité du mois de rattrapage sur les deux mois. Des valeurs aberrantes, en matière de niveau ou d'évolution mensuelle et annuelle, ont également été corrigées en les ramenant dans la tendance de la série.

Les déclarations de TVA ont été enrichies d'informations issues de Fare – fichier approché des résultats d'Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) 2018. L'échantillon est de ce fait restreint aux entreprises présentes dans Fare 2018 (donc ayant au moins 2 ans d'ancienneté) et déclarant la TVA au régime mensuel depuis janvier 2018, ainsi qu'à celles dont les données ne sont pas imputées dans Fare 2018. Les entreprises dont le chiffre d'affaires issu de Fare diffère de plus de 35 % du chiffre d'affaires annuel calculé à partir des déclarations TVA sont également exclues de l'étude. Le secteur financier, de l'enseignement et de l'administration publique, ainsi que les entrepreneurs individuels et les personnes physiques, sont exclus du champ de l'étude.

L'échantillon final comporte 740 000 unités légales, regroupées en 645 000 unités d'observation : 578 000 unités légales analysées en tant que telles et 68 000 groupes profilés. Cet échantillon couvre 85 % de la valeur ajoutée du champ de l'étude.

► Pour en savoir plus

- **Baleyte J., Bourgeois A., Favetto B., Heam J.-C., Lequien M., Ralle P.**, « L'économie française en 2020 : une année de bouleversements », *Insee Analyses* n° 64, mai 2021.
- **Bureau B., Duquerroy A., Giorgi J., Lé M., Scott S., Vinas F.**, « L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des entreprises en 2020 : une analyse sur données individuelles », *Document de travail* n° 2021-003, Insee, juillet 2021.
- **Bureau B., Duquerroy A., Giorgi J., Lé M., Scott S., Vinas F.**, « Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France. Évaluation sur données individuelles », *Document de travail* n° 2021-002, Insee, juillet 2021.
- **Carnot N.**, « Comment s'est réparti le coût macroéconomique de la crise sanitaire ? », *Note de blog*, Insee, avril 2021.
- **Duc C., Souquet C.**, « L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés », *Insee Première* n° 1830, décembre 2020.
- **Souquet C.**, « Impact du premier confinement sur les sociétés : l'Île-de-France plus affectée que les autres territoires », *Insee Focus* n° 234, mai 2020.

Le secteur de l'hébergement-restauration à travers la crise sanitaire de 2020

En France, le secteur de l'hébergement-restauration a été le plus touché par la crise liée à la Covid-19. Particulièrement affectée par les restrictions sanitaires, l'activité du secteur a plongé dans des proportions considérables au gré des différents épisodes de confinement : – 71 % de mars à mai 2020 par rapport au niveau d'activité qui aurait été observé en absence de crise sanitaire, et – 63 % en novembre-décembre.

Cet effondrement de l'activité se traduit par un choc majeur sur la trésorerie des entreprises du secteur : plus de huit entreprises sur dix subissent ainsi un choc de trésorerie négatif en 2020, contre moins d'une sur deux pour l'ensemble des sociétés non financières. Grâce aux mesures de soutien public, les très petites entreprises semblent toutefois relativement moins affectées que les autres entreprises du secteur hébergement-restauration.

Fin 2020, le besoin de financement nécessaire pour aborder la phase de redémarrage de l'activité est sensiblement plus élevé dans le secteur de l'hébergement que dans celui de la restauration. Au cours de l'année 2020, dans ces deux secteurs, il a fortement fluctué avec la mise en place et le retrait des contraintes sanitaires, et son augmentation a été limitée grâce aux mesures de soutien.

En France, le secteur de l'hébergement-restauration a été particulièrement affecté par la crise sanitaire et les mesures de restrictions adoptées pour endiguer l'épidémie de Covid-19 : la valeur ajoutée du secteur a chuté de 37 % en 2020 [Baleyte *et al.*, 2021]. Les cafés, bars et restaurants n'ont ainsi plus pu accueillir du public du 15 mars au 2 juin 2020, et de la fin octobre¹ au printemps 2021. Le secteur de l'hébergement a de son côté subi de plein fouet l'impact des deux confinements. De surcroît, les entreprises ont dû s'adapter à de nouveaux protocoles sanitaires, aux fermetures en soirée, et faire face à la baisse de la clientèle étrangère. Dans le même temps, les activités de livraison et de vente à emporter ont été insuffisantes pour empêcher la chute de l'activité.

Dans ce contexte, le secteur de l'hébergement-restauration est celui qui a eu le plus recours aux dispositifs de **soutien public** : alors qu'il rassemble un peu plus de 5 % de l'emploi salarié privé, il représente 26 % des heures d'activité partielle depuis mars 2020, 37 % des montants cumulés de versements au titre du fonds de solidarité, 8 % des montants de prêts garantis par l'État (PGE) et 7 % des cotisations sociales reportées restant à recouvrer à mi-mai 2021 [France Stratégie - IGF, 2021].

Ce tableau d'ensemble masque toutefois des situations individuelles très diverses, parfois plus dégradées, ou au contraire meilleures que ne le laisserait penser l'évolution moyenne.

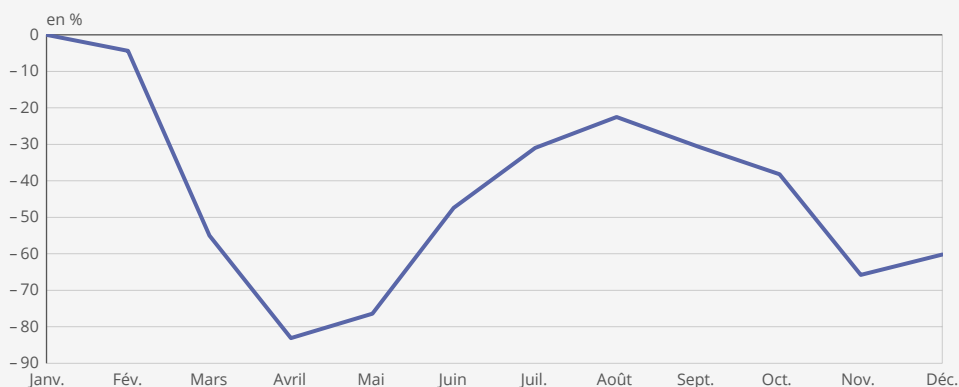
Un secteur très sensible aux mesures de restrictions sanitaires, et dont l'activité fluctue fortement au cours de l'année 2020

Sur la période de crise sanitaire allant de mars à décembre 2020, l'hébergement-restauration est le secteur le plus touché en France, avec un **choc d'activité** estimé de – 50 % (dossier « **Pandémie de Covid-19 et pertes d'activité : évaluation de l'impact de la crise sur les trajectoires des entreprises françaises en 2020** »). Au-delà de ce bilan annuel des pertes d'activité, l'analyse de la dynamique d'activité permet d'affiner le diagnostic sur la situation du secteur de l'hébergement-restauration. Interdits d'accueil du public du 15 mai au 2 juin, à l'exception de la vente à emporter, les entreprises de la restauration n'ont pu continuer à fonctionner jusqu'au deuxième confinement (à l'automne 2020) qu'au prix d'un protocole sanitaire renforcé, limitant les capacités d'accueil et les horaires d'ouverture. Elles sont ensuite demeurées fermées à partir du 30 octobre. Le secteur de l'hébergement n'a pas connu d'interdiction d'accueil du public, mais les besoins d'hébergement ont été largement réduits du fait du confinement de la population.

Cette situation rend l'activité du secteur particulièrement sensible à l'évolution des mesures de restrictions sanitaires. De mars à mai 2020, les pertes d'activité par rapport à une situation sans crise

1 Les fermetures, totales ou partielles, ont même débuté dès la fin septembre dans certaines zones géographiques.

► 1. Chocs mensuels d'activité dans l'hébergement-restauration en 2020



Lecture : le chiffre d'affaires observé en avril 2020 est 83 % plus faible que le chiffre d'affaires qui aurait été observé en l'absence de crise (chiffre d'affaires contrefactuel).

Champ : sociétés du secteur de l'hébergement-restauration.

Source : déclarations TVA (DGFiP) ; calculs des auteurs.

sanitaire s'élevaient ainsi à 71 % pour l'ensemble de l'hébergement-restauration, la plus forte perte mensuelle étant enregistrée en avril (- 83 %) ► **figure 1**. Les restrictions de déplacement entre le 11 et le 28 mai, et la réouverture tardive (début juin) au public des restaurants après le premier confinement, limitée aux terrasses dans les zones les plus touchées par l'épidémie, ont repoussé le rebond de l'activité. En juin, le secteur de l'hébergement-restauration subit encore une perte d'activité marquée, de 46 %, contre 9,7 % pour l'ensemble de l'économie. Lors du deuxième confinement (du 30 octobre au 15 décembre 2020), l'hébergement-restauration a une nouvelle fois fait partie des secteurs les plus affectés, avec une perte d'activité de 63 % en novembre-décembre. À la différence du premier confinement, qui touchait sensiblement la majorité des secteurs de l'économie, le choc attribuable au deuxième confinement a été beaucoup plus localisé : seuls les secteurs de l'hébergement-restauration et des autres services (arts, spectacles et activités récréatives notamment) ont enregistré des chocs d'ampleur comparable à ceux observés lors du premier confinement.

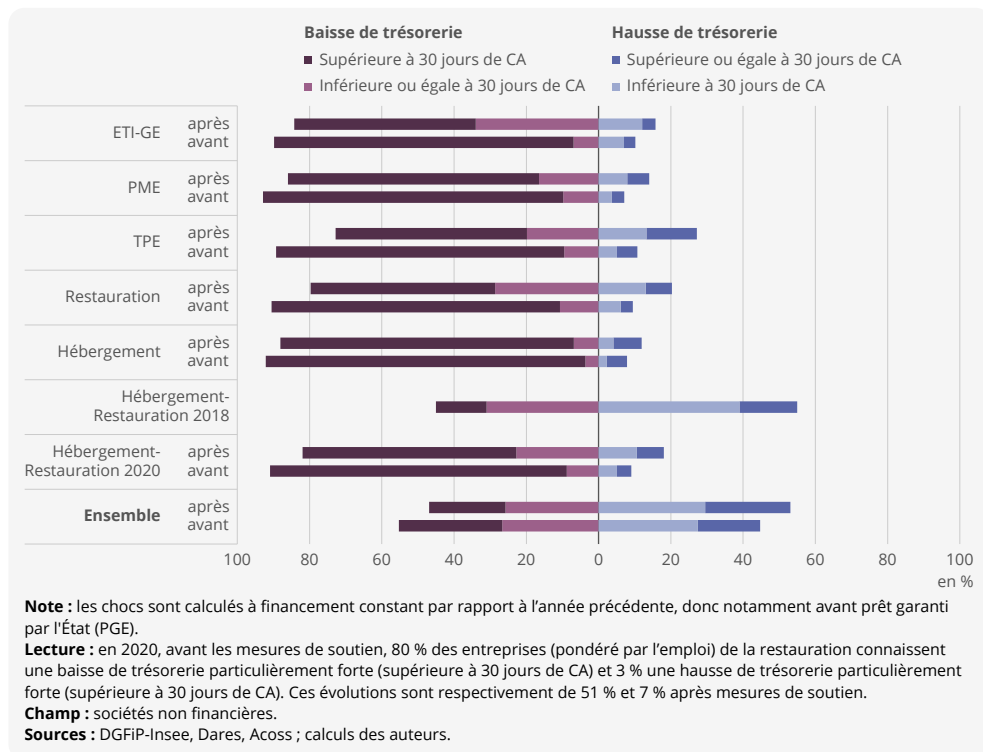
Les mesures de soutien ont réduit la forte dispersion des chocs de trésorerie

Les entreprises ne sont généralement pas en mesure d'ajuster à la baisse l'intégralité de leurs charges de fonctionnement (loyers, dettes fournisseurs, intérêts d'emprunts, etc.), de sorte que les pertes de **chiffre d'affaires** engendrées par les restrictions sanitaires pèsent négativement sur leur trésorerie et nécessitent, pour beaucoup d'entre elles, une augmentation de leur endettement.

Pour une période donnée, le **choc de trésorerie** mesuré avant augmentation de l'endettement, c'est-à-dire à financement inchangé, correspond au flux de liquidités généré par l'exploitation, après prise en compte des investissements nécessaires au maintien ou au développement de l'outil de production, versement des dividendes et paiement des charges d'intérêts. À fonds propres constants et hors cession d'actifs, ce choc de trésorerie « à financement inchangé » correspond donc à une variation de la dette financière nette, cette variation pouvant être positive ou négative.

La répartition entre chocs de trésorerie négatifs et positifs, pondérée par les effectifs, est extrêmement déséquilibrée dans l'hébergement-restauration fin 2020, ce qui reflète l'intensité de la diminution d'activité. La part des entreprises dont la dette nette augmente avant soutien (c'est-à-dire avec un choc négatif de trésorerie) est ainsi beaucoup plus importante dans le secteur de l'hébergement-restauration (87 % des entreprises et 91 % des salariés) que pour l'ensemble des secteurs d'activité (41 % des entreprises et 56 % des salariés) ► **figure 2**. En comparaison, en 2018, moins d'une entreprise sur deux du secteur de l'hébergement-restauration faisait face à une variation de trésorerie négative (avant financement). En outre, les variations sont plus intenses en 2020 : elles sont supérieures à un mois de chiffre d'affaires pour 82 % des entreprises du secteur, contre 14 % en 2018.

► 2. Part des entreprises avec choc de trésorerie positif ou négatif en 2020



Après mesures de soutien, les très petites entreprises (TPE) du secteur sont relativement moins affectées par la crise : 73 % d'entre elles (en pondérant par l'emploi) subissent un choc négatif de trésorerie, contre 86 % pour les PME et 84 % pour les entreprises de taille intermédiaire ou les grandes entreprises (ETI-GE). Cette situation légèrement plus favorable pour les TPE s'explique notamment par les mesures de soutien (activité partielle, fonds de solidarité et reports/exonérations de cotisations sociales et d'impôt sur les sociétés) qui bénéficient davantage aux TPE. À la suite des mesures d'aide, la proportion de chocs négatifs de trésorerie diminue ainsi de 16 points pour les TPE, de 7 points pour les PME et 6 points pour les ETI.

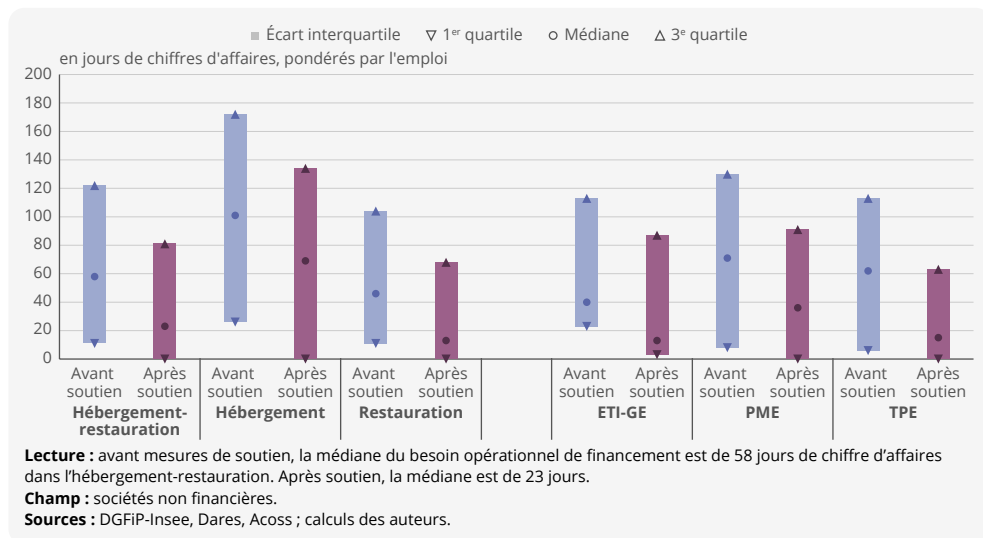
Les aides aux entreprises atténuent sensiblement les besoins opérationnels de financement

Les difficultés subies par les entreprises peuvent également être étudiées en examinant leurs **besoins de financement opérationnels**. Ces besoins sont définis comme les ressources additionnelles nécessaires à l'entreprise pour absorber la baisse de trésorerie liée au choc d'activité, tout en conservant un volant de **trésorerie opérationnelle** suffisant pour aborder la phase de reprise.

Par hypothèse, seules les entreprises en situation de choc négatif de trésorerie ont un besoin de financement opérationnel. Fin 2020, le besoin opérationnel médian des entreprises de l'hébergement-restauration équivaut à 23 jours de chiffre d'affaires (CA) ► **figure 3**. Il aurait été égal à plus du double sans les mesures de soutien (58 jours). Après soutien, l'intensité du besoin est plus forte dans le secteur de l'hébergement, avec une valeur médiane de 69 jours de CA, contre 13 jours dans la restauration.

Ce besoin médian diffère fortement selon la taille des entreprises : les PME affichent ainsi un besoin opérationnel médian de plus d'un mois de CA (36 jours, après soutien) fin 2020, alors qu'il n'est que de 2 semaines pour les TPE et les ETI-GE (15 et 13 jours respectivement). Ce constat d'une moindre

► 3. Distribution du besoin opérationnel dans le secteur hébergement-restauration



intensité du choc de trésorerie post-soutien pour les TPE reste valable aux autres quantiles de la distribution. En outre, la dispersion est beaucoup moins forte au sein de la population des TPE qu'elle ne l'est au sein des grandes entreprises ou des PME. L'action des mesures de soutien contribue à ce résultat : le besoin médian a été divisé par 3 fin 2020 grâce au recours aux mesures de soutien de soutien pour cette catégorie d'entreprises.

Un secteur très fortement affecté par les restrictions sanitaires mais prompt à se redresser

L'hébergement-restauration est le secteur le plus atteint par la crise liée à la Covid-19, en raison de son extrême sensibilité aux mesures de restrictions sanitaires. Cependant, de la même manière que la situation de ce secteur s'est dégradée particulièrement rapidement, elle s'est également redressée rapidement dès l'allègement des restrictions. Le Conseil d'analyse économique dresse un constat similaire à partir de données de comptes bancaires [Epaulard *et al.*, 2021].

L'évolution mensuelle du besoin de financement opérationnel médian, avant et après prise en compte des mesures de soutien, exprimé en jours de chiffre d'affaires et pondéré par l'emploi des entreprises, illustre cette dynamique. Ainsi, le besoin opérationnel médian des entreprises croît fortement de mars à mai avant d'entamer une légère décline à la faveur de l'assouplissement des restrictions sanitaires du 1^{er} confinement et du démarrage de la saison estivale ► **figure 4**.

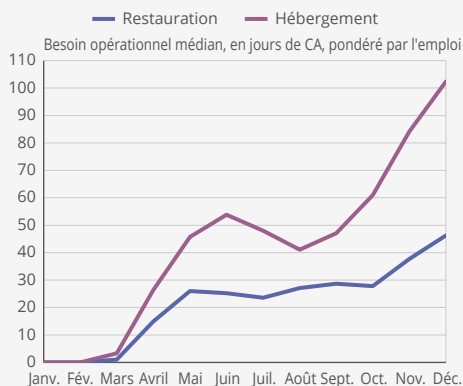
À partir d'octobre, à mesure que de nouvelles restrictions sont mises en place, le besoin de financement opérationnel médian des entreprises recommence à nouveau à croître dans les deux secteurs, quoique dans une moindre mesure dans la restauration.

Cette dynamique infra-annuelle est en partie liée à celle du crédit inter-entreprises, notamment du fait des règlements des dettes fournisseurs. En effet, la contrainte de règlement à 60 jours a engendré des décaissements dans une période marquée par l'absence de recettes, dégradant les trésoreries en mars et avril 2020, mais également à l'automne. Au contraire, la dynamique s'inverse rapidement au moment de la réouverture estivale sous l'effet conjoint de la reprise de l'activité et des paiements différés aux fournisseurs, avec des flux de trésorerie mensuels (agrégés au niveau du secteur) à nouveau positifs ► **figure 5**². De plus, comme indiqué plus haut, les entreprises du secteur ont

² Cette dynamique du crédit-interentreprises est simulée à partir des encours de dettes et créances commerciales observés dans les bilans des entreprises et d'hypothèses quant au débouclage de ces contrats.

► 4. Analyse de l'impact des mesures de soutien sur le besoin de financement opérationnel en 2020

a. Besoin opérationnel médian, avant soutien



Lecture : en juin 2020, avant mesures de soutien, le besoin opérationnel médian des entreprises du secteur de la restauration est de 25 jours de CA, contre 54 jours dans l'hébergement.

Champ : sociétés des secteurs de l'hébergement et de la restauration.

Sources : DGFIP-Insee, Dares, Acoess ; calculs des auteurs.

b. Besoin opérationnel médian, après soutien

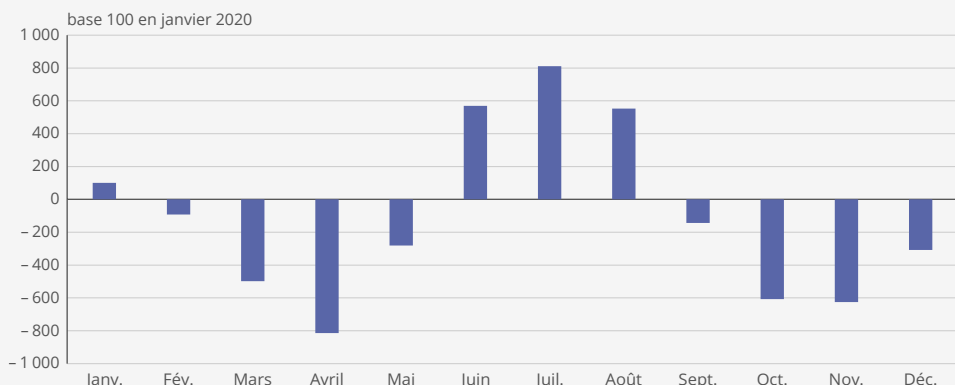


Lecture : en juin 2020, après mesures de soutien, le besoin opérationnel médian des entreprises du secteur de la restauration est de 15 jours de CA, contre 34 jours dans l'hébergement.

Champ : sociétés des secteurs de l'hébergement et de la restauration.

Sources : DGFIP-Insee, Dares, Acoess ; calculs des auteurs.

► 5. Flux de trésorerie liés à la dynamique du crédit inter-entreprises



Lecture : les flux de trésorerie liés au crédit inter-entreprise sont environ 8 fois plus importants en juillet qu'en janvier 2020.

Sources : DGFIP-Insee, Dares, Acoess ; calculs des auteurs.

bénéficié des prêts garantis par l'État (PGE) pour faire face à leurs problèmes de trésorerie. Les PGE ne sont toutefois pas pris en compte dans ce dossier.

À l'issue de l'année 2020, il apparaît que bon nombre d'entreprises du secteur de l'hébergement-restauration étaient probablement en capacité d'améliorer sensiblement et rapidement leur situation financière à la suite de la réouverture au public des cafés-restaurants, et ce malgré une exposition à la crise particulièrement prononcée. La reprise d'activité a cependant été limitée par les couvre-feux à l'hiver puis le reconfinement de 2021, prolongeant les difficultés du secteur.

Les mesures de soutien ont joué un rôle notable permettant de contenir les besoins de financement opérationnels : au plus fort du premier confinement, elles permettent de réduire de 20 % à 50 % le besoin opérationnel médian. Lors du deuxième confinement, les mesures de soutien réduisent encore davantage le besoin opérationnel médian, de 30 % à 70 %, ce qui traduit notamment la montée en puissance du fonds de solidarité. ●

Auteurs :

Benjamin Bureau (Banque de France)

Anne Duquerroy (Banque de France)

Julien Giorgi (Insee)

Mathias Lé (Banque de France)

Suzanne Scott (Insee)

► Sources et méthodes

L'analyse s'appuie sur un modèle de microsimulation permettant d'apprécier l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des entreprises à un niveau individuel. La simulation est réalisée en deux temps : on estime tout d'abord l'impact de la crise sanitaire sur la trésorerie de chaque entreprise en construisant un tableau de flux de trésorerie, qui conduit à l'estimation d'un choc de trésorerie avant financement ; ces résultats sont ensuite mobilisés pour en déduire les besoins de financement des entreprises.

Des données individuelles particulièrement riches sont utilisées. Les déclarations mensuelles de TVA permettent de reconstruire les chroniques individuelles et sectorielles d'activité mensuelle, à travers une estimation du chiffre d'affaires (dossier « **Pandémie de Covid-19 et pertes d'activité : évaluation de l'impact de la crise sur les trajectoires des entreprises françaises en 2020** »). Ces données sont ensuite rapprochées des dernières données comptables disponibles (Insee, Fare 2018), en s'assurant de la cohérence du chiffre d'affaires individuel annuel estimé pour 2018 avec le chiffre d'affaires renseigné dans Fare. De ce fait, seules les entreprises de plus de 2 ans sont conservées dans l'échantillon.

Les entrepreneurs individuels sont exclus, tout comme les entreprises présentant des données imputées dans Fare.

L'échantillon final comporte 63 575 entreprises (entreprises « profilées » par l'Insee ou entreprises mono-unité légale) de l'hébergement-restauration (repérées à l'aide du code APE) et assure une bonne représentativité de l'ensemble du secteur.

Afin de simuler un tableau de flux de trésorerie pour chaque entreprise au cours de l'année 2020, des données individuelles sur le recours effectif aux mesures publiques de soutien sont également mobilisées (activité partielle, reports/exonérations de cotisations patronales). Les données indisponibles au moment de la réalisation de cette étude sont quant à elles simulées (fonds de solidarité et report de l'impôt sur les sociétés).

► Définitions

Les **mesures de soutien public** considérées dans ce dossier sont l'activité partielle, le fonds de solidarité et les reports de charges fiscales et sociales. Les prêts garantis par l'État (PGE) ne sont en revanche pas pris en compte.

Un **choc d'activité** est la différence (en %) entre le chiffre d'affaires observé et le chiffre d'affaires qui aurait été observé en l'absence de crise (CA contrefactuel). Un choc d'activité peut s'exprimer au niveau de l'entreprise, du secteur – à différents niveaux d'agrégation de la nomenclature d'activité – ou de l'économie toute entière.

Le **chiffre d'affaires (CA)** est le montant des ventes de biens ou services réalisées par une entreprise. Il est calculé à partir des déclarations mensuelles de TVA et sert ici d'estimation de l'activité courante des entreprises.

Un **choc de trésorerie** est le flux de liquidités généré par l'exploitation, après prise en compte des investissements nécessaires au maintien ou au développement de l'outil de production, auquel on retranche encore le versement des dividendes et le paiement des charges d'intérêts.

Les **besoins (de financement) opérationnels** sont les liquidités additionnelles nécessaires à l'entreprise pour absorber une baisse de trésorerie tout en conservant un volet de trésorerie opérationnelle pour aborder la phase de reprise de l'activité.

La **trésorerie opérationnelle** est le niveau de trésorerie, exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires (CA) moyen de l'entreprise avant crise, compatible avec la réalisation d'un CA cible. Ce CA cible est une moyenne du CA anticipé (CA contrefactuel) au cours des 6 prochains mois et du CA observé lors des 6 derniers mois.

► Pour en savoir plus

- **Baleyte J., Bourgeois A., Favetto B., Heam J.-C., Lequien M., Ralle P.**, « L'économie française en 2020 : une année de bouleversements », *Insee Analyses* n° 64, mai 2021.
- **Bureau B., Duquerroy A., Giorgi J., Lé M., Scott S., Vinas F.**, « L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des entreprises en 2020 : une analyse sur données individuelles », *Document de travail* n° 2021-003, Insee, juillet 2021.
- **Bureau B., Duquerroy A., Giorgi J., Lé M., Scott S., Vinas F.**, « Une année de crise COVID : impact sur la dynamique de l'activité des entreprises en France. Évaluation sur données individuelles », *Document de travail* n° 2021-002, Insee, juillet 2021.
- **Épaulard A., Fize É., Le Calvé T., Martin P., Paris H., Parra Ramirez K., Sraer D.**, « La situation financière des PME/TPE en août 2021 au vu de leurs comptes bancaires », *Focus* n° 065-2021, Conseil d'analyse économique, septembre 2021.
- **France Stratégie – IGF**, « Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19 – Rapport final », juillet 2021.

Caractéristiques et dynamiques de l'emploi dans les *start-up* en France

Ces dernières années, les *start-up* ont pris une place prépondérante dans l'actualité économique. Pourtant, si cette notion correspond bien à une réalité entrepreneuriale, il est difficile de distinguer dans l'usage commun ou dans la littérature économique une définition claire et consensuelle de la *start-up*. Selon les cas, le terme renvoie aux entreprises en phase de démarrage donc jeunes, aux entreprises à forte croissance de chiffre d'affaires ou de capital, aux entreprises innovantes, ou aux quatre notions à la fois. Ces quatre définitions correspondent à des réalités parfois différentes en matière d'évolution de l'emploi, de niveau des salaires ou encore de difficultés d'embauche. En effet, pour toutes les populations de *start-up*, l'emploi est plus dynamique sur la période 2015-2018 que pour les « entreprises classiques » qui initialement avaient des caractéristiques comparables. Les postes d'encadrement et à haut niveau de technicité sont nombreux et leur niveau de rémunération varie selon la typologie de *start-up* considérée ; en particulier, dans les *start-up* innovantes, ces postes sont moins bien rémunérés et les difficultés de recrutement exacerbées par rapport aux autres populations de *start-up*.

Une *start-up* est littéralement une entreprise en démarrage. Cependant, le concept de *start-up* recouvre plusieurs aspects et il n'existe pas de définition unique des *start-up* sur laquelle la statistique pourrait s'appuyer. Il est usuel de considérer qu'une *start-up* est une entreprise nouvelle qui porte un projet d'innovation. Ce projet présente pour la *start-up* un potentiel de croissance. L'entreprise expérimente ainsi son modèle économique innovant en vue de pérenniser son activité. Si elle y parvient, elle bénéficie d'une phase de croissance, confirmant son potentiel *a priori*, pérennise son modèle et cesse d'être une *start-up*. Toutefois, la *start-up* peut aussi échouer à développer son modèle et cesser son activité : le risque est donc au cœur du concept de *start-up* et conduit à un mode de financement propre, le capital-risque.

Le concept de *start-up* recouvre différentes réalités

Plusieurs définitions de la *start-up* sont proposées par la littérature. Les *start-up* sont ainsi alternativement définies comme des entreprises jeunes âgées de 0 à 5 ans [Haltiwanger *et al.*, 2013 ; Criscuolo *et al.*, 2014], comme des entreprises à forte croissance (dites *high growth entreprise* selon l'OCDE et Eurostat, ou « gazelles » selon Picart, 2006) ou comme des entreprises innovantes ou réalisant des activités de recherche et développement (R&D) [Acemoglu *et al.* 2018 ; Aghion *et al.*, 2018]. Les *start-up* peuvent également être définies par le mode de financement, en l'occurrence comme des entreprises qui lèvent des fonds. Une *start-up* étant systématiquement une entreprise jeune, chaque population de *start-up* étudiée intégrera une contrainte d'âge maximal fixée conventionnellement à 8 ans.

Quatre définitions non exclusives l'une de l'autre sont utilisées ici afin de décrire les différentes composantes du concept de *start-up* ► encadré 1 :

- les jeunes entreprises, définies comme les entreprises de moins de 8 ans ;
- les entreprises à forte croissance, ou gazelles, définies comme les entreprises de moins de 8 ans¹ dont le chiffre d'affaires (CA) augmente en moyenne de plus de 20 % par an sur les trois dernières années et ayant au moins 10 emplois salariés en équivalent temps plein (ETP)² en début de période ;
- les entreprises ayant levé des fonds, définies comme les entreprises de moins de 8 ans ayant un capital social³ supérieur à 200 000 euros mais qui était inférieur à 100 000 euros trois ans auparavant ;

1 La définition de l'OCDE utilise un âge maximal de 5 ans.

2 L'emploi, sauf mention contraire, est compté en équivalent temps plein (ETP).

3 Somme du capital social et des primes d'émission.

► Encadré 1 – Méthodologie

Construction des populations

Cette étude porte sur les unités légales présentes au moins une année dans *les fichiers approchés du résultat d'Esane* (Fare) de 2015 à 2018. Sont exclues les unités légales ayant été au moins un an des micro-entreprises au sens fiscal, repérées à l'aide des liasses fiscales, ainsi que les unités légales ayant été des entreprises individuelles au moins un an.

Les quatre populations de *start-up* sont définies à partir des caractéristiques des unités légales ► **figure**. Afin de ne pas avoir de filiales de grands groupes dans les *start-up*, deux types d'unités légales sont écartés de chacune des quatre populations. D'une part, les unités filiales d'un groupe étranger d'après la base des liaisons financières entre sociétés (Lifi) de 2018 sont exclues car seul l'effectif français du groupe est disponible. D'autre part, les unités appartenant à un groupe français sont exclues lorsqu'il ne s'agit pas de l'unité légale principale du groupe, c'est-à-dire lorsqu'elles ne sont ni tête de groupe, ni centre de décision et ont moins de 50 % des emplois du groupe.

Analyse par appariement et calcul en différentiel

Cette étude ambitionne d'identifier les éventuelles spécificités des *start-up* en matière d'emploi sur la période 2015-2018. Dans cette optique, une première analyse consiste à comparer chacune des quatre populations de *start-up* en 2018 à des entreprises qui ne sont pas devenues des *start-up* mais qui avaient des caractéristiques similaires en 2015. Il s'agit de mesurer en quoi l'évolution des *start-up* se distingue de celle d'entreprises *a priori* identiques. L'appariement permet d'aller au-delà des différences observables *a priori*.

L'appariement est pratiqué sur les caractéristiques suivantes : l'effectif, le chiffre d'affaires, le capital social, l'actif brut de l'entreprise, mais aussi le secteur (niveau 1 de la NAF rév.2 2008 à 21 sections) et le département des entreprises.

S'agissant d'un appariement sur un grand nombre de variables, des scores de propension sont utilisés, et *via* un modèle logistique standard, la probabilité conditionnelle pour une entreprise d'être une *start-up* en 2018 en fonction des caractéristiques individuelles observées en 2015 est estimée.

Appliquer cette méthode implique de se restreindre aux seules *start-up* pour lesquelles sont identifiées des entreprises de référence aux caractéristiques relativement similaires en 2015. Ce principe méthodologique est restrictif car il peut affecter le nombre d'entreprises analysées¹, mais, dès lors que l'échantillon demeure représentatif, comme ici, il assure la robustesse des résultats ► **figure**.

Start-up et population de référence utilisée pour les comparaisons

Start-up	Population utilisée pour la comparaison
Jeunes entreprises	Entreprises de plus de 8 ans en 2018.
Gazelles	Entreprises ayant au moins 10 salariés en 2015 et moins de 8 ans en 2018, et ayant connu une croissance annuelle de chiffre d'affaires de moins de 20 % sur la période 2015-2018.
Entreprises levant des fonds	Entreprises ayant moins de 8 ans en 2018, moins de 100 000 euros de capital social en 2015 mais moins de 200 000 euros de capital social en 2018.
Entreprises innovantes	Entreprises ayant moins de 8 ans en 2018 et n'ayant bénéficié ni du CIR, CII, dispositif JEI ou d'une autre aide en Recherche & Développement (R&D) ou à l'innovation de Bpifrance. ¹

Lecture : les jeunes entreprises (moins de 8 ans en 2018) sont comparées aux entreprises de plus de 8 ans en 2018 qui en 2015 avaient des caractéristiques similaires (en matière d'emploi, de chiffre d'affaires, de capital social, d'actif brut, de secteur et de localisation de l'entreprise), ou entreprises non *start-up* au sens de cette définition.

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : calculs DGE, bases FARE 2015 et 2018 et Tous salariés 2018, BMO 2019 et bases dispositifs (CIR, CII, JEI, aides à l'innovation) pour les entreprises innovantes.

¹ Par exemple, dans notre analyse, 88 200 jeunes entreprises sont identifiées, alors qu'il y a plus d'un million d'entreprises de moins de 8 ans en 2018. Par ailleurs, en plus du schéma méthodologique, l'absence de données pour certaines entreprises restreint le nombre d'entreprises étudiées.

- les entreprises innovantes, définies comme les entreprises de moins de 8 ans ayant bénéficié d'au moins une aide à la R&D ou à l'innovation (crédit d'impôt recherche - CIR, crédit d'impôt innovation - CII, dispositifs jeune entreprise innovante - JEI - et jeune entreprise universitaire - JEU, concours d'innovation i-Lab et aides à l'innovation de Bpifrance).

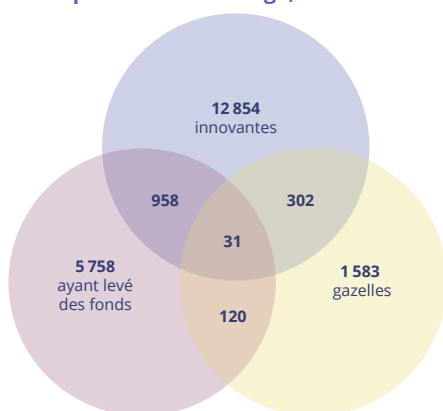
Cette étude fait un état des lieux de la structure de l'emploi salarié des *start-up* en France et identifie en quoi les *start-up* diffèrent des entreprises dites « classiques » en matière d'évolution d'emploi, de niveau des salaires et de difficultés d'embauches.

Selon la définition retenue, la réalité des *start-up* françaises est différente

En 2018, plus d'un million d'entreprises ont moins de 8 ans ► **figure 1**. 95 % de ces jeunes entreprises sont de très petites entreprises (TPE) et elles sont en moyenne très jeunes (moins de 3 ans)

► **figure 2**. Si près d'une jeune entreprise sur cinq exerce dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, une sur trois exerce dans le commerce, l'hébergement et le transport et une sur huit dans la construction ► **figure 3**. Le CA moyen d'une jeune entreprise est relativement faible (277 000 euros) et peu réalisé à l'export (6 %). Près des deux tiers des jeunes entreprises ont un excédent brut d'exploitation (EBE) positif, traduisant une rentabilité opérationnelle déjà démontrée ► **figure 4**. Le critère d'âge seul ne suffit pas pour retrouver les dimensions de croissance

► 1. En plus du critère d'âge, trois définitions pour identifier les *start-up* en 2018



Lecture : 302 entreprises sont à la fois des gazelles et des entreprises innovantes en 2018.

Champ : France.

Sources : Insee, FARE 2018, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), CIR 2018, Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) JEI 2018, Bpifrance.

► 2. Caractéristiques des *start-up* selon la définition retenue en 2018

	Jeunes	Gazelles	Levant des fonds	Innovantes
Nombre de <i>start-up</i>	1 059 034	1 583	5 758	12 854
Très petites entreprises - TPE (en %)	95	9	66	82
Petites et moyennes entreprises hors TPE (en %)	5	88	32	17
Entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises (en %)	0	3	1	1
Âge moyen en 2018 (en années)	2,9	5,2	4,2	3,5
Gazelles (en %)	0	100	2	2
Âge moyen des gazelles en 2018 (en années)	5,2	5,2	5,2	5,7
Part de population de <i>start-up</i> parmi les lauréats du programme French Tech 120 (en %)	62	16	18	57
Entreprises ayant recours à une aide à la Recherche & Développement ou à l'innovation (en %)	1	19	17	100

Lecture : en 2018, 12 854 unités légales sont des *start-up* innovantes. 82 % sont des très petites entreprises. Les *start-up* innovantes ont en moyenne 3,5 ans. 57 % des lauréats du programme French Tech 120 de 2020 ou de 2021 appartiennent à cette population en 2018. 100 % des unités de cette population ont recours à un dispositif d'aide à l'innovation ou à la recherche & développement.

Champ : France, entreprises de moins de 8 ans des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : Insee, Fare 2018, base Tous salariés 2018, Acoss, Jeunes Entreprises Innovantes 2004-2019, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, CIR 2011-2018, Bpifrance, aides à l'innovation, Mission French Tech, FT 120 2020 et 2021.

► 3. Secteur d'activité des *start-up* en 2018

en %

	Jeunes	Gazelles	Levant des fonds	Innovantes
Industrie	5	7	6	11
Construction	13	14	4	1
Commerce, transport, hébergement	32	30	19	9
Information et communication	5	13	9	40
Activités financières et d'assurance	7	2	31	3
Activités immobilières	5	1	6	0
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	22	27	23	34
Administration publique, enseignement, santé	4	6	2	1
Arts et autres activités de services	5	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100

Lecture : en 2018, 6 % des *start-up* ayant levé des fonds appartiennent au secteur de l'industrie.

Champ : France, entreprises de moins de 8 ans des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : Insee, Fare 2018, base Tous salariés 2018, Acooss, Jeunes Entreprises Innovantes 2004-2019, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, CIR 2011-2018, Bpifrance, aides à l'innovation, Mission French Tech, FT 120 2020 et 2021.

► 4. Résultats comptables et financiers des populations de *start-up* en 2018

	Jeunes	Gazelles	Levant des fonds	Innovantes
Chiffre d'affaires total (en milliards d'euros)	293	12	8	17
Part du chiffre d'affaires réalisé à l'export (en %)	6	8	10	20
Chiffre d'affaires moyen (en milliers d'euros)	277	7 601	1 379	1 288
Part d'unités légales exportatrices (en %)	6	26	14	28
Valeur ajoutée totale (en milliards d'euros)	98	4	2	5
Capital social total (en milliards d'euros)	183	8	18	14
Capital social moyen (en milliers d'euros)	173	4 900	3 043	1 076
Excédent brut d'exploitation moyen (en milliers d'euros)	18	- 204	- 4	- 126
Part d'unités légales ayant un excédent brut d'exploitation positif (en %)	65	76	45	42

Lecture : en 2018, les gazelles génèrent 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 8 % réalisés à l'export. 76 % des unités légales ont un excédent brut d'exploitation positif.

Champ : France, entreprises de moins de 8 ans des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : Insee, Fare 2018, base Tous salariés 2018, Acooss, Jeunes Entreprises Innovantes 2004-2019, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, CIR 2011-2018, Bpifrance, aides à l'innovation, Mission French Tech, FT 120 2020 et 2021.

et d'innovation propres aux *start-up* : de très nombreuses jeunes entreprises ne présentent pas les caractéristiques sectorielles, économiques et la dimension innovante des *start-up*. En effet, seules 1 % d'entre elles ont recours aux dispositifs d'aide à l'innovation et 0,1 % sont des gazelles. Par ailleurs, selon l'enquête du Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) de 2014, seulement 17 % des jeunes entreprises créées en 2014 ont une idée nouvelle de produit, de service ou de marché. D'après l'enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) de 2018, seulement 36 % des jeunes entreprises sont innovantes au sens large entre 2016 et 2018.

En 2018, il existe 1 600 gazelles en France, elles sont en moyenne plus âgées (5 ans) que les jeunes entreprises. Ce sont majoritairement des petites et moyennes entreprises (PME) : 88 % hors très petites entreprises (TPE) et 9 % de TPE. 27 % des gazelles sont dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et 13 % dans l'information et la communication. Toutefois, 30 % des gazelles exercent dans les secteurs moins innovants⁴ du commerce, du transport et de l'hébergement et 14 % dans la construction. Une gazelle sur cinq est aussi une entreprise innovante (au sens défini ci-dessus). D'après les enquêtes Sine et CIS, 12 % des gazelles ont une idée nouvelle de produit, de service ou de marché à leur création en 2014 et 43 % sont innovantes au sens large entre 2016 et 2018. Les gazelles ont en moyenne un chiffre d'affaires élevé (7,6 millions d'euros) et relativement peu issus des exportations (8 %).

⁴ La part des sociétés innovantes au sens large dans ces secteurs est plus faible que pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques et le secteur de l'information et la communication (enquête CIS 2018).

En 2018, 5 800 entreprises ont levé des fonds selon les critères retenus pour l'une des définitions des *start-up*. Elles sont relativement jeunes (4 ans en moyenne). La quasi-totalité sont des PME et en majorité des TPE. Si 32 % de ces entreprises sont soit dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, soit dans l'information et la communication, 31 % sont dans les activités financières et d'assurance. Les entreprises ayant levé des fonds ont un chiffre d'affaires moyen de 1,4 million d'euros dont 10 % est réalisé à l'export. Moins de la moitié d'entre elles a un EBE positif. 2 % d'entre elles sont des gazelles et 17 % sont des entreprises innovantes. Ces entreprises sont relativement innovantes, 36 % d'entre elles avaient une idée nouvelle de produit, de service ou de marché à leur création en 2014 et 53 % étaient innovantes entre 2016 et 2018.

Enfin, environ 12 900 entreprises sont innovantes en 2018. Ces entreprises sont plus jeunes que les gazelles et les entreprises ayant levé des fonds (3,5 ans en moyenne). Ce sont majoritairement des PME, dont 82 % des TPE. 74 % d'entre elles sont dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques, techniques et d'information-communication, 11 % dans l'industrie. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises innovantes est de 1,3 million d'euros dont 20 % réalisés à l'export. Seules 42 % sont opérationnellement rentables, avec un EBE positif, suggérant ainsi que, majoritairement, les entreprises innovantes n'ont pas encore réalisé leur potentiel de croissance. 2 % sont également des gazelles. Très innovantes entre 2016 et 2018 (93 %) selon l'enquête CIS, 47 % d'entre elles avaient une idée nouvelle de produit, de service ou de marché à leur création en 2014 d'après l'enquête Sine.

Les quatre populations présentent des répartitions géographiques similaires. Quelle que soit la définition, les *start-up* sont plus présentes en Île-de-France, en particulier pour les *start-up* innovantes et les gazelles, suivie généralement par Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

► **figure 5.**

Les populations des gazelles, d'entreprises ayant levé des fonds et des entreprises innovantes sont finalement relativement différentes et disjointes. Elles sont certes composées d'entreprises relativement de même âge, les gazelles étant toutefois plus âgées, et essentiellement PME. Néanmoins, les entreprises ayant levé des fonds et les entreprises innovantes sont rarement des gazelles (2 % pour chacune des deux populations). De même, les gazelles et les entreprises ayant levé des fonds n'ont majoritairement jamais eu recours à une aide à l'innovation ou à la R&D (19 % et 17 % d'entre elles respectivement). Seules 1 % des jeunes entreprises ont levé des fonds au sens de la définition retenue ici, contre 8 % et 7 % pour les gazelles et les entreprises innovantes. En outre, les gazelles, contrairement aux deux autres populations sont moins nombreuses, leur chiffre d'affaires est en moyenne plus élevé et moins réalisé à l'export.

► 5. Région d'implantation des *start-up* en 2018

en %

	Jeunes	Gazelles	Levant des fonds	Innovantes
Auvergne-Rhône-Alpes	12	10	13	15
Bourgogne-Franche-Comté	3	2	3	3
Bretagne	4	3	5	4
Centre-Val de Loire	3	3	3	2
Grand Est	6	6	4	5
Hauts-de-France	6	6	6	4
Île-de-France	31	38	35	43
Normandie	3	4	4	2
Nouvelle-Aquitaine	8	7	8	7
Occitanie	9	9	8	2
Pays-de-la-Loire	5	4	5	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	8	8	9
Ensemble	100	100	100	100

Lecture : en 2018, 4 % des entreprises de moins de 8 ans sont localisées en Bretagne.

Champ : France, entreprises de moins de 8 ans des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : Insee, Fare 2018, base Tous salariés 2018, Acoess, Jeunes Entreprises Innovantes 2004-2019, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, CIR 2011-2018, Bpifrance, aides à l'innovation, Mission French Tech, FT 120 2020 et 2021.

Les entreprises innovantes représenteraient jusqu'à 114 000 emplois, en majorité à durée indéterminée et de cadres

En 2018, les jeunes entreprises emploient 1,5 million de salariés en équivalent temps plein ► **figure 6**. Les gazelles emploient 75 000 salariés, les entreprises ayant levé des fonds 39 000 salariés et les entreprises innovantes 114 000 salariés. Chacune de ces trois dernières populations correspond donc à une faible part des emplois des jeunes entreprises (entre 2 % et 8 %).

La part de l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) est plus faible chez les jeunes entreprises (77 % de l'emploi) que pour les trois autres populations (84 % chacune). Si le contrat est plus stable dans ces populations que chez les jeunes entreprises, la part des femmes y est en revanche légèrement plus faible. Toutes populations confondues, les emplois occupés par des femmes ne dépassent pas 40 % du total, alors qu'elles représentent 48 % de la population active en 2018 selon l'enquête emploi.

Chez les jeunes entreprises, le salaire brut moyen s'élève à 32 000 euros par an, contre 42 000 euros chez les gazelles et 46 000 euros chez les entreprises levant des fonds, soit jusqu'à 44 % de plus en moyenne que chez les jeunes entreprises. Le salaire brut moyen est le plus élevé chez les entreprises innovantes, 51 000 euros par an, soit 59 % de plus que chez les jeunes entreprises.

La part de cadres est relativement faible chez les jeunes entreprises (13 %), contre 30 % chez les gazelles et les entreprises ayant levé des fonds. Dans les entreprises innovantes, les cadres sont très fortement représentés avec près de 49 % de l'emploi. À l'inverse, les ouvriers représentent près d'un emploi sur trois chez les jeunes entreprises, contre un sur quatre chez les gazelles et les entreprises ayant levé des fonds, et seulement un sur dix dans les entreprises innovantes. Ces différences se retrouvent chez les employés, moins présents chez les entreprises innovantes que chez les autres populations.

La crise sanitaire de 2020 liée à la Covid-19 a eu un impact d'une ampleur variable sur l'emploi pour les quatre populations. Ainsi, pour les gazelles, les entreprises innovantes et les jeunes entreprises, l'effectif a baissé respectivement de 14 %, 7 % et 4 % entre le dernier trimestre de 2019 et le premier de 2020, alors que celui des entreprises ayant levé des fonds est resté stable ► **figure 7**.

► 6. Emploi salarié en équivalent temps plein et salaires des *start-up* en 2018

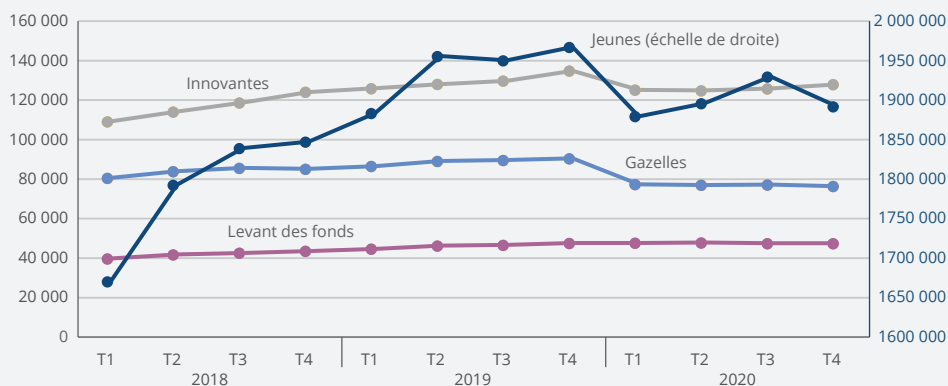
	Jeunes	Gazelles	Levant des fonds	Innovantes
Emploi total (effectifs salariés)	1 472 504	75 408	39 377	113 677
Part de l'emploi (en %)				
En CDI	77	84	84	84
Occupé par des femmes	38	37	36	35
Selon la catégorie socio-professionnelle				
Agriculteurs exploitants	0	0	0	0
Artisans, commerçant et chefs d'entreprise	5	1	2	3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13	30	30	49
<i>dont ingénieurs</i>	40	55	57	67
Professions intermédiaires	13	16	14	21
Employés	37	28	28	17
Ouvriers	32	25	25	10
Âge moyen des salariés (en années)	37	36	37	34
Masse salariale brute totale (en milliards d'euros)	43,4	2,8	1,5	4,9
Salaire brut annuel moyen (en euros)	31 695	42 238	46 386	51 029

Lecture : en 2018, les *start-up* innovantes de moins de 8 ans emploient 113 677 salariés en équivalent temps plein (ETP), dont 84 % en CDI. 10 % de leurs ETP sont des ouvriers.

Champ : France, entreprises de moins de 8 ans des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : Insee, Fare 2018, base Tous salariés 2018, Acoiss, Jeunes Entreprises Innovantes 2004-2019, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, CIR 2011-2018, Bpifrance, aides à l'innovation, Mission French Tech, FT 120 2020 et 2021.

► 7. Effectifs salariés trimestriels dans les start-up de 2018 à 2020



Note : effectifs en nombre de salariés en fin de trimestre.

Lecture : en 2018, à la fin du premier trimestre, les gazelles emploient 80 618 salariés.

Champ : France, entreprises de moins de 8 ans des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : FARE 2018, EPURE, JEI 2004-2019, CIR 2011-2018 (MESRI), aides à l'innovation (Bpifrance), i-Lab, FT 120.

Les start-up créent plus d'emplois que les entreprises « classiques »

Les populations de *start-up* étudiées confirment le constat établi par la littérature économique ; les *start-up* créent plus d'emplois que les autres entreprises [Haltiwanger *et al.*, 2013 ; Criscuolo *et al.*, 2014 ; Calvino *et al.*, 2015]. En effet, alors qu'elles avaient des effectifs en 2015 similaires, les *start-up* sont en moyenne plus grandes en 2018 que leurs homologues non *start-up* : l'écart est de 2 emplois pour les jeunes entreprises, de 8 pour les entreprises levant des fonds, de 18 pour les gazelles et de 52 pour les entreprises innovantes ► **figure 8**.

Sur la période 2015-2018, l'effectif salarié des *start-up* augmente plus que chez leurs homologues non *start-up* ; en particulier, les écarts moyens de croissance d'emploi sont les plus grands pour les entreprises innovantes et les entreprises levant des fonds (respectivement 491 et 271 points de pourcentage de plus que leur population de référence). Ces écarts sont plus réduits pour les autres populations de *start-up* mais restent relativement importants (+ 70 points pour les jeunes entreprises et + 53 points chez les gazelles).

► 8. Différences moyennes de caractéristiques en emploi entre les start-up et leur population de référence

	Jeunes		Gazelles		Levant des fonds		Innovantes	
	Différence	Écart-type	Différence	Écart-type	Différence	Écart-type	Différence	Écart-type
Évolution de l'effectif entre 2015 et 2018 (en point)	0,70***	(0,02)	0,53***	(0,04)	2,71***	(0,29)	4,91***	(0,99)
Effectif en 2018 (en ETP)	2,36***	(0,23)	18,24***	(2,37)	7,68***	(1,24)	52,23***	(6,69)
Part de femmes en 2018 (en %)	- 1,11***	(0,10)	- 1,7**	(0,84)	- 0,7	(0,65)	- 12,28***	(0,63)
Âge moyen des salariés en 2018 (en années)	- 3,42***	(0,04)	- 1,61***	(0,18)	- 1,33***	(0,18)	- 3,56***	(0,21)
Nombre d'entreprises identifiées <i>start-up</i> en 2018	88 177		1 441		1 635		3 780	
Nombre d'entreprises de comparaison	315 846		64 639		87 630		92 082	

Note : *** significatif au seuil de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %.

Lecture : entre 2015 et 2018, l'effectif des jeunes entreprises a augmenté plus vite que celui des entreprises non *start-up* ; l'écart est en moyenne de 0,70 point.

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : calculs DGE, bases FARE 2015 et 2018 et Tous salariés 2018 et bases dispositifs (CIR, CII, JEI, aides à l'innovation) pour les entreprises innovantes.

Les emplois techniques et hautement qualifiés sont plus présents dans certaines start-up

Si la part des cadres dans l'effectif salarié des *start-up* varie beaucoup selon les populations, les *start-up* et particulièrement les entreprises innovantes ont un besoin spécifique en profils techniques et qualifiés ► **figure 9**. En effet, comparées à leur population de référence, les ingénieurs, cadres techniques d'entreprise et les techniciens sont globalement plus présents au sein des *start-up* que chez leurs homologues non *start-up*, au détriment des employés et ouvriers.

Les entreprises innovantes se distinguent par un modèle économique basé sur l'aboutissement d'un processus d'innovation en amont de la pérennisation de leur activité et de son industrialisation. Cela semble se traduire d'une part par un besoin accru en emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures (20,5 points de plus que leurs homologues non *start-up*), mais aussi d'autre part par une surreprésentation des profils à haut niveau de technicité au sein des entreprises innovantes (+ 24,2 points pour les ingénieurs et + 4,3 points pour les techniciens en comparaison à leurs homologues non innovantes). Le recours aux techniciens est également plus élevé dans les gazelles (+ 1,2 point) et les entreprises levant des fonds (+ 0,5 point) ; en revanche, les jeunes entreprises ont relativement moins recours aux techniciens que leurs homologues non *start-up* (- 0,3 point).

Le CDI, une stratégie de fidélisation des talents plus utilisée par les start-up innovantes, celles qui lèvent des fonds et les gazelles

Le fort recours aux catégories socioprofessionnelles (CS) les plus qualifiées va de pair avec une stratégie claire de fidélisation des salariés dans l'entreprise chez les entreprises levant des fonds, les gazelles et les entreprises innovantes.

► 9. Répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle : différences moyennes en 2018 entre les start-up et leur population de référence

	Jeunes		Gazelles		Levant des fonds		Innovantes	
	Différence (en points)	Écart-type	Différence (en points)	Écart-type	Différence (en points)	Écart-type	Différence (en points)	Écart-type
Ensemble des salariés								
dont en CDI	- 3,8***	(0,13)	1,3**	(0,62)	6,7***	(0,83)	4,1***	(0,53)
dont part de femmes	- 3,6***	(0,14)	- 1,2	(0,88)	4,9**	(2,01)	- 13,7***	(0,51)
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2,4***	(0,08)	- 1,2***	(0,15)	- 5,3***	(0,16)	- 3,8***	(0,41)
dont en CDI	- 5,7***	(0,48)	3,4	(3,55)	0,5	(1,91)	- 3,2**	(1,51)
dont part de femmes	- 0,8**	(0,38)	- 7,7***	(2,71)	- 3,8***	(1,28)	- 7,2***	(1,01)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,8*** (0,08)		2,2 (1,22)		3,9 (4,13)		20,5*** (0,64)	
dont en CDI	- 3,7***	(0,29)	6,6***	(0,96)	14,2***	(0,61)	9,9***	(0,66)
dont part de femmes	- 5,7***	(0,32)	- 4,8***	(1,79)	17,8**	(0,84)	- 11,6***	(0,68)
dont ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	0,9*** (0,05)		2,4*** (0,87)		0,2 (4,79)		24,2*** (0,56)	
dont en CDI	- 3,1***	(0,46)	3,4***	(1,16)	9,7***	(1,08)	4,4***	(0,89)
dont part de femmes	- 3,3***	(0,45)	- 3,7**	(1,50)	0,7	(2,16)	- 3,7***	(0,93)
Professions Intermédiaires	0,6*** (0,09)		0,7 (0,69)		4,1*** (0,79)		0,8 (0,44)	
dont en CDI	- 1,3***	(0,22)	- 2*	(1,19)	9,1	(6,28)	- 6***	(1,00)
dont part de femmes	- 0,9***	(0,27)	4*	(2,05)	4,1	(4,17)	- 11,5***	(0,94)
dont techniciens	- 0,3*** (0,04)		1,2*** (0,38)		0,5* (0,27)		4,3*** (0,34)	
dont en CDI	- 3,5***	(0,73)	0,6	(3,12)	- 4**	(1,80)	- 7***	(1,77)
dont part de femmes	- 1,3***	(0,46)	1,2	(1,81)	2,5***	(1,62)	- 4,4***	(1,55)
Employés et ouvriers	- 4,8*** (0,14)		- 1,8 (1,58)		- 2,7 (2,86)		- 17,5*** (0,53)	
dont en CDI	- 3,8***	(0,13)	- 0,7	(1,16)	- 1,7**	(0,71)	- 1,4***	(0,91)
dont part de femmes	- 2,2***	(0,15)	- 1,3	(1,17)	4,6	(0,79)	- 11,8***	(0,99)

Note : *** significatif au seuil de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %.

Lecture : en proportion, les jeunes entreprises ont moins recours aux CDI que leurs homologues non *start-up*, soit un écart de 3,8 points en moyenne.

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : calculs DGE, bases FARE 2015 et 2018 et Tous salariés 2018 et bases dispositifs (CIR, CII, JEI, aides à l'innovation) pour les entreprises innovantes.

En particulier ces entreprises ont davantage de cadres en CDI que leur population de référence : + 14,2 points pour les entreprises qui lèvent des fonds, + 6,6 points pour les gazelles et + 9,9 points pour les entreprises innovantes.

Concernant les ingénieurs et cadres techniques, le recours au CDI est proportionnellement plus élevé surtout pour ceux travaillant dans des entreprises levant des fonds (+ 9,7 points). Il en va de même pour les techniciens travaillant dans des entreprises innovantes ou des gazelles mais à des niveaux relativement plus bas (environ 4 points de plus que chez leurs homologues non *start-up*).

Les jeunes entreprises se distinguent toutefois avec une part de CDI inférieure de 3,6 points à celle observée chez leurs homologues plus âgés, toutes catégories socioprofessionnelles confondues. Le constat est similaire en distinguant par niveau de qualification ou de technicité : les jeunes entreprises mobilisent moins souvent des contrats durables pour leurs cadres et leurs techniciens (environ 3,5 points de moins que leurs homologues non *start-up*).

Les rémunérations proposées aux ingénieurs et cadres techniques sont relativement plus faibles dans les start-up jeunes, les entreprises innovantes et les gazelles

De manière générale, les rémunérations brutes annuelles (salaires et primes) sont plus basses dans les jeunes entreprises que chez leurs homologues non *start-up* (en moyenne 164 euros de moins par emploi en ETP) ► **figure 10**. À l'exception de leurs dirigeants qui se rémunèrent en moyenne autant

► 10. Rémunération annuelle et écart entre salaires des hommes et des femmes par catégorie socioprofessionnelle : différences moyennes en 2018 entre les *start-up* et leur population de référence

	Jeunes		Gazelles		Levant des fonds		Innovantes	
	Différence (en euros)	Écart-type	Différence (en euros)	Écart-type	Différence (en euros)	Écart-type	Différence (en euros)	Écart-type
Ensemble des salariés¹	- 164***	(62)	1 497***	(584)	4 486***	(504)	- 1 324	(1 238)
dont en CDI	- 131**	(62)	1 598***	(597)	4 909***	(498)	1 684*	(910)
Écart hommes-femmes	896***	(77)	1 018**	(469)	1 668**	(735)	- 2 296**	(942)
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2 251	(3 751)	35	(21 005)	22 871*	(11 907)	- 21 777	(22 964)
dont en CDI	1 120	(3 866)	- 10 086	(24 307)	23 242*	(11 913)	- 21 370	(24 099)
Écart hommes-femmes	2 334	(3 168)	3 363	(30 685)	- 11 576	(10 960)	- 19 238	(20 203)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	- 1 524***	(446)	1 051	(1 230)	2 973***	(939)	- 5 562***	(898)
dont en CDI	- 1 437***	(427)	1 361	(1 233)	2 524***	(925)	- 4 804***	(911)
Écart hommes-femmes	142	(571)	- 242	(1 283)	105	(1 038)	- 2 366**	(1 131)
dont ingénieurs et cadres techniques	- 2 011***	(632)	- 2 211*	(1 331)	1 827*	(1 099)	- 4 974***	(1 566)
dont en CDI	- 2 016***	(631)	- 2 154*	(1 293)	2 279**	(1 093)	- 3 489**	(1 415)
Écart hommes-femmes	406	(734)	- 2 659**	(1 270)	1 081	(1 121)	- 2 019	(1 631)
Professions Intermédiaires	- 1 153***	(122)	299	(608)	1 486***	(458)	- 1 409	(1 261)
dont en CDI	- 1 018***	(127)	315	(592)	2 137***	(461)	- 205	(1 701)
Écart hommes-femmes	140	(170)	1 465	(964)	850	(620)	3 480*	(1 915)
dont techniciens	- 938***	(275)	- 1 287	(1 081)	369	(966)	584	(1 449)
dont en CDI	- 604**	(284)	98	(1 032)	1 684*	(1 012)	1 993	(1 360)
Écart hommes-femmes	835**	(355)	- 2 042	(1 245)	1 667	(1 385)	1 913	(2 227)
Employés et ouvriers	- 723***	(32)	651***	(230)	2 003**	(938)	978***	(301)
dont en CDI	- 556***	(35)	1 268***	(245)	2 452**	(1 065)	2 782***	(418)
Écart hommes-femmes	240***	(44)	328	(305)	- 55	(932)	515	(510)

Note : *** significatif au seuil de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %.

1 La catégorie « Ensemble des salariés » reflète les écarts entre populations de *start-up* et leur population de référence mais elle est aussi soumise à effet structurel puisqu'elle ne contrôle pas de la catégorie socioprofessionnelle.

Lecture : dans les jeunes entreprises, le salaire brut est en moyenne inférieur de 164 euros par an à celui offert par leurs homologues non *start-up*. Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes y sont également plus marqués (en moyenne 896 euros de plus que chez leurs homologues non *start-up*).

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : calculs DGE, bases FARE 2015 et 2018 et Tous salariés 2018 et bases dispositifs (CIR, CII, JEI, aides à l'innovation) pour les entreprises innovantes.

qu'ailleurs, les cadres des jeunes entreprises gagnent en moyenne 1 500 euros de moins que s'ils travaillaient dans des entreprises plus âgées (moins 2 000 euros pour les ingénieurs) ; les professions intermédiaires environ 1 100 euros de moins (moins 940 euros pour les techniciens), les employés et ouvriers, 720 euros de moins. L'écart est légèrement moins important pour les salariés en CDI.

À l'inverse, au sein des entreprises levant des fonds, quasi toutes les CS ont des rémunérations brutes annuelles moyennes supérieures à celles appliquées chez leurs homologues non *start-up*⁵ : en moyenne, l'avantage salarial annuel brut est de 4 500 euros pour les salariés en entreprises levant des fonds (4 900 euros pour ceux en CDI). Cette moyenne est tirée à la hausse par les niveaux de rémunérations accordées aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise salariés qui gagnent en moyenne 22 900 euros de plus que chez leurs homologues non *start-up*. Les cadres et professions intellectuelles supérieures gagnent en moyenne 2 900 euros de plus que dans des entreprises non *start-up* (2 500 euros annuels de plus s'ils sont en CDI) ; parmi eux, les ingénieurs et cadres techniques gagnent 1 800 euros de plus (2 300 euros pour ceux en CDI). Cet avantage de rémunération est de 1 500 euros pour les professions intermédiaires (1 700 euros de plus pour les techniciens en CDI) et de 2 000 euros pour les employés et ouvriers.

Si globalement les entreprises innovantes accordent les mêmes niveaux de salaire que leurs homologues non innovants, en prenant en compte le type de contrat de travail, elles valorisent mieux leurs salariés en CDI (en moyenne + 1 700 euros). En particulier, les employés et ouvriers bénéficient d'un avantage annuel de 1 000 euros, qui atteint même 2 800 euros pour les CDI. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures en entreprises innovantes sont les seuls à gagner en moyenne moins que s'ils travaillaient dans des entreprises non *start-up* (- 5 600 euros et - 5 000 euros annuels pour les seuls ingénieurs et cadres techniques d'entreprise).

Mis à part leurs employés et ouvriers en CDI qu'elles valorisent en moyenne 1 300 euros de plus qu'ailleurs et leurs ingénieurs et cadres techniques qu'elles rémunèrent 2 200 euros bruts annuels de moins qu'ailleurs, les gazelles semblent appliquer une rémunération relativement similaire à leurs homologues non *start-up*.

Dans les *start-up*, l'emploi est plus masculin

L'emploi en *start-up* est très masculin, et ce particulièrement dans les entreprises innovantes. Excepté les entreprises levant des fonds où la part des femmes dans les effectifs est plus élevée, la part de femmes est plus faible que chez leurs homologues non *start-up*. L'écart est plus marqué pour les entreprises innovantes, où la part des femmes est en moyenne inférieure de 13,7 points à celle observée chez leurs homologues non innovants.

L'écart est surtout marqué pour les cadres et professions intellectuelles supérieures : de - 4,8 points pour les gazelles à - 11,6 points pour celles qui innover, mais également pour les ingénieurs au sein des entreprises innovantes (- 3,7 points), des jeunes entreprises (- 3,3 points) et des gazelles (- 3,7 points).

Pour les professions intermédiaires, le taux de féminisation est également plus faible dans les *start-up* : - 0,9 point dans les jeunes entreprises, - 4,0 points chez les gazelles et - 11,5 points dans les entreprises innovantes. Les femmes sont particulièrement sous-représentées parmi les techniciens chez les jeunes entreprises et celles qui innover (respectivement - 1,2 point et - 4,4 points). La part de techniciennes dans les gazelles est néanmoins très proche de sa population de référence.

Les emplois d'employés et ouvriers sont eux aussi relativement moins féminisés et ce particulièrement en entreprises innovantes (- 11,8 points).

Par ailleurs, à catégorie socioprofessionnelle donnée, les écarts de salaires hommes-femmes sont relativement similaires entre les entreprises levant des fonds et leurs homologues non-*start-up*. Les inégalités sont en comparaison plus élevées sur les salaires des techniciens (+ 835 euros) et des employés et ouvriers (+ 240 euros) dans les jeunes entreprises ; néanmoins les écarts de rémunération

⁵ La levée de fonds constitue un gain important en capacité financière car elle peut alors intéresser les salariés ayant participé au succès de l'entreprise et proposer des rémunérations plus attractives aux nouveaux arrivants, notamment pour les profils d'encadrement et les profils techniques clés pour la structuration et le développement économique de l'entreprise.

hommes-femmes sont inférieurs de 2 400 euros en moyenne pour les cadres en entreprises innovantes et de 2 700 euros pour les ingénieurs en gazelles. Ces types de *start-up* se montrent donc partiellement moins inégalitaires en matière de rémunération de leurs profils techniques et d'encadrement que leurs homologues non *start-up*.

Le caractère innovant de l'entreprise est un facteur déterminant dans sa probabilité d'anticiper des difficultés d'embauche

Certaines caractéristiques tendent à accroître les difficultés de recrutement des entreprises.

► **encadré 2.** D'après l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO), en 2019, entre 55 % et 64 % des entreprises identifiées comme *start-up* déclarent anticiper des tensions à l'embauche, soit de 2 à 11 points de plus que les non *start-up* (identifiées comme les entreprises ni jeunes ni innovantes ni gazelles ni ayant levé des fonds) ► **figure 11.** Parmi les jeunes, 55 % des gazelles et 61 % d'entreprises ayant levé des fonds anticipent des tensions à l'embauche, contre 64 % chez les entreprises

► Encadré 2 – Sources

L'enquête BMO de Pôle emploi

L'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) de Pôle emploi vise à mieux connaître les intentions des établissements en matière de recrutement.

L'enquête BMO 2019 a été réalisée entre octobre et décembre 2018 dans les 13 régions métropolitaines et 5 départements d'outre-mer. Le champ de cette vague compte les établissements relevant du secteur privé, les établissements sans salarié ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours de la période récente, les établissements du secteur agricole et une partie des établissements du secteur public.

L'utilisation de l'enquête BMO

Utiliser l'enquête BMO permet de déterminer comment le fait d'être une *start-up* affecte la part des embauches pour lesquelles l'entreprise anticipe des difficultés de recrutement en 2019.

En particulier, les difficultés d'embauche sont décomposées en 3 types d'emplois :

- les emplois techniques qui englobent les chercheurs, les ingénieurs et techniciens de R&D et d'études, informatiques, de production et d'installation ;
- les emplois dits support qui englobent les agents administratifs et d'accueil, les juristes d'entreprises, les agents et cadres comptables et financiers, les agents et cadres de ressources humaines et les techniciens et ingénieurs commerciaux ;
- les emplois d'encadrement qui englobent les cadres dirigeants d'entreprises, les cadres juridiques, administratifs, comptables et financiers, de ressources humaines, d'études et de R&D.

► 11. Difficultés d'embauche anticipées par les *start-up* en 2019

en %

	Anticipent des embauches sous tension	Part d'embauches sous tension	Difficultés d'embauche anticipées			
			Emplois techniques	Emplois de support	Emplois d'encadrement	Autres
Jeunes	60	95	7	8	3	86
Gazelles	55	89	20	15	4	68
Levant des fonds	61	91	17	11	7	74
Innovantes	64	85	65	23	22	26
Non <i>start-up</i>	53	90	2	8	2	90

Lecture : 60 % des jeunes entreprises ayant répondu à l'enquête BMO 2019 et qui recrutent déclarent anticiper des difficultés d'embauche en 2019, 7 % d'entre elles anticipent des difficultés à l'embauche d'emplois techniques et 8 % à l'embauche d'emplois de support, 3 % à l'embauche d'emplois d'encadrement et 86 % anticipent des difficultés d'embauches qui ne seront ni sur des emplois support, techniques ou d'encadrement. Les jeunes entreprises qui recrutent et connaissent des tensions à l'embauche anticipent pour, en moyenne, 95 % des embauches effectuées cette même année.

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : calculs DGE, bases FARE 2015 et 2018 et Tous salariés 2018, BMO 2019 et bases dispositifs (CIR, CII, JEI, aides à l'innovation) pour les entreprises innovantes.

innovantes. Cette différence perdure en distinguant les types d'emplois : 65 % des entreprises innovantes (identifiées dans la littérature économique comme les plus contraintes financièrement⁶) qui recrutent prévoient des tensions surtout pour les emplois techniques (soit 45 à 48 points de plus que les gazelles et les entreprises levant des fonds), 23 % pour les emplois de support (soit 8 à 12 points de plus que les moins contraintes financièrement) et 22 % pour les emplois d'encadrement (soit 15 à 18 points de plus que les *start-up* les moins contraintes financièrement).

Ces résultats sont confirmés par une analyse toutes choses égales par ailleurs. En 2018, les entreprises innovantes anticipent plutôt plus de difficultés à l'embauche que leurs homologues non innovants (en moyenne, + 5 points⁷), alors que ce n'est pas le cas pour les jeunes entreprises, les entreprises levant des fonds ou les gazelles qui souffrent des mêmes tensions que leur population de référence ► **figure 12**. Cela pourrait être lié au manque d'attractivité des entreprises innovantes qui rémunèrent moins en moyenne leurs cadres et professions intellectuelles supérieures que leurs homologues non innovants alors qu'ils constituent une part importante de leurs effectifs salariés. ●

► 12. Part d'embauches anticipées sous tension en 2019 : différences moyennes entre les *start-up* et leur population de référence

	Différence	Écart-type
Jeunes	0,01	(0,006)
Gazelles	0,012	(0,031)
Levant des fonds	- 0,046	(0,031)
Innovantes	0,051*	(0,029)

Note : * significatif au seuil de 10 %.

Lecture : dans les jeunes entreprises, la part d'embauches anticipées comme difficiles en 2019 est supérieure de 5,1 points par rapport à leurs homologues non *start-up*.

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et entreprises individuelles.

Sources : calculs DGE, bases FARE 2015 et 2018 et Tous salariés 2018, BMO 2019 et bases dispositifs (CIR, CII, JEI, aides à l'innovation) pour les entreprises innovantes.

Auteurs :

Kymblye Christophe (Direction Générale des Entreprises)

Valentin Dillies (Direction Générale des Entreprises)

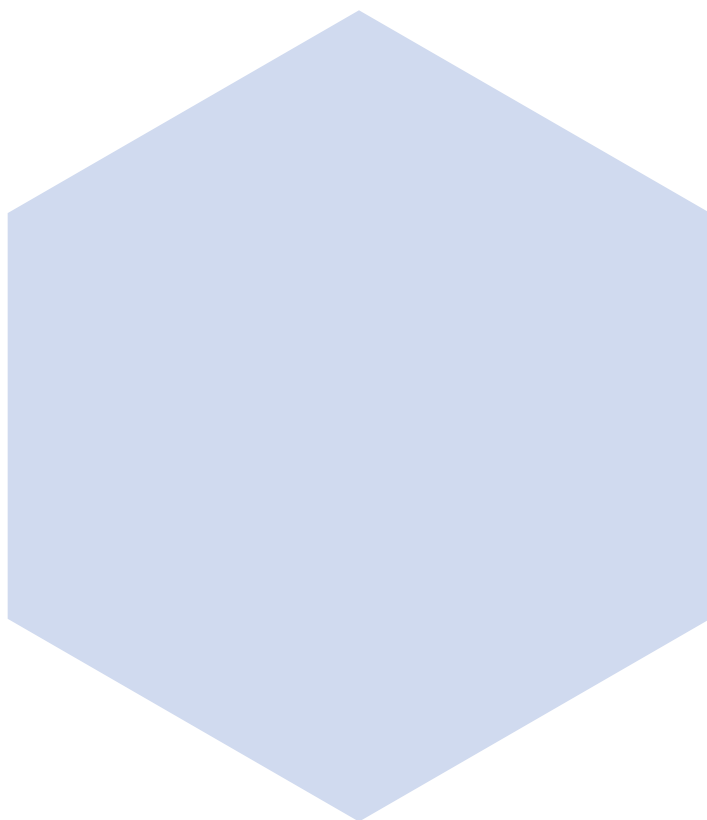
Pour en savoir plus

- **Acemoglu D., Akgigit U., Alp H., Bloom N., Kerr W.**, "Innovation, Reallocation, and Growth", *American Economic Review*, 108 (11): 3450-91, 2018.
- **Aghion P., Akgigit U., Bergeaud A., Blundell R., Hémous D.**, "Innovation and Top Income Inequality", *The Review of Economic Studies*, Volume 86, Issue 1, pages 1-45, January 2019.
- **Calvino F., Criscuolo C., Menon C.**, "Cross-country evidence on start-up dynamics", OECD Science, *Technology and Industry Working Papers*, 2015/06, éditions OCDE, Paris, 2015.
- **Criscuolo C., Gal P., Menon C.**, "The Dynamics of Employment Growth: New Evidence from 18 Countries", OECD Science, *Technology and Industry Policy Papers*, No 14, éditions OCDE, Paris, 2014.
- **Haltiwanger J., Jarmin R.-S., Miranda J.**, "Who Creates Jobs? Small Versus Large Versus young", *The Review of Economics and Statistics* 95(2) 347-361, 2013.
- **Picart C.**, « Les gazelles en France », *Documents de travail G2006/02*, Insee, juin 2006.
- **Savignac F.**, « Quel mode de financement pour les jeunes entreprises innovantes : Financement interne, prêt bancaire, ou capital-risque ? », *Revue économique* 58(4), 2007.

⁶ Voir [Savignac 2007] pour un exemple.

⁷ L'écart n'est toutefois significatif que pour un test de niveaux 10 %.

Fiches thématiques



Fiches thématiques

Structure du système productif



1.1 Catégories d'entreprises

En 2019, 4,1 millions d'**entreprises** composent les **secteurs marchands non agricoles et non financiers** (incluant toutefois les exploitations forestières ; les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*). Le tissu productif marchand est fortement concentré. 276 **grandes entreprises** (GE) rassemblent 24 000 unités légales, emploient 3,6 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 27 % du total, et contribuent à 32 % de la valeur ajoutée (VA). À l'opposé, 3,9 millions de **microentreprises** (MIC) emploient 2,5 millions de salariés, soit 19 % du total et génèrent 19 % de la valeur ajoutée. Entre ces deux extrêmes, 5 900 **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et 153 000 **petites et moyennes entreprises** (PME) hors microentreprises emploient respectivement 25 % et 30 % des salariés (ETP) et génèrent 25 % et 23 % de la VA ► **figure 1**. L'emploi et la VA sont répartis de manière relativement équilibrée entre ces quatre catégories d'entreprises.

Parmi ces 4,1 millions d'entreprises, près de 700 000 relèvent des secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale ou associatifs et 100 000 sont des exploitations forestières, des auxiliaires de services financiers et d'assurance et des *holdings* : ainsi 3,3 millions d'entreprises composent les secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. Parmi ces 3,3 millions d'entreprises, 1,2 million sont des micro-entrepreneurs ou des entreprises ayant opté pour le régime fiscal de la micro-entreprise (« micro-entrepreneurs et assimilés ») ; elles bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale).

En moyenne, les GE sont composées de 79 **unités légales** quand les MIC sont mono-unité légale.

Sur ce périmètre, l'emploi est également distribué entre les différentes catégories d'entreprises, alors que les GE et les ETI génèrent près des deux tiers de la VA et du chiffre d'affaires et les trois quarts des investissements (corporels) ► **figure 2**. Ces deux catégories d'entreprises contribuent à 86 % des exportations, notamment car elles appartiennent fréquemment à un groupe international. L'ensemble des salariés des GE travaillent dans un groupe international, contre 69 % des salariés des ETI mais seulement 14 des salariés des PME hors microentreprises ► **figure 3**.

Au sein de ces 3,3 millions d'entreprises, le secteur de l'industrie et plus encore celui des transports sont tous deux organisés autour de GE et d'ETI : ainsi 95 GE emploient 33 % des salariés en ETP dans l'industrie et 1 734 ETI en emploient 34 % ; de même 19 GE emploient à elles seules plus de la moitié des salariés dans les transports. *A contrario*, les différentes catégories d'entreprises ont un poids proche de la moyenne dans le commerce : une grande diversité d'acteurs couvre ce secteur, des GE multinationales jusqu'aux microentreprises qui desservent un marché de proximité. Dans les services, la majorité des salariés travaillent dans des PME, y compris les microentreprises (57 %). Dans la construction, en dépit de la présence d'une quinzaine de GE, la place des PME (y compris microentreprises) est encore plus forte (70 % des salariés) ► **figure 4**.

► Définitions

Catégories d'entreprises, entreprises, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, grandes entreprises (GE), microentreprises (MIC), entreprises de taille intermédiaire (ETI), petites et moyennes entreprises (PME), unité légale : voir *Glossaire*.

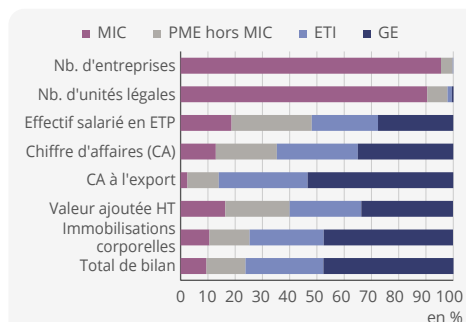
► 1. Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2019

	MIC	PME hors MIC	ETI	GE	Ensemble
Secteurs marchands non agricoles et non financiers					
Nombre d'entreprises	3 946 131	152 826	5 861	276	4 105 094
Nombre d'unités légales en France	3 995 051	276 792	60 618	24 303	4 356 764
Effectif salarié en ETP (en milliers)	2 508	3 931	3 268	3 581	13 288
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	240	288	316	397	1 241
Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers					
Nombre d'entreprises	3 170 932	143 618	5 530	263	3 320 343
Nombre d'unités légales en France	3 214 768	261 516	56 762	20 726	3 553 772
Effectif salarié en ETP (en milliers)	2 328	3 660	3 026	3 428	12 442
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	514	892	1 184	1 397	3 987
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	19	87	248	406	760
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	186	269	299	382	1 137
Nombre moyen d'unités légales par entreprise	1	2	10	79	1
Effectif salarié moyen en ETP par entreprise	1	25	547	13 034	4
VAHT par salarié en ETP (en milliers d'euros)	80	73	99	112	91
Immobilisations corporelles par salarié en ETP (en milliers d'euros)	124	109	245	377	219
Salaire moyen brut par salarié en ETP (en milliers d'euros)	42	41	47	49	45
Taux d'exportation (en %)	3,8	9,8	20,9	29,0	19,1
Taux d'investissement (investissement corporel/VA) (en %)	22,7	14,9	20,2	22,1	20,0

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

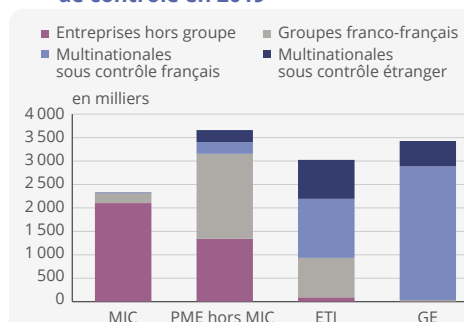
► 2. Répartition de différents agrégats selon la catégorie d'entreprises en 2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

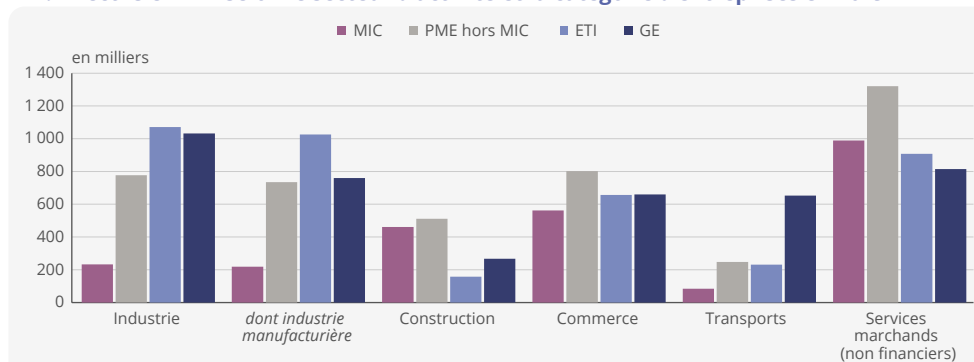
► 3. Effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

► 4. Effectifs en ETP selon le secteur d'activité et la catégorie d'entreprises en 2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

1.2 ETI en France

En 2019, la France compte 5 500 **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Elles emploient 3,0 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), réalisent 30 % du chiffre d'affaires, 27 % des investissements et 26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises ► **figure 1**. En moyenne, elles emploient 550 salariés et comptent 10 unités légales. La quasi-totalité des ETI appartient à un groupe : seules 5 % des ETI sont indépendantes.

Les ETI se distinguent des autres catégories d'entreprises par leur orientation industrielle, en particulier manufacturière, et par le poids de leurs implantations étrangères. 34 % des salariés (en ETP) des ETI travaillent dans l'industrie manufacturière (35 % dans l'industrie) ► **figure 2**, contre seulement 18 % dans les autres catégories d'entreprises (22 % dans l'industrie). Parmi les 2,7 millions de salariés (en ETP) que compte l'industrie manufacturière, 37 % sont employés par des ETI.

Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 33 % du chiffre d'affaires à l'export ► **figure 3**. Sur les 5 500 ETI non agricoles et non financières présentes en France, 25 % sont des **ETI multinationales sous contrôle étranger** (30 % des grandes entreprises et 5 % des PME non microentreprises). Celles-ci emploient 832 000 salariés en ETP, soit 27 % des salariés des ETI, et représentent la moitié de l'emploi des implantations étrangères en France. À titre de comparaison, les **ETI multinationales sous contrôle français** emploient 1,3 million de salariés en ETP, soit 42 % des salariés des ETI. La moitié des salariés des ETI multinationales sous contrôle étranger travaillent dans l'industrie, contre 40 % pour les ETI multinationales sous contrôle français. Les ETI non multinationales n'emploient que 14 % de leurs salariés dans l'industrie.

Non seulement les ETI multinationales sous contrôle étranger sont surreprésentées dans l'industrie, mais au sein de celle-ci, elles n'ont pas les mêmes activités que celles sous contrôle français. Elles sont particulièrement présentes dans l'automobile, ainsi que dans la fabrication de machines et d'équipements, d'équipements électriques et dans l'industrie du papier et du carton, où les effectifs sont plus élevés que dans les ETI multinationales sous contrôle français. Dans les industries de la chimie, de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, les effectifs des ETI multinationales sous contrôle étranger sont proches de celles sous contrôle français. Par ailleurs, les ETI multinationales sous contrôle français sont présentes dans les secteurs industriels traditionnels : l'agroalimentaire, le textile, l'habillement et le cuir, le travail du bois, mais aussi la pharmacie et la fabrication de produits métalliques.

Les ETI multinationales sont plus grandes et plus capitalistiques. Hors secteur financier et immobilier, les ETI multinationales sous contrôle français emploient en moyenne 738 salariés (en ETP) sur le territoire national, et celles sous contrôle étranger 610 ► **figure 4**. Les ETI non multinationales en emploient 390 en moyenne. Les ETI multinationales sous contrôle étranger ont davantage d'immobilisations corporelles par salarié que celles sous contrôle français (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Elles dégagent également une plus forte valeur ajoutée par salarié. Les ETI sous contrôle étranger versent aussi des salaires plus élevés, avec un écart de 11 % par rapport à ceux des ETI multinationales sous contrôle français et de 44 % par rapport à ceux des ETI non multinationales. ●

► Définitions

Entreprise de taille intermédiaire (ETI), **ETI multinationale sous contrôle français**, **ETI multinationale sous contrôle étranger** : voir *Glossaire*.

► 1. Principales caractéristiques des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en 2019

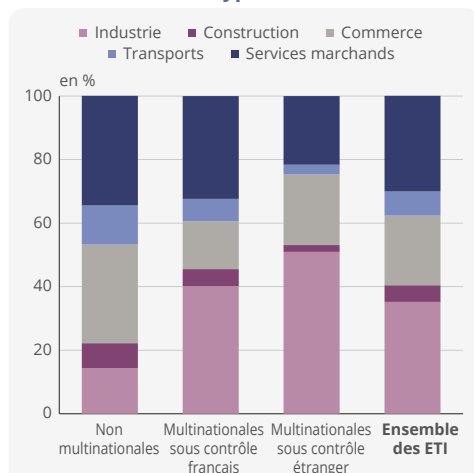
	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales en France	Effectif salarié en ETP (en milliers)	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Immobilisations corporelles	Investissements corporels bruts hors apports	Total de bilan (actif net)
	(en milliards d'euros)								
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5 530	56 762	3 026	1 184	248	299	741	61	2 099
Poids dans l'ensemble des entreprises (en %)	0,2	1,6	24,3	29,7	32,6	26,3	27,2	26,6	28,6

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

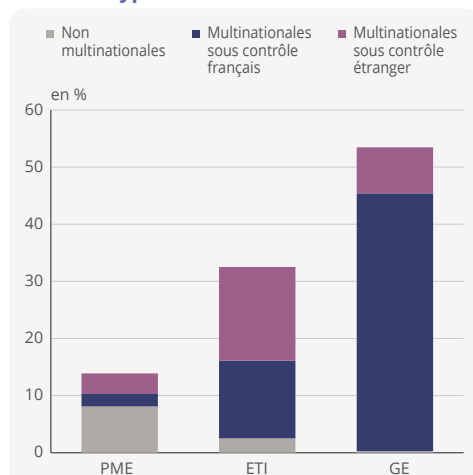
► 2. Salariés en ETP des ETI selon le secteur d'activité et le type de contrôle en 2019



Champ : France, ETI des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 3. Répartition des exportations françaises selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 4. Ratios sur les ETI et les grandes entreprises (GE) selon le type de contrôle en 2019

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié en ETP (en milliers)	Effectif salarié en ETP moyen par entreprise	Productivité apparente du travail (VAHT par salarié)	Immobilisations corporelles par salarié	Salaire annuel moyen	Taux de marge (EBE/VAHT)	Taux d'exportation
					(en milliers d'euros par ETP)		(en %)	
Ensemble								
ETI non multinationales	2 287	891	390	73	155	38	25,2	5,9
ETI multinationales sous contrôle français	1 685	1 243	738	99	157	49	24,6	24,2
ETI multinationales sous contrôle étranger	1 361	830	610	117	211	54	25,2	30,4
GE non multinationales	5	31	6 102	130	102	51	36,5	11,1
GE multinationales sous contrôle français	177	2 828	15 975	109	383	47	28,9	30,9
GE multinationales sous contrôle étranger	78	540	6 928	120	191	61	18,5	23,6
Industrie manufacturière								
ETI non multinationales	347	115	332	76	169	38	25,9	17,2
ETI multinationales sous contrôle français	660	490	742	92	161	45	25,1	35,7
ETI multinationales sous contrôle étranger	615	421	684	107	242	51	24,4	42,5

Note : les entreprises de taille intermédiaires (ETI) et les grandes entreprises (GE) de l'immobilier sont exclues car elles sont nombreuses et très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités. VAHT : valeur ajoutée hors taxe, EBE : excédent brut d'exploitation.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles, non financiers et non immobiliers.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

1.3 PME en France

En 2019, la France compte 4,1 millions de **petites et moyennes entreprises** marchandes non agricoles et non financières (incluant toutefois les exploitations forestières, les auxiliaires de services financiers et d'assurance et les *holdings*). Parmi celles-ci, 3,9 millions sont des **microentreprises** (MIC), qui emploient 2,5 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) et réalisent 19 % de la valeur ajoutée. Les 153 000 PME hors MIC emploient 3,9 millions de salariés et réalisent 23 % de la valeur ajoutée. Au total, les PME emploient ainsi 6,4 millions de salariés (en ETP) et réalisent 43 % de la valeur ajoutée ► **figure 1**.

Les MIC comptent 70 % de leurs effectifs salariés dans les **activités tertiaires**, contre 64 % pour l'ensemble des entreprises (secteurs marchands non agricoles et non financiers). 20 % de leurs salariés travaillent dans la construction, contre 11 % en moyenne ► **figure 2**. À l'inverse, l'industrie ne représente que 10 % des effectifs des MIC, contre 25 % en moyenne ; les industries alimentaires sont les plus représentées et dans une moindre mesure la fabrication de produits métalliques (excepté machines et équipements) et les activités proches des services (réparation, imprimerie). Très présentes dans le commerce de détail et l'hébergement-restauration, un grand nombre de MIC s'adressent à un marché de proximité. 74 % d'entre elles n'ont aucun salarié (plus d'un tiers de celles-ci sont des **micro-entrepreneurs** ou des **micro-entreprises au sens fiscal**), 12 % en ont un, à temps partiel ou à temps plein et seules 14 % d'entre elles ont plus d'un salarié (en ETP).

Hors MIC, les PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers comptent en moyenne 25 salariés (en ETP), 62 % ont moins de 20 salariés et seules 11 % emploient au moins 50 salariés. Les activités exercées par leurs salariés sont plus diversifiées que pour les autres catégories d'entreprises. Néanmoins, la construction et les industries de type traditionnel (textile, cuir, bois, imprimerie, fabrication de produits métalliques) y sont davantage représentées qu'en moyenne (14 % et 6 % contre 11 % et 4 %). Enfin, les activités scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien sont également plus présentes : 18 % des effectifs de ces PME, contre 15 % en moyenne, notamment dans les activités juridiques et comptables, les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et les activités d'architecture et d'ingénierie. La moitié des PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers génèrent une valeur ajoutée supérieure à 1 million d'euros ► **figure 3**.

Les PME industrielles hors MIC ont davantage d'immobilisations corporelles que les autres PME et disposent en général de plus de ressources (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs) ; leur taux de marge est parmi les plus élevés au sein des PME ► **figure 4**. Le taux d'exportation des PME industrielles est deux fois moins élevé que celui des ETI industrielles. Les grandes entreprises et les ETI de l'industrie manufacturière sont pratiquement toutes exportatrices, seules 52 % des PME industrielles le sont. ●

► Définitions

Petites et moyennes entreprises (PME), microentreprises (MIC), activités tertiaires, micro-entrepreneurs, micro-entreprises au sens fiscal, ratios (taux de marge, taux d'exportation) : voir *Glossaire*.

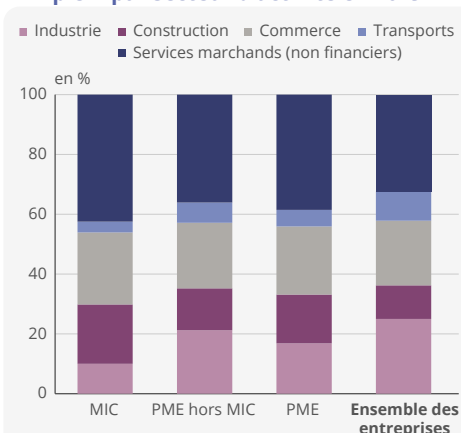
► 1. Principales caractéristiques des PME en 2019

	Microentreprises	Part des microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)	PME hors microentreprises	Part des PME hors microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)
Secteurs marchands non agricoles et non financiers				
Nombre d'entreprises	3 946 131	96,1	152 826	3,7
Nombre d'unités légales en France	3 995 051	91,7	276 792	6,4
Effectif salarié en équivalent temps plein (ETP, en milliers)	2 508	18,9	3 931	29,6
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	240	19,3	288	23,2
Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers				
Nombre d'entreprises	3 170 932	95,5	143 618	4,3
Nombre d'unités légales en France	3 214 768	90,5	261 516	7,4
Effectif salarié en ETP (en milliers)	2 328	18,7	3 660	29,4
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	514	12,9	892	22,4
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	19	2,5	87	11,5
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	186	16,4	269	23,6
Immobilisations corporelles (en milliards d'euros)	290	10,6	400	14,7
Investissements corporels bruts hors apports (en milliards d'euros)	42	18,6	40	17,6
Total de bilan (actif net) (en milliards d'euros)	695	9,5	1 051	14,3

Champ : France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

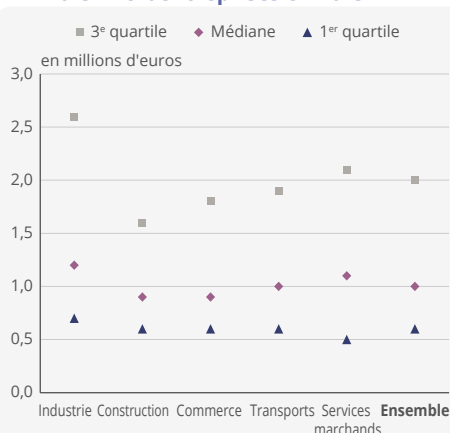
► 2. Salariés des PME en équivalent temps plein par secteur d'activité en 2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

► 3. Dispersion de la valeur ajoutée des PME hors microentreprises en 2019



Champ : France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 4. Ratios sur les PME hors microentreprises en 2019

	Nombre d'entreprises (en milliers)	Effectif salarié en ETP	Effectif salarié moyen en ETP	VAHT par salarié	Immobilisations corporelles par salarié (en milliers d'euros)	Salaire annuel moyen	Taux de marge (EBE/VAHT)	Taux d'exportation (en %)
Industrie	24,6	777,2	32	73	138	39	23	19
<i>dont industrie manufacturière</i>	22,6	735,0	32	70	98	39	20	20
Construction	24,1	511,3	21	66	49	36	17	1
Commerce	36,4	802,3	22	74	66	39	24	8
Transports	7,8	248,0	32	56	84	36	15	11
Services marchands	47,4	1 264,6	27	75	62	45	17	10
Ensemble	140,3	3 603,3	26	72	79	41	20	10

Note : les actifs immobiliers sont atypiques, ce qui biaiserait les ratios au regard du capital productif des autres activités. VAHT : valeur ajoutée hors taxes, EBE : excédent brut d'exploitation.

Champ : France, PME hors microentreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers et non immobiliers. **Source :** Insee, É sane 2019.

1.4 Emploi salarié selon les catégories d'entreprises par zone d'emploi

En 2018, en France hors Mayotte, les entreprises des secteurs marchands hors agriculture regroupent 1,6 million d'établissements employeurs pour 15,4 millions de salariés. Beaucoup d'entreprises, le plus souvent de petite taille, ne comprennent qu'un seul établissement. D'autres, notamment les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE), sont constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. L'emploi se concentre dans les grands pôles urbains : 27 **zones d'emploi** sur 305 regroupent la moitié des salariés des secteurs marchands hors agriculture.

La zone d'emploi de Paris concentre 2,7 millions d'emplois salariés marchands non agricoles dont 956 000 dans de grandes entreprises (GE). Celles-ci sont aussi très présentes dans les zones d'emploi de Lyon, Toulouse, Versailles-Saint-Quentin, Roissy, Bordeaux, Lille, Marseille et Nantes (de 170 000 salariés à Lyon à 80 000 salariés à Nantes) ► **figure 1**. Ces 9 zones d'emploi (Paris compris) regroupent 42 % des emplois des grandes entreprises. Si les GE sont essentiellement localisées dans les grands pôles urbains et économiques, elles ont souvent plusieurs établissements, qui peuvent être dispersés sur le territoire, également dans des zones éloignées des principaux pôles économiques. Elles peuvent alors avoir un poids important dans des zones d'emploi de petite taille (moins de 10 000 salariés) : leurs établissements représentent plus de 30 % de l'emploi à Redon, Chinon, Bollène-Pierrelatte, Sablé-sur-Sarthe, Bagnols-sur-Cèze, Savanes et Étampes.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont souvent présentes dans les mêmes zones que les GE. Elles sont plus implantées dans la moitié

nord du pays, notamment sur la façade ouest, dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Normandie, ainsi que dans les Hauts-de-France. À l'est, elles sont présentes autour de Strasbourg, Dijon et à l'est de Lyon ► **figure 2**. Les ETI peuvent aussi avoir un poids important dans l'emploi en dehors des grands pôles. Ainsi, elles rassemblent plus de 30 % des salariés dans une trentaine de zones d'emploi, dont la plupart ont moins de 25 000 emplois.

Les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises ont un poids relatif important dans presque toutes les zones d'emploi. Dans les trois quarts d'entre elles, elles offrent plus de 30 % de l'emploi salarié ► **figure 3**. Dans quelques cas, elles comptent pour moins de 25 % : là où sont très présentes les grandes entreprises (Versailles-Saclay, Sablé-sur-Sarthe, Roissy, Bollène-Pierrelatte, Cherbourg en Cotentin, Toulouse par exemple).

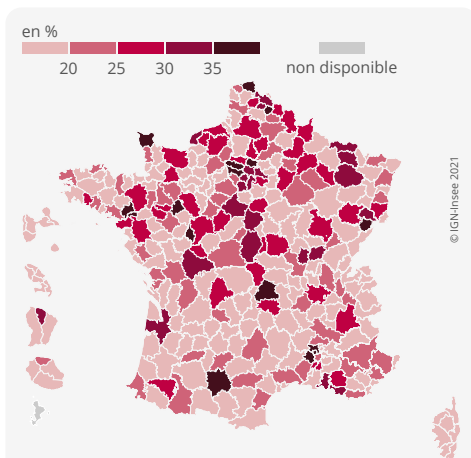
Les microentreprises (MIC) regroupent moins de 25 % de l'emploi salarié dans près des deux tiers des zones d'emploi. Leur poids est néanmoins important dans les DOM, en Corse et dans le sud de la France métropolitaine, en raison d'une part de la présence moins forte des ETI et des GE, et d'autre part de l'importance du tourisme sur les zones balnéaires et dans les stations de ski ► **figure 4**. L'emploi dans les microentreprises est important aussi dans des zones rurales situées, par exemple, en Occitanie ou en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette approche par l'emploi salarié minimise le poids réel des microentreprises dans l'économie : elle ne tient pas compte des non salariés (chefs d'entreprise, indépendants, professions libérales, etc.) qui exercent au sein des 3,8 millions d'établissements non employeurs. ●

► Définitions

Dans cette fiche, les établissements sont rattachés à la **catégorie de l'entreprise** dont ils font partie et, dans chaque zone d'emploi, seul est comptabilisé l'emploi du ou des établissements implantés. **Catégories d'entreprises** : voir *Glossaire*.

La **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

► 1. Part des grandes entreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi



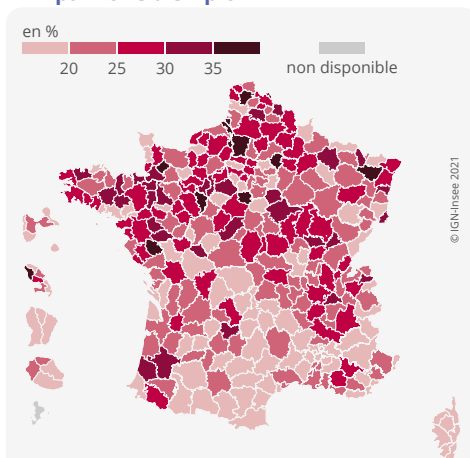
Note : dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des grandes entreprises sont pris en compte.

Lecture : dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des grandes entreprises emploient 36 % des salariés des secteurs marchands.

Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Lifi, Flores 2018.

► 2. Part des entreprises de taille intermédiaire dans l'emploi marchand par zone d'emploi



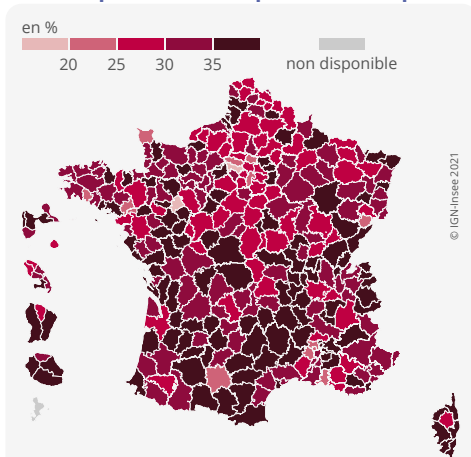
Note : dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des ETI sont pris en compte.

Lecture : dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des ETI emploient 24 % des salariés des secteurs marchands.

Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Lifi, Flores 2018.

► 3. Part des petites et moyennes entreprises, hors microentreprises, dans l'emploi marchand par zone d'emploi



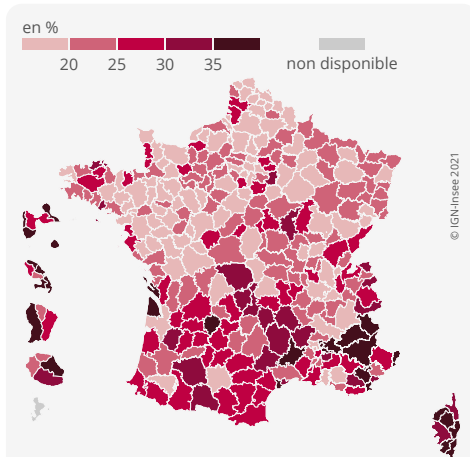
Note : dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) sont pris en compte.

Lecture : dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des PME (hors microentreprises) emploient 25 % des salariés des secteurs marchands.

Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Lifi, Flores 2018.

► 4. Part des microentreprises dans l'emploi marchand par zone d'emploi



Note : dans chaque zone d'emploi, les salariés des établissements appartenant à des microentreprises sont pris en compte.

Lecture : dans la zone d'emploi de Toulouse, les établissements appartenant à des microentreprises emploient 15 % des salariés des secteurs marchands.

Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Source : Insee, Lifi, Flores 2018.

1.5 Créations et suppressions d'emplois par catégories d'entreprises et zones d'emploi

Entre 2008 et 2018, l'emploi des établissements marchands hors agriculture a augmenté de 193 100 salariés : - 311 300 dans les **microentreprises**, - 72 600 dans les **PME** (hors microentreprises), + 390 600 dans les **ETI** et + 186 400 dans les **grandes entreprises**. Cette comparaison des stocks d'emplois par catégorie d'entreprises suggère un déclin des petites entreprises et une croissance plus importante des plus grandes. Cependant, l'interprétation est différente si, pour chaque **catégorie d'entreprises**, on décompose la variation de l'emploi salarié entre 2008 et 2018 en deux effets : l'effet des créations et suppressions d'emplois salariés et l'effet des changements de catégorie d'entreprises.

Dans les microentreprises, la diminution du nombre de salariés provient de 153 200 créations nettes d'emploi et d'une baisse de 447 600 emplois par le jeu des changements de catégorie, en faveur principalement des PME. De nombreuses microentreprises deviennent des PME, pour l'essentiel à la suite d'une augmentation de leurs effectifs, et de façon marginale des ETI ou des grandes entreprises.

Malgré la création nette de 229 300 emplois et un gain de 447 600 emplois par le jeu des changements de catégorie avec les microentreprises, les PME perdent elles aussi des emplois en raison d'échanges déficitaires avec les ETI (- 693 500 emplois) et les grandes entreprises (- 56 000 emplois).

Si les effectifs salariés des grandes entreprises augmentent sur la période, c'est exclusivement par l'effet des changements de catégorie d'entreprises : à contour constant, leurs établissements pérennes de 2008 à 2018 ont enregistré des destructions nettes d'emplois salariés (- 282 500), même si en 2017 ils sont presque à l'équilibre et qu'ils ont enregistré 7 000 créations nettes d'emplois en 2018. Davantage que pour les entreprises des autres catégories, les effectifs des grandes entreprises augmentent souvent par de la croissance externe.

Ainsi, pour développer de nouvelles activités, une grande entreprise a tendance à investir dans des sociétés ayant les compétences attendues, à travers des rachats, fusions-acquisitions, et intégrations de ces entreprises. Ces apports externes se traduisent par un flux important des ETI vers les grandes entreprises notamment (plus de 400 000 emplois).

Entre 2008 et 2018, dans une **approche dynamique** qui répartit les gains (et pertes) d'emploi en fonction des seuils d'effectifs salariés définissant les catégories d'entreprises, l'emploi salarié dans les grandes entreprises augmente dans seulement 36 **zones d'emploi** (comme Toulouse et Nantes grâce à Airbus et Altran, ou Lille, ► **figure 1**), et diminue de plus de 1 000 emplois dans 101 zones d'emploi (dont Roissy avec une diminution des effectifs salariés chez Air France ou PSA). L'emploi salarié des ETI baisse dans le Grand Est, les Hauts-de-France (excepté Lille et ses alentours) et dans l'est de la Normandie ► **figure 2**. *A contrario*, il augmente sur la façade ouest, dans le sud de la France et aux alentours de Lyon. Les PME, y compris les microentreprises, sont souvent liées aux activités présentielle ou dépendent de l'activité des grandes entreprises et des ETI. Leur emploi augmente plutôt dans les grandes agglomérations et les pôles économiques ► **figures 3 et 4**.

En dehors des grands pôles urbains à forte attractivité économique, l'emploi salarié diminue dans plus des deux tiers des zones d'emploi entre 2008 et 2018. Dans certaines zones d'emploi de taille modeste (moins de 20 000 salariés), l'emploi salarié augmente toutefois nettement (au moins 1 500 emplois créés). C'est le cas des zones d'emploi de Lamballe-Armor, Pornic, Les Sables-d'Olonne Brignoles, Bollène-Pierrelatte et Est littoral (Guyane). Le plus souvent, dans ces zones, les ETI, les PME et les microentreprises portent la croissance des emplois salariés. ●

► Définitions

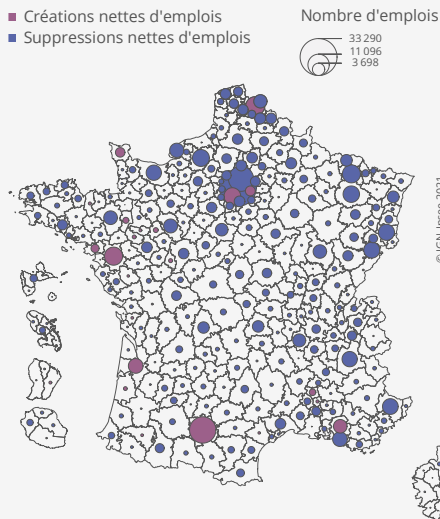
L'**approche dynamique** consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Ainsi, si une microentreprise compte 7 salariés en 2014 et devient une PME de 15 salariés en 2015, le seuil déterminant la limite entre les microentreprises et les PME étant de 9 salariés, 2 emplois sont attribués aux créations d'emplois des microentreprises et 6 emplois aux créations des PME. En revanche, si une microentreprise de 7 salariés est rachetée par une PME, il n'y a ni création ni suppression d'emploi : il y a un flux de 7 salariés des microentreprises vers les PME.

Microentreprises, PME, ETI, grandes entreprises, catégories d'entreprises, zone d'emploi : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

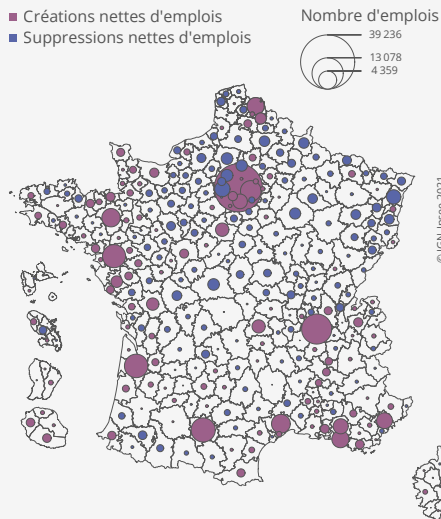
- « Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises », *Insee Première* n° 1839, février 2021.
- « Décomposition de l'évolution de l'emploi par catégorie d'entreprise - Comparaison des méthodes et application à l'économie française », *Document de travail*, Insee, février 2021.

► 1. Créations et suppressions nettes d'emplois entre 2008 et 2018 dans les grandes entreprises



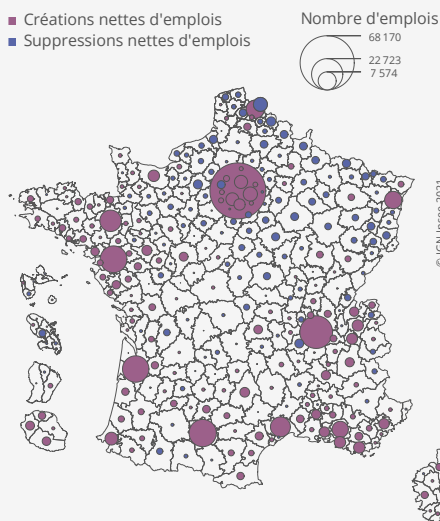
Lecture : entre 2008 et 2018, dans la zone d'emploi de Nantes, les grandes entreprises ont créé 8 009 emplois salariés.
Champ : France hors Mayotte, entreprises non agricoles.
Source : Insee, Clap, Flores, Lifi.

► 2. Créations et suppressions nettes d'emplois entre 2008 et 2018 dans les ETI



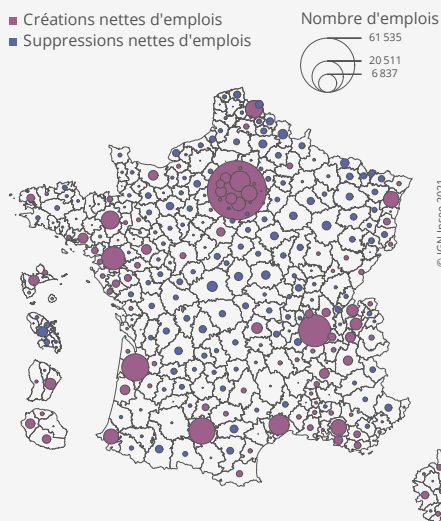
Lecture : entre 2008 et 2018, dans la zone d'emploi de Bordeaux, les ETI ont créé 9 393 emplois salariés.
Champ : France hors Mayotte, entreprises non agricoles.
Source : Insee, Clap, Flores, Lifi.

► 3. Créations et suppressions nettes d'emplois entre 2008 et 2018 dans les PME (hors microentreprises)



Lecture : entre 2008 et 2018, dans la zone d'emploi d'Avignon, les PME (hors microentreprises) ont créé 1 900 emplois salariés.
Champ : France hors Mayotte, entreprises non agricoles.
Source : Insee, Clap, Flores, Lifi.

► 4. Créations et suppressions nettes d'emplois entre 2008 et 2018 dans les microentreprises



Lecture : entre 2008 et 2018, dans la zone d'emploi de Toulouse, les microentreprises ont créé 12 156 emplois salariés.
Champ : France hors Mayotte, entreprises non agricoles.
Source : Insee, Clap, Flores, Lifi.

1.6 Firmes multinationales et territoires

En 2018, en France hors Mayotte, 6,5 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) travaillent dans des **firmes multinationales** des secteurs marchands non agricoles, regroupant au total 213 500 établissements.

Les multinationales sont le plus souvent des entreprises de grande taille constituées de plusieurs établissements qui peuvent être dispersés sur le territoire. Ainsi, des petits établissements peuvent être rattachés à des multinationales dans des zones éloignées des principaux pôles économiques. Néanmoins, les emplois des firmes multinationales sont très concentrés dans les **zones d'emploi** des grands pôles économiques. Paris rassemble 1,3 million de salariés de multinationales, soit 21 % de leur emploi, alors qu'elle ne représente que 17 % de l'emploi total. Huit autres zones d'emploi en comptabilisent ensemble autant : celles de Lyon, Toulouse, Roissy, Versailles-Saint-Quentin, Lille, Bordeaux, Nantes et Marseille.

Globalement, près d'un emploi salarié sur deux en France relève d'une multinationale dans les secteurs marchands. Dans les zones d'emploi de Versailles-Saint-Quentin ou Roissy, cette part dépasse les 60 % ► **figure 1**. Les firmes multinationales jouent aussi un rôle important dans l'économie locale de zones d'emploi plus petites : à Bollène-Pierrelatte, Bagnols-sur-Cèze, Châtellerault, Sablé-sur-Sarthe, Savanes ou Gien, elles génèrent de 54 % à 64 % de l'emploi salarié marchand local.

Un quart de l'emploi des multinationales est porté par des firmes multinationales sous contrôle étranger ► **figure 2**. Celles-ci sont fortement implantées en Île-de-France, où les zones d'emploi de Paris, Roissy, Marne-la-Vallée, Versailles-Saint-Quentin et Saclay rassemblent 29 % des emplois salariés des multinationales sous contrôle étranger. Elles sont aussi présentes dans les Hauts-de-France,

le Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes mais peu présentes dans l'ouest et le sud de la France, les DOM et en Corse. Dans le Grand Est, la zone d'emploi de Strasbourg, frontalière de l'Allemagne, compte 36 000 emplois dépendant de multinationales sous contrôle étranger, principalement allemandes. Dans cette région, les zones d'emploi, de tailles nettement moins importantes, de Haguenau, Sarrebourg, Saint-Louis, Saint-Avold, Forbach et Sarreguemines comptent plus de 25 % d'emplois dans des multinationales étrangères.

Les firmes américaines contrôlent le plus d'emplois (384 000 salariés). Elles sont très implantées à Paris, Marne-la-Vallée, Lyon, Versailles-Saint-Quentin et Grenoble mais aussi dans toutes les grandes agglomérations françaises. Les multinationales allemandes arrivent en seconde position avec près de 300 000 salariés. L'influence de l'Allemagne est importante aussi dans le Nord à Lille, Lens, Compiègne et Dunkerque aux côtés des firmes belges ou britanniques. À Lyon et Grenoble, les multinationales suisses comptent au total 15 000 emplois. Si les effets frontaliers sont importants au nord et à l'est, l'Italie et l'Espagne pèsent en revanche peu dans les zones d'emploi proches de leurs frontières.

Les multinationales sous contrôle étranger sont peu présentes dans les **activités présentielles** (23 % de leurs emplois) ► **figure 3**, elles sont néanmoins assez actives dans le commerce de détail (180 000 salariés). Les multinationales sous contrôle français sont davantage présentes dans ces activités présentielles (42 % de leurs emplois), surtout dans le commerce de détail, les travaux de construction, la restauration et l'hébergement ainsi que dans la santé. Dans les **activités productives** ► **figure 4**, les multinationales ont souvent une activité industrielle, elles sont donc plus présentes dans le nord de la France où ces activités sont historiquement implantées. ●

► Définitions

Une **firme multinationale** est un groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger. Si le centre de décision est situé en France, la multinationale est française, sinon elle est étrangère.

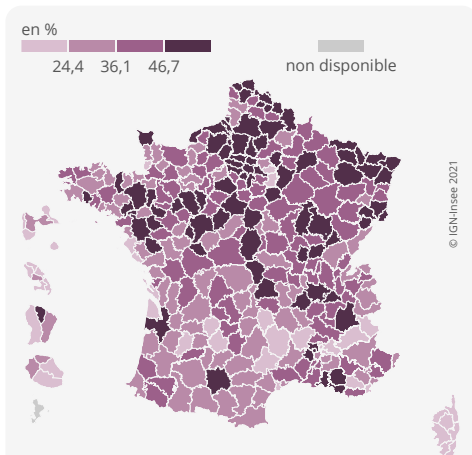
Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

► Pour en savoir plus

- « Les multinationales emploient un salarié sur deux dans les Hauts-de-France », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 122, avril 2021.
- « Des multinationales étrangères très implantées dans l'industrie régionale », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 115, février 2021.

► 1. Part des firmes multinationales dans l'emploi salarié en 2018

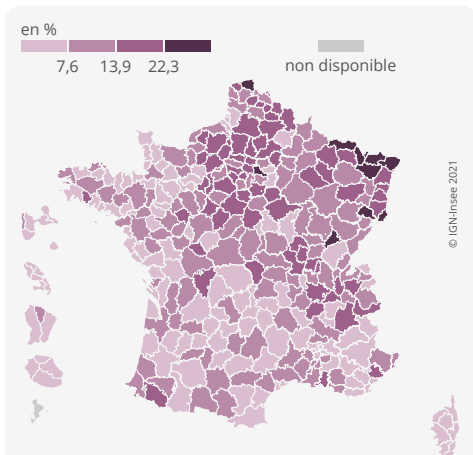


Lecture : en 2018, 35 % des emplois marchands non agricoles de la zone d'emploi d'Alençon dépendent de firmes multinationales.

Champ : France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Lifi, Flores 2018.

► 2. Part des firmes multinationales étrangères dans l'emploi salarié en 2018

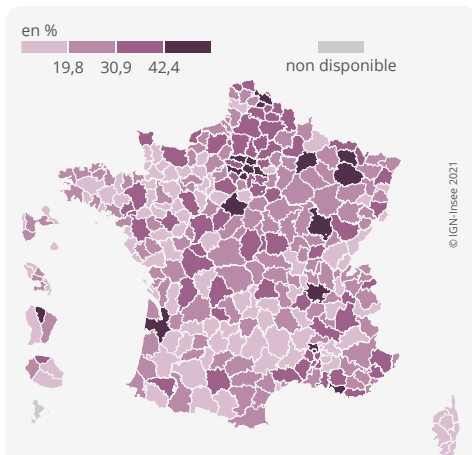


Lecture : en 2018, 6 % des emplois marchands non agricoles de la zone d'emploi d'Alençon dépendent de firmes multinationales étrangères.

Champ : France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Lifi, Flores 2018.

► 3. Part des firmes multinationales dans l'emploi présentiel en 2018

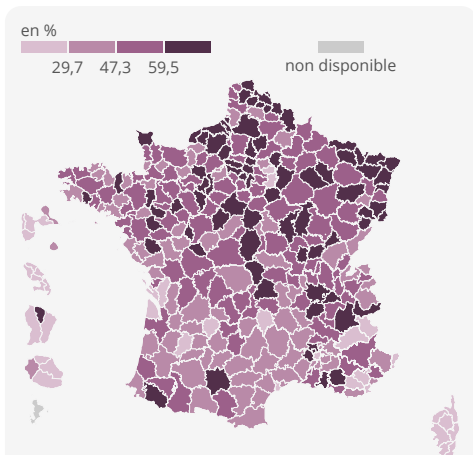


Lecture : en 2018, 21 % des emplois présentsiels de la zone d'emploi d'Alençon dépendent de firmes multinationales.

Champ : France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Lifi, Flores 2018.

► 4. Part des firmes multinationales dans l'emploi productif en 2018



Lecture : en 2018, 50 % des emplois productifs de la zone d'emploi d'Alençon dépendent de firmes multinationales.

Champ : France hors Mayotte, salariés des firmes multinationales des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Lifi, Flores 2018.

1.7 Créations d'entreprises (y compris micro-entrepreneurs)

En 2020, dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 848 200 entreprises ont été créées, soit 32 900 de plus qu'en 2019. Le nombre total de créations augmente ainsi de 4 % et atteint un nouveau record malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et un fort ralentissement de mars à mai 2020. Cette hausse est de nouveau portée par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du **micro-entrepreneur** (+ 9 %) avec 548 100 immatriculations soit 65 % de l'ensemble des créations. À l'opposé, les créations d'**entreprises individuelles** classiques diminuent (-13 %). Dans le même temps, les créations de **sociétés** sont stables ► **figures 1 et 2.**

En 2020, le secteur des transports et de l'entreposage est le premier contributeur à cette hausse globale des créations (18 000 créations de plus qu'en 2019, soit + 22 %) ; les créations dans ce secteur se font pour 88 % sous le régime du micro-entrepreneur. Avec 101 100 nouvelles entreprises en 2020, ce secteur représente 12 % de l'ensemble des créations. Comme en 2019, son expansion est due aux autres activités de poste et de courrier, essentiellement la livraison à domicile (+ 22 400 créations, soit + 37 % par rapport à 2019). Cette croissance, forte depuis plusieurs années, s'accélère depuis la fin du confinement en mai 2020.

Le deuxième secteur contributeur à la hausse globale des créations est celui du commerce : + 11 000 créations, soit + 9 %. Avec 130 200 nouvelles entreprises, ce secteur génère 15 % de l'ensemble des créations en 2020. Cette croissance est portée par les activités de vente à distance sur catalogue général ou spécialisé (+ 11 800 créations). Ces créations se font très majoritairement sous le régime du micro-entrepreneur. En essor depuis plusieurs

années, elles ont pu être favorisées par la crise sanitaire.

En 2020, la part des sociétés anonymes à responsabilité limitée (SARL) dans les sociétés créées diminue de nouveau (30 % après 34 % en 2019 et 37 % en 2018). Dans le même temps, la part des sociétés par actions simplifiées (SAS) dans les sociétés créées continue de progresser, de 63 % en 2019 à 67 % en 2020 tandis que le poids des autres sociétés est à peu près stable ► **figure 3.**

En 2020, les secteurs privilégiés par les entrepreneurs individuels (y compris micro-entrepreneurs) lors de leur immatriculation sont les activités spécialisées scientifiques, techniques et de soutien (23 % des immatriculations), les transports et entreposage (15 %) et le commerce (14 %).

En 2020, comme en 2019, les créateurs d'entreprises individuelles ont en moyenne 36 ans. La part des moins de 30 ans s'accroît : elle est de 41 % en 2020, contre 38 % en 2019 comme en 2018. Elle atteint 62 % dans le secteur des transports et de l'entreposage. Les femmes sont à l'initiative de 39 % des immatriculations en 2020. Elles sont quasi absentes de la construction (2 %) et très peu présentes dans les transports et entreposage (8 %). Elles sont, en revanche, majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (74 %), les autres services aux ménages (71 %), l'industrie (58 %) et l'enseignement (52 %) ► **figure 4.**

En 2018, le taux de création d'entreprises, défini comme le rapport entre le nombre de créations de l'année et le nombre total d'entreprises actives durant l'année est de 10,8 % en France dans l'économie marchande hors agriculture et hors activités des sociétés holdings, contre 15,7 % au Portugal, 12,9 % au Royaume-Uni, 7,4 % en Italie et 4,7 % en Grèce. ●

► Définitions

Micro-entrepreneur, entreprise individuelle, société : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En 2019, 61 % des entreprises classiques créées 5 ans plus tôt sont toujours actives », *Insee Première* n° 1852, avril 2021.
- « Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1837, février 2021.

► 1. Nombre d'unités légales fin 2019 et entreprises créées en 2020

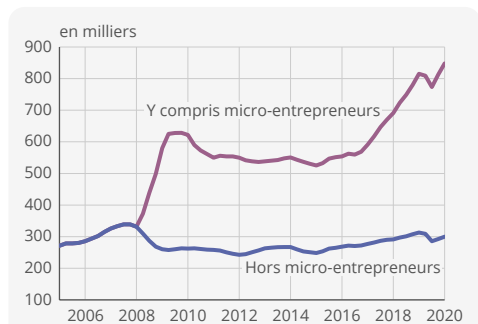
en milliers

	Nombre d'unités légales au 31 décembre 2019			Créations d'entreprises en 2020	
	Ensemble	Sociétés	Entrepreneurs individuels (y compris micro-entrepreneurs)	Ensemble	dont micro- entrepreneurs
Industrie	326,1	189,2	136,9	40,1	27,4
Construction	694,2	388,6	305,6	80,5	44,7
Commerce	940,9	542,6	398,3	130,2	81,5
Transports et entreposage	202,7	91,2	111,5	101,1	88,5
Hébergement et restauration	340,4	234,7	105,7	39,1	20,0
Information et communication	212,0	124,6	87,4	42,8	28,0
Activités financières et d'assurance	193,8	167,1	26,7	21,4	3,5
Activités immobilières	243,1	180,0	63,1	35,4	15,6
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	1 016,2	485,8	530,4	193,7	131,7
Enseignement, santé humaine et action sociale	722,4	101,9	620,5	81,7	47,2
Autres activités de services	453,6	124,3	329,3	82,2	60,0
Ensemble	5 345,4	2 630,0	2 715,4	848,2	548,1

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

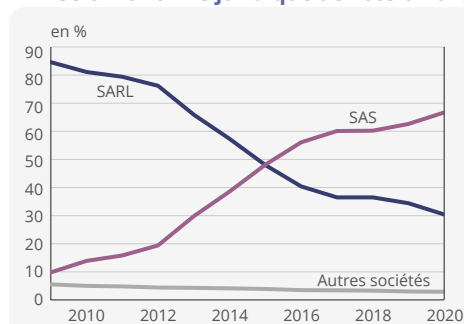
► 2. Créations annuelles d'entreprises



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

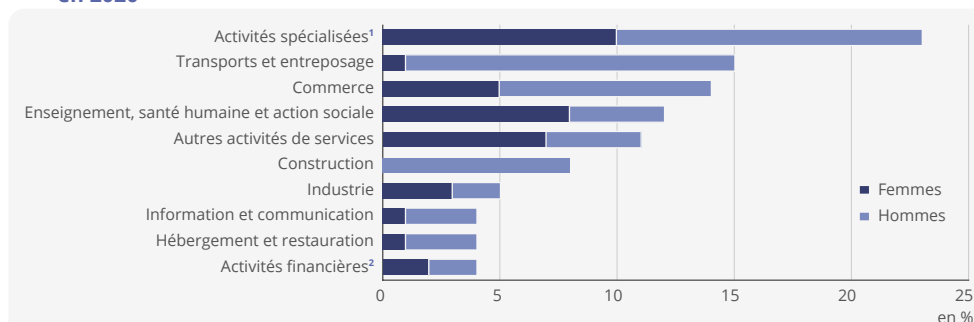
► 3. Répartition des sociétés créées selon la forme juridique de 2009 à 2020



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

► 4. Répartition des entrepreneurs individuels immatriculés par sexe et secteur d'activité en 2020



1 Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien. **2** Activités financières et d'assurance, activités immobilières.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

1.8 Créateurs d'entreprises

Les créateurs d'entreprises hors **micro-entrepreneurs** créés au premier semestre 2018 sont principalement d'anciens salariés du privé (37 %), des chômeurs (20 %) et des indépendants (18 %). Les micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 étaient également auparavant principalement salariés du secteur privé (37 %) et chômeurs (28 %). En revanche, 12 % n'avaient pas d'activité professionnelle et seulement 5 % étaient déjà indépendants. Pour 60 % des micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018, le démarrage d'une activité a été effectif avant la fin de l'année civile.

En 2019, cinq ans après leur création, 61 % des entreprises créées en 2014, hors micro-entrepreneurs, sont toujours actives ► **figure 1**, soit une proportion similaire à la génération des entreprises hors micro-entrepreneurs créées en 2010 (60 %). La situation est plus favorable pour les sociétés : 67 % sont toujours actives en 2019, contre 53 % des entreprises individuelles classiques. La **pérennité** à cinq ans des entreprises hors micro-entrepreneurs est plus élevée dans la santé humaine et l'action sociale (77 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (69 %) et les transports et entreposage (68 %). À l'opposé, le taux de pérennité à cinq ans est le plus faible dans le commerce (54 %), malgré une hausse de 2 points par rapport à la génération 2010. Il est également inférieur à la moyenne dans les activités immobilières (56 %), l'hébergement et la restauration (59 %) ou la construction (59 %) secteur où néanmoins il augmente le plus par rapport à la génération 2010 (+ 5 points). Les chances de pérennité d'une entreprise augmentent avec les moyens financiers investis au démarrage et avec l'expérience du créateur dans le métier.

► Définitions

Le **dispositif Sine** (Système d'information sur les nouvelles entreprises) permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil de ces entreprises et de leurs créateurs, ainsi que d'étudier leur pérennité. Cette cohorte comprend deux échantillons : un pour les créateurs d'entreprises individuelles et sociétés et un pour les micro-entrepreneurs.

Micro-entrepreneur, taux de **pérennité** d'une entreprise : voir *Glossaire*.

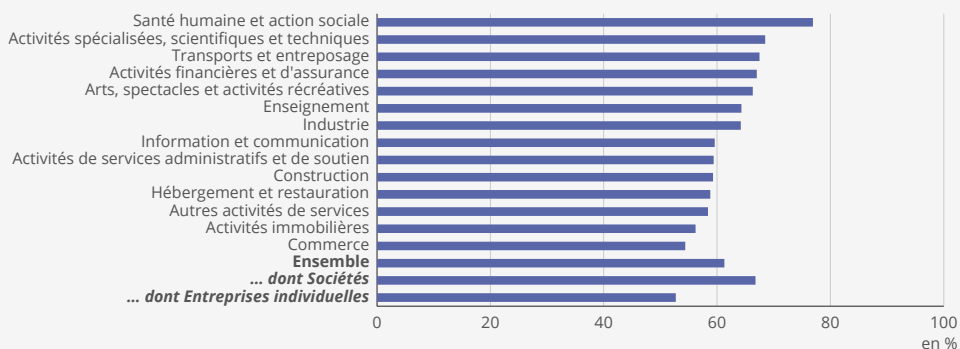
Parmi les micro-entrepreneurs immatriculés en 2014, 22 % sont actifs cinq ans après leur création ► **figure 2**. Si l'on se restreint à ceux qui ont effectivement démarré leur activité, un tiers des micro-entreprises sont pérennes à cinq ans. Ces taux d'activité et de pérennité sont similaires à ceux de la génération des micro-entrepreneurs qui avaient créé leur entreprise en 2010 (respectivement 22 % et 35 %). Comme pour la génération 2010, la proportion de micro-entrepreneurs actifs après cinq ans est la plus élevée dans la santé humaine et l'action sociale (45 %) et dans l'enseignement (31 %), en partie du fait de taux de démarrage très élevés (84 % et 79 %). Elle est plus faible dans le commerce (17 %), secteur où les immatriculations de micro-entrepreneurs étaient les plus nombreuses en 2014 (une immatriculation sur cinq).

Les micro-entrepreneurs immatriculés en France métropolitaine en 2014 actifs six ans après déclarent un chiffre d'affaires trimestriel moyen de 4 000 euros en 2019 ► **figure 3**, beaucoup plus élevé que la génération de 2010 (2 800 euros déclarés en moyenne trimestrielle pour l'année 2015 par les micro-entrepreneurs encore actifs en 2016). Le chiffre d'affaires moyen des micro-entrepreneurs de la génération 2010 s'est stabilisé à partir de leur troisième année d'activité. Celui de la génération 2014 a en revanche continué de croître jusqu'à la survenue de la crise sanitaire de 2020 : il chute de 12 % au premier trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2019. La baisse est plus marquée encore au deuxième trimestre 2020 (- 30 % par rapport au deuxième trimestre 2019), mais se réduit nettement au troisième trimestre (- 6%) avant de reculer à nouveau au quatrième trimestre (- 13 %) en lien avec le deuxième confinement. ●

► Pour en savoir plus

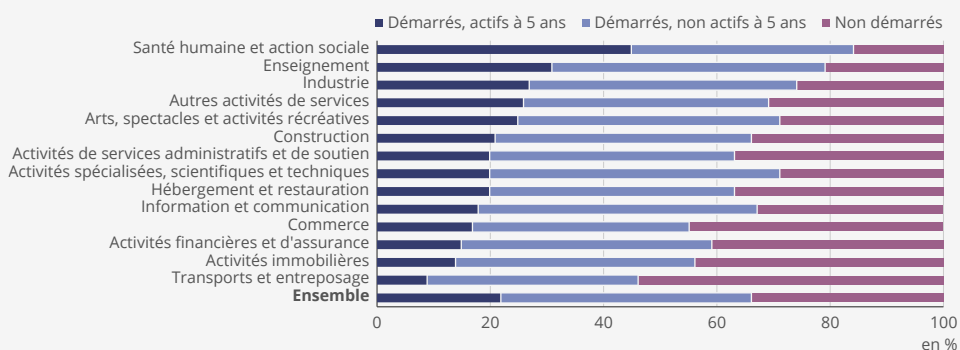
- « Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 croissait continuellement avant la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1873, septembre 2021.
- « En 2019, 61 % des entreprises classiques créées cinq ans plus tôt sont toujours actives », *Insee Première* n° 1852, avril 2021.
- « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique », *Insee Première* n° 1821, octobre 2020.
- « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », *Insee Première* n° 1818, septembre 2020.

► 1. Taux de pérennité à 5 ans des entreprises classiques créées en 2014 selon le secteur d'activité



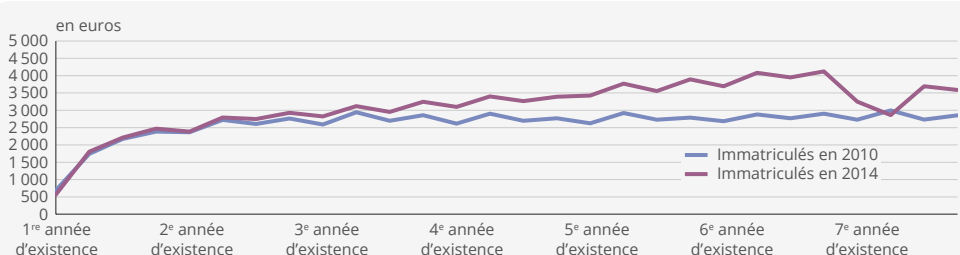
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, enquête Sine 2014 (interrogations 2014 et 2019).

► 2. Taux de démarrage et proportion d'actifs à 5 ans selon le secteur d'activité des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2014 (interrogations 2014 et 2019), base non-salariés.

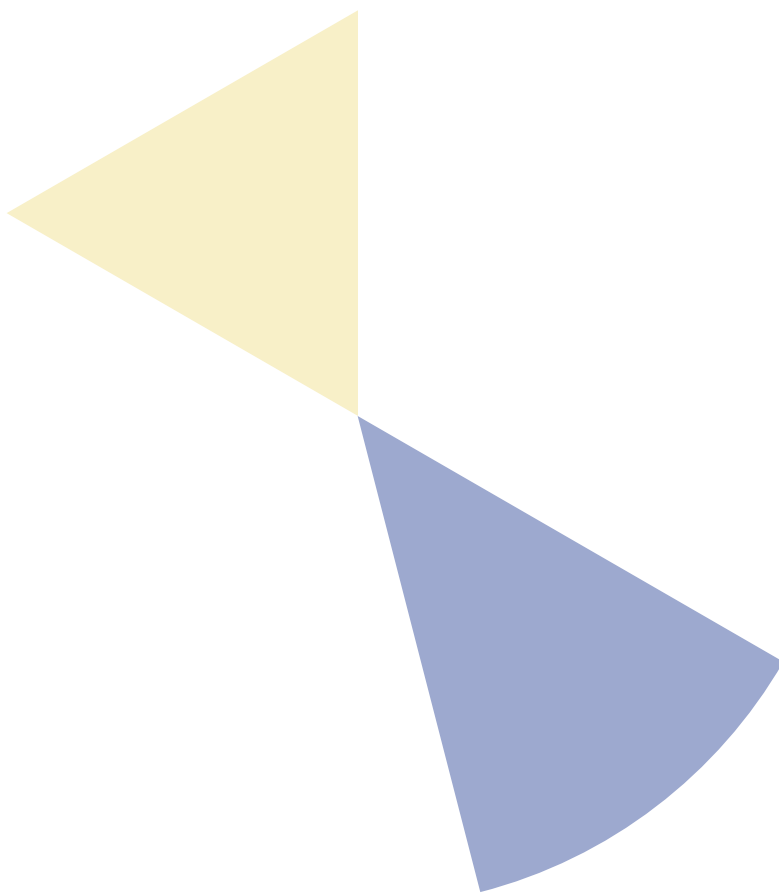
► 3. Chiffre d'affaires trimestriel moyen des auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 et en 2014



Note : le chiffre d'affaires moyen du dernier trimestre 2020 est provisoire et sous-estimé.
Champ : entreprises des secteurs marchands non agricoles immatriculées sous le régime d'auto-entrepreneur en France métropolitaine au premier semestre 2010 ou 2014, encore actives au dernier trimestre 2015 (respectivement 2019) et ayant eu une activité économique en 2016 (respectivement 2020). Les auto-entrepreneurs des DOM ne sont pas entièrement couverts par la base non-salariés pendant leurs deux premières années d'existence et ont été exclus du champ.
Source : Insee, enquêtes Auto-entrepreneurs 2010 (interrogations 2010 et 2015) et 2014 (interrogations 2014 et 2019) pour le champ des entreprises, base non-salariés pour les chiffres d'affaires.

Fiches thématiques

Activité, emploi et coûts salariaux



2.1 Valeur ajoutée

En 2020, la **valeur ajoutée** (VA) de l'économie nationale s'élève à 2 054 milliards d'euros. La crise sanitaire a engendré un fort recul en valeur par rapport à 2019 (- 5,3 % ; ► **figure 1**). Les sociétés financières ainsi que les entrepreneurs individuels ont été les plus touchés, avec un recul de leur VA brute de 8 %. La VA brute augmente uniquement pour les ménages et les administrations publiques, respectivement de 0,4 % et 1,7 %. Les entreprises en France – sociétés financières, sociétés non financières et entreprises individuelles – génèrent plus de deux tiers de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie (67 %).

La répartition de la valeur ajoutée selon les **secteurs institutionnels** est relativement stable au cours des 25 dernières années : la part des entrepreneurs individuels a diminué de 3,7 points, en faveur des sociétés non financières (+ 1,4 point) et des ménages (+ 2,2 points).

En 2020, 52 % de la valeur ajoutée de l'économie est réalisée par les **branches** des services principalement marchands non financiers : 36 % de la VA est générée par les branches de l'information et communication, des activités immobilières, des services aux entreprises et des services aux particuliers et 16 % de la VA est produite par les branches du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration ► **figure 2**. Ces dernières ont été particulièrement touchées par la crise, leur poids dans la VA a baissé de deux points par rapport à 2019. Viennent ensuite les services principalement non marchands (23 %) et l'industrie (13 %). Sur longue période, la branche de l'industrie est en repli continu (21 % de la VA en 1990). En contrepartie, la part des services principalement marchands non financiers est passée de 45 % en 1990 à 52 % en 2020.

Toutefois, entre 2010 et 2020, la part de la branche de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale ne recule plus que légèrement en France (- 1,1 point).

C'est également le cas en Espagne et en Allemagne ► **figure 3**. En revanche, dans l'UE à 27, cette part augmente légèrement, de 0,1 point sur la même période, et de 0,7 point en Italie. La plus forte hausse (hors Irlande, dont le PIB augmente fortement depuis 2010, conséquence de sa politique fiscale avantageuse) est observée en Bulgarie et en Slovaquie (+ 3,1 points) et la plus forte baisse en Roumanie (- 8,8 points).

Le **produit intérieur brut** (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées brutes au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, en ajoutant les impôts sur les produits (13,3 % de la VA en 2020) et en retirant les subventions correspondantes (1,2 % de la VA). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2020, la rémunération des salariés représente 58,2 % de la valeur ajoutée (+ 0,3 point par rapport à 2010) et l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) 32,7 % (+ 0,3 point par rapport à 2010). Entre 2010 et 2020, la part du **revenu mixte** des entrepreneurs individuels diminue de 0,6 point, et celle des subventions d'exploitation de 1,3 point ► **figure 4**. En 2020, sur les seules sociétés non financières, la part des rémunérations du travail augmente de 1,5 point par rapport à 2019. Cette part avait nettement augmenté avec la crise financière de 2008/2009 (+ 3,3 points entre 2007 et 2014), puis diminué sur la période de 2015 à 2019 (- 1,6 point).

Au niveau européen, en 2020, la valeur ajoutée en volume de l'Italie est de nouveau inférieure à celle de 2009 (- 5,5 %) ► **figure 5**. En Espagne, où le niveau de 2009 était dépassé depuis 4 années consécutives, la VA en volume en 2020 est inférieure de - 1,4 % à celle de 2009. En Allemagne et en France, et pour l'UE à 27, malgré la crise, la VA en volume reste supérieure à celle de 2009 (respectivement de 15,1 %, 5,3 % et 9,7 %). ●

► Définitions

Valeur ajoutée (VA), secteurs institutionnels, branche, produit intérieur brut (PIB), excédent brut d'exploitation (EBE), revenu mixte : voir *Glossaire*.

► 1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel

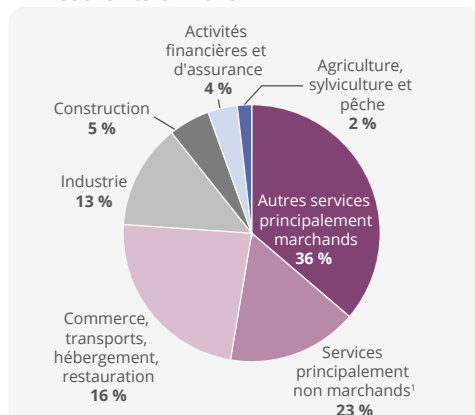
	Répartition (en %)						Prix courants 2020 (en milliards d'euros)	Évolution 2019/ 2020 (en %)
	1995	2000	2005	2015	2019	2020		
Sociétés non financières	55,5	56,2	56,8	57,0	58,7	56,9	1 168,3	- 8,3
Sociétés financières	4,7	5,0	4,4	4,9	4,2	4,2	85,5	- 6,6
Administrations publiques	18,9	18,1	18,1	18,5	17,9	19,2	393,7	1,7
Entrepreneurs individuels (EI)	9,8	9,3	8,6	6,6	6,3	6,1	125,6	- 7,8
Ménages (hors EI) ¹	9,7	9,9	10,6	11,3	11,2	11,9	243,6	0,4
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,4	1,5	1,5	1,8	1,7	1,8	37,6	- 0,3
Ensemble de l'économie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2 054,3	- 5,3

¹ Y compris loyers imputés au sens de la comptabilité nationale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2020

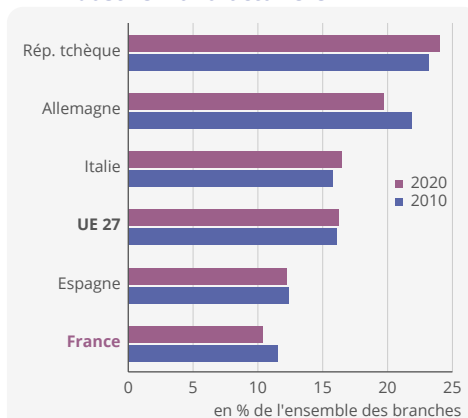


¹ Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 3. Part de la valeur ajoutée de la branche industrie manufacturière



Note : les données sont provisoires en 2020.

Source : Eurostat (extraction des données le 07/06/2021).

► 4. Partage de la valeur ajoutée à prix courants

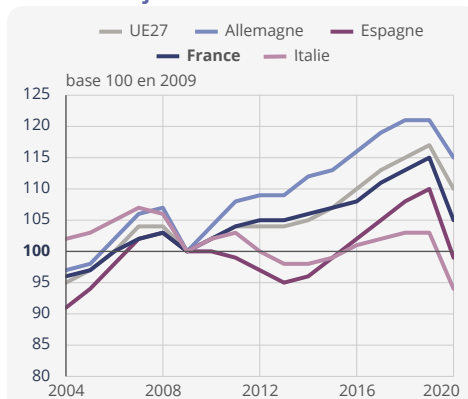
	2000	2010	2020
	Répartition (en %)		
Rémunération des salariés	56,7	57,9	58,2
Salaires et traitements bruts	41,6	42,7	43,5
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,1	15,1	14,6
Excédent brut d'exploitation	31,9	32,4	32,7
Impôts sur la production	4,5	4,6	5,9
Subventions d'exploitation	- 1,0	- 1,6	- 3,0
Revenu mixte brut des EI	7,9	6,8	6,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0
	(en milliards d'euros)		
Valeur ajoutée brute	1 326,3	1 797,8	2 054,3
+ impôts sur les produits ¹	169,3	213,2	274,1
- subventions sur les produits	17,0	15,7	25,5
Produit intérieur brut (PIB)	1 478,6	1 995,3	2 302,9

¹ TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 5. Valeur ajoutée brute en volume



Note : les données sont provisoires en 2020, elles le sont également en 2018 et 2019 pour la France et l'Espagne.

Source : Eurostat (extraction des données le 07/06/2021).

2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le **taux de marge** rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2019, le taux de marge est de 27,1 % sur l'ensemble des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Selon les secteurs, il varie entre 20,8 % (pour l'hébergement-restauration) et 32,0 % (pour l'information et la communication), sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (65,1 %) ► **figure 1**.

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais il peut permettre de financer les investissements. Ainsi, en 2019, l'industrie, avec un taux de marge de 30,1 % et un **taux d'investissement** de 20,0 %, a une rentabilité économique de seulement 6,7 %. *A contrario*, la construction, avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 21,1 % et 11,5 %), a pourtant une rentabilité économique plus forte que la moyenne (12,3 % contre 7,6 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est maximal dans les activités immobilières (8,3 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié ► **figure 2**. Cet écart est également marqué dans les services aux particuliers (5,5 points), les services aux entreprises (3,8 points) et la construction (2,5 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des entreprises sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de

ses revenus ou de ses cotisations sociales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2019, tous secteurs confondus, le taux de marge des entreprises employeuses augmente légèrement par rapport à 2018 (+ 0,9 point). La croissance de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (+ 5,1 %) a été plus soutenue que la hausse des frais de personnel (+ 4,0 %). Le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), supprimé en 2019, a été remplacé par un allègement des cotisations sociales pour les employeurs. Ainsi, les cotisations sociales par **équivalent temps plein** diminuent de 2,8 % entre 2018 et 2019 pour l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, contribuant à contenir les frais de personnel et à rehausser les taux de marge. Le taux de marge des entreprises employeuses augmente dans l'ensemble des secteurs. La hausse la plus marquée a lieu dans le secteur des transports et de l'entreposage (+ 1,9 point) et l'augmentation du taux de marge est supérieure à un point dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'hébergement-restauration.

En 2019, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) augmente quelle que soit la taille de l'entreprise. La hausse la plus marquée concerne les **grandes entreprises** (GE, + 1,3 point) ► **figure 3**. Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 15,0 % et 22,9 %. Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 28 et 38 points sauf dans les activités immobilières, où il atteint 50 points ► **figure 4**.

► Définitions

La **valeur ajoutée** (VA) est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des rémunérations salariales et de l'excédent brut d'exploitation.

Taux de marge, excédent brut d'exploitation (EBE), entreprise, rentabilité économique, taux d'investissement, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), équivalent temps plein, grandes entreprises (GE), médiane, quartiles : voir *Glossaire*.

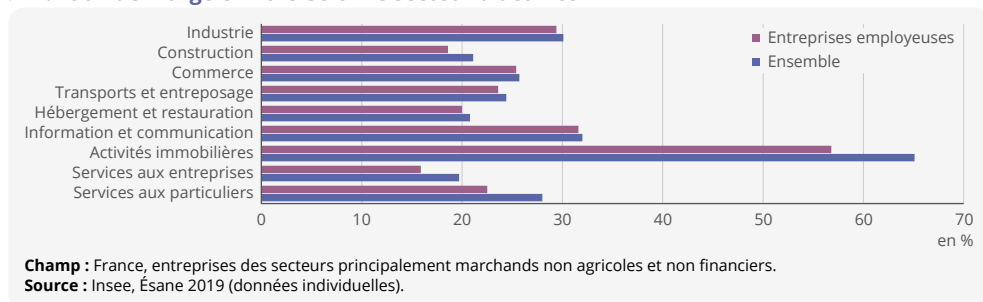
► 1. Taux de marge en 2019

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs	Frais de personnel	Excédent brut d'exploitation	Taux de marge
	en milliards d'euros			en %
	a	b	c = a-b	c / a
Industrie	302,0	210,9	91,0	30,1
<i>dont industrie manufacturière</i>	250,7	184,2	66,5	26,5
Construction	103,3	81,5	21,8	21,1
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	192,2	142,8	49,4	25,7
Transports et entreposage	88,4	66,9	21,5	24,4
Hébergement et restauration	45,2	35,8	9,4	20,8
Information et communication	94,9	64,5	30,3	32,0
Activités immobilières	36,4	12,7	23,7	65,1
Autres services principalement marchands	202,4	160,9	41,6	20,5
Ensemble	1 064,6	775,9	288,7	27,1

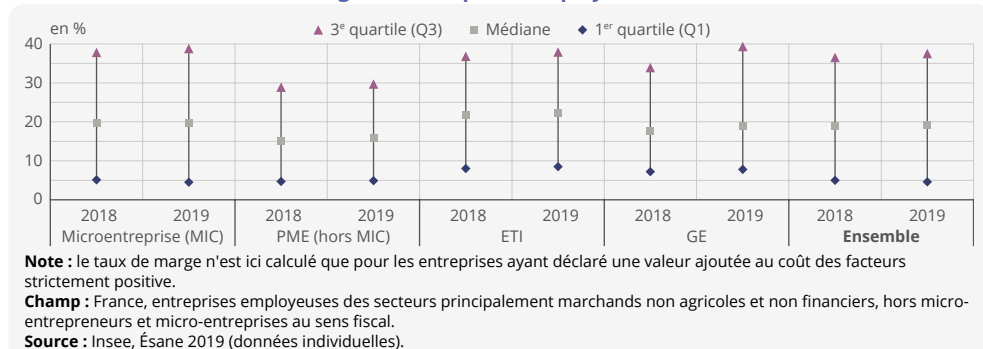
Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

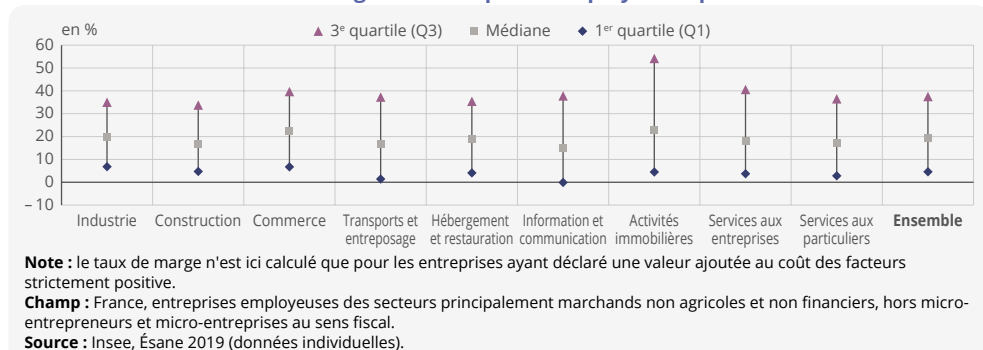
► 2. Taux de marge en 2019 selon le secteur d'activité



► 3. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses en 2018 et 2019 selon leur taille



► 4. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2019



2.3 Emploi

Au 31 décembre 2019, en France (hors Mayotte), 28,5 millions de personnes sont en emploi. Près de la moitié, soit 14,1 millions, travaillent dans le **secteur tertiaire marchand** ► **figure 1**.

Avec 8,7 millions d'emplois, le **secteur tertiaire non marchand** se situe devant l'industrie (3,3 millions), la construction (1,8 million) et l'agriculture (0,7 million). Neuf personnes en emploi sur dix sont salariées. Cette part est légèrement plus faible dans la construction (81 %) et nettement plus limitée dans l'agriculture (41 %) où l'emploi non salarié est majoritaire. Dans tous les secteurs, le contrat à durée indéterminée (CDI) reste le contrat de référence pour les salariés (85 % des salariés) ► **figure 2**. Il est moins fréquent dans l'agriculture (74 %), où 21 % des salariés sont en contrat à durée déterminée (CDD), contre seulement 10 % en moyenne. L'intérim est plus répandu dans la construction (8 %) et l'industrie (7 %) que dans l'ensemble des secteurs (3 %). Les femmes représentent 49 % des personnes en emploi ► **figure 3**. Elles sont largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (69 %), moins présentes dans l'industrie (29 %) et l'agriculture (28 %) et moins encore dans la construction (11 %). Dans tous les secteurs, deux à trois femmes sur dix travaillent à temps partiel à l'exception de l'industrie (15 %). Parmi les actifs en emploi, 19 % ont moins de 30 ans et 31 % ont 50 ans ou plus. L'agriculture est le secteur où la part de seniors est la plus élevée, avec 43 % des personnes en emploi âgées de 50 ans ou plus.

En 2020, année marquée par la crise sanitaire, l'emploi salarié diminue de 283 000. C'est la première baisse de l'emploi salarié depuis 2012. Cette forte chute de l'emploi ne s'observe pas dans tous les secteurs. La construction (+ 31 000) et le tertiaire non marchand (+ 68 000) continuent à gagner des salariés alors que le secteur agricole est stable (+ 300). Mais ces

hausse ne suffisent pas à compenser les fortes pertes dans l'industrie (- 57 000) et surtout dans le tertiaire marchand (- 324 000) ► **figure 4**. Dans ce dernier secteur, la chute de l'emploi salarié est la plus forte de ces vingt dernières années. Elle est particulièrement marquée dans l'hébergement-restauration (- 122 000) et dans une moindre mesure dans l'intérim (- 64 000).

L'emploi salarié dans le tertiaire non marchand continue d'augmenter en 2020 (+ 68 000 après + 21 000 en 2019) marquant notamment la résistance de l'emploi public à la crise sanitaire. À l'exception des années 2017 et 2018, l'emploi salarié du tertiaire non marchand a progressé chaque année depuis 2000 (il est d'ailleurs le seul secteur à ne pas avoir perdu d'emploi pendant la crise de 2008-2009).

Après plusieurs années de baisse continue à la suite de la crise de 2008 (- 212 000 entre fin 2008 et fin 2016), l'emploi salarié dans la construction augmente depuis 2017 et maintient cette croissance en 2020 (+ 31 000 après + 47 000 en 2019). Depuis 2017, ce secteur est celui dont la croissance de l'emploi salarié est la plus dynamique (+ 8 % sur la période, soit 123 000 créations nettes d'emploi).

Dans l'industrie, l'embellie amorcée en 2017 s'arrête (- 57 000 salariés en 2020). Entre 2000 et 2017, le secteur perdait des emplois chaque année. Au total, l'emploi salarié a nettement régressé dans l'industrie en 20 ans (- 995 000 hors intérimaires entre fin 2000 et fin 2020, soit 24 % des effectifs). Au cours de cette période, l'emploi intérimaire utilisé dans l'industrie a également diminué (- 78 000) et a servi d'ajustement pendant la crise de 2008-2009. En 2018, le tertiaire marchand est devenu le principal employeur d'intérimaires, une tendance confirmée depuis (45 % fin 2020 contre 34 % dans l'industrie) ► **figure 5**.

► Définitions

Le secteur tertiaire marchand regroupe commerce, transports, activités financières, services aux entreprises, services aux ménages, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.

Le secteur tertiaire non marchand regroupe administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

► 1. Emploi au 31 décembre 2019 en milliers

	Emploi total	Emploi salarié	Emploi non salarié
Agriculture	661	270	391
Industrie	3 313	3 160	153
Construction	1 753	1 422	331
Tertiaire marchand	14 125	12 541	1 584
Tertiaire non marchand ¹	8 657	8 054	603
Ensemble	28 510	25 448	3 062

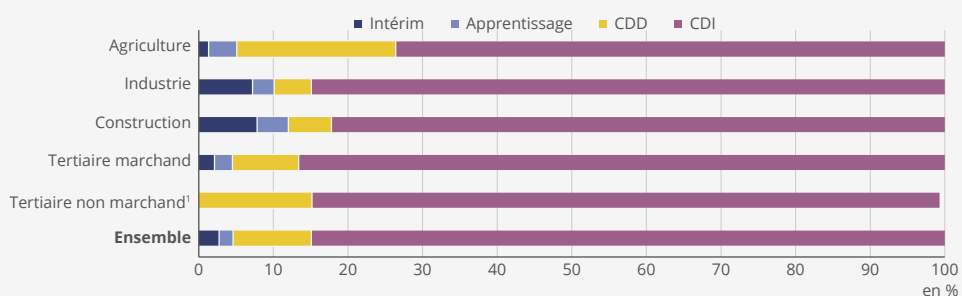
1 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

Note : données provisoires.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

► 2. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2019



¹ Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

Note : les données des contrats d'intérim et d'apprentissage dans le tertiaire non marchand ne sont pas significatives.

Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

► 3. Structure des emplois selon le secteur en 2019

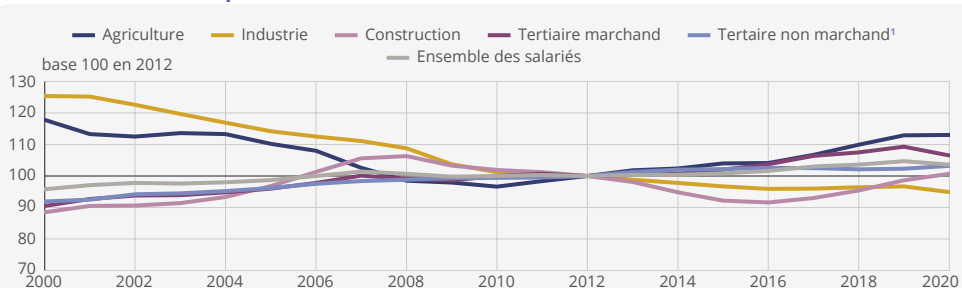
Secteur	Part de femmes	Part de temps partiel		Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans ou plus
		Ensemble	Parmi les femmes		
Agriculture	28,3	11,4	21,3	14,3	43,3
Industrie	29,0	6,5	15,4	18,4	29,2
Construction	10,5	6,2	26,4	18,4	28,6
Tertiaire marchand	47,2	19,0	29,1	21,7	28,4
Tertiaire non marchand ¹	68,8	24,7	30,4	14,2	34,9
Ensemble	48,5	18,1	28,4	18,6	30,9

¹ Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

► 4. Évolution de l'emploi salarié marchand



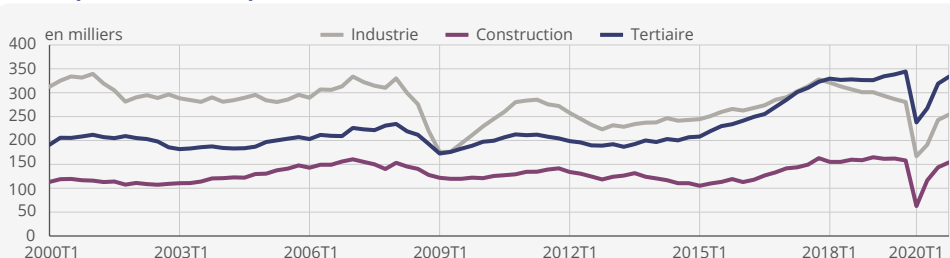
¹ Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

Note : données provisoires pour 2019 et 2020.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

► 5. Emploi intérimaire par secteur utilisateur



Champ : France hors Mayotte, intérimaires y compris CDI intérimaires.

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

2.4 Coût du travail et salaires

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En France, dans les entreprises de 10 salariés ou plus dans le secteur marchand non agricole (SMNA) hors services aux ménages, le **coût horaire de la main-d'œuvre** s'établit à 38,1 euros en 2020 ► **figure 1**. Les cotisations sociales et les autres coûts à la charge de l'employeur représentent en moyenne 44,5 % du salaire brut. Cette part est plus faible dans la construction que dans l'industrie et le tertiaire. Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus bas dans ce secteur, ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'allègements de charges plus importants.

De 2013 à 2020, la hausse du coût horaire de la main-d'œuvre a été modérée en France grâce à la mise en place de diverses mesures comme, par exemple, le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) entre 2013 et 2018, ou, plus récemment, les dispositifs adoptés en 2020 pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (exonérations et aide au paiement de cotisations sociales, plan « 1 jeune 1 solution »). Finalement, de 2013 à 2020, l'augmentation du coût du travail horaire en France est de 9,2 %, bien plus modérée qu'en Allemagne (+ 16,7 %) et que dans l'ensemble de l'Union européenne (UE ; + 14,4 %).

En 2020, dans l'UE, la France occupe la cinquième position des pays ayant les coûts horaires de la main-d'œuvre les plus élevés. Avec 38,1 euros dans le SMNA hors services aux ménages, elle se situe au-dessous du Danemark et de la Suède, mais au-dessus de l'Allemagne et de

l'ensemble de l'UE ► **figure 2**. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est en revanche inférieur à celui de l'Allemagne (40,2 euros contre 41,8 euros).

En 2019, dans le secteur privé, le **salaire brut en équivalent temps plein** (ETP) s'élève en moyenne à 38 200 euros par an ► **figure 3**. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (59 800 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (54 600 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (26 900 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic.

En 2020, le **salaire moyen par tête** (SMPT) dans le SMNA, mesuré en euros courants (salaires nominaux), a chuté de 4,9 % en moyenne sur l'année, malgré la reconduction et l'extension de la **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** (Pepa) ; il s'est notamment effondré au deuxième trimestre (- 14,3 % sur un an) avec le recours massif au chômage partiel ► **figure 4**. En effet, ce dispositif, s'il a permis de contenir les pertes d'emploi durant la crise sanitaire, a conduit à substituer des indemnisations (non considérées comme du salaire) à une partie des salaires. En termes réels (*i.e.* une fois ôtée la hausse des prix), le SMPT s'est replié de 5,5 % en moyenne en 2020. L'évolution du SMPT comporte deux composantes : les éléments les plus conjoncturels, affectés en premier lieu par la crise sanitaire (contrepartie du recours au chômage partiel, heures supplémentaires, primes) ; et les mouvements tendanciels des salaires, reflétés par le **salaire mensuel de base** (SMB), aux fluctuations bien plus modérées en 2020. ●

► Définitions

Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **salaire brut, équivalent temps plein** (ETP), **salaire moyen par tête** (SMPT), **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** (Pepa), **salaire mensuel de base** (SMB) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- « En 2019, le salaire net moyen dans le secteur privé a progressé de 1,2 % en euros constants », *Insee Première* n° 1863, juin 2021.
- « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2016 : 34,3 euros par heure en moyenne », *Insee Focus* n° 184, février 2020.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.
- Voir les publications Eurostat sur le site ec.europa.eu

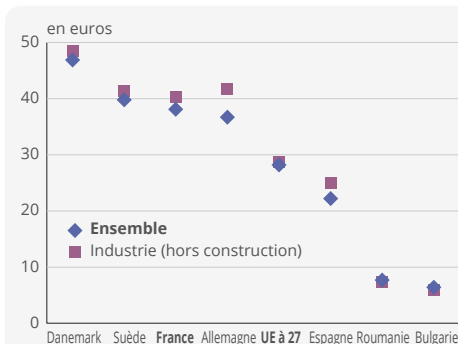
► 1. Structure du coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon le secteur d'activité en 2020

	Coût horaire (en euros)	dont salaires et traitements (en euros)	Cotisations sociales et autres charges / salaires et traitements (en %)
Industrie	40,2	27,5	46,2
Construction	34,6	24,5	41,2
Tertiaire	37,7	26,1	44,1
Ensemble	38,1	26,3	44,5

Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages.

Source : Insee, Eurostat, *Labour cost survey, annual data*.

► 2. Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'UE en 2020



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors services aux ménages.

Source : Instituts nationaux de statistiques, Eurostat, *Labour cost survey, annual data*.

► 3. Salaire brut annuel moyen en ETP en 2019 dans le secteur privé

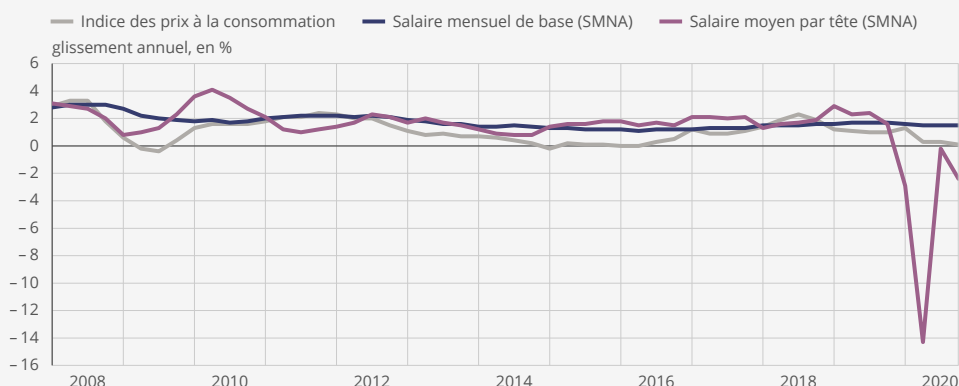
en milliers d'euros

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	73,8	43,7	30,4	32,9	28,1	43,0
Construction	59,5	39,2	30,3	29,8	24,7	34,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	66,1	37,3	26,3	28,5	25,4	35,0
Transports et entreposage	62,4	38,2	31,2	29,8	25,9	35,6
Hébergement et restauration	46,2	33,0	24,1	26,4	24,7	26,9
Information et communication	62,8	37,6	33,1	36,0	27,2	54,6
Activités financières et d'assurance	84,3	42,7	34,0	33,7	27,7	59,8
Activités immobilières	63,9	36,4	29,8	29,0	25,6	39,9
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	68,8	36,5	28,0	27,5	23,7	38,5
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	58,6	33,4	25,3	24,8	14,0	30,5
Autres activités de services	53,6	37,6	25,7	28,1	22,1	33,6
Ensemble	67,8	38,2	27,1	30,0	24,1	38,2

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2019.

► 4. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2008 et 2020



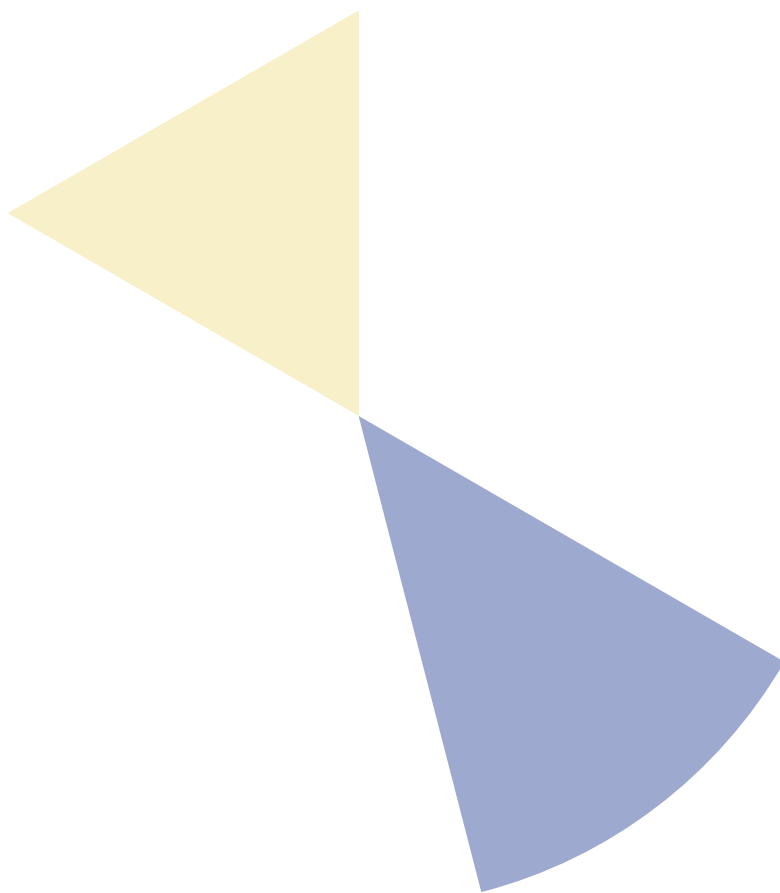
SMNA : secteur marchand non agricole.

Champ : France hors Mayotte pour l'indice des prix à la consommation ; France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé pour le salaire mensuel de base ; France pour le salaire moyen par tête.

Sources : Dares, enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.

Fiches thématiques

Mondialisation, compétitivité et innovation



3.1 Échanges extérieurs et entreprises exportatrices

En 2020, le déficit du **solde commercial douanier (CAF-FAB)** de la France s'accroît (- 77,0 milliards d'euros après - 73,0 milliards en 2019) ► **figure 1**. La crise sanitaire a conduit à deux effets opposés qui ont conduit à limiter *in fine* la dégradation du déficit commercial : d'une part, la mise à l'arrêt forcé d'une partie importante de l'appareil de production industrielle a conduit à réduire fortement les importations d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés en valeur (la **facture énergétique** s'est établie à 25,3 milliards d'euros en 2020, après 44,8 milliards d'euros en 2019) ; d'autre part, l'arrêt des échanges internationaux a fortement pesé sur le déficit commercial de biens industriels (hors industrie agro-alimentaire et produits pétroliers), qui s'est accru pour atteindre en 2020 un plus-bas historique jamais mesuré depuis 1999 : - 54,2 milliards d'euros (contre - 31,3 milliards d'euros en 2019).

Avec la mise à l'arrêt de l'industrie manufacturière et du transport aérien en 2020, les importations d'hydrocarbures bruts ont chuté, entraînant une nette réduction du déficit commercial dans ce type de produits (- 17,6 milliards d'euros en 2020, après - 33,9 milliards en 2019) ► **figure 2**. Le secteur des produits d'informatique-électronique est le plus déficitaire en 2020 (- 18,1 milliards d'euros) et ce déficit s'est accru par rapport à 2019. Quant aux autres échanges qui étaient déjà déficitaires en 2019, seuls ceux relatifs aux textiles-habillement le sont davantage en 2020. *A contrario*, les déficits des échanges d'équipements électriques et machines industrielles, de véhicules, de produits métallurgiques ou de caoutchouc se sont légèrement réduits ou stabilisés en 2020.

Les échanges de biens déjà excédentaires en 2019 le sont encore en 2020, mais les excédents commerciaux se sont réduits dans l'aéronautique (+ 16,3 milliards d'euros) du fait de l'effondrement des exportations. En 2019, il avait atteint son niveau le plus élevé depuis une

quinzaine d'années (+ 30,9 milliards d'euros). Par ailleurs, les soldes commerciaux des autres produits structurellement excédentaires (cosmétiques, agroalimentaire, pharmacie, chimie) restent positifs. Ils diminuent également, avec toutefois une moindre ampleur.

En 2019, 191 500 entreprises exportent, soit 5,8 % de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 3**. Elles ont déclaré un chiffre d'affaires à l'exportation de biens et services de 760 milliards d'euros, soit 27,0 % du chiffre d'affaires total des entreprises exportatrices.

Le **taux d'exportation** des entreprises exportatrices est plus élevé dans l'industrie (43,4 %), les transports et l'entreposage (25,3 %) et les services aux entreprises (23,8 %). Il est plus faible dans le commerce (14,6 %), mais le montant total des exportations (136 milliards d'euros) en fait le deuxième secteur exportateur. En particulier, 81 % des exportations du commerce sont portées par le commerce de gros, dont le taux d'exportation atteint 18,7 % ; en revanche, les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce de détail (8,0 %) et le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (6,7 %).

Pour l'essentiel, les exportations sont le fait d'un nombre très restreint d'entreprises : en 2019, les 50 premières entreprises dégagent les chiffres d'affaires à l'exportation les plus élevés concentrent à elles seules 44 % du total des exportations et les 500 premières en réalisent 72 % ► **figure 4**.

Les **firmes multinationales** (FMN) réalisent 89 % du total des exportations, dont 61 % pour celles **sous contrôle français** ► **figure 5**. Les **groupes franco-français** (41 milliards d'euros d'exportations) et les **unités légales indépendantes** (42 milliards) ont un poids faible face aux 677 milliards d'euros d'export des firmes multinationales. ●

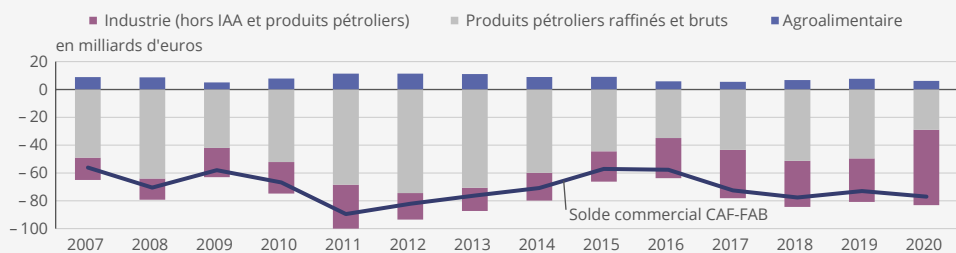
► Définitions

Solde commercial douanier, CAF-FAB, facture énergétique, taux d'exportation, firme multinationale (FMN), firme multinationale sous contrôle français (étranger), groupe franco-français, unité légale indépendante : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

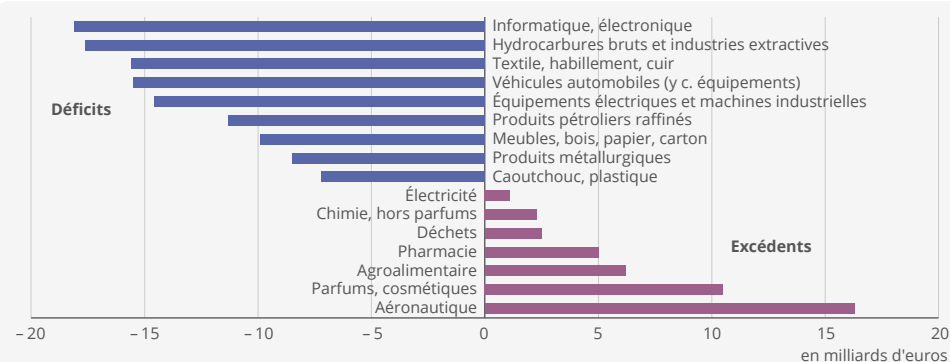
- « L'effet hétérogène du commerce international sur l'innovation », *Insee Analyses* n° 58, novembre 2020.
- « Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations », *Insee Première* n° 1692, mars 2018.
- Site internet de la Direction générale des douanes et droits indirects : Le kiosque.

► 1. Solde commercial douanier par produit



Champ : France hors Mayotte, ensemble des biens produits jusqu'en 2013 inclus ; France à partir de 2014.
Source : DGDDI (données estimées CAF-FAB).

► 2. Principaux excédents ou déficits en 2020



Champ : France, ensemble des biens produits.
Source : DGDDI (données estimées CAF-FAB).

► 3. Entreprises exportatrices en 2019

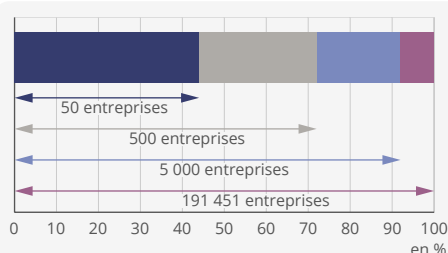
	Nombre d'entreprises exportatrices	en % de l'ensemble des entreprises	Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	Taux d'exportation moyen ¹ (en %)
Industrie	28 467	11,4	488	43,4
Commerce	63 790	9,5	136	14,6
Transports et entreposage	7 849	5,4	46	25,3
Services aux entreprises	41 796	5,6	48	23,8
Autres secteurs	49 549	3,3	43	11,4
Ensemble	191 451	5,8	760	27,0

¹ Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

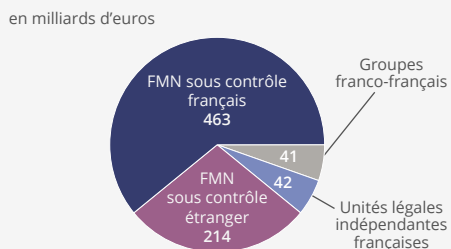
Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 4. Concentration des entreprises exportatrices en 2019



Champ : France, entreprises exportatrices des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 5. Répartition du chiffre d'affaires à l'export selon le type de groupe en 2019



Champ : France, entreprises exportatrices des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

3.2 Mondialisation et firmes multinationales

En 2019, en France, les **firmes multinationales** représentent 1 % des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Toutefois, elles emploient 48 % des salariés en France et génèrent 56 % de la valeur ajoutée brute produite sur le territoire français ► **figure 1**.

En 2018, à l'étranger, 39 % des salariés des **firmes multinationales sous contrôle français** travaillent dans l'Union européenne (UE) et 61 % dans le reste du monde. Les filiales en Allemagne, au Royaume-Uni et en Espagne représentent 50 % des effectifs des firmes multinationales sous contrôle français dans l'UE. Au niveau mondial, les États-Unis regroupent les effectifs les plus importants devant la Chine et le Brésil. 40 % des salariés des filiales sous contrôle français implantées à l'étranger travaillent dans les services, 36 % dans l'industrie.

Les firmes multinationales sous contrôle français réalisent 1 298 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans leurs filiales à l'étranger, soit la moitié de leur chiffre d'affaires mondial. Elles y emploient 6 millions de salariés, soit 57 % de leurs effectifs totaux.

Parmi elles, les grandes firmes multinationales regroupent 42 % des filiales à l'étranger des firmes multinationales françaises ► **figure 2**. La moitié de ces grandes firmes sont implantées dans au moins 12 pays étrangers. Elles réalisent 83 % du chiffre d'affaires et emploient 77 % des effectifs des filiales françaises à l'étranger. À l'opposé, les firmes multinationales sous contrôle français de taille petite ou moyenne ne représentent que 2 % du chiffre d'affaires et 3 % des salariés à l'étranger. Elles réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires en France.

L'implantation en France des **firmes multinationales sous contrôle étranger** correspond le plus souvent à des **entreprises de taille intermédiaire** (ETI). L'industrie manufacturière concentre le plus d'emploi sous contrôle étranger (32 %), devant le commerce (23 %). Les firmes multinationales sous contrôle étranger emploient 1,6 million de salariés en France.

Au total, en 2018, 112 pays étrangers contrôlent des entreprises en France. Parmi eux, 15 représentent 95 % de l'emploi en France sous contrôle étranger. Les pays européens en concentrent 54 %, au premier rang desquels l'Allemagne avec 321 000 emplois (intérim compris), suivie par les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Belgique ► **figure 3**. Hors Union européenne, les multinationales sous contrôle américain totalisent le plus d'emplois en France (519 000, intérim compris), puis viennent la Suisse, le Japon et bien plus loin le Canada et la Chine.

Le développement des firmes multinationales s'appuie sur d'importants **investissements directs étrangers** (IDE). En 2019, le stock d'investissements directs français à l'étranger représente 56 % du PIB de la France ► **figure 4**. Par rapport à la taille de l'économie française, les multinationales sous contrôle français investissent fortement à l'étranger : parmi les grandes économies, seuls le Royaume-Uni et le Canada présentent des ratios « stock d'investissements directs à l'étranger/PIB » plus élevés. Le stock d'investissements étrangers en France représente pour sa part 32 % du PIB de la France en 2019. ●

► Définitions

Firme multinationale, entreprise, firme multinationale sous contrôle français (étranger), entreprise de taille intermédiaire (ETI), **investissement direct étranger** : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Les firmes multinationales françaises en 2018 : 6,2 millions de salariés employés hors de France », *Insee Focus* n° 218, décembre 2020.
- « Les entreprises de taille intermédiaire concentrent 45 % de l'emploi sous contrôle étranger en France », *Insee Focus* n° 167, novembre 2019.

► 1. Répartition des entreprises selon le type de contrôle en 2019

	Entreprises		Salariés en ETP en France		Valeur ajoutée au coût des facteurs	
	Nombre total (en milliers)	Part (en %)	Effectif total (en millions)	Part (en %)	Ensemble (en milliard d'euros)	Part (en %)
Entreprises indépendantes	3 148,4	94,8	3,5	28,6	261,4	24,6
Entreprises organisées en groupes de sociétés	171,9	5,2	8,9	71,4	803,2	75,4
Groupes franco-français	143,2	4,3	2,9	23,2	206,6	19,4
Firmes multinationales	28,7	0,9	6,0	48,2	596,6	56,0
sous contrôle français	13,7	0,4	4,4	35,0	423,4	39,8
sous contrôle étranger	15,0	0,5	1,6	13,2	173,2	16,2
Ensemble	3 320,3	100,0	12,4	100,0	1 064,6	100,0

Champ : entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Effectifs et chiffre d'affaires à l'étranger des firmes multinationales sous contrôle français en 2018 selon leur taille

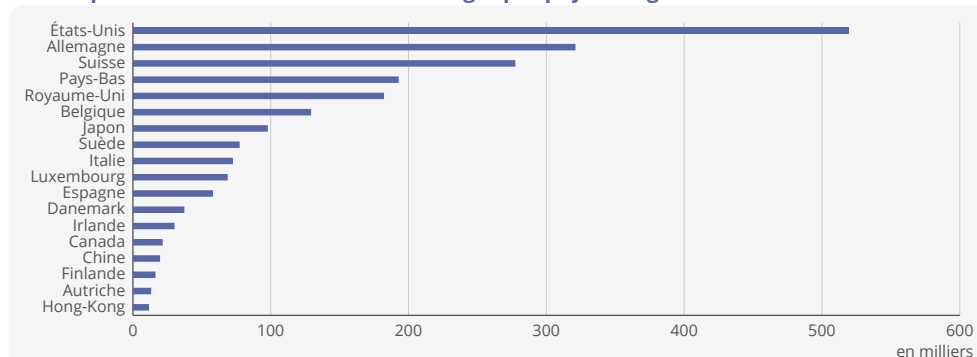
	Filiales à l'étranger		Salariés des filiales à l'étranger		Chiffre d'affaires consolidé ¹ réalisé par les filiales à l'étranger		Nombre médian de pays étrangers d'implantation
	Nombre (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	
Grandes firmes multinationales	19,2	42,2	4 757	76,7	1 071	82,5	12
Firmes multinationales de taille intermédiaire	18,5	40,7	1 260	20,3	206	15,9	3
Firmes multinationales de taille petite et moyenne	7,8	17,1	188	3,0	21	1,6	1
Ensemble	45,5	100,0	6 205	100,0	1 298	100,0	1

¹ Somme des chiffres d'affaires des unités légales de la firme, à laquelle on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales de la firme présentes à l'étranger et non pas des ventes réalisées par la firme multinationale à l'étranger.

Champ : firmes multinationales sous contrôle français, hors services non marchands et banques.

Source : Insee, Ofats 2018.

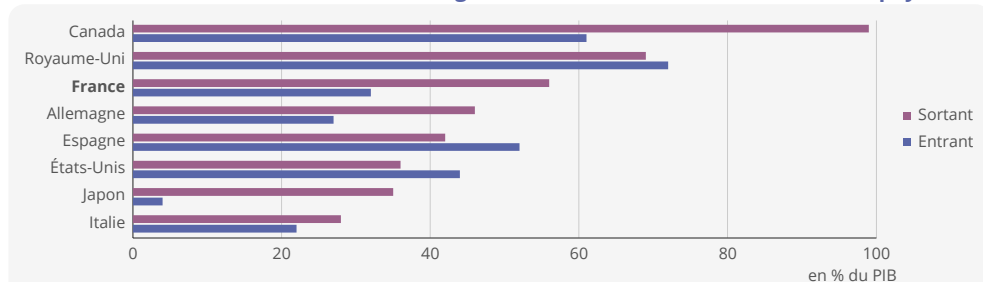
► 3. Emplois en France sous contrôle étranger par pays d'origine en 2018



Champ : France, firmes multinationales sous contrôle étranger, relevant des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Lifi 2018, É sane 2018 (données individuelles).

► 4. Stock d'investissements directs étrangers entrant et sortant en 2019 selon le pays



Note : niveau total des stocks d'investissements directs étrangers en fin d'année.

Champ : ensemble des secteurs.

Source : OCDE, FDI statistics database.

3.3 Investissement

En 2019, l'**investissement corporel brut hors apports** des **entreprises** des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** s'élevé à 227,5 milliards d'euros. Il progresse de 8,2 % en valeur par rapport à 2018, plus vite que la valeur ajoutée hors taxes (+ 3,7 %). Le **taux d'investissement** s'établit à 20,0 %, en progression par rapport à 2018 (+ 0,8 point) ► **figure 1**. Il augmente dans tous les secteurs, sauf dans l'industrie, où il baisse de 0,3 point.

Les secteurs qui investissent le plus sont l'industrie (63,8 milliards d'euros), puis les activités immobilières, les services aux entreprises, les transports et l'entreposage, le commerce et l'information-communication, secteur dans lequel 72 % des investissements sont concentrés dans les télécommunications. Au sein de l'industrie, l'industrie manufacturière cumule 38,2 milliards d'euros d'investissements, grâce notamment à l'agroalimentaire (7,9 milliards), à la fabrication de matériels de transport (6,5 milliards d'euros), et à la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (4,2 milliards d'euros).

En 2019, sur les 2,3 millions d'entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal), 1,1 million ont réalisé des investissements, soit 46 %. Les plus grosses structures investissent presque toutes : 99,6 % des **grandes entreprises** (GE), 98 % des **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et 89 % des **PME** non microentreprises. En revanche, moins de la moitié des **microentreprises** (MIC) investissent (43 %) ► **figure 2**. Ces proportions sont structurelles et évoluent peu. Si un entrepreneur individuel peut se permettre, notamment pour certains métiers de services,

d'investir rarement après son installation, les investissements sont une nécessité pour les plus grosses structures.

Les montants investis par les MIC sont faibles, en raison notamment du niveau de leur activité. Pour un quart d'entre elles, leur dépense d'investissement est inférieure à 1 500 euros ; et pour une sur deux, elle est inférieure à 5 000 euros. Le montant investi médian des PME hors microentreprises est huit fois supérieur à celui des microentreprises ; celui des ETI l'est 445 fois plus. Pour les GE, le montant médian de l'investissement s'élevé à 71 millions d'euros ► **figure 3**.

Ainsi, l'investissement en France est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises : parmi les entreprises ayant investi en 2019, 2 % d'entre elles réalisent chacune un investissement supérieur à 500 000 euros et concentrent à elles seules 88 % du montant total de l'investissement des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ; à l'opposé, 58 % d'entre elles réalisent un investissement inférieur à 10 000 euros et ne comptabilisent que 1 % du total de l'investissement corporel brut hors apports ► **figure 4**.

Sur la base des comptes nationaux annuels, le taux d'investissement des sociétés non financières (SNF) dans la zone euro augmente en 2019 (+ 1,6 point). Il recule très légèrement en France (- 0,1 point) et en Italie (- 0,3 point), mais augmente en Allemagne (+ 0,5 point) et en Espagne (+ 0,7 point) et n'évolue pas au Royaume-Uni. Après avoir stagné entre 2009 et 2013, le taux d'investissement des SNF dans la zone euro n'a cessé d'augmenter entre 2014 et 2019 (+ 3,3 point) : la hausse est particulièrement marquée en Espagne (+ 8,4 point sur la décennie 2009-2019). ► **figure 5**. ●

► Définitions

Investissements corporels bruts hors apports, entreprises, secteurs principalement marchands non agricoles, taux d'investissement, grandes entreprises (GE), entreprises de taille intermédiaire (ETI), PME, microentreprises (MIC) : voir Glossaire.

Pour en savoir plus

« 11 400 sociétés concentrent 75 % de l'investissement », *Insee Focus* n° 32, juillet 2015.

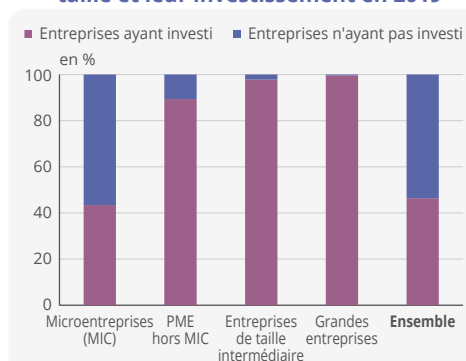
► 1. Investissements et taux d'investissement en 2019

	Investissements corporels bruts hors apports	Valeur ajoutée hors taxes	Taux d'investissement
	en milliards d'euros		en %
Industrie	63,8	318,9	20,0
<i>dont industrie manufacturière</i>	38,2	268,2	14,2
Construction	12,3	107,2	11,5
Commerce de gros, de détail, automobile et motocycle	25,1	221,0	11,4
Transports, entreposage	29,8	92,0	32,4
Hébergement restauration	10,9	47,1	23,1
Information-communication	15,5	98,8	15,7
Activités immobilières	37,0	42,1	87,9
Autres services principalement marchands	32,9	209,6	15,7
Ensemble	227,5	1 136,7	20,0

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

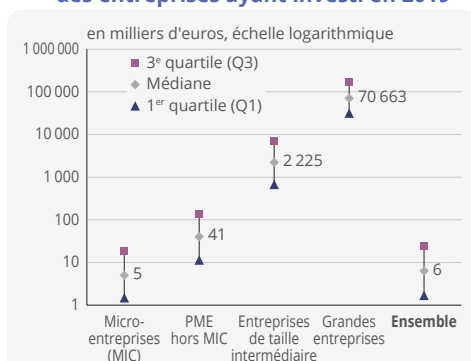
► 2. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

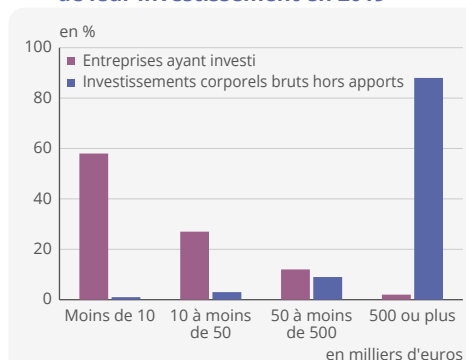
► 3. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, ayant investi en 2019.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

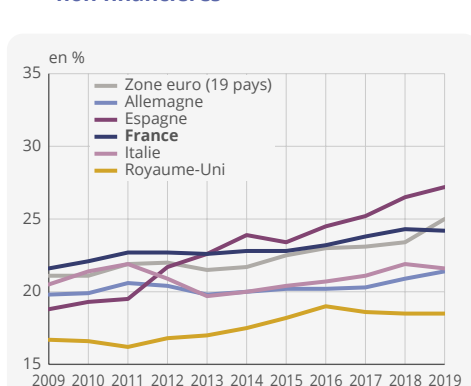
► 4. Répartition des entreprises ayant investi selon le montant de leur investissement en 2019



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, ayant investi en 2019.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 5. Taux d'investissement des sociétés non financières



Champ : secteurs des sociétés non financières.

Source : Eurostat, comptes de secteurs annuels.

3.4 TIC et commerce électronique

En 2020, 10 % des sociétés de 10 personnes ou plus utilisent des systèmes interconnectés

► **figure 1.**

Le recours est plus fréquent dans le secteur des transports (16 %), et plus rare dans le commerce de gros et le commerce et la réparation automobile, ainsi que dans l'hébergement et la restauration (7 %).

Parmi les sociétés de 10 personnes ou plus dotées de systèmes interconnectés, 38 % ont recours à des capteurs de suivi ou d'entretien des véhicules ou des produits. C'est le dispositif le plus fréquent. Jusqu'à sept sociétés sur dix l'utilisent dans la construction ou les transports, mais moins de deux sur dix dans le commerce de détail, l'hébergement et la restauration ou les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Optimiser la consommation d'énergie dans les locaux est une problématique générale, liée davantage à la taille de la société qu'à son activité ► **figure 2.** Parmi les sociétés dotées de systèmes interconnectés, l'utilisation d'un dispositif à cet effet concerne 53 % des grandes sociétés, contre 33 % des autres. Ce taux d'utilisation varie de 21 % dans les transports à 48 % dans le commerce de détail.

En 2019, 4 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont recours à l'impression 3D, réalisée en interne ou en faisant appel aux services d'une société filiale ou prestataire.

L'impression 3D progresse dans l'industrie (12 %, après 10 % en 2017), où elle est la plus répandue, en particulier dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques et de machines et équipements (36 %).

Pour 84 % des sociétés de 10 personnes ou plus, l'impression 3D sert avant tout à réaliser des prototypes et des maquettes. À l'origine, l'impression 3D ne permettait de fabriquer que ce type de produits. Avec les nouveaux matériaux d'impression, le procédé permet désormais de fabriquer d'autres biens, comme des outils ou des pièces détachées. Il concerne 46 % de ces sociétés utilisant l'impression 3D, soit 11 points de plus qu'en 2017. La pratique progresse à la fois pour les biens vendus (23 % après 15 %) et pour les biens utilisés en interne (37 % après 29 %).

En 2019, 17 % des sociétés de 10 personnes ou plus effectuent des ventes électroniques, composées des ventes web et des ventes **EDI** ► **figure 3.** Cette part augmente en fonction de la taille de la société : de 12 % pour les entreprises de 10 à 19 personnes à 45 % pour celles de 250 personnes ou plus. Les ventes électroniques concernent davantage les secteurs de l'hébergement (35 %) et du commerce (28 %). Elles sont en revanche marginales dans la construction (1 %).

Ces ventes électroniques représentent 23 % des ventes réalisées par les sociétés de 10 personnes ou plus en 2019, en légère progression par rapport à 2018 (+ 1 point). L'importance des ventes électroniques dans le total des ventes croît avec la taille des sociétés. Une vente sur trois est électronique pour les sociétés de 250 personnes ou plus, contre une sur vingt pour celles de 10 à 19 personnes. Un tiers des ventes réalisées dans l'industrie et dans les transports sont électroniques. ●

► Définitions

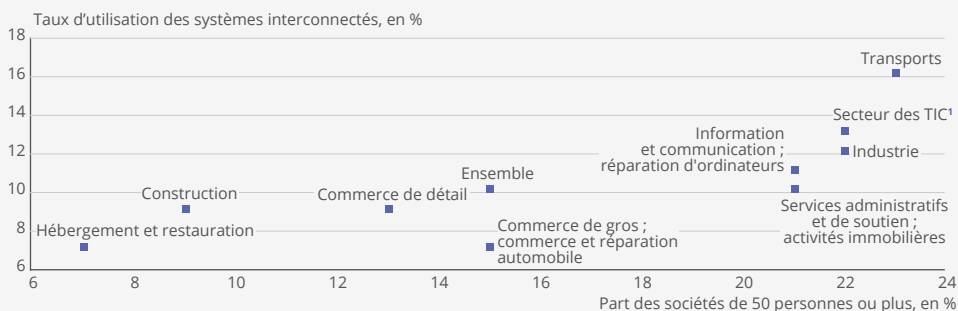
Le **secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)**, défini par l'OCDE, comprend l'ensemble des sociétés qui assurent la fabrication, la vente ou les services des produits qui permettent de saisir, transmettre ou afficher des données ou des informations électroniques. Il comprend les groupes 26.1 à 26.4, 26.8, 46.5, 58.2, 61, 62, 63.1 et 95.1 de la NAF rév. 2.

L'**échange de données informatisé (EDI)** est un terme générique pour désigner l'envoi ou la réception d'informations commerciales dans un format standard permettant leur traitement automatique (Edifact, XML, UBL, etc.) hors messages tapés manuellement. Il est essentiellement utilisé pour les échanges entre entreprises.

► Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2020 », *Insee Résultats*, avril 2021.
- « Internet des objets, impression 3D, robotique : des technologies davantage utilisées par les grandes sociétés », *Insee Première* n° 1854, avril 2021.

► 1. Utilisation des dispositifs interconnectés par secteur en fonction de la part des sociétés de 50 personnes ou plus en 2020

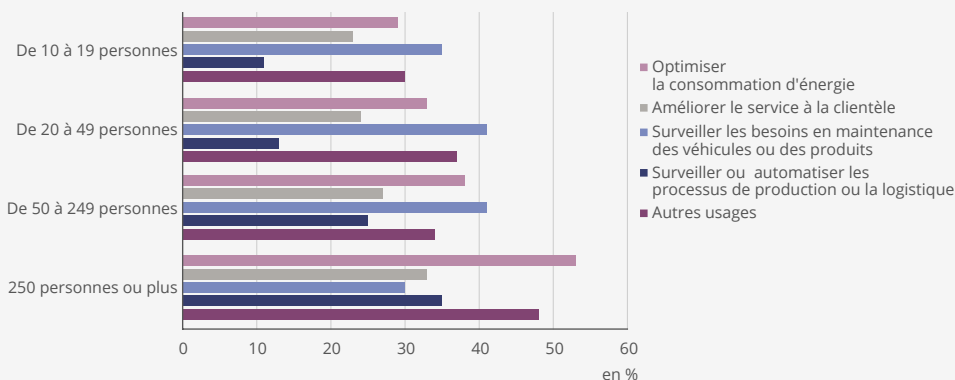


1 Technologies de l'information et de la communication.

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2020.

► 2. Principaux types d'utilisation des dispositifs interconnectés par taille d'entreprise



Champ : sociétés de 10 personnes ou plus qui utilisent des systèmes interconnectés, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2020.

► 3. Ventes électroniques selon le secteur et la taille en 2019

en %

	Part des sociétés qui ont réalisé des ventes électroniques	Part des ventes dans le chiffre d'affaires total du secteur
Industrie	20	35
Construction	1	0
Commerce	28	20
Transports	13	33
Hébergement et restauration	35	12
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	18	14
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	8	7
Activités spécialisées scientifiques et techniques	3	6
De 10 à 19 personnes	12	5
De 20 à 49 personnes	18	10
De 50 à 249 personnes	30	16
250 personnes ou plus	45	32
Ensemble	17	23

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2020.

3.5 Recherche et développement expérimental

En 2019, la dépense intérieure de **recherche et développement expérimental** (R&D) des sociétés implantées en France (DIRDE) s'établit à 35,2 milliards d'euros ► **figure 1**. Elle représente 66 % de la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental** (DIRD) globale. La DIRD des administrations (DIRDA) s'élève quant à elle à 18,2 milliards d'euros.

La DIRDE croît de 2,2 % en volume entre 2018 et 2019 (données semi-définitives), soit une hausse un peu plus prononcée que celle observée l'année précédente (+ 2,0 %, données définitives). La DIRDA ralentit sur un an (+ 0,5 %), après une progression de 1,3 % en 2018. Au total, la DIRD augmente de 1,6 % en 2019, après + 1,8 % en 2018.

En France, l'effort de recherche global s'élève à 2,19 % du PIB en 2019 ► **figure 2**. Il se situe au-dessus de celui de la moyenne des 27 pays de l'Union européenne (2,12 %), du Royaume-Uni (1,76 %) et de la plupart des pays d'Europe du Sud, comme l'Italie (1,47 %). Il reste inférieur à celui de l'Allemagne (3,19 %) et de certains pays d'Europe du Nord comme la Suède (3,39 %), le Danemark (2,91 %) et la Finlande (2,79 %).

La part des branches industrielles dans la DIRDE est stable sur un an à 70 %. Elles ont engagé 24,6 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D en 2019, dont 45 % sont réalisées par les trois principales branches de recherche industrielles : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale, et l'industrie pharmaceutique ► **figure 3**. La DIRDE de l'industrie automobile progresse de 4,0 % en volume sur un an, celle de la construction aéronautique et spatiale de 4,7 %, tandis que le recul de l'industrie pharmaceutique est très marqué (- 4,5 %).

En 2019, la part des branches des services au sein de la DIRDE est stable sur un an à 26 %. En un an, leurs dépenses intérieures de R&D augmentent de 3,0 % en volume, pour atteindre 9,2 milliards d'euros en 2019. En particulier, les dépenses

dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques progressent de 4,6 % en un an ; celles consacrées aux activités informatiques et services d'information augmentent de 8,1 %.

En 2019, 195 500 chercheurs et ingénieurs de R&D (y compris doctorants) en équivalent temps plein (ETP) sont employés pour mener des activités de R&D dans des sociétés implantées en France. Les **grandes entreprises** (GE) rassemblent 45 % de cet effectif, les **petites et moyennes entreprises** (PME) 30 % et les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) 25 % ► **figure 4**. Les grandes entreprises engagent 52 % de la DIRDE et reçoivent 73 % des financements publics directs.

En 2019, les ressources des sociétés implantées en France reçues de l'étranger (entreprises implantées à l'étranger, organismes nationaux étrangers ou organisations internationales) représentent 3,1 milliards d'euros ► **figure 6** (en hausse de 3,0 % par rapport à 2018) et financent 8,7 % de leurs travaux internes de R&D. La part des fonds en provenance de l'Union européenne (UE) dans ces ressources est de 9,9 %, alors qu'ils représentent plus de la moitié des financements étrangers reçus par les administrations situées en France (57,7 %, après 55,5 % en 2018).

En 2019, les filiales de groupes sous contrôle étranger implantées en France ont engagé 7,8 milliards d'euros de dépenses intérieures de R&D, soit 22,2 % de la DIRDE totale ► **figure 5**.

Moins de la moitié de ces dépenses (44,2 %) sont réalisées par des groupes ayant leur centre de décision dans l'UE et 22,8 % le sont par des filiales de groupes américains.

En 2019, la **dépense nationale de recherche et développement expérimental** (DNRDE) des sociétés implantées en France s'élève à 35,6 milliards d'euros, dont 5,3 milliards pour des financements de travaux de R&D réalisés à l'étranger. En 2019, la DNRDE progresse de 0,9 % en volume. ●

► Définitions

La **recherche et développement expérimental** (R&D) a été définie et codifiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La recherche et le développement expérimental englobent les activités créatives et systématiques des entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Elle englobe la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD), **dépense nationale de recherche et développement expérimental** (DNRD), **grandes entreprises** (GE), **entreprises de taille intermédiaire** (ETI), **petites et moyennes entreprises** (PME) : voir *Glossaire*.

► 1. Exécution de la DIRD et financement de la DNRD en France en 2019

	en milliards d'euros	
	DIRD	DNRD
Par les administrations¹	18,2	22,1
En % du PIB	0,75	0,91
Par les entreprises	35,2	35,6
En % du PIB	1,44	1,46
Ensemble	53,4	57,7
En % du PIB	2,19	2,37

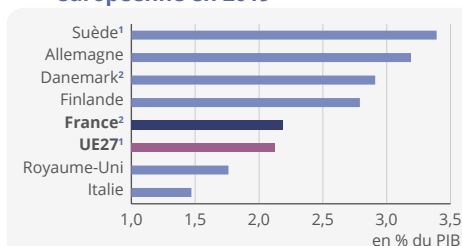
1 Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

Note : données semi-définitives.

Champ : France.

Source : Mesri-Sies.

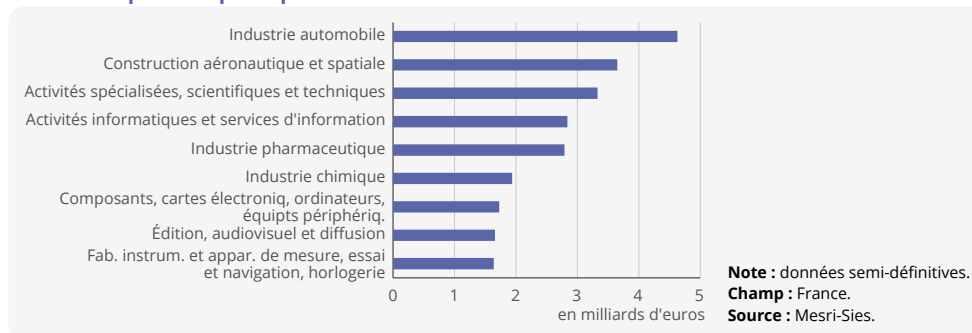
► 2. Effort de recherche dans l'Union européenne en 2019



1 Données estimées. 2 Données semi-définitives.

Sources : Mesri-Sies ; OCDE.

► 3. DIRDE pour les principales branches de recherche en 2019

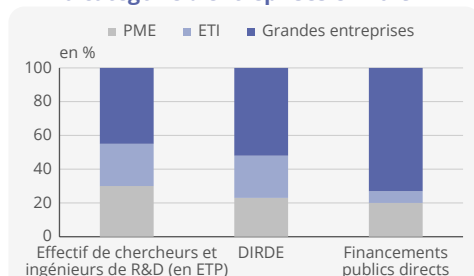


Note : données semi-définitives.

Champ : France.

Source : Mesri-Sies.

► 4. Concentration de la R&D en fonction de la catégorie d'entreprises en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Note : données semi-définitives.

Champ : France.

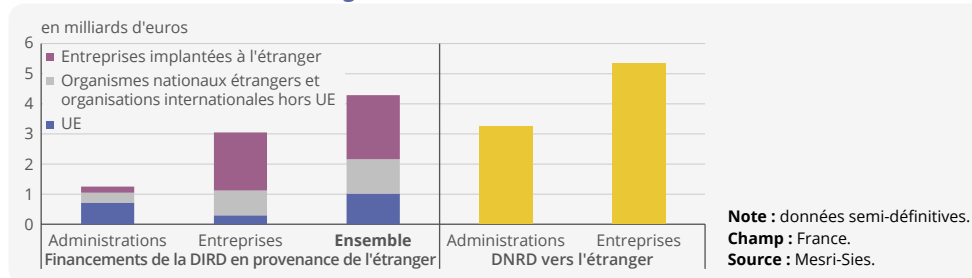
Sources : Insee ; Mesri-Sies.

► 5. DIRDE et chercheurs des filiales sous contrôle étranger en 2019

	DIRDE (en milliards d'euros)	Chercheurs et ingénieurs de R&D (en milliers d'ETP)
Union européenne	3,5	19,9
dont : Pays-Bas	0,4	3,1
Allemagne	1,3	6,4
Europe hors UE	1,8	9,2
dont Royaume-Uni	0,4	2,9
Reste du monde	2,6	13,4
dont États-Unis	1,8	9,3
Ensemble des filiales sous contrôle étranger	7,8	42,5
Ensemble des entreprises	35,2	195,5

Note : données semi-définitives. Les données sont relatives aux nationalités des centres de décision. Sont entendues ici comme filiales sous contrôle étranger les sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société étrangère. **Champ :** France. **Sources :** Insee ; Mesri-Sies.

► 6. Flux financiers avec l'étranger en 2019



Note : données semi-définitives.

Champ : France.

Source : Mesri-Sies.

3.6 Innovation

Entre 2016 et 2018, 41 % des sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête capacité à innover et stratégie CIS 2018** ont innové ► **figure 1**. L'**innovation** est entendue ici **au sens large** ; elle comprend les innovations de produits (biens et services) ou l'amélioration significative des procédés de production, y compris des méthodes d'organisation et de marketing, mais également le développement d'activités de recherche et développement (R&D). 33 % des sociétés ont innové en procédés, et 25 % ont introduit un nouveau produit (bien ou service). Pour 68 % d'entre elles ce produit était nouveau pour au moins un de leurs marchés.

Le secteur de l'information-communication est le plus actif en matière d'innovation : 69 % des sociétés de ce secteur ont innové entre 2016 et 2018. Il est suivi par l'industrie avec 56 % de sociétés innovantes, devant les activités financières et d'assurance (49 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (48 %). À l'inverse, la construction (26 %), les transports et l'entreposage (30 %) et l'hébergement-restauration (31 %) sont les secteurs parmi lesquels la proportion de sociétés innovantes est la plus faible.

Les sociétés de 250 salariés ou plus sont deux fois plus nombreuses à innover au sens large que celles de 10 à 19 salariés (74 % contre 36 %). La proportion de sociétés innovantes est plus élevée parmi les sociétés appartenant à un groupe (50 %, contre 35 % pour les sociétés

indépendantes) et parmi celles ayant réalisé une partie de leur chiffre d'affaires à l'étranger en 2018 (60 %, contre 33 % des sociétés dont le marché est national) ► **figure 2**.

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 14 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes en produits. Il est relativement plus élevé dans l'information-communication (22 %) et plus faible dans les secteurs des transports et de l'entreposage et des activités immobilières (inférieur à 9 %).

Les dépenses liées aux **activités d'innovation** représentent 4 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes, dont deux tiers pour la recherche et développement (R&D).

Parmi les sociétés innovantes, 44 % ont reçu des financements pour les activités d'innovation ► **figure 3**. Les crédits d'impôt (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation) et autres exonérations fiscales et sociales dédiés à l'innovation (jeune entreprise innovante, jeune entreprise universitaire, etc.) ou à la R&D (hors crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE) sont les modes de financement les plus utilisés : 26 % des sociétés innovantes en ont bénéficié. Viennent ensuite le recours aux capitaux propres ou aux emprunts (23 %) et les subventions ou prêts subventionnés, qu'ils proviennent d'organismes nationaux, des collectivités locales ou de l'Union européenne (15 %). Ces sources de financement peuvent se cumuler. ●

Avertissement

Plusieurs changements méthodologiques dans l'enquête *capacité à innover et stratégie* (CIS) 2018 rendent difficile la comparaison avec les enquêtes précédentes. D'une part, les innovations en organisation et en marketing sont désormais considérées comme des innovations de procédés. D'autre part, les activités de R&D sont désormais prises en compte dans la définition des sociétés innovantes.

► Définitions

Enquête capacité à innover et stratégie (CIS), **innovation**, **activités d'innovation** : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Le numérique stimule l'innovation dans le secteur tertiaire », *Insee Première* n° 1811, août 2020.
- « L'innovation dans les sociétés en 2018 – Enquête capacité à innover et stratégie (CIS) », *Insee Résultats*, août 2020.
- « Évaluation du crédit d'impôt innovation : dynamique des bénéficiaires depuis son introduction », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Une certaine convergence de l'innovation dans les entreprises en Europe », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « La moitié des sociétés procèdent à des innovations », *Insee Première* n° 1709, septembre 2018.

► 1. Proportion de sociétés innovantes entre 2016 et 2018 selon le type d'innovation, la taille et le secteur d'activité

en %

	Ensemble ¹	Innovation en produits	Innovation en procédés
De 10 à 49 salariés	36	21	30
De 50 à 249 salariés	55	38	43
250 salariés ou plus	74	57	61
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	56	37	43
Construction	26	12	22
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	35	21	29
Transports et entreposage	30	15	27
Hébergement et restauration	31	18	25
Information et communication	69	55	56
Activités financières et d'assurance ²	49	31	41
Activités immobilières	40	26	37
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	48	30	38
Activités de services administratifs et de soutien	33	18	30
Ensemble	41	25	33

1 L'ensemble comprend les innovations en produits et en procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R&D.

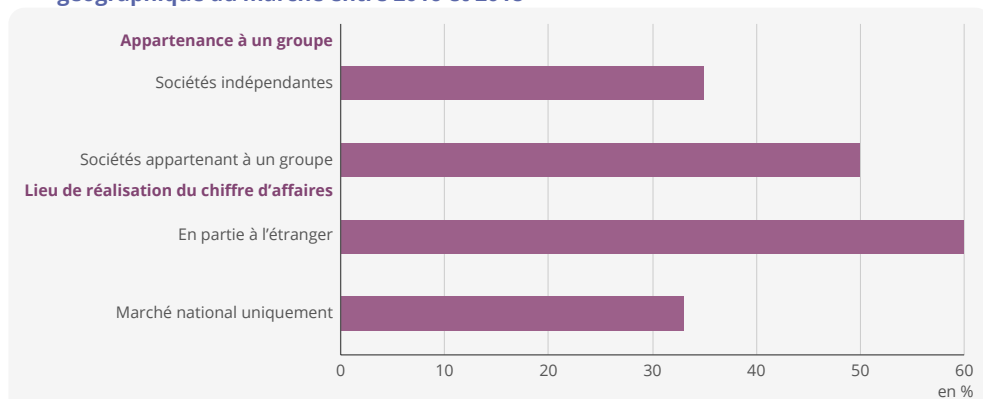
2 Y compris *holdings* financières.

Lecture : entre 2016 et 2018, 41 % des sociétés sont innovantes au sens large, 25 % sont innovantes en produits et 33 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et les deux types d'innovation.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.

► 2. Proportion de sociétés innovantes selon l'appartenance à un groupe ou la localisation géographique du marché entre 2016 et 2018



Lecture : entre 2016 et 2018, 50 % des sociétés appartenant à un groupe sont innovantes au sens large, elles sont 35 % parmi les sociétés indépendantes.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.

► 3. Proportion de sociétés innovantes ayant reçu des financements pour innover entre 2016 et 2018

en % des sociétés innovantes

Capitaux propres ou emprunts	23
Subventions ou prêts subventionnés	15
Crédits d'impôts (CIR, CII) et autres exonérations fiscales et sociales dédiés à l'innovation ¹	26
Ensemble	44

1 Jeune entreprise innovante, jeune entreprise universitaire, etc.

Lecture : entre 2016 et 2018, 44 % des sociétés innovantes ont reçu un financement pour leurs activités d'innovation. Différents modes de financement peuvent se cumuler.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus ayant innové entre 2016 et 2018, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.

3.7 Impôt sur les sociétés

Au titre de l'année 2019, 2 millions d'entreprises ayant une activité en France sont **redevables** de l'impôt sur les sociétés (IS) ► **figure 1**.

La population de redevables, en hausse de 6 % par rapport à 2018, compte 90 % de microentreprises ; près de 3 redevables sur 10 (28 %) sont actifs dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration ► **figure 2**.

Un redevable sur deux (50 %) déclare un bénéfice fiscal : les microentreprises sont majoritairement déficitaires (52 %) quand plus de 65 % des PME, ETI et grandes entreprises ont un résultat imposable strictement positif.

Pour la population d'ensemble des redevables bénéficiaires (1 006 000 entreprises), l'**IS brut**, c'est-à-dire l'impôt dû avant prise en compte des réductions et **crédits d'impôts**, s'élève à 64,7 milliards d'euros contre 55,1 milliards d'euros en 2018 ► **figure 3**, ► **figure 4**. La hausse de l'IS brut est due à la hausse du bénéfice fiscal.

À périmètre constant, c'est-à-dire en retenant uniquement les redevables ayant déposé des déclarations de résultat au titre des années 2018 et 2019, le montant d'IS brut augmente de 17,3 % (63,0 milliards d'euros en 2019 contre 53,7 milliards d'euros en 2018).

Deux tiers des 35 000 **groupes fiscaux** déclarent 33,9 milliards d'euros d'IS brut, soit 52 % de l'IS brut total. Ces groupes fiscaux comptent 98 000 filiales **assujetties** à l'IS dont les bénéficiaires ne sont toutefois jamais imposés directement : en effet, par le mécanisme de l'intégration fiscale, ils sont ajoutés aux déficits du groupe pour former le résultat qui sera déclaré par la société dite « tête de groupe », seule redevable de l'impôt.

Par ailleurs, ces groupes détiennent 61 % du montant total des **créances fiscales** (6,8 milliards d'euros sur 11,1 milliards d'euros). Ce montant est en repli de 62 % par rapport à 2018 (29,3 milliards d'euros) en

raison de la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et son remplacement par une baisse de cotisations sociales employeurs. Le montant des créances fiscales hors CICE progresse de 6 % entre 2018 et 2019 passant de 10,5 à 11,1 milliards d'euros.

Dans le même temps, la baisse du taux normal d'IS entamée en 2017 se poursuit : pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, le taux normal de 28 % s'applique à toutes les entreprises redevables jusqu'à 500 000 euros de bénéfices. Un nouveau taux de 31 % (au lieu de 33,1/3 %) s'applique aux bénéfices supérieurs à 500 000 euros pour les sociétés ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 250 millions d'euros. Pour les autres entreprises, le taux de 33,1/3 % reste en vigueur sur les bénéfices supérieurs à 500 000 euros.

Ainsi, en 2019, 38 % des redevables bénéficiaires (387 000 entreprises) ont été imposées au taux de 28 % sur tout ou partie de leur bénéfice ; cette proportion était de 36 % en 2018 (333 000 entreprises). Pour les 32 000 entreprises concernées par le taux d'IS à 31 % sur une partie de leur bénéfice, l'économie totale d'impôt réalisée s'élève à 970 millions d'euros, sur un bénéfice de 41,5 milliards d'euros. L'impôt brut est réduit en moyenne de 30 000 euros par entreprise bénéficiant de ce changement législatif. Ce sont les ETI qui bénéficient le plus de cette économie, ces dernières diminuant leur impôt brut de 147 000 euros en moyenne par entreprise. L'économie moyenne d'impôt brut est d'environ 11 000 euros pour une microentreprise et de 25 000 euros pour une PME hors microentreprise.

Selon la trajectoire prévue d'allègement de la fiscalité pesant sur les entreprises, le taux normal d'IS sera de 25 % en 2022 pour l'ensemble des structures déclarant des bénéfices imposables en France. Le taux réduit de 15 % continuera à s'appliquer jusqu'à 38 120 euros de bénéfice pour les petites et moyennes entreprises. ●

► Définitions

Le **redevable** est la personne morale devant s'acquitter du paiement de l'impôt. Toute entreprise indépendante est à la fois **assujettie** et redevable de l'IS. Dans le cas d'un groupe fiscal, seule l'entreprise tête de groupe est redevable de l'impôt.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise, dite tête de groupe.

Chaque entreprise redevable de l'IS doit verser à l'État un impôt assis sur le bénéfice fiscal du dernier exercice clos, et peut bénéficier de réductions d'impôt ou être titulaire de créances fiscales. Les **créances fiscales** ont pour but d'alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l'activité des entreprises. Elles naissent d'un droit acquis au titre de crédits d'impôts.

Le titulaire de créances peut, soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l'impôt dû. En raison de la mécanique de l'IS, les paiements des créances sont répartis sur plusieurs années budgétaires, en général les années N et N+1.

IS brut, crédit d'impôt : voir *Glossaire*.

► 1. Répartition de l'impôt sur les sociétés brut et des créances d'impôt par catégories d'entreprises en 2019

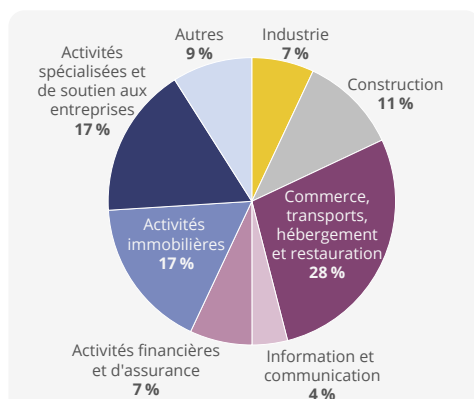
	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	1 813 400	194 900	7 000	300	2 015 600
Part des entreprises déclarant un bénéfice (en %)	48,2	65,3	69,1	76,2	49,9
Impôt sur les sociétés brut (en milliards d'euros)	10,2	16,0	13,8	24,7	64,7
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôt	139 900	58 400	4 200	300	202 800
Part de redevables titulaires d'un crédit d'impôt au titre de 2019 (en %)	7,7	29,9	60,5	100,0	10,1
Crédits d'impôt (en milliards d'euros)	1,0	2,9	2,5	4,7	11,1

Lecture : en 2019, 300 grandes entreprises sont redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 2. Répartition des redevables par secteur d'activité en 2019

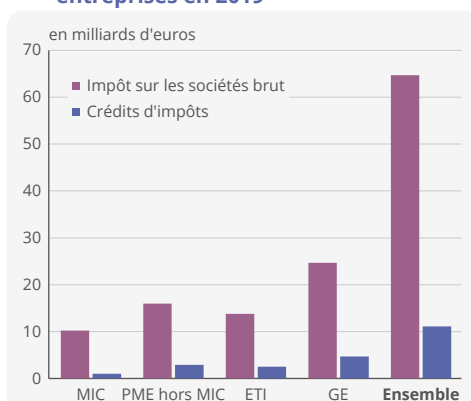


Lecture : en 2019, 7 % des entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés appartient au secteur de l'industrie.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 3. Répartition de l'IS brut et des crédits d'impôts selon la catégorie des entreprises en 2019

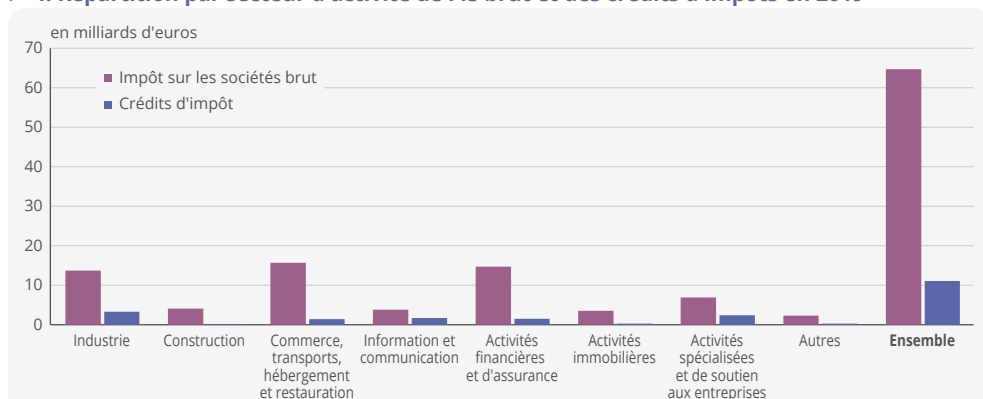


Lecture : en 2019, l'impôt sur les sociétés brut s'élève à 64,7 milliards d'euros pour l'ensemble des entreprises redevables.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

► 4. Répartition par secteur d'activité de l'IS brut et des crédits d'impôts en 2019



Lecture : en 2019, le montant de l'impôt sur les sociétés brut des entreprises du secteur de la construction s'élève à 4,1 milliards d'euros.

Champ : France, redevables de l'impôt sur les sociétés (IS).

Source : DGFIP.

3.8 Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises s'élève à 137 milliards d'euros en 2020, en baisse de près de 4 milliards d'euros par rapport à 2019 ► **figure 1**. Elle représente 6,0 % du PIB, proportion en hausse de 0,2 point par rapport à 2019 du fait d'une baisse de 5,5 % de la valeur du PIB entre 2019 et 2020.

Cette fiscalité est composée à 48 % par la taxation du résultat des entreprises (impôt sur les sociétés, ou impôt sur le revenu pour les entreprises individuelles). Viennent ensuite la taxation du capital (21 % du total), celle de la masse salariale (17 %) et celle du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (14 %).

Les recettes d'impôt issues de la fiscalité directe ont baissé de 2,7 % entre 2019 et 2020. Ce recul est lié à la baisse des recettes de l'impôt sur les sociétés (IS) de 3,7 milliards d'euros (soit - 6 %) qui suit celle de l'activité économique (recul du PIB en valeur de 5,5 %). La baisse des recettes de l'IS brut résulte d'abord de la contraction des bénéfices des entreprises, sous l'effet de la crise sanitaire et des mesures de restriction de l'activité économique, non compensée par le niveau élevé du solde d'impôt sur les sociétés de 2019 payé en 2020. Dans une moindre mesure, l'impôt est également réduit par la baisse du taux d'IS : pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 250 millions d'euros, la fraction de bénéfice supérieure à 500 000 euros est imposée au taux de 28 % (au lieu de 31 %) ; pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 250 millions d'euros, la fraction de bénéfice supérieure à 500 000 euros est imposable au taux de 31 % (au lieu de 33,1/3 %).

La taxation du capital augmente légèrement en 2020 (+ 0,4 milliard d'euros). Cette progression (+ 1,6 %) repose essentiellement sur la hausse des recettes de la taxe sur le foncier bâti et non bâti de 283 millions d'euros entre 2019 et 2020 (+ 1,8 %).

Les recettes fiscales sur la masse salariale sont stables entre 2019 et 2020 et s'établissent à 23 milliards d'euros, soit 1 % du PIB. Ce montant comprend désormais l'ensemble des contributions des entreprises au financement de la formation professionnelle. Les recettes de la taxe d'apprentissage s'élèvent ainsi au total à 8,8 milliards d'euros pour 2020, en recul de 0,4 milliard d'euros par rapport à 2019.

Par ailleurs, les recettes de la taxation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée sont stables entre 2019 et 2020 (19,1 milliards d'euros) ► **figure 2**. La perte de recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) de 0,2 milliard d'euros en 2020 (- 1,5 %) est compensée par la hausse de la contribution de solidarité des sociétés (C3S) pour le même montant.

En 2020, la fiscalité directe des entreprises affectée à l'État représente 2,9 % du PIB comme en 2019 ► **figure 3**. Cependant, du fait d'un repli du PIB, les sommes affectées à l'État à ce titre reculent de 5,9 %. La fiscalité directe affectée aux collectivités locales représente 1,8 % du PIB en 2020, et celle aux administrations de sécurité sociale 0,8 % du PIB. Ces proportions sont stables par rapport à 2019, en l'absence de modification législative significative sur les impôts dévolus à ces affectataires. ●

Avertissement

Le montant d'impôt sur la taxation de la masse salariale a été réévalué par rapport aux éditions précédentes, du fait de l'intégration d'informations indisponibles jusqu'à présent sur l'ensemble des contributions des entreprises à la taxe d'apprentissage. Les données antérieures à 2019 seront révisées dans les prochaines éditions.

► Définition

La **fiscalité directe** désigne l'ensemble des impôts supportés et payés par la même personne morale ou physique (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. À ce titre, la TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises et n'est donc pas un impôt direct.

Pour plus de définitions concernant cette fiche, voir *Glossaire*.

► 1. Répartition de la fiscalité assise sur les entreprises

en millions d'euros

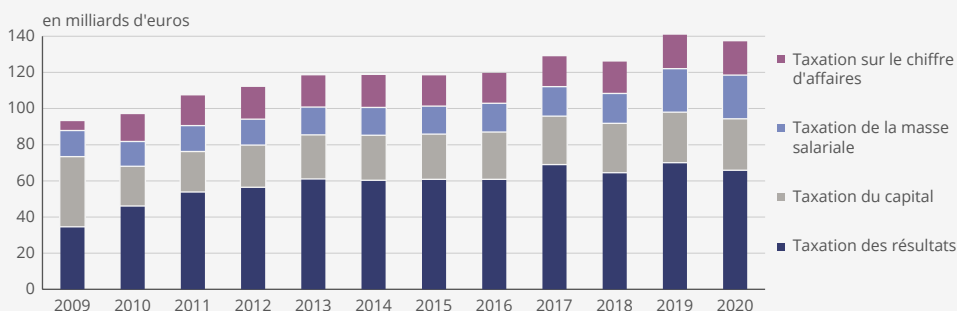
	2017	2018	2019	2020
Taxation des résultats	69 443	64 892	70 411	66 220
Impôt sur les sociétés (IS)	57 411	54 364	59 109	55 432
Impôt sur le revenu (IR)	9 213	9 406	10 062	9 617
Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)	1 142	1 118	1 240	1 171
Taxe de 3 % sur les versements de dividendes	1 677	4	0	0
Taxation du capital	26 813	27 280	28 025	28 464
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 659	6 829	7 081	7 142
Taxe sur le foncier bâti et non bâti	15 054	15 481	15 837	16 120
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 329	1 346	1 408	1 444
Imposition forfaitaire sur les pylônes	251	258	272	282
Taxe sur les surfaces commerciales	1 145	977	992	981
Taxes perçues au profit des CCI	871	720	655	645
Taxe perçue au profit des Chambres des métiers	229	196	200	201
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	638	751	767	801
Taxe sur les bureaux	637	722	813	848
Taxation de la masse salariale	15 594	15 829	23 322	23 351
Taxe sur les salaires (TS)	13 846	13 891	14 111	14 536
Taxe d'apprentissage (TA)	1 748	1 938	9 211	8 815
Taxation de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires	17 129	18 033	19 150	19 136
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	13 567	14 264	15 251	15 028
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)	3 562	3 769	3 899	4 108
Ensemble	128 979	126 034	140 908	137 171

Note : la série de la taxation de la masse salariale a été rétropolée en 2019 et 2020 à la suite de la mise à disposition de données relatives à l'ensemble des contributions des entreprises à la taxe d'apprentissage.

Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

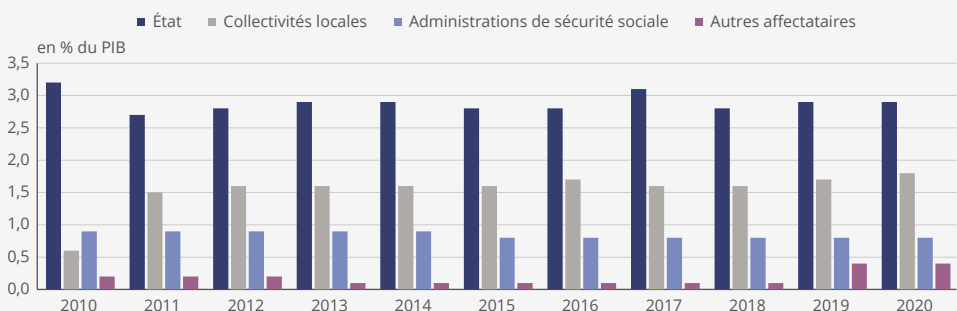
► 2. Niveaux de la fiscalité directe due par les entreprises par type d'assiette imposée



Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

► 3. Fiscalité directe sur les entreprises par affectataire



Note : les séries ont été rétropolées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.

Champ : France.

Sources : DGFIP ; Insee, comptes nationaux.

3.9 Financement des PME

D'après les données du **Service central des risques**, les encours de crédits mobilisés accordés aux PME atteignent 523,7 milliards d'euros à la fin décembre 2020, soit une hausse de 20 % sur un an ► **figure 1**. Ils représentent 44 % du total des encours mobilisés. Pour les autres catégories d'entreprises aussi, les encours augmentent fortement sur la période : + 8,9 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et + 7,4 % pour les grandes entreprises (GE). La crise sanitaire a provoqué un fort besoin en trésorerie pour les entreprises auquel répond le recours au crédit, porté notamment par le dispositif de prêts garantis par l'État (PGE).

Les catégories retenues ici isolent certaines **sociétés civiles immobilières** (SCI) et les entreprises qui n'ont pas pu être classées en fonction des critères LME. Les encours de crédits mobilisés accordés à ces entreprises représentent 197 milliards d'euros fin décembre 2020 (17 % du total) et augmentent de 8 % sur l'année.

L'ensemble des activités immobilières représente près du quart de l'encours des crédits mobilisés par les PME (122,2 milliards d'euros). Viennent ensuite le commerce et la réparation automobile (81,0 milliards), l'industrie (57,2 milliards), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (55,3 milliards) et le soutien aux entreprises (49,8 milliards). Les autres secteurs portent chacun entre 35 et 38 milliards d'euros d'encours, hormis le transport (15,8 milliards) et l'information-communication (11,1 milliards) ► **figure 2**.

Pour leurs besoins d'exploitation, les PME font appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit pouvant être utilisées au cours de l'année. En 2020, 38 % des PME déclarent chaque trimestre avoir formulé une demande de lignes de crédit. Hors tirage sur ces lignes de crédit préalablement

accordées, les PME demandent par ailleurs des crédits de trésorerie et d'investissement. En cours d'année 2020, la demande porte surtout sur les crédits de trésorerie : plus de 40 % des PME interrogées demandent un crédit de trésorerie au deuxième trimestre. Ce taux revient à 12 % en fin d'année, soit le double des années précédentes. Inversement, à cette date, 15 % des PME expriment des demandes de crédits d'investissement ► **figure 3**, contre 22 % fin 2019. Comme en 2019, l'accès au crédit d'investissement en 2020 se situe à un niveau élevé : 98 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits demandés. 90 % des PME obtiennent entre 75 % et 100 % des crédits de trésorerie demandés, ce qui est plus qu'en 2019. L'autocensure paraît marginale avec seulement moins de 1 % des PME qui indiquent ne pas demander de crédit de trésorerie ou d'investissement en raison d'une crainte d'un refus du banquier.

Au cours de l'année 2020, les prêts garantis par l'État et la politique monétaire permettent aux entreprises françaises de se financer à des conditions jamais observées par le passé. Le taux des crédits aux PME (hors microentreprises) est de 1,2 % en décembre 2020, en baisse de 40 points de base en moyenne sur un an ► **figure 4**. L'écart par rapport aux taux appliqués aux grandes entreprises – présentant généralement des niveaux de risque plus faibles –, presque nul en avril, revient à + 50 points de base en décembre.

La « **cotation Banque de France** » permet de ventiler le total des encours mobilisés par **classe de risque**. Cette cotation est une appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La part des crédits mobilisés par les PME qui bénéficient des meilleures cotes (ensemble des cotes 3 et 4) se réduit avec la crise, passant de 55,1 % en 2019 à 52,8 % en 2020 ► **figure 5**. ●

► Définitions

Classes de risque, cotation Banque de France, Service central des risques de la Banque de France, société civile immobilière (SCI) : voir *Glossaire*.

► 1. Encours de crédits aux entreprises résidentes en 2020

encours en milliards d'euros, évolution en %

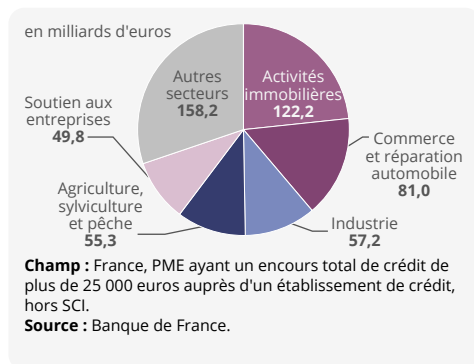
	Nombre d'entreprises	Crédits mobilisés		Crédits mobilisés et mobilisables	
		Encours	Évolution en % déc. 2020/déc. 2019	Encours	Évolution en % déc. 2020/déc. 2019
PME	1 305 282	523,7	20,3	591,4	19,5
Entreprises de taille intermédiaire	6 062	303,7	8,9	389,9	8,2
Grandes entreprises	292	165,6	7,4	337,0	7,7
Ensemble hors divers SCI¹	1 311 636	993,0	14,4	1 318,3	12,8
Divers SCI ¹	624 631	197,0	8,0	211,1	8,1
Ensemble	1 936 267	1 190,0	13,3	1 529,4	12,1

1 SCI : sociétés civiles immobilières et entreprises non catégorisées en fonction des critères LME.

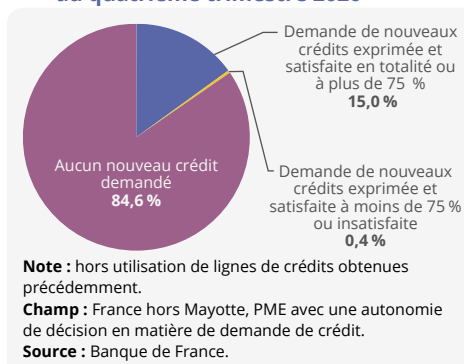
Champ : France, y compris entrepreneurs individuels. Entreprises ayant contracté un crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit français.

Source : Banque de France.

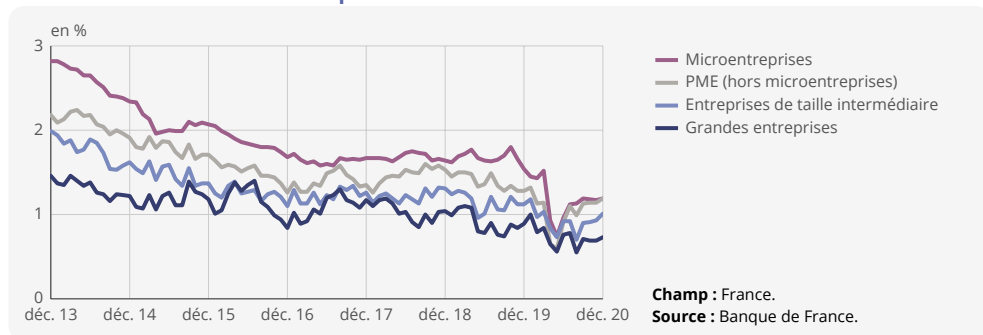
► 2. Crédits mobilisés par les PME en 2020 par secteur



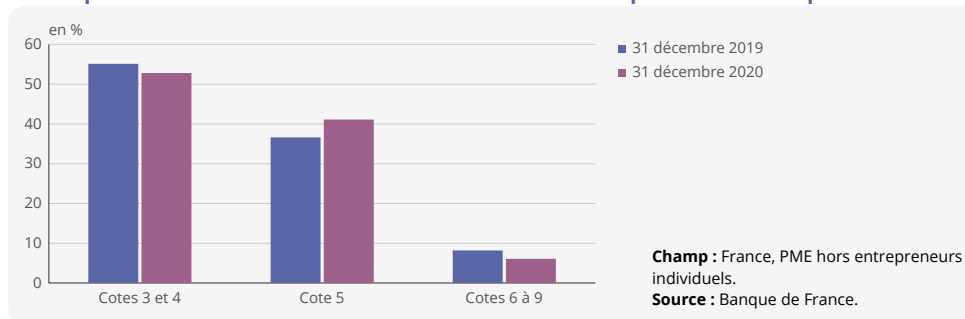
► 3. Demande et obtention de nouveaux crédits d'investissement par les PME au quatrième trimestre 2020



► 4. Taux des crédits aux entreprises



► 5. Répartition des encours de crédits mobilisés aux PME par classe de risque



Fiches thématiques

Énergie et développement durable



4.1 Consommation d'énergie dans l'industrie

En 2019 en France, la **consommation brute d'énergie** de l'industrie (hors industrie de l'énergie et artisanat commercial) s'élève à 35,4 millions de **tonnes d'équivalent pétrole** (TEP) hors carburant ► **figure 1**. Le secteur le plus énergivore est l'industrie chimique, suivi de la métallurgie et fabrication de produits métalliques. Alors que le premier consomme beaucoup de gaz et d'autres produits pétroliers, le second est plutôt utilisateur de **combustibles minéraux solides** (CMS).

L'hydrogène, suivi pour la première fois en 2019, est consommé par 1,1 % des établissements industriels. Il est majoritairement utilisé pour la combustion (64 %) et plus marginalement en tant que matière première pour des besoins non énergétiques (raffinage, production d'ammoniac, etc.). La chimie-pharmacie concentre l'essentiel de la consommation de cette énergie (93 %).

En 2019, la consommation brute d'énergie de l'industrie baisse de 1,6 % et atteint son point le plus bas depuis le début de la série en 2005 ► **figure 2**. Depuis 2016, l'indice de la production industrielle et la consommation d'énergie évoluent différemment. En effet, l'activité augmente (+ 3,9 %) entre 2016 et 2019, alors que la consommation d'énergie diminue (- 3,7 %), témoignant d'une amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie ► **figure 3**. Ce n'était pas le cas entre 2011 et 2016 : production industrielle et consommation d'énergie évoluaient dans le même sens.

En 2019, la facture énergétique recule de 5 % après une augmentation de 9 % en 2018. Cette baisse, plus marquée que celle de la consommation, s'explique par un repli des prix de toutes les énergies, excepté l'électricité. Le prix moyen des **produits pétroliers** chute (- 15 %) ► **figure 4** après de fortes hausses en 2017 (+ 22 %) et en 2018 (+ 20 %). Il atteint 397 euros par TEP contre 465 en 2018 et même 583 euros au point haut de 2012. Le prix du gaz baisse de 6 % en 2019 pour s'établir à 24 euros le mégawattheure (MWh) (soit 318 euros par TEP). Il a chuté de 25 % depuis 2013. Le prix de la vapeur baisse aussi (- 11 %) à 305 euros par TEP. Le prix moyen des combustibles minéraux solides (CMS) diminue légèrement depuis deux ans (- 1 % en 2019 après - 2 % en 2018) et s'établit à 268 euros par TEP, après une très forte hausse (+ 47 %) en 2017. La houille représente 93 % des quantités de CMS achetées.

Entre 2005 et 2019, la répartition de la consommation par type d'énergie a peu varié. Hors usage comme matière première, le gaz et l'électricité restent les deux énergies les plus consommées, à parts quasi égales ; elles représentent à elles deux près de 70 % de la consommation d'énergie totale. La part des CMS recule légèrement à 5,5 %. Celle des produits pétroliers reste stable en 2019 (4,3 %), après une baisse régulière depuis 2005 où elle était légèrement supérieure à 10 %. Enfin, celle des **autres énergies** (bois, liqueur noire, etc.) décroît légèrement en 2019 et représente 13,8 % de la consommation énergétique. ●

► Définitions

La **consommation brute d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

En plus de l'électricité, du gaz naturel, des autres gaz et de la vapeur, l'**enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie** (EACEI) recense les combustibles usuels comprenant : les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon) et les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique). L'EACEI recense également les **autres énergies** suivantes : le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les autres combustibles renouvelables ou non.

La **tonne d'équivalent pétrole** (TEP) représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Les consommations d'énergie dans l'industrie en 2019 », *Insee Résultats*, juin 2021.
- « Depuis 2016, l'efficacité énergétique progresse dans l'industrie », *Insee Focus* n° 194, décembre 2020.

► 1. Consommation brute d'énergie y c. usage matières premières, par type et secteur en 2019

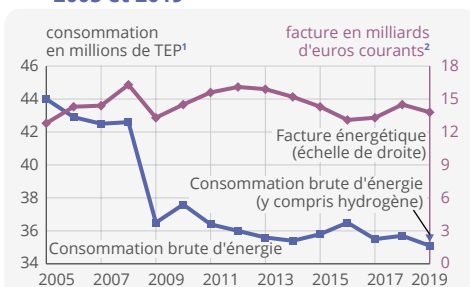
en milliers de tonnes d'équivalent pétrole

	Combustibles				Consommation d'électricité (y c. autoproduite)	Vapeur achetée	Hydrogène	Ensemble
	Gaz	CMS ¹	Produits pétroliers	Autres énergies				
Industrie extractive, récupération	119	0	97	20	120	20	0	376
Industrie agroalimentaire	2 479	183	141	169	1 721	271	3	4 966
Textiles, habillement, cuir et chaussures	122	0	13	0	108	10	0	254
Bois, papier et imprimerie	875	11	59	1 540	891	307	0	3 683
Chimie	2 857	324	2 764	1 590	1 710	1 052	272	10 569
Pharmacie	157	0	3	11	201	28	0	400
Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques	1 823	250	600	581	1 280	61	2	4 597
Métallurgie et produits métalliques	1 343	4 650	186	7	2 235	33	15	8 470
Équipements électriques, électroniques, informatiques ; machines	255	14	32	2	509	2	3	816
Matériels de transport	407	6	23	12	561	29	0	1 038
Autres industries manufacturières y c. réparation et installation	72	0	19	12	127	4	0	234
Ensemble	10 509	5 437	3 937	3 944	9 464	1 818	295	35 404

1 CMS : combustibles minéraux solides. **Champ** : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2019.

► 2. Consommation brute d'énergie et facture énergétique de l'industrie entre 2005 et 2019

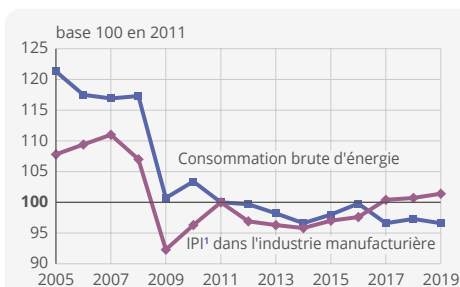


1 TEP : tonne d'équivalent pétrole. **2** La facture énergétique comprend les achats d'électricité, de vapeur, de gaz, de combustibles minéraux solides et de produits pétroliers. Elle comprend également le bois acheté depuis 2012 et l'hydrogène depuis 2019.

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

Sources : Insee, service statistique publique, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) de 2005 à 2019.

► 3. Production et consommation d'énergie dans l'industrie de 2005 à 2019

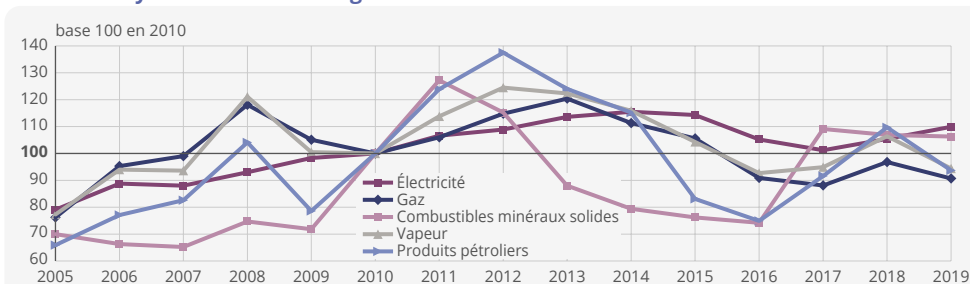


1 IPI : indice de la production industrielle, en moyenne annuelle des données mensuelles CVS-CJO.

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

Source : Insee, service statistique publique, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) de 2005 à 2019.

► 4. Prix moyen annuel des énergies achetées dans l'industrie



Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

Source : Insee, service statistique publique, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) de 2005 à 2019.

4.2 Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement

En 2019, 38 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 1,7 milliard d'euros (+ 10 % par rapport à 2018), dont 80 % pour les investissements et 20 % pour les études ► **figure 1**. 88 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé de telles dépenses antipollution, contre 24 % des établissements de 20 à 49 salariés. Alors qu'ils ne représentent que 3 % des établissements, les grands établissements réalisent un tiers des dépenses.

Quatre secteurs concentrent 71 % des dépenses engagées : l'énergie (660 millions d'euros), les industries agroalimentaires (248 millions d'euros), la chimie (146 millions d'euros), et la métallurgie (131 millions d'euros). En un an, les dépenses dans l'énergie augmentent de 44 %. En revanche, les dépenses chutent fortement dans l'industrie chimique (- 42 %).

Les investissements augmentent pour la deuxième année consécutive (+ 12 % en 2019, après + 10 % en 2018 ► **figure 2**) après 5 années de baisses entre 2012 et 2017 (de 1,4 milliard d'euros en 2012 à 1,1 milliard en 2017). 48 % des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les effets de l'activité sur la qualité de l'air (328 millions d'euros) ou, *via* les émissions de gaz à effet de serre, sur l'équilibre du climat (311 millions d'euros) ► **figure 3**. Les investissements pour limiter les gaz à effet de serre ont plus que doublé en deux ans :

311 millions d'euros en 2019, contre 119 millions en 2017. Depuis 2019, la loi Énergie et Climat oblige les entreprises de plus de 500 salariés à établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et un plan d'action pour réduire leurs émissions. Les autres principales dépenses concernent les eaux usées (212 millions d'euros), les sols (163 millions d'euros) et les sites, les paysages et la biodiversité (145 millions d'euros).

Les investissements antipollution sont de deux types : les investissements spécifiques, qui représentent 88 % des montants en 2019, et les investissements intégrés. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement. La moitié des investissements spécifiques (590 millions d'euros ► **figure 4**) sont destinés au prétraitement, au traitement ou à l'élimination de la pollution : ils ont pour objectif de réduire l'impact négatif de l'activité des entreprises sur l'environnement. Par ailleurs, 38 % de ces investissements (445 millions d'euros) ont pour objet de prévenir les pollutions, ce qui traduit une volonté des entreprises d'agir en amont du processus de production.

Les investissements intégrés correspondent aux surcoûts liés à l'intégration dans l'outil de production de produits ou procédés moins polluants que ceux disponibles de manière standard sur le marché. Ces investissements ont augmenté en 2019 (+ 15 %) pour la première année depuis 2013. La hausse est particulièrement forte dans l'agroalimentaire (+ 46 %). ●

► Définition

L'enquête dite « **Antipol** » collecte les dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution. Elle est adossée à un règlement européen. Elle porte sur les études pour protéger l'environnement (en prévision d'un investissement, réglementaires ou d'impact), sur les investissements dans des matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement, ainsi que dans des achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale que ceux disponibles de manière standard sur le marché. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections B, C et D).

► Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement augmentent de nouveau en 2019 », *Insee Focus* n° 243, juillet 2021.
- « Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2018 », *Insee Résultats*, novembre 2020.

► 1. Dépenses de l'industrie en faveur de l'environnement en 2019

en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble des dépenses
	Spécifiques ¹	Intégrés ²	Total	En vue d'un investissement	Autres études	
Énergie (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	433	30	463	80	117	660
Industries agroalimentaires	182	41	223	18	7	248
Industrie chimique	115	7	121	17	8	146
Métallurgie et produits métalliques	99	10	110	16	6	131
Industrie des produits minéraux	42	14	56	5	3	64
Bois et papier	51	6	57	5	3	65
Production de combustibles et de carburants	65	6	70	1	1	72
Autres industries	181	46	227	29	24	280
Ensemble	1 168	159	1 327	171	167	1 666

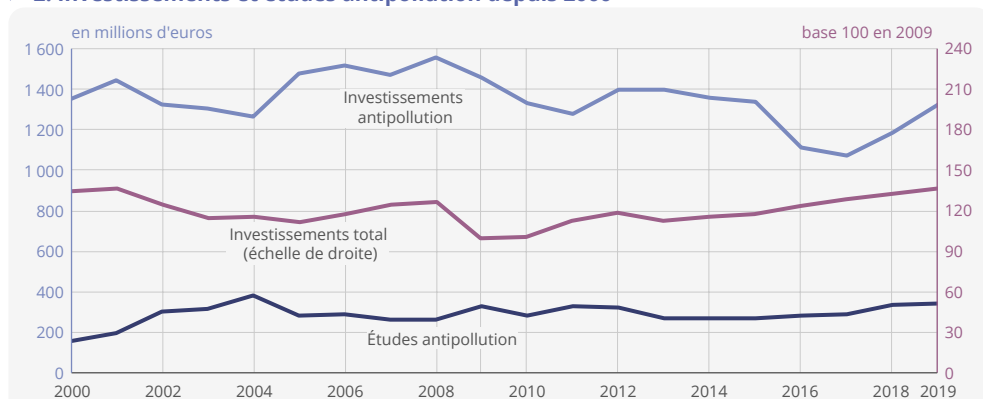
1 Entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

2 Surcoûts liés à l'intégration dans la production de produits ou procédés moins polluants que les standards disponibles sur le marché.

Champ : France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

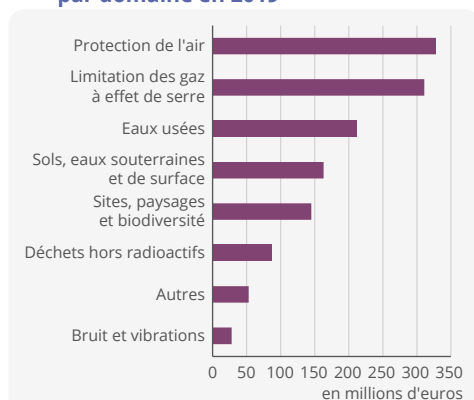
► 2. Investissements et études antipollution depuis 2000



Champ : France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus. La série a été révisée de 2000 à 2012 pour être comparable aux années postérieures à 2012.

Sources : Insee, SSP, enquête Antipol, enquête de conjoncture pour l'évolution de l'investissement dans l'industrie.

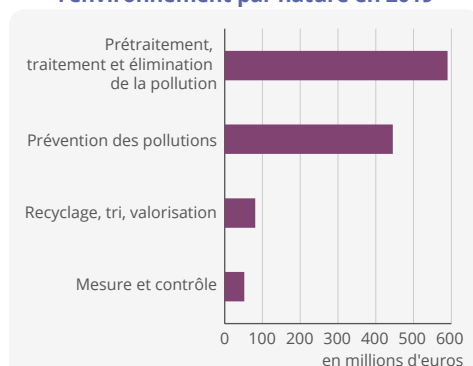
► 3. Investissements antipollution par domaine en 2019



Champ : France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête Antipol.

► 4. Investissements spécifiques¹ pour protéger l'environnement par nature en 2019

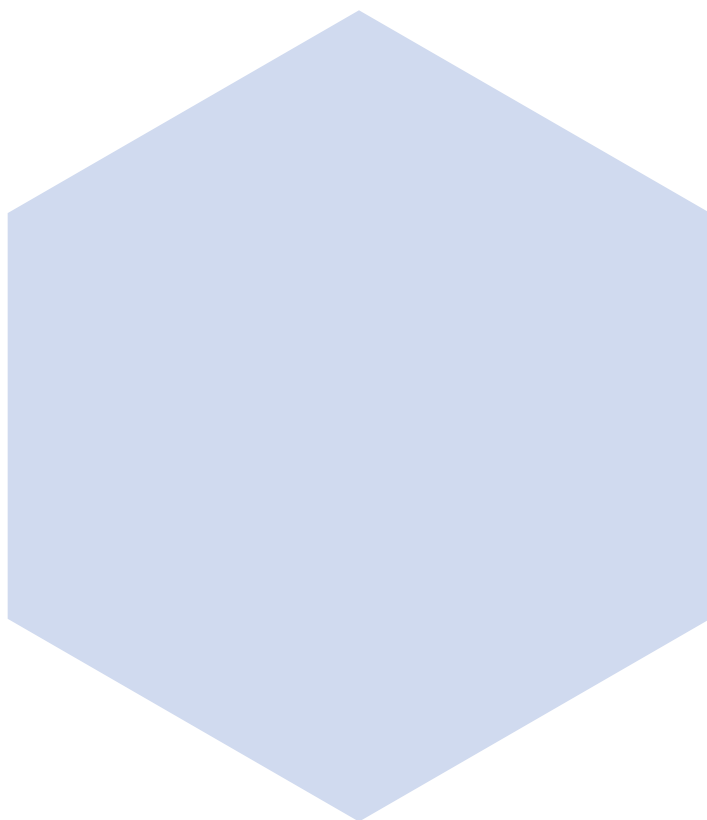


1 Achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

Champ : France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête Antipol.

Fiches sectorielles



Fiches sectorielles

Secteurs principalement marchands non agricoles
et non financiers



5.1 Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

En 2019, les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers rassemblent 3,3 millions d'entreprises, pour un chiffre d'affaires de 3 987 milliards d'euros et une **valeur ajoutée** de 1 137 milliards d'euros ► **figure 1**. Les 263 **grandes entreprises** (GE) représentent moins de 1 % des entreprises de ce champ, mais concentrent 28 % des salariés, 35 % du chiffre d'affaires, 53 % du chiffre d'affaires à l'export et 34 % de la valeur ajoutée (hors taxes). En comparaison, les 3,2 millions de **microentreprises** (MIC) regroupent 19 % des salariés, 13 % du chiffre d'affaires et 16 % de la valeur ajoutée.

L'industrie compte relativement peu d'entreprises : 8 % de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 2**. Elle a en revanche un poids bien plus important en matière d'emploi salarié (25 %), de valeur ajoutée et d'investissement (28 %), et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation (64 %). Les services marchands, le plus gros secteur en matière de nombre d'entreprises, qui couvre les secteurs de l'hébergement-restauration, de l'immobilier, de l'information-communication et des services aux particuliers ou aux entreprises, réalisent 394 milliards d'euros de valeur ajoutée et 97 milliards d'euros d'investissement (respectivement 35 % et 42 % de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers). Le commerce est le troisième secteur en matière de valeur ajoutée (19 %), et le premier en termes de chiffre d'affaires (35 %).

326 400 unités légales organisées en **groupe** appartiennent à des entreprises qui relèvent des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 3**. Parmi ces unités légales, les plus nombreuses (120 200) sont des unités légales des services marchands. 59 100 ne relèvent pas elles-mêmes des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : pour leur très grande majorité il s'agit de sociétés dans les services financiers (activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance). Le secteur des transports et de l'entreposage est celui ayant le moins d'unités légales organisées en groupes (9 400).

Parmi les 3,3 millions d'entreprises, 1,0 million d'entreprises sont des **micro-entrepreneurs** ou des **micro-entreprises au sens fiscal**. Leur poids économique est très faible, elles bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées et les données statistiques les concernant sont moins détaillées. Elles sont donc le plus souvent exclues de l'analyse. Ainsi, les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs rassemblent 2,3 millions d'entreprises.

Au total, 3,5 millions d'unités légales constituent les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : 326 400 unités légales appartiennent aux 92 900 entreprises organisées en groupe et 3,2 millions d'unités légales appartiennent à des entreprises avec une seule unité légale (entreprises **mono-unité légale**). ●

Avertissement

Les statistiques structurelles d'**entreprises** s'appuient sur le dispositif É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) qui mobilise des sources administratives (notamment des déclarations fiscales et sociales) complétées par des enquêtes statistiques. Le secteur agricole n'est pas couvert par ces enquêtes et ne fait donc pas partie du champ É sane. Les secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc partielle. Ces secteurs sont souvent exclus des analyses pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles**. De même, les activités financières et d'assurance sont souvent écartées, car leur comptabilité est spécifique et n'est pas homogène avec celle des autres secteurs, et le dispositif É sane ne couvre que partiellement ces activités. Ainsi, le champ retenu dans cet ouvrage est celui des entreprises des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**. Le secteur est apprécié au niveau de l'entreprise. Des **unités légales** (UL) d'autres secteurs comme les services financiers (*holdings*, etc.) peuvent cependant faire partie d'entreprises de ce champ.

► Définitions

Secteurs principalement marchands non agricoles, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, valeur ajoutée, grande entreprise (GE), microentreprise (MIC), groupe, micro-entrepreneur, micro-entreprise au sens fiscal, mono-unité légale, entreprise, unité légale : voir *Glossaire*.

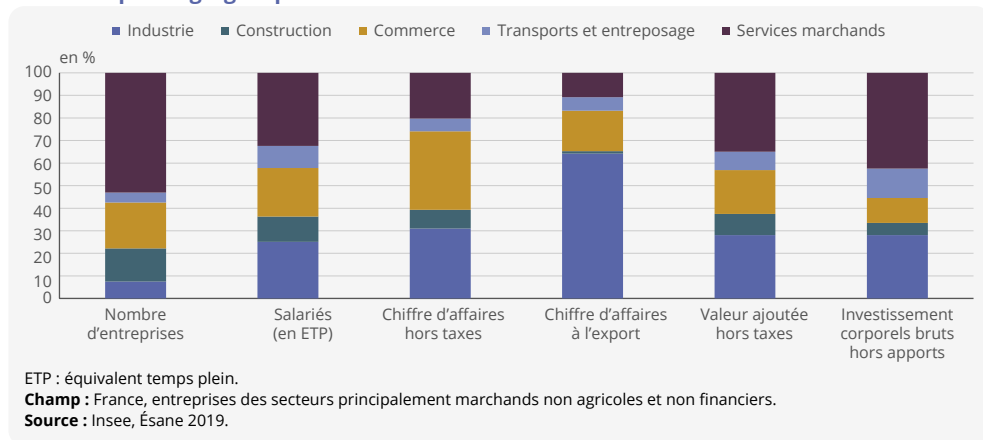
► 1. Chiffres clés des entreprises en 2019

	Nombre d'entreprises	Salariés (en ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
	(en milliards d'euros)					
Microentreprises (MIC)	3 171,0	2 328,4	513,6	19,3	186,4	42,4
PME (hors MIC)	143,6	3 659,7	892,2	87,2	268,5	40,1
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5,5	3 025,9	1 184,3	247,6	299,5	60,6
Grandes entreprises (GE)	0,3	3 427,9	1 396,8	405,6	382,4	84,4
Industrie	250,3	3 113,9	1 234,4	488,1	318,9	63,8
Construction	486,9	1 397,2	331,7	7,6	107,2	12,3
Commerce	674,9	2 681,6	1 385,5	136,0	221,0	25,1
Transports et entreposage	145,7	1 216,4	224,5	45,9	92,0	29,8
Services marchands :	1 762,5	4 032,9	810,8	82,2	397,7	96,4
Hébergement et restauration	264,8	886,6	109,2	2,3	47,1	10,9
Information et communication	147,5	763,5	211,0	30,3	98,8	15,5
Activités immobilières	219,3	207,0	79,7	0,6	42,1	37,0
Services aux entreprises	745,0	1 846,2	357,8	47,2	186,5	28,6
Services aux particuliers	385,9	330,4	53,1	1,7	23,1	4,3
Ensemble des entreprises	3 320,4	12 442,0	3 987,0	759,8	1 136,8	227,4
<i>dont régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs</i>	<i>1 013,7</i>	<i>8,0</i>	<i>10,2</i>	<i>0,02</i>	<i>4,8</i>	<i>4,7</i>

Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019 et É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Principaux agrégats par secteur d'activité en 2019



► 3. Répartition des unités légales au sein des entreprises constituées en groupe par secteur d'activité en 2019

	Activité des entreprises organisées en groupe				
	Industrie	Construction	Commerce	Transports et entreposages	Services marchands
Activité des unités légales appartenant à des groupes					
Industrie	52,5	3,9	2,5	1,9	1,9
Construction	1,9	61,6	0,8	2,1	3,3
Commerce	9,5	2,1	61,8	3,9	2,9
Transports et entreposage	0,7	0,4	0,7	57,6	0,4
Services marchands	15,7	15,5	13,3	19,6	74,8
Services financiers ¹	19,7	16,5	20,9	15,0	16,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

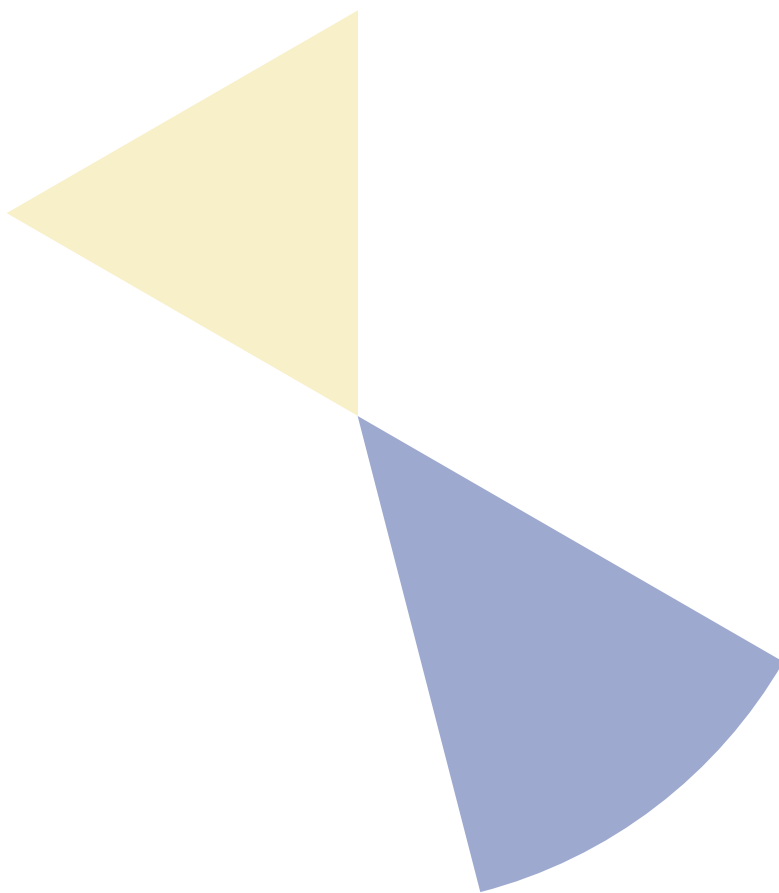
¹ Activités des *holdings* et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

Champ : France, unités légales constituant les entreprises organisées en groupe des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

Fiches sectorielles

Industrie



6.1 Vision du secteur de l'industrie avec la définition économique des entreprises

En 2019, on compte 272 500 **unités légales** dont l'activité principale relève de l'industrie : 233 900 sont des **unités légales indépendantes** et 38 600 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 31 800 (82 %) sont **filiales** d'une **entreprise** industrielle ► **figure 1**. *A contrario*, 6 800 sont des filiales industrielles d'entreprises d'autres secteurs : elles se répartissent à peu près équitablement entre les entreprises des services principalement marchands (2 200), de la construction (2 000) et du commerce (2 000). Les entreprises des transports et des services financiers accueillent au total 600 unités légales industrielles. Ces filiales emploient 151 000 salariés ETP (équivalent temps plein), soit 7 % des ETP occupés dans des filiales industrielles ► **figure 2**, réalisent 6 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité industrielle ► **figure 3** et portent 4 % des **immobilisations non financières** ► **figure 4**.

En 2019, 60 800 unités légales sont filiales d'une entreprise industrielle organisée en groupe. Parmi ces filiales, 29 000 (48 %) exercent une activité ne relevant pas de l'industrie. 14 300 filiales (24 %) sont spécialisées dans les activités financières, sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance, 7 100 (12 %) dans les services marchands, en particulier du conseil de gestion et de la location de biens immobiliers ou encore 5 700 (9 %) dans le commerce, très majoritairement du commerce de gros. Les autres activités sont plus rares : construction (1 100 filiales), transports et entreposage (400). En 2019, les entreprises industrielles constituées en groupe de sociétés emploient 2,5 millions de salariés

ETP, génèrent 273 milliards d'euros de valeur ajoutée, et comptabilisent 991 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas de l'industrie est assez faible : elles représentent 17 % des salariés (ETP) et 13 % des immobilisations non financières. Toutefois elles portent 20 % de la valeur ajoutée, en particulier *via* les filiales commerciales (8 %)

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales de l'industrie à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales non industrielles à des entreprises de l'industrie. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence de corriger les effets de l'externalisation des fonctions au sein même des entreprises et de renforcer l'importance du secteur industriel avec une augmentation de 271 000 du nombre de salariés (ETP), de 40 milliards de la valeur ajoutée et de 86 milliards d'euros des immobilisations non financières ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés conduisent à une légère révision à la hausse du chiffre d'affaires du secteur industriel (+ 2 milliards d'euros). Mais surtout, ils induisent une nette augmentation des fonds propres (+ 583 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 917 milliards d'euros) à travers la captation d'unités légales appartenant aux services marchands et financiers. ●

► Définitions

Industrie, unité légale, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisations non financières, consolidation, variable non additive (resp. additive) : voir *Glossaire*.

► 1. Unités légales et entreprises de l'industrie en 2019

nombre d'unités légales (UL)	38 600 UL de l'industrie	UL hors secteur	
60 800 UL des entreprises de l'industrie	31 800	14 700 hors financier	14 300 du financier
UL des entreprises hors secteur	6 800		

Lecture : 38 600 UL de l'industrie appartiennent à un groupe, dont 31 800 sont filiales d'une entreprise de l'industrie.

Champ : UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 233 900 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Effectifs salariés en ETP de l'industrie en 2019

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) de l'industrie (2 236 milliers d'ETP)	UL hors secteur	
UL des entreprises de l'industrie (2 506 milliers d'ETP)	2 085	370 hors financier	51 du financier
UL des entreprises hors secteur	151		

ETP : équivalent temps plein.

Champ : UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 233 900 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 3. Valeur ajoutée de l'industrie en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) de l'industrie (232,3 Md€ de valeur ajoutée)	UL hors secteur	
UL des entreprises de l'industrie (272,6 Md€ de valeur ajoutée)	219,2	46,3 hors financier	7,1 du financier
UL des entreprises hors secteur	13,1		

Champ : UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 233 900 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

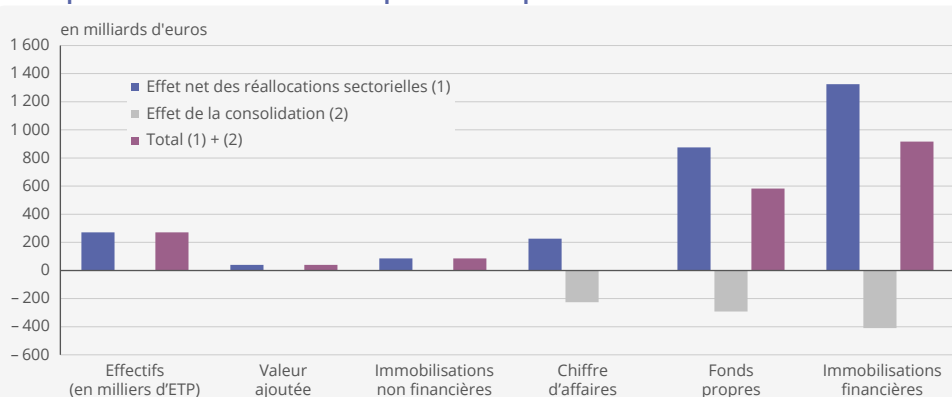
► 4. Immobilisations non financières de l'industrie en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) de l'industrie (904,9 Md€ d'immobilisations non financières)	UL hors secteur	
UL des entreprises de l'industrie (990,5 Md€ d'immobilisations non financières)	866,5	102,5 hors financier	21,5 du financier
UL des entreprises hors secteur	38,4		

Champ : UL de l'industrie appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de l'industrie. Les 233 900 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 5. Impact de la définition économique des entreprises de l'industrie en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Lecture : avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises de l'industrie augmentent de 917 milliards d'euros (Md€) par rapport aux immobilisations financières des unités légales de l'industrie : 1 325 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 409 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes.

Champ : entreprises et unités légales de l'industrie (y compris entreprises « mono-unité légale »).

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

6.2 Chiffres clés de l'industrie

En 2019, l'**industrie** rassemble 250 200 **entreprises** ► **figure 1** dont 176 900 relèvent du régime du **micro-entrepreneur** ou du régime fiscal de la **micro-entreprise**. Ces entreprises industrielles emploient 3,1 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 25,1 % des salariés de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Les entreprises industrielles réalisent un chiffre d'affaires de 1 234 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** de 319 milliards d'euros. Elles génèrent 31 % du chiffre d'affaires et 28 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs ► **figure 2**, alors qu'elles ne représentent que 8 % des entreprises.

La très grande majorité des entreprises industrielles sont mono-unité légale mais ont un poids économique relativement faible. Seules 7 % des entreprises de l'industrie (soit 16 300 entreprises) sont organisées en **groupes** de sociétés. Au total, celles-ci rassemblent 60 800 **unités légales**, industrielles ou non. Elles cumulent 80 % des salariés du secteur, 85 % de la valeur ajoutée, 89 % du chiffre d'affaires et surtout 94 % des exportations.

Plus que dans tout autre grand secteur, hormis celui des transports et de l'entreposage, la concentration des moyens de production est importante dans l'industrie. Ainsi, les 95 grandes entreprises (GE) réunissent 33 % des salariés, 59 % des immobilisations corporelles, 44 % de la valeur ajoutée et 64 % du chiffre d'affaires à l'export ► **figure 3**.

L'industrie manufacturière constitue autour de 88 % du secteur industriel en matière de salariés en ETP, de valeur ajoutée et de chiffre d'affaires. Les industries agroalimentaires (IAA) concentrent un peu moins d'un cinquième des salariés (19 %) et du chiffre d'affaires (17 %) de l'ensemble de l'industrie. La fabrication de matériels de transports, quant à elle, réalise 22 % du chiffre d'affaires et 37 % des exportations du secteur.

Les entreprises industrielles sont davantage tournées vers l'extérieur que celles des autres secteurs puisqu'elles y réalisent 40 % de leur chiffre d'affaires, soit deux fois plus que l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières ► **figure 4**. Les deux tiers de la production des entreprises de matériels de transports et la moitié de celle des biens d'équipement électriques, optiques, de machines ou d'équipements, sont destinées à des clients étrangers.

L'industrie comprend l'industrie manufacturière mais également les industries extractives (gravières, sablières, etc.), la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, ainsi que la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la dépollution. Sur l'ensemble de ces deux derniers secteurs, le taux d'investissement atteint 68 %. Il est beaucoup plus faible dans l'industrie manufacturière (14 %), loin des niveaux observés dans les services marchands (24 %) ou encore dans les transports (24 %).

En raison des investissements nécessaires à la production et à la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, l'industrie est un secteur très capitalistique. L'intensité capitalistique s'élève à 313 milliers d'euros par ETP en 2019, contre 214 milliers d'euros par ETP pour l'ensemble des entreprises. Ce **ratio** s'abaisse à 192 milliers d'euros par ETP pour les entreprises manufacturières.

Dans son processus de production, l'industrie mobilise plus d'**intrants** que les autres secteurs. Le taux de valeur ajoutée des entreprises industrielles se situe ainsi en deçà de l'ensemble des entreprises : 26 % contre 30 % en 2019. Leur taux de marge est en revanche supérieur (30 %) à celui de l'ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières (28 %), en lien avec le caractère très capitalistique de l'industrie non manufacturière (énergies, etc.) ●

► Définitions

Un **intrant** est un élément entrant dans la production d'un bien.

Industrie, entreprise, valeur ajoutée (VA), groupe, micro-entreprise au sens fiscal, micro-entrepreneur, unité légale, ratios : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Une chute d'activité inédite dans l'industrie manufacturière en 2020 », *Insee Première* n° 1867, juillet 2021.
- « Les comptes de la Nation en 2020 », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.

► 1. Nombre d'entreprises dans l'industrie en 2019

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »
(en milliers)				(en milliers)		
Industrie manufacturière	209,3	246,7	194,2	141	178,3	125,9
Industrie agroalimentaire	54,9	62,6	52,2	48,8	56,5	46,2
Cokéfaction-raffinage	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	9,0	13,7	7,1	8,0	12,7	6,1
Matériel de transport	2,6	4,3	2,2	2,3	3,9	1,8
Autres produits industriels manufacturés	142,8	166,0	132,7	81,9	105,1	71,8
Reste du secteur industrie	40,9	48,0	39,7	35,9	42,9	34,7
Ensemble de l'industrie	250,2	294,7	233,9	176,9	221,2	160,6
Poids de l'industrie² (en %)	7,5	8,3	7,2	7,7	8,7	7,3

1 Constituant les entreprises de l'industrie. **2** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Chiffres clés des entreprises de l'industrie en 2019

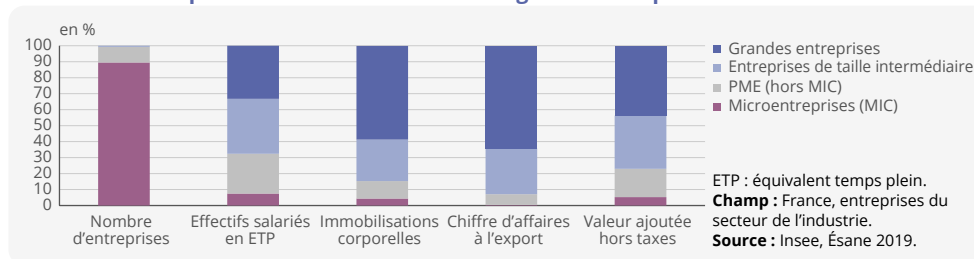
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
(en milliards d'euros)					
Industrie manufacturière	2740,3	1065,9	461,3	268,1	38,2
Industrie agroalimentaire	582,4	212,2	47,4	47,1	7,9
Cokéfaction-raffinage	19,5	41,9	10,5	4,7	0,7
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	404,4	128,0	63,1	40,5	4,2
Matériel de transport	384,2	267,6	180,5	46,5	6,5
Autres produits industriels manufacturés	1 349,8	416,2	159,8	129,3	18,9
Reste du secteur industrie	373,8	168,6	26,8	50,7	25,6
Ensemble de l'industrie	3 113,9	1 234,4	488,1	318,9	63,8
Poids de l'industrie¹ (en %)	25,1	31,0	64,2	28,1	28,1

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane 2019.

► 3. Caractéristiques de l'industrie selon la catégorie d'entreprises en 2019



► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans l'industrie en 2019

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Industrie manufacturière	43,3	25,2	191,9	14,2	26,5
Industrie agroalimentaire	22,4	22,2	176,7	13,6	30,2
Cokéfaction-raffinage	25,0	11,2	953,2	35,8	23,6
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	49,3	31,7	127,1	10,3	18,8
Matériel de transport	67,5	17,4	244,7	16,9	30,1
Autres produits industriels manufacturés	38,4	31,1	191,9	14,0	26,4
Reste du secteur industrie	15,9	30,1	1,199,6	68,5	47,9
Ensemble de l'industrie	39,5	25,8	312,9	20,0	30,1
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	18,4	29,8	213,8	20,0	28,4

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane 2019.

► 5. Nombre d'entreprises dans l'industrie en 2018

	Nombre d'entreprises (en milliers)	Nombre d'unités légales ¹ (en milliers)	Dont entreprises « mono-unité légale » (en milliers)	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹ (en milliers)	Dont entreprises « mono-unité légale » (en milliers)
Industrie manufacturière	199,9	237,3	184,7	144,4	181,8	129,2
Industrie agroalimentaire	54,2	61,9	51,5	49,3	56,9	46,6
Cokéfaction-raffinage	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	8,9	13,8	7,0	8,1	13,0	6,2
Matériel de transport	2,6	4,2	2,1	2,3	3,9	1,8
Autres produits industriels manufacturés	134,2	157,3	124,1	84,7	107,9	74,6
Reste du secteur industrie	39,0	45,9	37,8	34,8	41,7	33,6
Ensemble de l'industrie	242,6	287,1	226,3	177,2	221,7	160,9
Poids de l'industrie² (en %)	7,6	8,4	7,3	7,8	8,8	7,4

1 Constituant les entreprises de l'industrie. **2** Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Champ : France, entreprises du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 6. Chiffres clés des entreprises de l'industrie en 2018

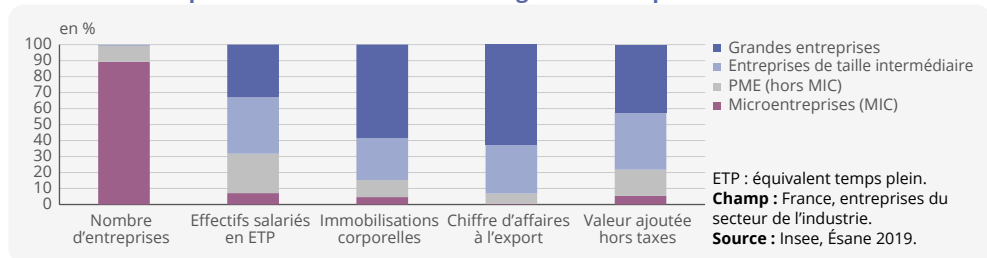
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Industrie manufacturière	2701,1	1 054,3	456,2	260,6	38
Industrie agroalimentaire	564,6	212,5	46,1	45,6	8,4
Cokéfaction-raffinage	19,7	45,3	12,0	4,9	0,9
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	405,8	128,0	65,4	39,5	4,4
Matériel de transport	380,7	253,4	169,9	44,4	5,9
Autres produits industriels manufacturés	1 330,3	415,1	162,8	126,2	18,4
Reste du secteur industrie	367,4	164,4	40,4	48,6	24,9
Ensemble de l'industrie	3 068,5	1 218,6	496,5	309,3	62,8
Poids de l'industrie¹ (en %)	25,6	31,5	65,7	28,2	29,9

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane 2019.

► 7. Caractéristiques de l'industrie selon la catégorie d'entreprises en 2018



► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans l'industrie en 2018

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Industrie manufacturière	43,3	24,7	187,1	14,6	25,5
Industrie agroalimentaire	21,7	21,5	174,2	14,9	29,1
Cokéfaction-raffinage	26,4	10,9	914,7	45,1	22,7
Équipements électriques, optiques, machines et équipements	51,1	30,9	123,6	10,8	17,8
Matériel de transport	67,1	17,5	238,6	15,5	28,1
Autres produits industriels manufacturés	39,2	30,4	186,4	13,8	25,8
Reste du secteur industrie	24,6	29,6	1,182,4	67,7	44,9
Ensemble de l'industrie	40,7	25,4	306,2	20,5	28,7
Ensemble des entreprises	18,9	29,6	211,9	17,5	27,4

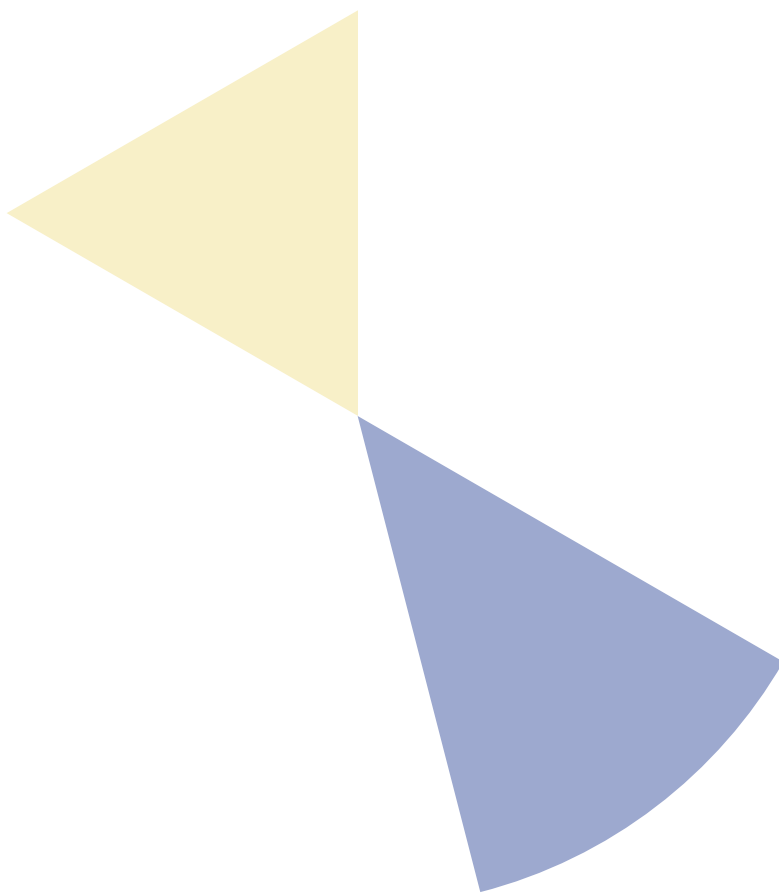
ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane 2019.

Fiches sectorielles

Construction



7.1 Vision du secteur de la construction avec la définition économique des entreprises

En 2019, on compte 512 800 **unités légales** dont l'activité principale relève de la construction : 473 800 sont des **unités légales indépendantes**, 39 000 appartiennent à un **groupe** ► **figure 1**. Parmi elles, 31 900 (80 %) sont filiales d'une **entreprise** de la construction. *A contrario* 7 100 appartiennent à des entreprises d'autres secteurs : 54 % d'entre elles sont des **filiales** d'entreprises des services marchands (3 800), 16 % sont des filiales d'entreprises industrielles (1 150) et autant des filiales de **holdings** et d'auxiliaires de services financiers. Les autres unités sont des filiales d'entreprises commerciales (650) et des transports et de l'entreposage (300). Ces filiales emploient 50 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 8 % des effectifs dans les filiales du secteur de la construction ► **figure 2**, réalisent 9 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales ayant une activité de construction ► **figure 3** et portent 23 % des immobilisations non financières ► **figure 4**.

En 2019, 51 900 unités légales, organisées en groupe, font partie d'une entreprise du secteur de la construction. 39 % d'entre elles (20 000) ne relèvent pas de ce secteur : 51 % sont des **holdings** et auxiliaires de services financiers et d'assurance (10 200). Les autres proviennent des services marchands (6 400), de l'industrie (2 000), du commerce (1 200), des transports et de l'entreposage (200). Au sein de ces entreprises, les filiales dont l'activité est hors

construction emploient 18 % des salariés ETP, génèrent 25 % de la valeur ajoutée mais portent 62 % des immobilisations non financières. À ces 51 900 unités légales, il convient d'ajouter 473 800 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes pour couvrir l'ensemble des entreprises de la construction.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales de la construction à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales d'autres secteurs à des **entreprises** de la construction. Cette réallocation sectorielle a pour conséquences une révision de la valeur ajoutée (+ 10 milliards d'euros), des immobilisations non financières (+ 40 milliards d'euros), des effectifs (+ 71 000 salariés ETP) de la construction ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des UL ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés augmentent légèrement le chiffre d'affaires (CA) des entreprises de la construction de 4 milliards d'euros (+ 20 milliards d'euros de réallocation du CA des unités légales hors construction et - 16 milliards d'euros de consolidation). Ils conduisent également à une révision à la hausse des fonds propres (+ 21 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 27 milliards d'euros). ●

► Définitions

Unité légale, construction, groupe, entreprise, filiale, valeur ajoutée (VA), consolidation, variable non additive (resp. **additive**) : voir *Glossaire*.

► 1. Unités légales et entreprises de la construction en 2019

nombre d'unités légales (UL)	39 000 UL de la construction	UL hors secteur	
51 900 UL des entreprises de la construction	31 900	9 800 hors financier	10 200 du financier
UL des entreprises hors secteur	7 100		

Lecture : 39 000 UL de la construction appartiennent à un groupe, dont 31 900 sont filiales d'une entreprise de la construction.

Champ : UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 473 800 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles)

► 2. Effectifs salariés en ETP de la construction en 2019

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) de la construction (600 milliers d'ETP)	UL hors secteur	
UL des entreprises de la construction (670 milliers d'ETP)	550	101 hors financier	19 du financier
UL des entreprises hors secteur	50		

ETP : équivalent temps plein.

Champ : UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 473 800 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles)

► 3. Valeur ajoutée de la construction en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) de la construction (46,2 Md€ de valeur ajoutée)	UL hors secteur	
UL des entreprises de la construction (56,0 Md€ de valeur ajoutée)	41,9	11,6 hors financier	2,5 du financier
UL des entreprises hors secteur	4,3		

Champ : UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 473 800 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles)

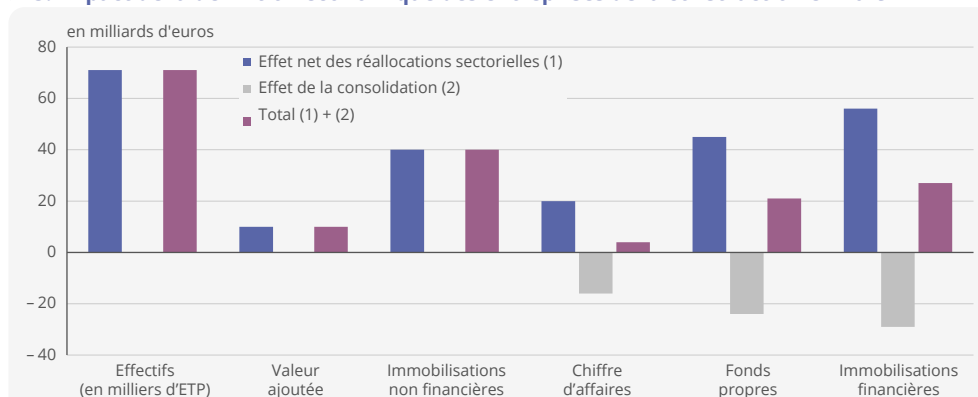
► 4. Immobilisations non financières de la construction en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) de la construction (40,0 Md€ d'immobilisations non financières)	UL hors secteur	
UL des entreprises de la construction (80,3 Md€ d'immobilisations non financières)	30,7	45,4 hors financier	4,2 du financier
UL des entreprises hors secteur	9,3		

Champ : UL de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 473 800 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles)

► 5. Impact de la définition économique des entreprises de la construction en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Lecture : avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises de la construction augmentent de 27 milliards d'euros (Md€) par rapport aux immobilisations financières des unités légales de la construction : 56 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 29 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes.

Champ : entreprises et unités légales de la construction (y compris entreprises « mono-unité légale »).

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles)

7.2 Chiffres clés de la construction

En 2019, la **construction** rassemble 486 900 **entreprises** ► **figure 1**. Hors régime fiscal de la **micro-entreprise** et **micro-entrepreneurs**, elle en regroupe 354 700. Les entreprises de la construction emploient 1,4 million de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 11,2 % des salariés des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. Elles réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 332 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 107 milliards d'euros. Elles contribuent à 8,3 % du chiffre d'affaires et 9,4 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs ► **figure 2** bien qu'elles représentent 14,7 % des entreprises.

La très grande majorité des entreprises de la construction n'a qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 3,7 % (13 100 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Celles-ci englobent au total 51 900 unités légales. Bien que minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises est prépondérant : elles emploient 48 % des salariés en ETP et réalisent 53 % de la valeur ajoutée.

La construction comprend quatre sous-secteurs : la **promotion immobilière**, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, le génie civil (construction de routes, de réseaux, etc.) et les travaux de construction spécialisés (travaux d'installation électrique, plomberie, travaux de finition : peinture, etc.).

En 2019, les travaux spécialisés réalisent 66 % de la VA de la construction, le génie civil 15 %, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels 11 % et la promotion immobilière 7 %. Mais les travaux spécialisés emploient 73 % des salariés, le génie civil 13 %, la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels 11 % et la promotion immobilière 3 %.

La quasi-totalité des entreprises de la construction sont des microentreprises (MIC) ou des PME (hors MIC) ► **figure 3**. Elles rassemblent respectivement 33 % et 37 % des salariés des entreprises de la construction. La part des entreprises de taille intermédiaire est de 11 %, celle des grandes entreprises 19 %. La répartition de la valeur ajoutée est assez proche de la structure de l'emploi salarié : 33 % de la valeur ajoutée est réalisée par les MIC, 31 % par les PME (hors MIC), 13 % par les ETI et 23 % par des grandes entreprises (GE).

L'intensité capitalistique de la construction est globalement faible : ses immobilisations corporelles (bâtiments, terrains, installations, machines et matériel) s'élèvent à 77 700 euros par salarié (ETP) en 2019, contre 213 800 euros pour l'ensemble des entreprises ► **figure 4**. Les travaux spécialisés ont une intensité capitalistique moins forte que la moyenne (42 600 euros) ; pour la construction de bâtiments, l'intensité capitalistique est proche de la moyenne (84 300 euros) ; par contre elle est beaucoup plus élevée dans la promotion immobilière et le génie civil (376 000 euros et 203 500 euros). Cela s'explique par la nature des travaux réalisés, qui requièrent plus ou moins de moyens de production.

De même, le taux d'investissement et le taux de marge sont plus faibles pour les entreprises de la construction que pour l'ensemble des entreprises (respectivement 12 % contre 20 % et 21 % contre 28 %). Comme pour l'intensité capitalistique, les travaux spécialisés ont un taux d'investissement et un taux de marge plus faibles que l'ensemble de la construction (respectivement 5 % contre 12 % et 19 % contre 21 %) tandis que la promotion immobilière et le génie civil affichent des taux de marge élevés (respectivement 52 % et 26 %). ●

► Définitions

La **construction** comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans trois divisions de la NAF Rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non-résidentiels (41.2) [voir *annexe Nomenclature d'activités française*].

La **promotion immobilière** consiste à réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

Entreprise, micro-entreprise au sens fiscal, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe : voir *Glossaire*.

► 1. Nombre d'entreprises dans la construction en 2019

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »
				(en milliers)		
Promotion immobilière	25,7	40,0	24,1	25,7	39,9	24,1
Construction de bâtiments	24,2	27,9	23,1	21,9	25,6	20,8
Génie civil	4,2	7,2	3,5	3,9	6,9	3,3
Travaux spécialisés	432,8	450,7	423,0	303,3	321,2	293,5
Ensemble de la construction	486,9	525,7	473,8	354,7	393,6	341,7
Poids de la construction² (en %)	14,7	14,8	14,7	15,4	15,5	15,4

1 Constituant les entreprises de la construction.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Chiffres clés des entreprises de la construction en 2019

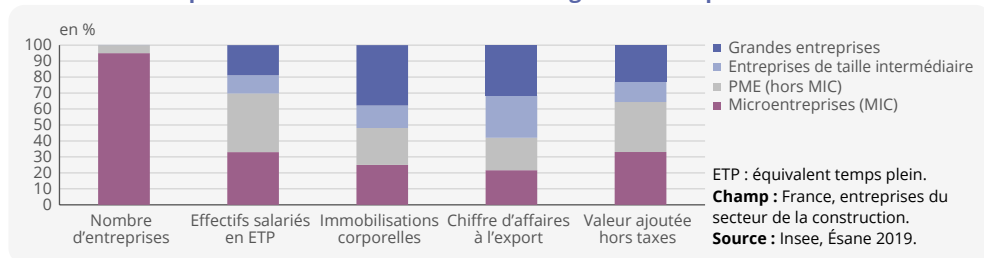
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
(en milliards d'euros)					
Promotion immobilière	38,4	41,4	0,5	7,4	1,6
Construction de bâtiments	157,3	49,2	1,2	12,2	2,8
Génie civil	185,0	47,9	2,2	16,4	2,4
Travaux spécialisés	1 017,2	193,3	3,6	71,1	5,5
Ensemble de la construction	1 397,9	331,7	7,6	107,2	12,3
Poids de la construction¹ (en %)	11,2	8,3	1,1	9,4	5,4

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2019.

► 3. Caractéristiques de la construction selon la catégorie d'entreprises en 2019



► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans la construction en 2019

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Promotion immobilière	1,3	17,9	376,0	41,0	51,8
Construction de bâtiments	2,5	24,8	84,3	6,8	10,0
Génie civil	4,7	34,3	203,5	13,2	25,8
Travaux spécialisés	1,9	36,8	42,6	5,4	18,8
Ensemble de la construction	2,3	32,3	77,7	11,5	21,1
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	18,4	29,8	213,8	20,0	28,4

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2019.

► 5. Nombre d'entreprises dans la construction en 2018

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »
(en milliers)						
Promotion immobilière	24,8	39,0	23,3	24,8	39,0	23,2
Construction de bâtiments	23,5	27,1	22,4	21,5	25,0	20,4
Génie civil	4,1	7,0	3,4	3,8	6,7	3,2
Travaux spécialisés	413,5	431,3	403,8	305,3	323,2	295,6
Ensemble de la construction	465,9	504,4	452,9	355,4	393,9	342,4
Poids de la construction² (en %)	14,9	15,0	14,9	15,4	15,5	15,5

1 Constituant les entreprises de la construction.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 6. Chiffres clés des entreprises de la constructions en 2018

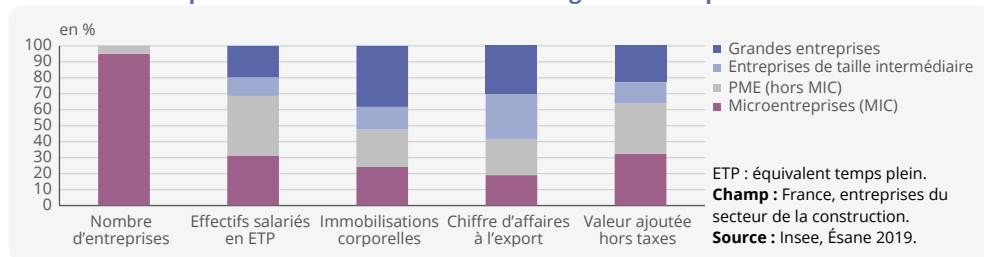
	Salariés	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissement corporels
	(en milliers d'ETP)	hors taxes	à l'export	hors taxes	bruts hors apports
(en milliards d'euros)					
Promotion immobilière	39,7	38,5	0,4	6,9	1,6
Construction de bâtiments	139,5	43,4	1,3	10,6	0,9
Génie civil	178,8	43,9	2,1	15,3	2,5
Travaux spécialisés	963,4	184,2	3,4	68,6	5,2
Ensemble de la construction	1 321,3	309,9	7,4	101,5	10,2
Poids de la construction¹ (en %)	11,0	8,0	1,0	9,3	4,9

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2019.

► 7. Caractéristiques de la construction selon la catégorie d'entreprises en 2018



► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans la construction en 2018

	en %				
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Promotion immobilière	1,2	18,0	381,8	40,8	49,5
Construction de bâtiments	3,1	24,5	66,3	6,5	6,4
Génie civil	4,9	35,0	215,8	14,0	24,5
Travaux spécialisés	1,9	37,3	41,9	5,4	18,1
Ensemble de la construction	2,4	32,8	78,2	7,7	19,9
Ensemble des entreprises	18,9	29,6	211,9	17,5	27,4

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane 2019.

Fiches sectorielles

Commerce



8.1 Vision du secteur du commerce avec la définition économique des entreprises

En 2019, on compte 710 800 **unités légales** dont l'activité principale relève du commerce : 649 900 sont des **unités légales indépendantes**, 60 900 appartiennent à un groupe. Parmi ces dernières, 49 200 appartiennent à des **entreprises** commerciales et 11 700 appartiennent à des entreprises non commerciales ► **figure 1**. La moitié des 11 700 unités légales du commerce rattachées à d'autres secteurs sont des **filiales** d'entreprises industrielles (5 700). Ce sont majoritairement des unités légales du commerce de gros, filiales d'entreprises des industries agroalimentaires (IAA), de la chimie, de la métallurgie ou des équipements électriques et électroniques. Par ailleurs, moins d'un tiers des unités légales du commerce rattachées à d'autres secteurs sont des filiales d'entreprises des services marchands (3 300). Les autres sont des filiales d'entreprises de la construction (1 100), des services financiers (1 000) et des transports et de l'entreposage (500). Les 11 700 unités légales du commerce filiales d'entreprises non commerciales emploient 229 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 13 % des ETP occupés dans les filiales commerciales ► **figure 2**. Elles réalisent 18 % des 154 milliards de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des unités légales exerçant une activité de commerce et appartenant à un **groupe** ► **figure 3**. Elles portent 17 % des 221 milliards d'immobilisations non financières ► **figure 4**.

En 2019, 674 900 entreprises exercent principalement une activité de **commerce**. 25 000 d'entre elles sont organisées en groupes et rassemblent 79 800 unités légales. Parmi ces unités légales, 38 % (30 600) exercent une activité non commerciale. Ces filiales sont principalement dans les services marchands

et financiers (27 300), en particulier le secteur des *holdings*, les activités spécialisées (sièges sociaux) et la location de biens immobiliers. Les autres proviennent de l'industrie (2 000), de la construction (700) et des transports et de l'entreposage (500). En 2019, les entreprises commerciales constituées en groupe emploient 1,8 million de salariés en équivalent temps plein (ETP), génèrent 151 milliards de valeur ajoutée, et comptabilisent 267 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des unités légales dont l'activité ne relève pas du commerce s'élève à 16 % de la valeur ajoutée, 32 % des immobilisations non financières et 12 % des salariés (en ETP).

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales du commerce à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales non commerciales à des entreprises du commerce. Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des unités légales ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent l'estimation du chiffre d'affaires du commerce de 236 milliards d'euros : - 159 milliards d'euros dus à la réallocation sectorielle et - 77 milliards provenant de la consolidation. Ils ont pour conséquence une diminution moins marquée des effectifs, - 9 000 salariés en ETP, et de la valeur ajoutée, - 3 milliards d'euros. Ils conduisent à l'inverse à une hausse des fonds propres (+ 171 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 334 milliards d'euros) ► **figure 5**. ●

► Définitions

Unité légale, entreprise, filiale, valeur ajoutée (VA), groupe, commerce, consolidation, variable dite « non additive » : voir *Glossaire*.

► 1. Unités légales et entreprises du commerce en 2019

nombre d'unités légales (UL)	60 900 UL du commerce	UL hors secteur	
79 800 UL des entreprises du commerce	49 200	10 900 hors financier	19 700 du financier
UL des entreprises hors secteur	11 700		

Lecture : 60 900 UL du commerce appartiennent à un groupe, dont 49 200 sont filiales d'une entreprise du commerce.

Champ : UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 649 900 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

► 2. Effectifs salariés en ETP du commerce en 2019

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) du commerce (1 765 milliers d'ETP)	UL hors secteur	
UL des entreprises du commerce (1 794 milliers d'ETP)	1 536	187 hors financier	36 du financier
UL des entreprises hors secteur	229		

ETP : équivalent temps plein.

Champ : UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 649 900 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

► 3. Valeur ajoutée du commerce en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) du commerce (154,0 Md€ de valeur ajoutée)	UL hors secteur	
UL des entreprises du commerce (151,0 Md€ de valeur ajoutée)	126,5	20 hors financier	4,5 du financier
UL des entreprises hors secteur	27,5		

Champ : UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 649 900 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

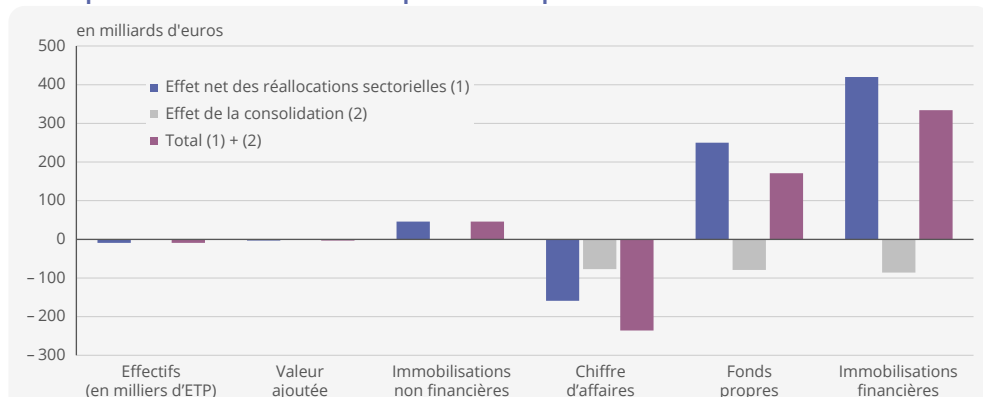
► 4. Immobilisations non financières du commerce en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) du commerce (221,4 Md€ d'immobilisations non financières)	UL hors secteur	
UL des entreprises du commerce (267,1 Md€ d'immobilisations non financières)	182,8	66,9 hors financier	17,4 du financier
UL des entreprises hors secteur	38,6		

Champ : UL du commerce appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe du commerce. Les 649 900 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

► 5. Impact de la définition économique des entreprises du commerce en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Lecture : avec la définition économique des entreprises, les immobilisations financières des entreprises du commerce augmentent de 334 milliards d'euros (Md€) par rapport aux immobilisations financières des unités légales du commerce: 420 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 86 Md€ par l'effet de consolidations intragroupes.

Champ : entreprises et unités légales du commerce (y compris entreprises « mono-unité légale »).

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

8.2 Chiffres clés du commerce

En 2019, le **commerce** rassemble 674 900 **entreprises** ► **figure 1**, dont 184 500 relèvent du régime fiscal de la **micro-entreprise** et des **micro-entrepreneurs**. Les entreprises du commerce réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 1 386 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 221 milliards d'euros ► **figure 2**. Elles emploient 2,7 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est proche en nombre d'entreprises (20 %) et de salariés en ETP (22 %) mais est légèrement plus faible en matière de valeur ajoutée (19 %) et de chiffre d'affaires à l'export (18 %). En revanche, cette part est nettement plus élevée pour le chiffre d'affaires (35 %). Cela reflète la spécificité de l'activité commerciale qui consiste principalement à revendre des biens achetés en l'état plutôt que de produire des biens ou des services. Comparé à la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires est donc proportionnellement plus important que dans les autres secteurs.

La grande majorité des entreprises commerciales n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 4 % (25 000 entreprises) sont organisées en **groupes** de sociétés. Celles-ci sont composées de plusieurs unités légales commerciales ou non commerciales et englobent au total 79 800 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, le poids de ces entreprises dans le commerce est pourtant prépondérant : elles emploient 65 % des salariés en ETP, réalisent 69 % du chiffre d'affaires et jusqu'à 71 % du chiffre d'affaires à l'export.

Le commerce comprend trois sous-secteurs : le commerce de gros a pour clients d'autres entreprises, notamment du commerce ; le commerce de détail vend principalement aux particuliers ; le commerce automobile regroupe des commerçants, grossistes ou détaillants, spécialisés dans la vente ou la réparation d'automobiles et de motocycles.

En 2019, le commerce de gros réalise 47 % de la VA du commerce, le commerce de détail 41 % et le commerce automobile 11 %. Mais le commerce de gros n'emploie qu'un tiers des salariés (33 %), contre plus de la moitié dans le commerce de détail (54 %). Les entreprises du commerce de gros sont celles qui exportent le plus (15 % de leur chiffre d'affaires). Comparativement, les entreprises du commerce de détail et automobile exportent peu (4 %).

La quasi-totalité des entreprises du commerce sont des microentreprises (MIC) ou PME (hors MIC) ► **figure 3**. Pourtant, elles ne rassemblent respectivement que 21 % et 30 % des salariés des entreprises du commerce, l'autre moitié des salariés étant employés par les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Le chiffre d'affaires à l'export est réalisé à 44 % par les ETI du commerce, tandis que les GE y contribuent à 28 % et les PME (hors MIC) à 22 %.

La production des entreprises commerciales comprend les ventes de services facturées aux clients ou aux fournisseurs, la production de biens et, composante dominante, la **marge commerciale**. En 2019, le **taux de marge commerciale** s'établit à 24 % pour l'ensemble du commerce ► **figure 4**. Proche de la moyenne dans le commerce de gros (22 %), il est de 14 % dans le commerce automobile et de 30 % dans le commerce de détail. Le taux de valeur ajoutée est très lié au taux de marge commerciale. Il est de 16 % dans le commerce, soit nettement moins que pour l'ensemble des entreprises du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (30 %). Il est légèrement inférieur dans le commerce de gros (15 %) et dans le commerce automobile (13 %), et plus élevé dans le commerce de détail (19 %).

Le taux d'investissement est deux fois plus faible dans le commerce (9 %) que dans l'ensemble du champ marchand (20 %). ●

► Définitions

Commerce, entreprise, micro-entreprise au sens fiscal, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe, marge commerciale, taux de marge commerciale : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « La situation du commerce en 2020 – Tendances 2021 », *Document de travail* n° E2021/01, Insee, juillet 2021.
- « Début 2021, l'activité s'améliore dans le commerce, après avoir plongé en 2020 », *Insee Première* n° 1866, juillet 2021.
- « Les comptes de la Nation en 2020 – Baisse historique du PIB, mais résilience du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.

► 1. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2019

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »
				(en milliers)		
Commerce automobile	95,8	105,3	91,9	75,6	85,0	71,7
Commerce de gros	143,5	164,0	134,0	120,7	141,1	111,1
Commerce de détail	435,6	460,4	423,9	294,2	319,1	282,6
Ensemble du commerce	674,9	729,7	649,9	490,4	545,2	465,4
Poids du commerce² (en %)	20,3	20,5	20,1	21,3	21,5	21,0

1 Constituant les entreprises du commerce.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Chiffres clés des entreprises du commerce en 2019

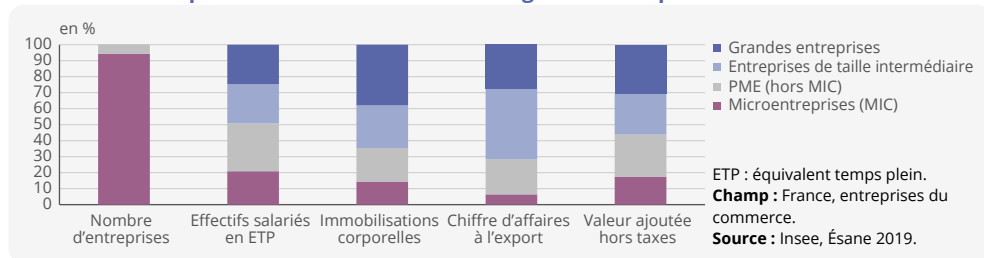
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Commerce automobile	350,8	190,0	8,3	25,2	3,7
Commerce de gros	873,9	714,3	110,3	104,4	9,2
Commerce de détail	1 456,9	481,2	17,3	91,5	12,2
Ensemble du commerce	2 681,6	1 385,5	136,0	221,0	25,1
Poids du commerce¹ (en %)	21,5	34,8	17,9	19,4	11,0

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2019.

► 3. Caractéristiques du commerce selon la catégorie d'entreprises en 2019



► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises dans le commerce en 2019

	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Commerce automobile	14,4	4,4	13,2	82,0	10,5	22,1
Commerce de gros	21,7	15,4	14,6	106,7	10,5	28,9
Commerce de détail	29,7	3,6	19,0	90,4	8,4	23,5
Ensemble du commerce	23,6	9,8	16,0	94,6	9,4	25,7
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	///	18,4	29,8	213,8	20,0	28,4

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2019.

► 5. Nombre d'entreprises dans le commerce en 2018

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »
		(en milliers)		(en milliers)		
Commerce automobile	91,3	100,7	87,4	74,9	84,3	71,1
Commerce de gros	142,2	162,7	132,7	124,0	144,5	114,5
Commerce de détail	429,5	454,1	418,0	303,5	328,1	292,0
Ensemble du commerce	663,0	717,5	638,1	502,4	556,9	477,5
Poids du commerce² (en %)	21,2	21,4	21,0	21,8	21,9	21,6

1 Constituant les entreprises du commerce.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 6. Chiffres clés des entreprises du commerce en 2018

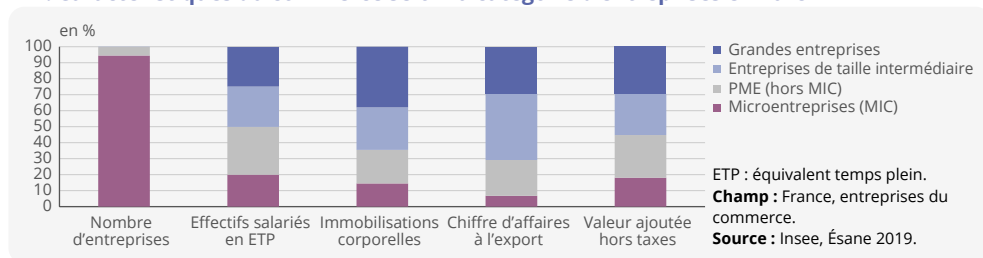
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Commerce automobile	336,7	180,7	7,7	24,3	3,9
Commerce de gros	862,2	700,0	108,9	101,4	8,6
Commerce de détail	1 374,5	465,7	14,6	87,3	10,9
Ensemble du commerce	2 573,5	1 346,4	131,3	213,1	23,4
Poids du commerce¹ (en %)	21,5	34,8	17,4	19,4	11,1

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2019.

► 7. Caractéristiques du commerce selon la catégorie d'entreprises en 2018



► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises dans le commerce en 2018

	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Commerce automobile	14,6	4,3	13,5	79,7	11,6	21,7
Commerce de gros	21,4	15,6	14,5	104,4	10,0	28,3
Commerce de détail	29,1	3,1	18,8	93,3	7,9	21,8
Ensemble du commerce	23,3	9,7	15,8	95,3	9,1	24,6
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	///	18,9	29,6	211,9	17,5	27,4

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du commerce.

Source : Insee, É sane 2019.

Fiches sectorielles

Transports et entreposage



9.1 Vision du secteur des transports et de l'entreposage avec la définition économique des entreprises

En 2019, on compte 152 200 **unités légales** dont l'activité principale relève des transports et de l'entreposage : 142 600 sont des **unités légales indépendantes**, 9 600 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 7 800 (81 %) sont **filiales** d'une **entreprise** des transports et de l'entreposage ► **figure 1**. *A contrario*, 1 800 sont filiales d'entreprises d'autres secteurs : ainsi, 550 sont des filiales d'entreprises commerciales, 490 d'entreprises des services marchands, 430 d'entreprises industrielles et 210 d'entreprises de la construction. Ces filiales sont souvent spécialisées dans le transport routier de fret (30 % du total), l'entreposage (18 %) et l'affrètement (14 %), toutes activités indispensables au bon fonctionnement des entreprises. Elles emploient 97 000 salariés ETP (équivalent temps plein), soit 10 % des ETP des filiales de transport et d'entreposage ► **figure 2**. Elles réalisent 14 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité de transport et d'entreposage ► **figure 3** et portent 13 % des **immobilisations non financières** ► **figure 4**.

En 2019, 13 700 unités légales sont filiales d'une entreprise des transports et de l'entreposage organisée en groupe. Parmi ces filiales, 5 900 (43 %) exercent une activité ne relevant pas des transports et de l'entreposage : 2 500 sont spécialisées dans les activités financières, sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance, et 2 200 dans les services marchands, location et location-bail, services administratifs et informatique. Les autres activités sont plus rares : la construction (290 filiales), l'industrie (260), le commerce (520), dont le commerce automobile (230).

En 2019, les entreprises des transports et de l'entreposage constituées en groupe de sociétés génèrent 76 milliards d'euros de valeur ajoutée, emploient 975 000 salariés (ETP) et comptabilisent 402 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas des services marchands est relativement marginal : 13 % de la valeur ajoutée, 9 % des salariés (ETP) et 17 % des immobilisations non financières.

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales des transports et de l'entreposage à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des transports et de l'entreposage à des entreprises des transports et de l'entreposage. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence une diminution des effectifs des transports et de l'entreposage de 10 000 salariés en ETP et une réduction de la valeur ajoutée de 1 milliard d'euros. Mais, à l'inverse, il en résulte une augmentation des immobilisations non financières de 17 milliards d'euros ► **figure 5**.

Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des UL ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des services marchands de 21 milliards d'euros : + 1 milliard d'euros dû à la réallocation sectorielle et - 22 milliards provenant de la consolidation. Mais ils conduisent à une nette augmentation des fonds propres (+ 48 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 73 milliards d'euros). ●

► Définitions

Transports et entreposage, unité légale, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisation non financière, consolidation, variable non additive : voir *Glossaire*.

► 1. Unités légales et entreprises des transports et de l'entreposage en 2019

nombre d'unités légales (UL)	9 600 UL dans les transports et de l'entreposage		UL hors secteur	
13 700 UL des entreprises des transports et de l'entreposage	7 800	3 400 hors financier	2 500 du financier	
UL des entreprises hors secteur	1 800			

Lecture : 9 600 UL des transports et de l'entreposage appartiennent à un groupe, dont 7 800 sont filiales d'une entreprise des transports et de l'entreposage.

Champ : UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 142 600 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Effectifs salariés en ETP des transports et de l'entreposage en 2019

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) des transports et de l'entreposage (986 milliers d'ETP)		UL hors secteur	
UL des entreprises des transports et de l'entreposage (975 milliers d'ETP)	889	73 hors financier	13 du financier	
UL des entreprises hors secteur	97			

ETP : équivalent temps plein.

Champ : UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 142 600 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 3. Valeur ajoutée des transports et de l'entreposage en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) dans les transports et de l'entreposage (77,3 Md€ de VA)		UL hors secteur	
UL des entreprises des transports et de l'entreposage (76,4 Md€ de VA)	66,7	8,2 hors financier	1,5 du financier	
UL des entreprises hors secteur	10,6			

Champ : UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 142 600 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

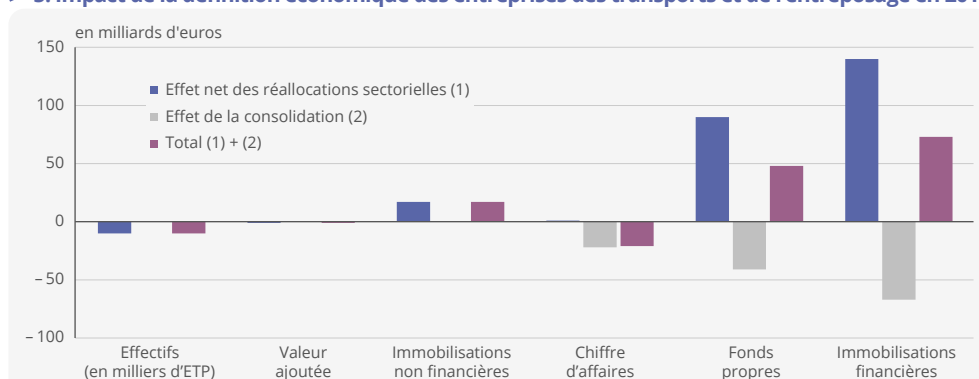
► 4. Immobilisations non financières des transports et de l'entreposage en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) dans les transports et de l'entreposage (385,2 Md€ d'immobilisations non financières)		UL hors secteur	
UL des entreprises des transports et de l'entreposage (402 Md€ d'immobilisations non financières)	335,3	63,2 hors financier	3,5 du financier	
UL des entreprises hors secteur	49,9			

Champ : UL des transports et de l'entreposage appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des transports et de l'entreposage. Les 142 600 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 5. Impact de la définition économique des entreprises des transports et de l'entreposage en 2019



ETP : équivalent temps plein.

Lecture : avec la définition économique des entreprises, les fonds propres des entreprises des transports et de l'entreposage sont rehaussées de 43 milliards d'euros (Md€) par rapport aux fonds propres des unités légales des transports et de l'entreposage : + 90 Md€ par effet des réallocations sectorielles et - 60 Md€ par l'effet des consolidations intragroupes.

Champ : entreprises et unités légales des transports et de l'entreposage (y compris entreprises « mono-unité légale »).

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

9.2 Chiffres clés des transports et de l'entreposage

En 2019, les **transports et l'entreposage** regroupent 145 700 **entreprises** ► **figure 1**, dont 45 900 relèvent des régimes fiscaux de la **micro-entreprise** et **micro-entrepreneurs**. Elles réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 225 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 92 milliards d'euros ► **figure 2**. Elles emploient 1,2 million de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est sensiblement plus élevé en salariés en ETP (10 %), en valeur ajoutée (8 %) et en investissements corporels (13 %) qu'en chiffre d'affaires (6 %) et en nombre d'entreprises (4 %). Ces chiffres mettent en évidence les principales caractéristiques du secteur : faibles consommations intermédiaires, activité capitalistique, entreprises de taille supérieure à la moyenne. Cette dernière particularité est liée au poids toujours prédominant des grands opérateurs historiques (SNCF, La Poste, Air France).

La grande majorité des entreprises de transports et d'entreposage n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont mono-unité légale. Mais 2 % (3 100 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Elles se composent de plusieurs unités légales ayant ou non comme activité principale les transports et l'entreposage et regroupent au total 13 700 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, la contribution au secteur de ces entreprises structurées en groupe est prépondérante : 83 % de la valeur ajoutée, 80 % des salariés en ETP et 82 % du chiffre d'affaires, 92 % des investissements et 91 % des exportations.

Le transport de voyageurs est le premier contributeur au secteur en matière de valeur

ajoutée (40 %), suivi par les autres services de transports (dont l'entreposage avec un taux de 26 %), le transport de marchandises (22 %), puis la poste et le courrier (12 %). De même, il en est le premier employeur (39 % des salariés) et le premier investisseur (68 %). En revanche, sa part dans les exportations est nettement plus faible : 25 % des ventes à l'étranger contre 44 % pour le transport de marchandises et 26 % pour les autres services de transport.

La quasi-totalité des entreprises des transports et de l'entreposage sont des microentreprises (MIC) (94 %) ou des PME (hors MIC) (5 %), mais elles ne rassemblent respectivement que 7 % et 20 % des salariés des entreprises du secteur, 7 % et 15 % de la valeur ajoutée et 2 % et 5 % des immobilisations corporelles ► **figure 3**. Les grandes entreprises (GE) ont un rôle prépondérant : 78 % des immobilisations corporelles, 60 % de la VA et 54 % des effectifs.

Les transports et l'entreposage se caractérisent par un taux de valeur ajoutée nettement supérieur à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (41 % au lieu de 30 %) : il est tiré par le transport de voyageurs (49 %) et surtout les activités postales (70 %) ► **figure 4**. Leur taux d'investissement est également élevé (24 % contre 20 %), surtout dans le transport de voyageurs (42 %).

En revanche, le taux d'exportation et le taux de marge se situent dans la moyenne de l'économie marchande (hors agricole et financier) : pour le premier, 21 % contre 18 % ; pour le second, 24 % contre 28 %. Mais ce taux moyen recouvre de fortes disparités : 48 % dans les autres activités de transport, 2 % dans les activités de poste et de courrier. ●

► Définitions

Transports et entreposage, entreprise, micro-entreprise au sens fiscal, micro-entrepreneur, valeur ajoutée (VA), unité légale, groupe, ratios : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2020 – Baisse historique du PIB, mais résilience du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.
- « Bilan annuel des transports en 2019 », *Données et études statistiques*, CGDD novembre 2020.

► 1. Nombre d'entreprises dans les transport et l'entreposage en 2019

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »
	(en milliers)			(en milliers)		
Transport de voyageurs	71,0	73,8	70,4	59,6	62,4	59,1
Transport de marchandises	34,2	39,0	32,5	32,2	37,0	30,4
Autres services de transport	7,7	10,4	6,9	6,5	9,3	5,7
Activités de poste et de courrier	32,9	33,1	32,8	1,5	1,7	1,5
Ensemble des transports et de l'entreposage	145,7	156,3	142,6	99,8	110,4	96,8
Poids des transports et de l'entreposage² (en %)	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3	4,4

1 Constituant les entreprises des transports et de l'entreposage.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Chiffres clés des entreprises des transports et de l'entreposage en 2019

	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Transport de voyageurs	476,6	75,4	11,5	37,0	20,2
Transport de marchandises	339,6	74,1	20,3	20,6	3,5
Autres services de transport	187,7	59,6	11,9	23,6	5,2
Activités de poste et de courrier	212,5	15,4	2,3	10,8	0,9
Ensemble des transports et de l'entreposage	1 216,4	224,5	45,9	92,0	29,8
Poids des transports et de l'entreposage¹ (en %)	9,8	5,6	6,0	8,1	13,1

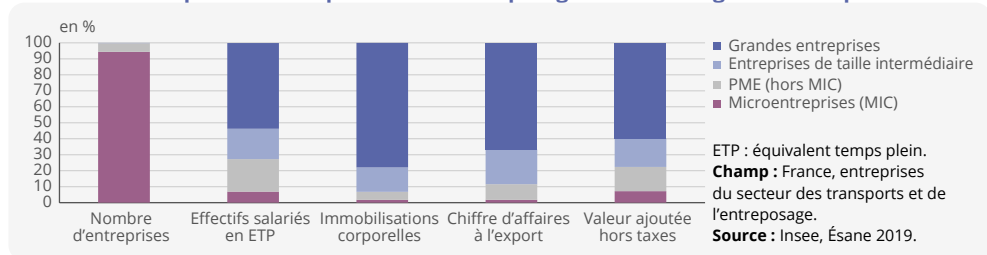
ETP : équivalent temps plein.

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane 2019.

► 3. Caractéristiques des transports et de l'entreposage selon la catégorie d'entreprises en 2019



► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des transports et de l'entreposage en 2019

	en %				
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Transport de voyageurs	15,2	49,0	540,2	42,4	21,4
Transport de marchandises	27,4	27,9	85,3	10,4	15,1
Autres services de transport	19,9	39,7	642,8	27,9	47,9
Activités de poste et de courrier	14,6	70,0	52,6	4,1	2,0
Ensemble des transports et de l'entreposage	20,5	41,0	343,9	24,5	24,4
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	18,4	29,8	213,8	20,0	28,4

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, É sane 2019.

► 5. Nombre d'entreprises dans les transport et l'entreposage en 2018

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »
	(en milliers)			(en milliers)		
Transport de voyageurs	66,3	69,0	65,7	58,4	61,2	57,9
Transport de marchandises	32,9	37,7	31,2	31,5	36,4	29,8
Autres services de transport	7,4	10,1	6,6	6,4	9,2	5,6
Activités de poste et de courrier	15,9	16,1	15,8	1,7	1,9	1,7
Ensemble des transports et de l'entreposage	122,4	132,9	119,3	98,1	108,6	95,0
Poids des transports et de l'entreposage² (en %)	3,9	4,0	3,9	4,3	4,3	4,3

1 Constituant les entreprises des transports et de l'entreposage.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur de la construction.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

► 6. Chiffres clés des entreprises des transports et de l'entreposage en 2018

	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Transport de voyageurs	465,5	71,4	11,4	35,2	14,9
Transport de marchandises	323,2	70,2	19,4	19,6	3,3
Autres services de transport	184,6	59,2	11,6	22,5	4,7
Activités de poste et de courrier	218,0	14,9	0,8	10,7	0,7
Ensemble des transports et de l'entreposage	1 191,3	215,7	43,3	88,1	23,6
Poids des transports et de l'entreposage¹ (en %)	9,9	5,6	5,7	8,0	11,2

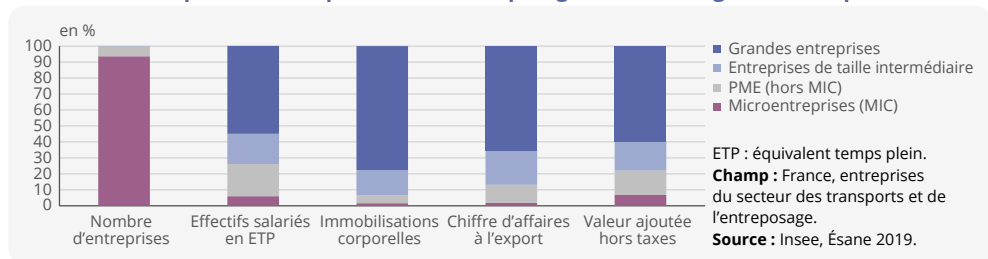
ETP : équivalent temps plein.

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, Ésane 2019.

► 7. Caractéristiques des transports et de l'entreposage selon la catégorie d'entreprises en 2018



► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises des transports et de l'entreposage en 2018

	en %				
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Transport de voyageurs	16,0	49,3	527,7	32,0	18,8
Transport de marchandises	27,7	27,9	87,5	10,1	13,2
Autres services de transport	19,7	38,0	632,3	25,3	47,0
Activités de poste et de courrier	5,7	71,8	46,2	3,3	0,8
Ensemble des transports et de l'entreposage	20,1	40,8	336,4	19,8	22,4
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	18,9	29,6	211,9	17,5	27,4

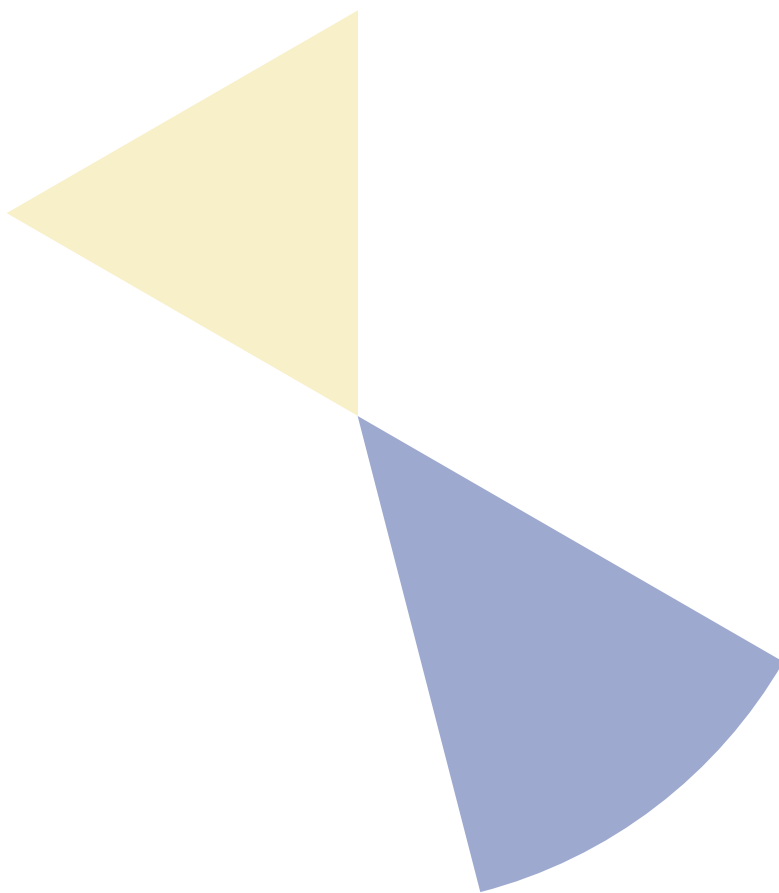
ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, Ésane 2019.

Fiches sectorielles

Services marchands



10.1 Vision du secteur des services marchands avec la définition économique des entreprises

En 2019, on compte 1 835 400 **unités légales (UL)** dont l'activité principale relève des services marchands : 1 727 200 sont des **unités légales indépendantes**, 108 200 appartiennent à un **groupe**. Parmi ces dernières, 84 900 (71 %) sont **filiales** d'une **entreprise** des services marchands ► **figure 1**. *A contrario*, 23 200 sont filiales d'entreprises d'autres secteurs : ainsi, 7 600 sont des filiales d'entreprises commerciales, 7 300 d'entreprises industrielles et 6 400 d'entreprises de la construction. Ces filiales y assurent le plus souvent des fonctions support au sein du groupe : activités de conseil dans les domaines juridiques ou comptable, gestion immobilière, services administratifs, etc. Elles emploient 306 000 salariés ETP (équivalent temps plein), soit 13 % des ETP occupés dans des filiales de services marchands ► **figure 2**. Elles réalisent 15 % de la **valeur ajoutée** générée par l'ensemble des filiales exerçant une activité de services marchands ► **figure 3** et portent 18 % des **immobilisations non financières** (principalement des actifs incorporels et immobiliers) ► **figure 4**.

En 2019, 120 000 unités légales sont filiales d'une entreprise des services marchands organisée en groupe. Parmi ces filiales, 29 % (35 200) exercent une activité ne relevant pas des services marchands. Pour les deux tiers, ce sont des filiales spécialisées dans les activités financières (23 900), sièges sociaux, *holdings* ou auxiliaires de services financiers et d'assurance. Le tiers restant œuvre dans la construction (3 900), l'industrie (2 200), le commerce (3 400), dont le commerce de gros (1 500), et, pour une moindre part, les

transports et l'entreposage (500). En 2019, les entreprises des services marchands constituées en groupe de sociétés emploient 2,3 millions de salariés (en ETP), génèrent 239 milliards d'euros de valeur ajoutée, et comptabilisent 784 milliards d'euros d'immobilisations non financières. Au sein de ces entreprises, le poids des filiales dont l'activité ne relève pas des services marchands est relativement marginale : 8 % de la valeur ajoutée, 8 % des salariés (en ETP) et 6 % des immobilisations non financières.

La mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit donc à rattacher des unités légales des services marchands à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des services marchands à des entreprises des services marchands. Cette réallocation sectorielle a pour conséquence une diminution des effectifs des services marchands de 282 000 salariés en ETP et une réduction de la valeur ajoutée de 43 milliards d'euros et des immobilisations non financières de 217 milliards d'euros ► **figure 5**. Le passage à une analyse au niveau des entreprises plutôt que des UL ajoute à la réallocation sectorielle un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des services marchands de 121 milliards d'euros : - 86 milliards d'euros dus à la réallocation sectorielle et - 35 milliards provenant de la consolidation. De même, ils conduisent à une nette baisse des fonds propres (- 563 milliards d'euros) et des immobilisations financières (- 768 milliards d'euros). ●

► Définitions

Services marchands, unité légale, mono-unité légale, groupe, filiale, entreprise, valeur ajoutée (VA), immobilisation non financière, consolidation, variable non additive, excédent brut d'exploitation (EBE) : voir *Glossaire*.

► 1. Unités légales et entreprises des services marchands en 2019

nombre d'unités légales (UL)	108 200 UL des services marchands		UL hors secteur	
120 000 UL des entreprises des services marchands	84 900		11 300 hors financier	23 900 du financier
UL des entreprises hors secteur	23 200			

Lecture : 108 200 unités légales des services marchands appartiennent à un groupe. Parmi ces dernières, 84 900 sont filiales d'une entreprise des services marchands.

Champ : unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 727 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 2. Effectifs salariés en ETP des services marchands en 2019

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) des services marchands (2 391 milliers d'ETP)		UL hors secteur	
UL des entreprises des services marchands (2 268 milliers d'ETP)	2 085		119 hors financier	64 du financier
UL des entreprises hors secteur	306			

ETP : équivalent temps plein.

Champ : unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 727 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 3. Valeur ajoutée des services marchands en 2019

en milliers d'ETP	Unités légales (UL) des services marchands (259,3 Md€ de valeur ajoutée)		UL hors secteur	
UL des entreprises des services marchands (239,2 Md€ de valeur ajoutée)	220,3		9,1 hors financier	9,8 du financier
UL des entreprises hors secteur	39,0			

Champ : unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 727 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

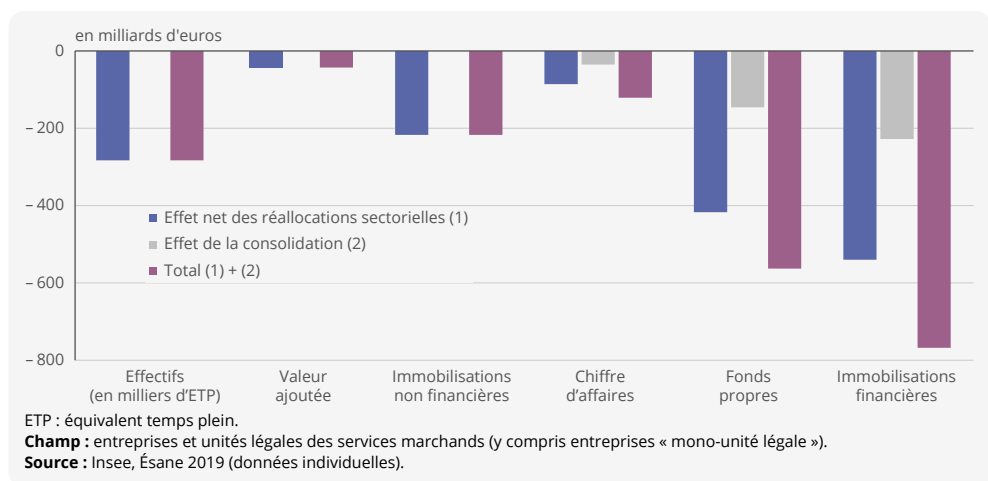
► 4. Immobilisations non financières des services marchands en 2019

en milliards d'euros (Md€)	Unités légales (UL) des services marchands (900,2 Md€ d'immobilisations non financières)		UL hors secteur	
UL des entreprises des services marchands (783,9 Md€ d'immobilisations non financières)	736,4		21,5 hors financier	26,0 du financier
UL des entreprises hors secteur	163,5			

Champ : unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 727 200 entreprises « mono-unité légale » sont hors champ.

Source : Insee, É sane 2019 (données individuelles).

► 5. Impact de la définition économique des entreprises des services marchands en 2019



10.2 Chiffres clés des services marchands

En 2019, les **services marchands** comptent près de 1,8 million d'**entreprises** ► **figure 1**, dont 580 000 relèvent des régimes fiscaux de la micro-entreprise et des micro-entrepreneurs. Ils réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 811 milliards d'euros, dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 398 milliards d'euros et emploient 4 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) ► **figure 2**. Leur contribution à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est sensiblement la même en valeur ajoutée (35 %) et en salariés en ETP (32 %). Elle est plus faible en chiffre d'affaires (20 %) et en chiffre d'affaires à l'exportation (11 %). En revanche, leur poids dans les investissements est nettement plus élevé (42 %), du fait de trois activités très capitalistiques : l'immobilier, la location et location-bail et les télécommunications.

La très grande majorité des entreprises des services n'ont qu'une seule **unité légale** : elles sont **mono-unité légale**. Mais 2 % (35 300 entreprises) sont organisées en **groupe** de sociétés. Le plus souvent, elles sont composées de plusieurs unités légales exerçant une activité de services et comptent au total 120 000 unités légales. Bien que très minoritaires en nombre, ces entreprises ont un poids prépondérant dans les services : elles emploient 56 % des salariés en ETP, réalisent 60 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, 58 % des investissements et jusqu'à 65 % du chiffre d'affaires à l'exportation.

Les services marchands se composent de cinq sous-secteurs. En 2019, les services aux entreprises réalisent près de la moitié (47 %) de la VA des services marchands et l'information-communication, le quart (25 %). Si la contribution de l'hébergement-restauration à la VA avoisine celle des activités immobilières (respectivement 12 % et 11 %), son poids dans les effectifs est tout à fait différent : activité de main-d'œuvre, l'hébergement-restauration emploie 22 % des salariés contre 5 % dans les activités immobilières, activités très capitalistique.

Le poids des services aux particuliers est plus faible : moins de 7 % du chiffre d'affaires et de 6 % de la VA, seulement 4 % des investissements corporels et 2 % des exportations. Celles-ci se concentrent dans les services aux entreprises (57 %) et l'information-communication (37 %).

La quasi-totalité des entreprises des services marchands sont des PME, essentiellement des microentreprises (MIC) ► **figure 3**. Leur poids dans l'emploi et dans la valeur ajoutée y est plus important que dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands : 57 % des salariés (contre 48 %) et 49 % de la VA (40 %).

En 2019, les entreprises des services marchands exportent deux fois moins que l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands (10 % du chiffre d'affaires contre 18 %), la pénétration des marchés extérieurs se faisant plutôt par l'implantation de filiales ► **figure 4**. Leur taux d'exportation est logiquement particulièrement faible dans les services aux particuliers, l'hébergement-restauration et les activités immobilières (respectivement 3 %, 2 % et 1 %), en raison de la nature essentiellement locale de ces activités. Les entreprises des services marchands se caractérisent également par une forte intégration de la production : leur taux de valeur ajoutée, tiré par les activités immobilières et les services aux entreprises (autour de 52 %), est nettement plus élevé que celui des entreprises principalement marchandes (49 % contre 30 %). Leur taux de marge, en revanche, est identique (28 %) : il s'échelonne de 65 % pour les activités immobilières à 20 % pour les services aux entreprises.

L'intensité capitalistique et le taux d'investissement des services marchands sont légèrement supérieurs à la moyenne (respectivement 240 000 euros par salarié et 24 % contre 214 000 euros et 20 %), mais uniquement en raison des activités immobilières, secteur hautement capitalistique (2 596 000 euros et 179 %). ●

► Définitions

Services marchands, entreprise, valeur ajoutée (VA), unité légale, mono-unité légale, groupe, ratios : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2020 », *Document de travail* n° E2021/02, Insee, juin 2021.
- « Les services marchands en 2021 - La chute de la production est amortie par la location de logement et les activités numériques et techniques », *Insee Première* n° 1862, juin 2021.

► 1. Nombre d'entreprises dans les services marchands en 2019

	Nombre d'entreprises (en milliers)	Nombre d'unités légales ¹ (en milliers)	Dont entreprises « mono-unité légale » (en milliers)	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises (en milliers)	Nombre d'unités légales ¹ (en milliers)	Dont entreprises « mono-unité légale » (en milliers)
Hébergement et restauration	264,8	283,9	256,7	222,0	241,1	213,9
Information et communication	147,5	157,7	143,6	100,3	110,5	96,5
Activités immobilières	219,3	232,1	214,0	197,7	210,5	192,4
Services aux entreprises	745,0	781,3	729,4	489,3	525,6	473,8
Services aux particuliers	385,9	392,4	383,5	175,3	181,8	172,9
Ensemble des services marchands	1 762,5	1 847,4	1 727,2	1 184,7	1 269,5	1 149,4
Poids des services marchands² (en %)	53,1	52,0	53,6	51,3	50,0	51,9

1 Constituant les entreprises des services marchands.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

► 2. Chiffres clés des entreprises des services marchands en 2019

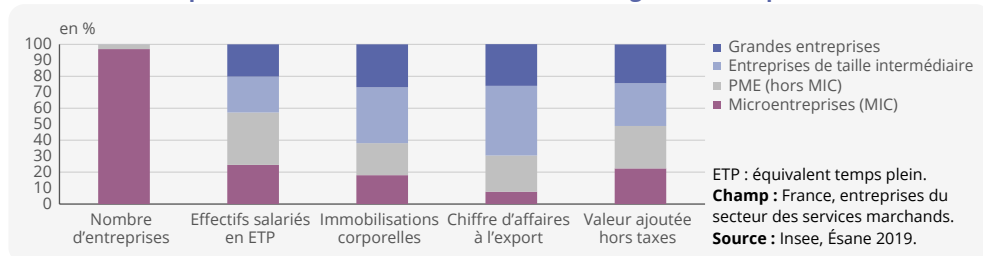
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Hébergement et restauration	886,6	109,2	2,3	47,1	10,9
Information et communication	763,5	211,0	30,3	98,8	15,5
Activités immobilières	207,0	79,7	0,6	42,1	37,0
Services aux entreprises	1 846,2	357,8	47,2	186,5	28,6
Services aux particuliers	330,4	53,1	1,7	23,1	4,3
Ensemble des services marchands	4 033,7	810,8	82,2	397,7	96,4
Poids des services marchands¹ (en %)	32,4	20,3	10,8	35,0	42,4

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, Ésane 2019.

► 3. Caractéristiques des services marchands selon la catégorie d'entreprises en 2019



► 4. Ratios économiques et financiers des entreprises des services marchands en 2019

	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Hébergement et restauration	2,1	43,1	101,7	12,3	20,8
Information et communication	14,3	46,8	210,9	20,4	32,0
Activités immobilières	0,8	52,8	2 596,3	179,0	65,1
Services aux entreprises	13,2	52,1	76,3	15,5	19,7
Services aux particuliers	3,2	43,5	115,5	12,9	28,0
Ensemble des services marchands	10,1	49,0	239,9	23,9	27,7
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	18,4	29,8	213,8	20,0	28,4

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, Ésane 2019.

► 5. Nombre d'entreprises dans les services marchands en 2018

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »	Hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs		
				Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales ¹	Dont entreprises « mono-unité légale »
	(en milliers)			(en milliers)		
Hébergement et restauration	255,2	274,0	247,1	219,1	238,0	211,0
Information et communication	132,3	142,6	128,5	96,5	106,7	92,6
Activités immobilières	217,3	230,1	212,0	200,0	212,8	194,7
Services aux entreprises	673,7	709,9	658,2	475,2	511,5	459,7
Services aux particuliers	357,8	364,2	355,4	179,2	185,6	176,8
Ensemble des services marchands	1 636,2	1 720,8	1 601,2	1 170,0	1 254,5	1 134,9
Poids des services marchands² (en %)	52,4	51,2	52,9	50,7	49,5	51,2

1 Constituant les entreprises des services marchands.

2 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, Ésane 2019 (données individuelles).

► 6. Chiffres clés des entreprises des services marchands en 2018

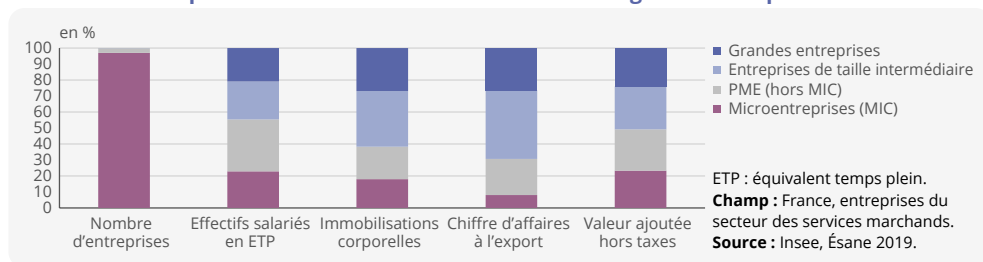
	Salariés (en milliers d'ETP)	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissement corporels bruts hors apports
Hébergement et restauration	813,7	103,8	2,1	44,6	8,4
Information et communication	758,6	204,4	30,0	96,1	13,1
Activités immobilières	205,3	79,5	0,6	41,8	39,7
Services aux entreprises	1 755,4	339,0	43,0	178,9	24,6
Services aux particuliers	302,1	51,8	1,8	22,5	4,3
Ensemble des services marchands	3 835,0	778,5	77,5	384,0	90,1
Poids des services marchands¹ (en %)	32,0	20,1	10,3	35,0	42,9

1 Dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, Ésane 2019.

► 7. Caractéristiques des services marchands selon la catégorie d'entreprises en 2018



► 8. Ratios économiques et financiers des entreprises des services marchands en 2018

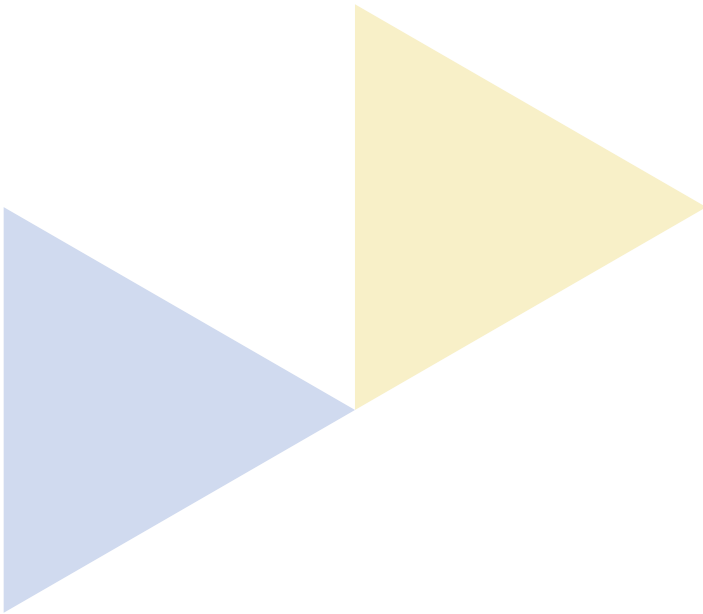
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique (en milliers d'euros par ETP)	Taux d'investissement	Taux de marge
Hébergement et restauration	2,1	43,0	101,7	10,3	19,3
Information et communication	14,7	47,0	202,3	17,2	31,5
Activités immobilières	0,8	52,6	2 508,0	193,5	64,1
Services aux entreprises	12,7	52,8	70,0	14,0	19,2
Services aux particuliers	3,5	43,5	119,7	14,2	27,9
Ensemble des services marchands	10,0	49,3	237,3	23,5	27,3
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	18,9	29,6	211,9	17,5	27,4

ETP : équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises du secteur des services marchands.

Source : Insee, Ésane 2019.

Annexes



Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, relatifs à des **entreprises** au sens économique, qui peuvent être composées de plusieurs sociétés ou entreprises individuelles.

Pour constituer les entreprises sur le territoire français et définir leurs contours, on ne considère que les unités légales en France qui appartiennent au **champ de la statistique structurelles d'entreprises** de l'Insee, c'est-à-dire les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières (mais y compris les *holdings* et les auxiliaires financiers et d'assurances). En 2019, ce champ rassemble 4,1 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée totale de 1 241 milliards d'euros.

Le secteur des activités financières et d'assurance a une comptabilité qui n'est pas homogène avec celle des autres secteurs et la couverture de ces activités par le dispositif É sane est partielle. Les secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc largement partielle. En conséquence, ces secteurs sont souvent exclus des analyses statistiques pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, qui est le champ principalement retenu dans cet ouvrage. Le secteur étant apprécié au niveau de l'entreprise, des unités légales d'autres secteurs comme les services financiers (*holdings*, etc.) peuvent cependant faire partie d'entreprises de ce champ. En 2019, ce champ rassemble 3,3 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 987 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 137 milliards d'euros.

Dans cette Edition 2021, les agrégats calculés à partir d'É sane sont ceux publiés également dans les *Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2019*, et se rapportent à un champ plus large que dans les éditions antérieures : ce champ inclut désormais les micro-entrepreneurs et les micro-entreprises au sens fiscal. L'impact sur les différents indicateurs de cette extension de champ est marginal, étant donné le faible poids économique de ces unités. En revanche, pour les indicateurs qui utilisent la dimension individuelle des données d'É sane (par exemple : écart inter-quartile, dispersion, distribution), le champ du calcul continue à exclure les micro-entrepreneurs et les micro-entreprises au sens fiscal, dans la mesure où pour la majorité de ces unités les données comptables sont peu renseignées (absence de liasse fiscale, moins d'obligations déclaratives en général, etc.).

Nomenclature

Industrie (BE)

Industries extractives (B)

Industrie manufacturière (C)

Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)

Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)

Construction (F)

Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)

Transports et entreposage (H)

Services marchands

Hébergement et restauration (I)

Information et communication (J)

Activités immobilières (L)

Services aux entreprises

 Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)

 Activités de services administratifs et de soutien (N)

Services aux particuliers

 Arts, spectacles et activités récréatives (R)

 Autres activités de services (S)

 À l'exclusion des activités des organisations associatives

Total secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Agriculture (A)

Uniquement exploitations forestières (02.20Z)

Activités financières et d'assurance (K)

Activités des sociétés *holding* (64.2)

Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (66)

Enseignement (P)

Santé humaine et action sociale (Q)

Total champ des statistiques structurelles d'entreprises

Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)

Postes utilisés dans l'ouvrage

B	Industries extractives
05	Extraction de houille et de lignite
05.1	Extraction de houille
05.2	Extraction de lignite
06	Extraction d'hydrocarbures
06.1	Extraction de pétrole brut
06.2	Extraction de gaz naturel
07	Extraction de minerais métalliques
07.1	Extraction de minerais de fer
07.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux
08	Autres industries extractives
08.1	Extraction de pierres, de sables et d'argiles
08.9	Activités extractives n.c.a.
09	Services de soutien aux industries extractives
09.1	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
09.9	Activités de soutien aux autres industries extractives
C	Industrie manufacturière
10	Industries alimentaires
10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
10.5	Fabrication de produits laitiers
10.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux
11	Fabrication de boissons
11.0	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac
12.0	Fabrication de produits à base de tabac
13	Fabrication de textiles
13.1	Préparation de fibres textiles et filature
13.2	Tissage
13.3	Ennoblement textile
13.9	Fabrication d'autres textiles
14	Industrie de l'habillement
14.1	Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
14.2	Fabrication d'articles en fourrure
14.3	Fabrication d'articles à mailles
15	Industrie du cuir et de la chaussure
15.1	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
15.2	Fabrication de chaussures
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
16.1	Sciage et rabotage du bois
16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
18.1	Imprimerie et services annexes
18.2	Reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
19.1	Cokéfaction
19.2	Raffinage du pétrole
20	Industrie chimique
20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
20.2	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
20.3	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
20.5	Fabrication d'autres produits chimiques
20.6	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
21	Industrie pharmaceutique
21.1	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
21.2	Fabrication de préparations pharmaceutiques
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
22.1	Fabrication de produits en caoutchouc
22.2	Fabrication de produits en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits réfractaires
23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine

23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres
23.9	Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
24	Métallurgie
24.1	Sidérurgie
24.2	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
24.5	Fonderie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
25.3	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
25.5	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage
25.7	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques
26.2	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
26.3	Fabrication d'équipements de communication
26.4	Fabrication de produits électroniques grand public
26.5	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
26.6	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
26.7	Fabrication de matériels optique et photographique
26.8	Fabrication de supports magnétiques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
27.1	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
27.2	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
27.3	Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
27.4	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
27.5	Fabrication d'appareils ménagers
27.9	Fabrication d'autres matériels électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général
28.3	Fabrication de machines agricoles et forestières
28.4	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
28.9	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
29	Industrie automobile
29.1	Construction de véhicules automobiles
29.2	Fabrication de carrosseries et remorques
29.3	Fabrication d'équipements automobiles
30	Fabrication d'autres matériels de transport
30.1	Construction navale
30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.4	Construction de véhicules militaires de combat
30.9	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
31	Fabrication de meubles
31.0	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
32.2	Fabrication d'instruments de musique
32.3	Fabrication d'articles de sport
32.4	Fabrication de jeux et jouets
32.5	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.9	Activités manufacturières n.c.a.
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
33.2	Installation de machines et d'équipements industriels
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
35.1	Production, transport et distribution d'électricité
35.2	Production et distribution de combustibles gazeux
35.3	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
36	Captage, traitement et distribution d'eau
36.0	Captage, traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées
37.0	Collecte et traitement des eaux usées
38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
38.1	Collecte des déchets
38.2	Traitement et élimination des déchets
38.3	Récupération

39	Dépollution et autres services de gestion des déchets
39.0	Dépollution et autres services de gestion des déchets
F	Construction
41	Construction de bâtiments
41.1	Promotion immobilière
41.2	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
42	Génie civil
42.1	Construction de routes et de voies ferrées
42.2	Construction de réseaux et de lignes
42.9	Construction d'autres ouvrages de génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
43.1	Démolition et préparation des sites
43.2	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
43.3	Travaux de finition
43.9	Autres travaux de construction spécialisés
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
45.1	Commerce de véhicules automobiles
45.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles
45.3	Commerce d'équipements automobiles
45.4	Commerce et réparation de motocycles
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
46.1	Intermédiaires du commerce de gros
46.2	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
46.3	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
46.4	Commerce de gros de biens domestiques
46.5	Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication
46.6	Commerce de gros d'autres équipements industriels
46.7	Autres commerces de gros spécialisés
46.9	Commerce de gros non spécialisé
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
47.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé
47.2	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
47.3	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
47.4	Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
47.5	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
47.6	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
47.7	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
47.8	Commerce de détail sur éventaïres et marchés
47.9	Commerce de détail hors magasin, éventaïres ou marchés
H	Transports et entreposage
49	Transports terrestres et transport par conduites
49.1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
49.2	Transports ferroviaires de fret
49.3	Autres transports terrestres de voyageurs
49.4	Transports routiers de fret et services de déménagement
49.5	Transports par conduites
50	Transports par eau
50.1	Transports maritimes et côtiers de passagers
50.2	Transports maritimes et côtiers de fret
50.3	Transports fluviaux de passagers
50.4	Transports fluviaux de fret
51	Transports aériens
51.1	Transports aériens de passagers
51.2	Transports aériens de fret et transports spatiaux
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
52.1	Entreposage et stockage
52.2	Services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
53.1	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
53.2	Autres activités de poste et de courrier Hébergement et restauration
I	Hébergement et restauration
55	Hébergement
55.1	Hôtels et hébergement similaire
55.2	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
55.3	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
55.9	Autres hébergements
56	Restauration
56.1	Restaurants et services de restauration mobile
56.2	Traiteurs et autres services de restauration
56.3	Débîts de boissons
J	Information et communication
58	Édition
58.1	Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition

58.2	Édition de logiciels
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
59.1	Activités cinématographiques, vidéo et de télévision
59.2	Enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion
60.1	Édition et diffusion de programmes radio
60.2	Programmation de télévision et télédiffusion
61	Télécommunications
61.1	Télécommunications filaires
61.2	Télécommunications sans fil
61.3	Télécommunications par satellite
61.9	Autres activités de télécommunication
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
62.0	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
63.1	Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet
63.9	Autres services d'information
K	Activités financières et d'assurance
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite
64.1	Intermédiation monétaire
64.2	Activités des sociétés holding
64.3	Fonds de placement et entités financières similaires
64.9	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance
65.1	Assurance
65.2	Réassurance
65.3	Caisses de retraite
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
66.1	Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
66.2	Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
66.3	Gestion de fonds
L	Activités immobilières
68	Activités immobilières
68.1	Activités des marchands de biens immobiliers
68.2	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
68.3	Activités immobilières pour compte de tiers
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
69	Activités juridiques et comptables
69.1	Activités juridiques
69.2	Activités comptables
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
70.1	Activités des sièges sociaux
70.2	Conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
71.1	Activités d'architecture et d'ingénierie
71.2	Activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
72.1	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
72.2	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
73	Publicité et études de marché
73.1	Publicité
73.2	Études de marché et sondages
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
74.1	Activités spécialisées de design
74.2	Activités photographiques
74.3	Traduction et interprétation
74.9	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
75	Activités vétérinaires
75.0	Activités vétérinaires
N	Activités de services administratifs et de soutien
77	Activités de location et location-bail
77.1	Location et location-bail de véhicules automobiles
77.2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques
77.3	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
77.4	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
78	Activités liées à l'emploi
78.1	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
78.2	Activités des agences de travail temporaire
78.3	Autre mise à disposition de ressources humaines
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
79.1	Activités des agences de voyage et voyagistes
79.9	Autres services de réservation et activités connexes
80	Enquêtes et sécurité
80.1	Activités de sécurité privée

82.2	Activités liées aux systèmes de sécurité
80.2	Activités liées aux systèmes de sécurité
80.3	Activités d'enquête
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
81.1	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
81.2	Activités de nettoyage
81.3	Services d'aménagement paysager
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
82.1	Activités administratives
82.2	Activités de centres d'appels
82.3	Organisation de salons professionnels et congrès
82.9	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.
P	Enseignement
85	Enseignement
85.1	Enseignement pré-primaire
85.2	Enseignement primaire
85.3	Enseignement secondaire
85.4	Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur
85.5	Autres activités d'enseignement
85.6	Activités de soutien à l'enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
86	Activités pour la santé humaine
86.1	Activités hospitalières
86.2	Activité des médecins et des dentistes
86.9	Autres activités pour la santé humaine
87	Hébergement médico-social et social
87.1	Hébergement médicalisé
87.2	Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
87.3	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
87.9	Autres activités d'hébergement social
88	Action sociale sans hébergement
88.1	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
88.9	Autre action sociale sans hébergement
R	Arts, spectacles et activités récréatives
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle
90.0	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
91.0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent
92.0	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
93.1	Activités liées au sport
93.2	Activités récréatives et de loisirs
S	Autres activités de services
94	Activités des organisations associatives
94.1	Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles
94.2	Activités des syndicats de salariés
94.9	Activités des autres organisations associatives
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
95.1	Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
95.2	Réparation de biens personnels et domestiques
96	Autres services personnels
96.0	Autres services personnels

Glossaire

Activités d'innovation

Voir **Innovation**.

Activité principale exercée (APE)

Elle est déterminée en fonction de la ventilation des différentes activités de l'entreprise. Comme la valeur ajoutée des différentes branches d'activité est souvent difficile à déterminer à partir des enquêtes statistiques, la ventilation du chiffre d'affaires ou des effectifs selon les branches est utilisée comme critère de détermination.

Activités tertiaires

Le secteur tertiaire se définit par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire). Il se compose :

- du tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- du tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Branche (ou branche d'activité)

Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des unités statistiques (entreprises, unités légales) classées selon leur activité principale.

CAF-FAB

Désigne la valorisation des échanges lorsque les importations sont mesurées CAF (coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale), tandis que les exportations sont mesurées FAB (franco à bord à notre frontière).

Catégories d'entreprises

Quatre catégories d'entreprises sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008 1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Sont ainsi distinguées :

- les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- parmi elles, les **microentreprises** (MIC) occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Champ de la statistique structurelle d'entreprises

Ce champ comprend les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières, excepté les exploitations forestières (02.20Z), les *holdings* (classe 6420Z de la NAF rev. 2) et les auxiliaires financiers et d'assurances (division 66) qui font partie du champ.

Classes de risque

Elles résultent de la cotation de la Banque de France du risque de crédit. Elles vont de 3 (les moins risquées) à 9 (les plus risquées). Voir **cotation de la Banque de France**.

Commerce

Le commerce regroupe les unités statistiques (entreprises, unité légales ou établissements) dont l'activité principale consiste à revendre des marchandises achetées à des tiers, sans les transformer. Cette activité peut comporter accessoirement des activités de production. L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce. Dans la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), les activités commerciales sont décrites dans les trois secteurs suivants : commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (45), commerce de gros (46) et commerce de détail (47) ► **annexe Nomenclature d'activités française.**

L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans les magasins, etc.).

Consolidation

La consolidation des résultats est une opération comptable permettant d'élaborer des données au niveau des entreprises à partir des données des unités légales qui les composent. Pour les variables dites « **non additives** » (chiffre d'affaires, achats, créances, dettes, etc.), il est nécessaire de retirer du cumul des données des unités légales les flux internes à l'entreprise, qui n'ont pas de réelle signification économique mais reflètent seulement l'organisation juridique de l'entreprise. Par exemple, le chiffre d'affaires consolidé est la somme des chiffres d'affaires des unités légales d'un groupe, à laquelle on ôte le chiffre d'affaires intragroupe, c'est-à-dire réalisé entre les filiales du groupe. Pour les variables dites « **additives** » (effectif, valeur ajoutée, etc.), la consolidation n'a pas lieu d'être, car la valeur de la variable au niveau de l'entreprise est égale à la somme des valeurs de cette variable pour toutes les unités légales qui composent l'entreprise.

Construction

L'activité de construction est essentiellement une activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans trois divisions de la NAF Rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). A un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non-résidentiels (41.2). ► **annexe Nomenclature d'activités françaises.**

Cotation de la Banque de France

Appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon d'un à trois ans. La cote de crédit est notamment fondée sur :

- l'examen de la situation financière de l'entreprise et son évolution prévisible après analyse de la rentabilité et de la structure du bilan ; la dimension « groupe » est également prise en compte dans cette analyse ;
- l'appréciation portée sur l'environnement économique de l'entreprise ;
- les entreprises qui lui sont apparentées ou avec lesquelles elle entretient des relations commerciales ou économiques étroites ;
- l'existence d'incidents de paiement-effets ou de procédures judiciaires.

Les cotes de crédit permettent de définir les classes de risque suivantes : cote 3 : situation financière particulièrement satisfaisante, voire excellente pour la cote 3++ ; cote 4 : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d'incertitudes et de fragilité ; cote 5 : situation financière présentant des signes de fragilité ; cote 6 : situation financière très déséquilibrée ; cote 7 : incident de paiement ; cotes 8/9 : paiements irréguliers menaçant la pérennité de l'entreprise (voir la page Entreprises du site de la Banque de France).

Coût horaire de la main-d'œuvre

Coût salarial total rapporté au nombre d'heures effectivement travaillées par les salariés.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Avantage fiscal dont bénéficient les entreprises qui emploient des salariés. Il est calculé par application d'un taux (6 % en 2018) sur l'ensemble des salaires ne dépassant pas 2,5 fois le Smic. Le CICE a été supprimé au 1^{er} janvier 2019 et remplacé par une baisse de cotisations sociales.

Crédit d'impôts

Voir **Fiche 3.8 « Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises »**.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Elle comprend les moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) sur le territoire national par le secteur des administrations (DIRDA) et par le secteur des entreprises (DIRDE).

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

Elle correspond à la somme des financements mobilisés par le secteur des entreprises (DNRDE) et par le secteur des administrations (DNRDA) situées sur le territoire national pour des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) réalisés en France ou à l'étranger.

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)

Elle mesure les quantités consommées par type d'énergie, les coûts afférents, et la répartition par usage de chaque énergie utilisée. Les données recueillies fournissent des évaluations par division de la nomenclature d'activités française (NAF rév.2), par tranche d'effectifs et par région. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus, appartenant au secteur de l'industrie (divisions 05 à 33) de la NAF rév. 2 ainsi qu'au secteur de la récupération (groupe 38.3) ; l'artisanat

commercial (sous-classes 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D) et certaines industries de l'énergie (divisions 05, 06, 19, groupes 09.1 et sous-groupes 20.13A, 24.46Z) sont exclus du champ.

Enquête capacité à innover et stratégie (CIS)

Enquête européenne menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2016-2018, l'enquête CIS 2018 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM), des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel est constant entre l'enquête CIS 2018 et CIS 2016, il couvre les sections B à N de la NACE, hors divisions M75 et N82. Le champ sectoriel européen couvre les sections B à E, H à K ainsi que les divisions G46 et M71-73.

À la suite de la quatrième édition du manuel d'Oslo (2018), le questionnaire a été revu. Les éditions précédentes se focalisaient principalement sur les sociétés innovantes, alors que les questions sont désormais posées à toutes les sociétés (innovantes et non innovantes) et la définition de l'innovation a été modifiée (deux types d'innovation contre quatre auparavant, et prise en compte des activités de R&D).

Entreprise

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 d'application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. »

Concrètement, l'entreprise est :

- soit une unité légale (entité juridique identifiée par son numéro Siren, qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production) indépendante ;

- soit un regroupement économiquement pertinent (intervenant sur le marché, regroupant l'ensemble des facteurs de production, ayant une autonomie de décision) d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés.

Le décret de 2008 définit également quatre **catégories d'entreprises** :

- les **petites et moyennes entreprises** (PME) dont les **microentreprises** (MIC) ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) ;
- les **grandes entreprises** (GE).

Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Voir **Catégories d'entreprises**.

ETI française

Entreprise de taille intermédiaire constituée d'une unité n'appartenant pas à un groupe et de nationalité française ou d'un groupe franco-français (groupe de sociétés dont la tête de groupe est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France).

ETI multinationale sous contrôle français

Entreprise de taille intermédiaire constituée en groupe ayant au moins une société à l'étranger et une en France et dont la tête de groupe est une société française. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

ETI multinationale sous contrôle étranger

Entreprise de taille intermédiaire constituée en groupe ayant au moins une société à l'étranger et une en France et dont la tête de groupe est une société étrangère. Sa catégorie d'entreprise est déterminée sur son périmètre observé en France.

Entreprise individuelle

Entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son

activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur.

Entreprise mono-unité légale

Entreprise composée d'une seule unité légale qui, dans la plupart des cas, est indépendante. Toutefois, quelques-unes appartiennent à un groupe lorsqu'une seule unité légale du groupe appartient au champ étudié ou bien lorsqu'une seule unité légale du groupe est localisée en France.

Équivalent temps plein (ETP)

Unité de mesure d'une capacité de travail ou de production. Un ETP pour une période donnée correspond à un travail (ou une production) qui nécessite une personne à pleins temps pour le réaliser pendant la période considérée.

Excédent brut d'exploitation (EBE)

L'excédent brut d'exploitation est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Facture énergétique

Déficit commercial énergétique des positions DE (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets) et C2 (produits pétroliers raffinés et coke) de la nomenclature agrégée A17.

Fiche 3.7 « Impôt sur les sociétés »

- La notion de groupe au sens fiscal

Elle est définie à l'article 223 A du Code général des impôts : une société peut se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés

dont elle détient au moins 95 % du capital. Le secteur d'activité du groupe fiscal est alors celui sur lequel se porte la masse salariale la plus importante : cette méthode permet d'éviter la surreprésentation des secteurs de la finance ou de celui des services aux entreprises car les têtes de groupe fiscal sont souvent des holdings ou des sièges sociaux quand bien même l'activité principale du groupe est une activité manufacturière ou commerciale.

- L'IS brut

Chaque redevable doit verser à l'État un montant d'impôt sur les sociétés, l'IS « brut », assis sur le résultat, et tenant compte de la mécanique spécifique de l'impôt sur les sociétés (réintégrations, déductions, exonérations, imputations de déficits, remboursements d'excédents...). Comme les exercices fiscaux peuvent être clos tout au long de l'année civile, tous les redevables ne paient pas leur impôt au titre d'une année donnée au même moment. Ces décalages introduisent une distorsion entre l'IS « brut » payé par les redevables au titre d'une année, et les recettes d'IS comptabilisées cette même année dans le budget de l'État. Cette fiche présente les montants d'IS brut payés au titre d'une année par les redevables.

- Crédit d'impôt et créance fiscale

Au fil des ans l'État a mis en place des mesures fiscales de politique publique prenant la forme de divers crédits d'impôts. Chaque année, le droit acquis au titre d'un crédit d'impôt, c'est-à-dire la créance fiscale, peut venir en réduction de l'impôt à payer mais peut aussi, selon sa nature, venir en diminution de l'impôt des années suivantes ou être restitué au redevable. Cette fiche présente les droits à crédits d'impôts acquis au titre d'une année, qu'ils réduisent l'IS de cette même année ou des années ultérieures.

Fiche 3.8 « Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises »

- Impôt direct

Impôt supporté et payé par la même personne (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. À ce titre, la TVA collectée par les entreprises pour le

compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises.

- Contribution économique territoriale (CET)

Contribution instituée au 1^{er} janvier 2010, composée de deux éléments distincts : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est plafonnée pour chaque entreprise en fonction de la valeur ajoutée produite : lorsque le montant total des cotisations de CFE et de CVAE excède 3 % de la valeur ajoutée, le surplus peut donner lieu à un dégrèvement sur demande du redevable.

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent à titre habituel en France une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition est constituée par la valeur locative des biens passibles de taxe foncière dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession pour la période de référence. La période de référence retenue est généralement constituée par l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est recouvrée par voie de rôle.

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises et ont un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 152 500 euros. Elle est déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est liquidée spontanément par les entreprises.

- Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)

Elle finance le régime de protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, etc.). La contribution additionnelle, prélevée en complément, contribue au financement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Toute personne morale de droit privé ou public ayant

une activité dans le secteur concurrentiel et dont le chiffre d'affaires dépasse 19 millions d'euros est soumise à la C3S. L'assiette de la C3S est constituée par le chiffre d'affaires entrant dans le champ d'application des taxes sur le chiffre d'affaires (addition des sommes imposables à la TVA, déclarées dans la TVA-CA3), auquel est appliqué un abattement de 19 millions d'euros. Jusqu'au 31 décembre 2014, le seuil d'assujettissement à la C3S était fixé à 760 000 euros.

Le taux des contributions est égal à 0,16 % du chiffre d'affaires (0,13 % pour la C3S proprement dite, et 0,03 % pour la contribution additionnelle). Les entreprises de certains secteurs à faible marge bénéficient d'un taux de 3,08 % de leur marge brute (somme des salaires, impôts, dotations, etc.).

- Taxe professionnelle (TP)

Taxe qui était due par les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition de la taxe professionnelle était constituée de la valeur locative des immobilisations corporelles, et d'une partie des recettes pour les bénéficiaires industriels ou commerciaux (BIC). Cette taxe a été supprimée à compter de 2010 et remplacée par la Contribution économique territoriale (CET).

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Imposition forfaitaire à laquelle sont assujetties certaines entreprises de réseaux (production d'électricité, transport de voyageurs, télécommunications etc.). Le produit est affecté aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale, et à l'établissement public du Grand Paris.

- Taxe sur les salaires (TS)

Taxe acquittée par les personnes ou organismes qui versent des traitements, salaires, indemnités et émoluments, lorsqu'ils ne sont pas assujettis à la TVA l'année du versement des rémunérations, ou ne l'ont pas été sur au moins 90 % de leur chiffre d'affaires au titre de l'année civile précédant celle du paiement desdites rémunérations. L'imposition est calculée à partir d'un barème progressif qui s'applique aux rémunérations individuelles annuelles versées (base imposable).

Le barème comporte un taux normal de 4,25 % sur le montant total des rémunérations brutes individuelles et des taux majorés de 4,25 % (8,50 % - 4,25 %) et 9,35 % (13,60 % - 4,25 %) appliqués aux rémunérations brutes individuelles qui dépassent un certain seuil

- Contribution unique à la formation professionnelle

Depuis 2019, la taxe d'apprentissage est fusionnée avec la contribution à la formation professionnelle pour devenir la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance. L'employeur doit participer au financement des actions de formation continue de son personnel et des demandeurs d'emploi en payant une contribution annuelle. Son montant dépend du nombre de salariés.

La contribution est calculée sur la masse salariale brute. Son taux est de 0,55 % jusqu'à 10 salariés et de 11 % à partir de 11 salariés pour les entreprises générales et de 1,3 % pour les entreprises de travail temporaire.

- Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)

À partir de 50 salariés, toute entreprise doit participer à l'effort de construction de logement ; le montant des sommes à verser est égal à une fraction fixée à 0,45 % des rémunérations payées au cours de l'année précédente. Si le montant des investissements est inférieur à cette fraction ou si l'investissement n'a pas été effectué dans le délai convenu, l'employeur est assujetti à une cotisation de 2 % du montant des salaires à raison de l'investissement non effectué.

- Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)

Sont concernées par la TVS toutes les sociétés (personnes morales) qui possèdent ou utilisent des voitures particulières en France, quel que soit le pays d'immatriculation de ces véhicules. La TVS est calculée par trimestre en fonction du nombre de véhicules possédés ou utilisés au cours du trimestre. Il existe deux tarifs annuels, soit en fonction de l'émission de CO₂, soit en fonction de la puissance fiscale.

- Impôt sur les sociétés (IS)

L'impôt sur les sociétés (IS) au sens des comptes nationaux présenté dans la *fiche 3.8* est recalculé afin de respecter les définitions internationales. L'IS brut présenté dans

la *fiche 3.7* tient compte des régimes de groupes fiscaux.

- Mécanique de l'impôt sur les sociétés

Chaque **redevable** doit verser à l'État un montant d'impôt sur les sociétés, l'IS « brut », assis sur le résultat, et tenant compte de la mécanique spécifique de l'impôt sur les sociétés (réintégrations, déductions, exonérations, imputations de déficits, remboursements d'excédents, etc.). Comme les exercices fiscaux peuvent être clôturés tout au long de l'année civile, tous les redevables ne paient pas leur impôt au titre d'une année donnée au même moment. Ces décalages introduisent une distorsion entre l'IS « brut » payé par les redevables au titre d'une année, et les recettes d'IS comptabilisées cette même année dans le budget de l'État. La *fiche 3.7* présente les montants d'IS brut payés au titre d'une année par les redevables.

L'État a mis en place au fil des ans des mesures fiscales de politique publique prenant la forme de divers crédits d'impôts. Chaque année, le droit acquis au titre d'un crédit d'impôt, c'est-à-dire la **créance fiscale**, peut venir en réduction de l'impôt à payer mais peut aussi, selon sa nature, venir en diminution de l'impôt des années suivantes ou être restitué au redevable. La *fiche 3.7* présente les droits à crédits d'impôts acquis au titre d'une année, qu'ils réduisent l'IS de cette même année ou des années ultérieures.

- Impôt sur le revenu (IR)

Les revenus d'activité des entreprises individuelles sont soumis à l'IR. L'assiette d'imposition est obtenue soit par application d'un abattement représentatif des frais professionnels lorsque le chiffre d'affaires ne dépasse pas certaines limites (régime de la micro-entreprise), soit par déduction des charges réelles de l'entreprise (régime du bénéfice réel).

- Acomptes

Pour chaque exercice social, l'impôt sur les sociétés donne lieu normalement au versement de quatre acomptes à date fixe. Ces acomptes doivent être payés au plus tard les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre selon un ordre qui est fonction de la date de clôture de l'exercice précédent. Pour les plus grandes entreprises, le dernier

acompte de l'exercice doit être modulé pour s'approcher au mieux des versements liés au résultat de l'exercice en cours. Depuis 2015, les entreprises ont la possibilité d'imputer leur créance de CIR sur leurs acomptes d'IS afin d'en diminuer le montant (alors qu'auparavant, les crédits d'impôt restituables étaient imputés sur le solde d'IS).

- Crédit d'impôt

Avantage fiscal qui réduit le montant de l'impôt à payer (le crédit est imputé sur l'impôt). Il peut donner lieu à une restitution d'impôt.

- Réduction d'impôt

Avantage fiscal qui réduit le montant de l'impôt à payer.

- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, provenant de l'exercice à titre habituel d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale. Selon l'importance de son chiffre d'affaires hors taxes, une entreprise de la catégorie BIC peut être soumise à l'un des trois régimes d'imposition qui déterminent ses obligations fiscales : RN (dépôt d'une liasse fiscale normale), le RSI (dépôt d'une liasse fiscale simplifiée) ou le régime du micro-BIC (dispense de déclaration professionnelle).

- Régime normal (BIC-RN)

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 789 000 euros pour les ventes et les prestations d'hébergement et à 238 000 euros pour les prestations de services (seuil de 2019).

- Régime simplifié d'imposition (BIC-RSI)

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 170 000 euros et 789 000 euros pour les ventes et les prestations d'hébergement, et entre 70 000 euros et 238 000 euros pour les prestations de services (seuil de 2019).

- Régime micro-BIC

Ce régime s'applique aux entreprises exonérées de TVA dont le chiffre d'affaires n'excède pas 170 000 euros si l'activité consiste à vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur

place ou à fournir le logement, ou 70 000 euros s'il s'agit d'activités de prestations de services ou de location meublée (seuil de 2019).

- **Bénéfices non commerciaux (BNC)**

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, provenant soit de l'exercice des professions libérales (médecins, avocats, architectes, peintres, etc.), professions dans lesquelles l'activité intellectuelle joue le principal rôle et qui consistent en la pratique personnelle, en toute indépendance, d'une science ou d'un art, soit des revenus des charges et offices (notaires, huissiers, commissaires-priseurs, etc.), soit des profits ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenus (produits perçus par les inventeurs, etc.). Selon l'importance de son chiffre d'affaires hors taxes et son régime applicable en matière de TVA, une entreprise de la catégorie BNC peut être soumise soit au régime micro-BNC (dispense de déclaration professionnelle), soit au régime de la déclaration contrôlée (déclaration professionnelle annuelle).

- **Déclaration contrôlée (DÉC)**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises relevant des bénéfices non commerciaux (BNC) dont les recettes encaissées sont supérieures à 70 000 euros hors taxes (seuil de 2019).

- **Régime micro-BNC**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont les recettes encaissées sont inférieures ou égales à 70 000 euros. Ces entreprises doivent par ailleurs bénéficier de la franchise en base de TVA ou être exonérées de TVA au titre de leur activité (seuil de 2019).

- **Bénéfices agricoles (BA)**

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, procurés par l'exploitation des biens agricoles ruraux, aux fermiers, métayers ou propriétaires exploitants. En fonction du chiffre d'affaires hors taxes, une entreprise de la catégorie BA est imposée selon l'un des trois régimes suivants : le régime du forfait, le régime micro-social simplifié (RSI) ou le régime normal (RN).

- **BA forfaitaire**

Ce régime s'applique aux exploitants dont la moyenne des recettes calculée sur trois années

consécutives n'excède pas 82 200 € (seuil de 2016).

- **Régime normal (BA - RN)**

Ce régime s'applique de plein droit aux exploitants dont la moyenne des recettes annuelles, calculée sur deux années consécutives, excède 352 000 € (seuil de 2019).

- **Régime simplifié d'imposition (BA - RSI)**

Ce régime s'applique aux exploitants dont la moyenne des recettes annuelles, calculée sur deux années consécutives, excède 82 800 € sans dépasser 352 000 € (seuils de 2019).

Filiale

Une filiale est une unité légale détenue à plus de 50 % par une autre unité légale.

Firme multinationale (FMN)

Groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger)

Firme multinationale dont la le centre de décision (l'entité qui prend les décisions stratégiques du groupe) est une société française (étrangère).

Grande entreprise (GE)

Voir [Catégories d'entreprises](#).

Groupe

Ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Groupe franco-français

Groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

Immobilisations non financières

Somme des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations corporelles désignent les actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production à la clôture de l'exercice, évalués à leur valeur brute comptable ; par extension, ils incluent les avances et acomptes versés sur commandes d'actifs corporels. Ils comprennent les terrains (y compris les agencements et aménagements des terrains), les constructions, les installations techniques, matériel et outillage industriels, les autres immobilisations corporelles et les immobilisations en cours.

Les immobilisations incorporelles désignent les actifs immatériels non financiers détenus par l'entreprise à la clôture de l'exercice, évalués à leur valeur brute comptable. Ils comprennent le fonds commercial et les autres immobilisations incorporelles (frais d'établissement, frais de développement, concessions, brevets, avances et acomptes sur immobilisations incorporelles).

Impôt direct

Voir [Fiche 3.8 « Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises »](#).

Industrie

En première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère : comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans les sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités

NAF rév. 2 ► [annexe Nomenclature d'activités française](#). L'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) est comptabilisé dans l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, même si les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.).

Innovation

Une société est **innovante au sens large** lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des deux catégories d'innovation possibles (produits ou procédés) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés ou des activités de R&D.

Les **activités d'innovation** n'aboutissent pas nécessairement à une innovation. Elles incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le *design* industriel, la formation et le marketing, s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également tous types d'activité de recherche et développement.

Investissements corporels bruts hors apports

Somme des dépenses consacrées par les entreprises à l'acquisition ou à la création de moyens de production : bâtiments, terrains, ouvrages existants, matériels et outillage, matériel de transport, construction et génie civil. C'est le flux qui alimente le stock des immobilisations. Il comprend les immobilisations en cours, mais exclut les immobilisations incorporelles et financières et les équipements financés par crédit-bail.

Investissement direct étranger (entrant et sortant)

L'investissement direct étranger sortant est un flux monétaire ou financier, transfrontière directement dépensé par une société française dans une société non résidente où elle détient directement au moins 10 % du

capital social, ainsi que les prêts et bénéfices réinvestis correspondants, ou du stock de capital social détenu directement à plus de 10 % à l'étranger (*outward*) dans une société non résidente.

Inversement, l'investissement direct étranger entrant concerne le même type de flux ou de stock d'investissement par une société étrangère en France dans une société résidente (*inward*).

IS brut

Voir **Fiche 3.7 « Impôt sur les sociétés »**.

Marge commerciale

Pour un exercice comptable donné, la marge commerciale réalisée par une unité statistique (entreprise, unité légale), est définie comme la différence entre le montant hors taxes des ventes de marchandises et le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues.

Le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues est défini comme :

- Le montant des achats de marchandises hors taxes au cours de cet exercice (incluant les frais annexes liés à l'achat : frais de douane, coût du transport, emballage, assurance, etc. ;
- PLUS la valeur hors taxes du stock de marchandises en début d'exercice ;
- MOINS la valeur hors taxes du stock de marchandises en fin d'exercice.

Médiane

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires, la médiane est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises. C'est de manière équivalente le chiffre d'affaires au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises.

Microentreprise (MIC)

Voir **Catégories d'entreprises**.

Micro-entreprise au sens fiscal

Il s'agit d'un régime d'imposition des bénéfices pour les **entreprises individuelles** (EI), l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL) à l'impôt sur le revenu et les EURL soumises à l'impôt sur le revenu et dont le gérant est l'associé unique. Ce régime d'imposition nécessite la soumission à l'impôt sur le revenu (IR).

Il se caractérise par :

- une franchise en base de TVA dans la limite d'un chiffre d'affaires de 82 800 ou 33 200 euros : les entreprises ne facturent pas la TVA à leurs clients et ne récupèrent pas cette TVA payée à leurs fournisseurs ;
- un abattement forfaitaire lors du calcul du résultat de l'entreprise ;
- des obligations comptables et déclaratives simplifiées ;
- pas de déficit possible : l'exploitant individuel ne peut pas l'imputer sur son revenu global.

Peuvent en bénéficier les petites entreprises individuelles et les EURL dont le gérant est l'associé unique et qui sont soumises à l'impôt sur le revenu, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 170 000 euros hors taxes pour les exploitants dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fourniture de logement, et à 70 000 euros hors taxes pour les prestataires de services (seuils applicables depuis le 1^{er} janvier 2018, alors que les seuils de chiffre d'affaires de la franchise de TVA restent fixés à 82 800 et 33 200 euros).

Micro-entrepreneur

Ce régime est la nouvelle dénomination pour celui d'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Il a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Pour les entrepreneurs individuels qui en font la demande, les formalités de création d'entreprises sont allégées, et le mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu est simplifié. L'entrepreneur bénéficie ainsi notamment du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le régime peut s'appliquer aux entreprises dont le chiffre

d'affaires pour une année civile complète n'excède pas :

- 170 000 euros HT pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros HT pour une activité de services.

Mono-unité légale

Voir [Entreprise mono-unité légale](#).

Pérennité (taux de)

Le calcul du taux de pérennité diffère entre les entreprises hors micro-entrepreneurs et les micro-entrepreneurs.

Pour les entreprises hors micro-entrepreneurs, le taux de pérennité à N ans est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée ayant atteint leur N^e anniversaire et l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée.

Pour les micro-entrepreneurs, le terme « pérennité » est exclusivement réservé aux micro-entrepreneurs ayant démarré. Pour les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité, être pérenne à N années, c'est être encore actif sous ce régime N années après l'immatriculation. Par exemple, un micro-entrepreneur immatriculé au premier trimestre 2014, ayant démarré son activité, et encore actif au premier trimestre 2019 (un chiffre d'affaires positif) est considéré comme pérenne à cinq ans.

La proportion de micro-entrepreneurs actifs à N années est le rapport entre le nombre d'actifs N années après l'immatriculation et l'ensemble des micro-entrepreneurs (ayant démarré leur activité ou non).

Petite et moyenne entreprise (PME)

Voir [Catégories d'entreprises](#).

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)

Le dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) figure parmi les

mesures d'urgence économiques et sociales votées par le Parlement en décembre 2018 dans le contexte du mouvement des gilets jaunes. Au cours du premier trimestre 2019, les entreprises pouvaient verser une prime d'un montant maximal de 1 000 euros exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, à l'ensemble de leurs salariés dont la rémunération en 2018 n'excédait pas un plafond fixé par l'entreprise et dans tous les cas inférieur ou égal à trois Smic annuels. Tous les salariés en dessous du seuil retenu par l'entreprise recourant au dispositif bénéficiaient automatiquement de la prime. Le montant de la prime pouvait être proratisé en fonction du temps passé par le salarié au sein de l'entreprise en 2018.

Au premier trimestre 2019, d'après les données de l'Acoss, environ un établissement sur cinq du secteur marchand non agricole a utilisé ce dispositif : plus de 400 000 établissements ont versé près de 2,2 milliards d'euros à 4,8 millions de salariés, soit en moyenne 401 euros par salarié bénéficiaire.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

Promotion immobilière

Consiste à réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

Quartiles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ;

- le deuxième quartile (noté généralement Q2) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises : c'est la médiane ;
- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises.

Le premier quartile est, de manière équivalente, le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises ; le deuxième quartile est celui au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises, et le troisième quartile celui au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

Ratios

- Taux d'exportation : chiffre d'affaires (CA) à l'export / chiffre d'affaires (CA)
- Taux de valeur ajoutée : valeur ajoutée (VA) / chiffre d'affaires (CA)
- Taux d'investissement : investissements corporels bruts hors apport / valeur ajoutée (VA)
- Taux de marge : excédent brut d'exploitation (EBE) / valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF)
- Rentabilité économique : excédent brut d'exploitation (EBE) / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoins en fonds de roulement)
- Rentabilité financière : résultats nets comptables/capitaux propres
- Taux d'autofinancement : capacité d'autofinancement / investissements corporels bruts hors apports

Rentabilité économique, rentabilité financière

La **rentabilité économique** mesure la rentabilité d'exploitation (activité) de l'entreprise indépendamment de son mode de financement. Elle se mesure en rapportant l'excédent brut d'exploitation à la somme des immobilisations brutes corporelles et incorporelles et du besoin de fonds de roulement. La somme au dénominateur est appelée « actif économique » ou « capital économique » : elle représente en effet les moyens engagés par l'entreprise dans les cycles d'exploitation et d'investissement, autrement dit ce dont l'entreprise a besoin pour tourner. Ce taux n'est pas affecté par la structure financière de l'entreprise.

La **rentabilité financière** mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires et associés (capitaux propres) à dégager un certain niveau de profit.

Voir **Ratios**.

Résultat net comptable

Il mesure les ressources nettes (après prise en compte de la dépréciation du capital) restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice : bénéfice ou perte. Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Revenu mixte

Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Salaire brut

Intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la CSG et de la CRDS. Il comprend donc le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

Salaire mensuel de base (SMB)

Indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

Salaire moyen par tête (SMPT)

Somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures

supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés (personnes physiques) de toutes les entreprises du secteur privé.

Secteurs institutionnels

Regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents : les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières (SF), les administrations publiques (APU), les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). L'ensemble des unités non résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.

Secteurs marchands non agricoles et non financiers

Ils correspondent aux activités de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) couvertes par le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (ESANE) : l'agriculture (uniquement les exploitations forestières, sous-classe 02.20Z) ; l'industrie ; la construction ; le commerce-réparation d'automobiles et de motocycles ; les transports et entreposage ; l'hébergement-restauration ; l'information-communication ; les activités financières et d'assurance (uniquement les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (division 66) et les *holdings* (sous-classe 64.20Z)) ; les activités immobilières ; les activités spécialisées, scientifiques et techniques ; les activités de services administratifs et de soutien ; l'enseignement (uniquement la partie marchande) ; la santé humaine et l'action sociale (uniquement la partie marchande) ; les associations (uniquement la partie marchande).

Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Il s'agit des secteurs marchands non agricoles et non financiers (Voir **Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**), à l'exclusion des

secteurs principalement non marchands : enseignement, santé humaine et action sociale, associations.

Secteur tertiaire marchand

Commerce, transports, activités financières, services aux entreprises, services aux ménages, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.

Secteur tertiaire non marchand

Administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.

Service central des risques de la Banque de France

La Banque de France collecte auprès d'organismes financiers installés en France, qu'ils soient français ou étrangers, tous les financements qu'ils ont accordés aux entreprises non financières – au sens d'unité légale –, entrepreneurs individuels compris, et aux administrations et assimilés. Ces financements sont collectés, au-delà du seuil de 25 000 euros d'encours depuis 2006. Ils comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués, et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

Services marchands

Comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans cinq grands secteurs : l'hébergement-restauration (niveau I de la NAF rév. 2), l'information-communication (J), les activités immobilières (L), les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien (M et N) et les autres activités de services (RS hors division 94). ► **annexe Nomenclature d'activités françaises.**

Société

Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une

source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale.

Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Société civile immobilière (SCI)

Société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale.

Sociétés financières

Ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers)

Solde commercial douanier

Décrit les échanges physiques de marchandises passant la frontière française.

Taille de groupe

- les **microgroupes** : groupe dont les caractéristiques d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan respectent les critères de microentreprise (voir **Catégories d'entreprises**) ;

- les **groupes petits ou moyens** : groupe dont les caractéristiques d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan respectent les critères de PME (voir **Catégories d'entreprises**) ;
- les **groupes de taille intermédiaire** : groupe dont les caractéristiques d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan respectent les critères des ETI (voir **Catégories d'entreprises**) ;
- les **grands groupes** : groupe dont les caractéristiques d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan respectent les critères des grandes entreprises (voir **Catégories d'entreprises**).

Taux d'exportation, taux de valeur ajoutée, taux d'investissement, taux de marge, taux de marge commerciale, taux d'autofinancement

Voir **Ratios**.

Transports et entreposage

Les transports et l'entreposage comprennent les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans cinq secteurs de la NAF rév.2 : transports terrestres et transports par conduites, transports par eau, transports aériens, entreposage et services auxiliaires des transports, et activités de poste et de courrier.

Unité légale

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale, société ou entreprise individuelle, est l'unité principale enregistrée au répertoire Sirene et identifiée par son numéro Siren.

Unité légale indépendante

Unité légale non détenue majoritairement par une autre unité légale.

Valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. Elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels et de l'excédent brut d'exploitation.

Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)

Voir **Valeur Ajoutée** (VA)

Variables non-additives (resp. additives)

Voir **Consolidation**

Zone d'emploi

Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Dans la même collection

► Parus

- *La France et ses territoires*, édition 2021
- *Revenus et patrimoine des ménages*, édition 2021
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2021
- *France, portrait social*, édition 2021

► À paraître

- *Sécurité et société*, édition 2021

Les Tableaux de l'économie française sont désormais disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur insee.fr.



Imprimerie Dupli-Print Mayenne – 733, rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne

Dépôt légal : décembre 2021

Les entreprises en France

Insee Références

Édition 2021

Cet ouvrage offre une vue structurelle complète de notre système productif.

Les résultats sur l'année 2019 sont analysés dans une vue d'ensemble qui rend compte de la diversité des situations des entreprises, en se basant sur la définition de l'entreprise au sens économique. Cette vue d'ensemble revient aussi sur l'évolution de l'appareil productif français durant les cinq années précédant la crise sanitaire de la Covid-19.

Un premier dossier étudie les conséquences de cette crise sur les trajectoires des entreprises en France en matière d'activité durant l'année 2020. Un deuxième évalue l'effet de cette crise sur l'activité et la trésorerie des entreprises du secteur de l'hébergement-restauration. Un troisième s'intéresse aux caractéristiques et à la dynamique de l'emploi dans les *start-up* françaises.

L'ouvrage rassemble enfin vingt-trois fiches thématiques et onze fiches sectorielles présentant les chiffres de référence sur les entreprises.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr



ISSN 1639-4968

ISBN 978-2-11-162342-2

REF. ENT21

Décembre 2021 - Prix 19,80 €



9782111623422